Ministère des Finances

Comptes publics de l'Ontario

États financiers des sociétés de la Couronne, conseils, commissions

1999-2000

VOLUME

101-01150/

TABLE DES MATIÈRES

Page

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics vii
Divulgation des traitements dans le secteur public ix

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 - Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2000	1-3
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 1999	1-13
Commission de transport Ontario Northland	31 décembre 1999	1-23
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 1999	1-43
Hydro One Inc.	31 décembre 1999	1-53
Ontario Power Generation Inc.	31 décembre 1999	1-101
Palais des congrès du Toronto métropolitain*	31 mars 2000	1-127
Régie des alcools de l'Ontario	31 mars 2000	1-139
Société des casinos de l'Ontario	31 mars 2000	1-147
Société des loteries de l'Ontario	31 mars 2000	1-163
Société de développement de l'Ontario	31 mars 2000	1-177
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario*	31 mars 2000	1-189

Section 2 - Organismes de services du gouvernement

Action cancer Ontario	31 mars 2000	2-3
Agricorp	31 mars 2000	2-17
Aide juridique Ontario	31 mars 2000	2-31
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie	31 mars 2000	2-43
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2000	2-55
La Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2000	2-67
Musée royal de l'Ontario	30 juin 1999	2-81
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)	31 mars 2000	2-89
Office ontarien de financement	31 mars 2000	2-105
Régie des transport en commun de la région de Toronto	31 mars 2000	2-115
Régie des transport en commun de la région de Toronto	6 août 1999	2-121
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	31 mars 2000	2-137
Société de logement de l'Ontario	31 décembre 1999	2-147
Société d'exploitation de la Place Ontario	31 décembre 1999	2-161
Société immobilière de l'Ontario	31 mars 2000	2-173
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité	31 décembre 1999	2-181

Section 3 - Fiducies et autres états financiers

Caisse de retraite des juges provinciaux	31 mars 2000	3-3
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	31 décembre 1999	3-9
Commission du Régime de retraite de l'Ontario	31 décembre 1999	3-23
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	31 mars 2000	3-43
Société ontarienne d'assurance-dépôts	31 décembre 1999	3-49
Tuteur et curateur public de l'Ontario	31 mars 2000	3-57
Pertes radiées des comptes	31 mars 2000	3-71
Remises de recettes	31 mars 2000	3-72

* Reclassifiés en fin d'exercice en tant qu'organismes de services du gouvernement

RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE POUR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, LES CONSEILS ET LES COMMISSIONS

Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
- Agricorp

Ministre de la Consommation et du Commerce
- Régie des alcools de l'Ontario

Ministre des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs
- Centre des sciences de l'Ontario
- La Fondation Trillium de l'Ontario
- Musée royal de l'Ontario
- Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)

Ministre du Développement économique, du Commerce et du Tourisme
- Commission des parcs du Niagara
- Palais de congrès du Toronto métropolitain
- Sociétés de développement de l'Ontario
- Société d'exploitation de la Place Ontario

Ministre du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland

Ministre de l'Énergie, Sciences et Technologie
- Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

Ministre de l'Environnement
- Agence ontarienne des eaux

Ministre des Finances
- Caisse de retraite juges provinciaux
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- Fonds d'indemnisation des véhicules automobiles
- Hydro One Inc.
- Office ontarien de financement
- Ontario Power Generation Inc.
- Pertes radiées de comptes
- Remises de recettes
- Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
- Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministre des Affaires municipales et du Logement
- Société de logement de l'Ontario

Ministre du Procureur général
- Aide juridique Ontario
- Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministre des Richesses naturelles
- Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministre de la Santé
- Action care Ontario

Président du Conseil de gestion du gouvernement (Secrétariat du Conseil de gestion)
- Commission du Régime de retraite de l'Ontario
- Société des casinos de l'Ontario
- Société des loteries de l'Ontario
- Société immobilière de l'Ontario

Ministre des Transports
- Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario
- Régie des transports en commun de la région de Toronto

Ministre du Travail
- Commission de la sécurité professionelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 1999-2000 sont présentés en trois volumes :

Le volume 1 contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières des différents ministères gouvernementaux sont inscrites au Trésor selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la Couronne du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le volume 3 contient le détail des dépenses ainsi que la divulgation des traitements dans le secteur public de l'Ontario.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 1999 au 31 mars 2000. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

DIVULGATION DES TRAITEMENTS DANS LE SECTEUR PUBLIC

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige que les organisations qui reçoivent des fonds publics divulguent annuellement les noms, postes, traitements et avantages imposables des employés qui touchent 100 000 $ ou plus par année. Une des exigences est d'inclure cette information avec leur rapport anuuel et leurs états financiers.

Les employés des prochaines entreprises, organismes de services, fiducies et les employés des ministères sont inscrits sur la liste de paye du gouvernement de l'Ontario ainsi, tous les employés payés 100 000 $ ou plus en 1999 sont inscrits sur la liste du SPO du volume 3 des *Comptes publics* :

Agence de foresterie du parc Algonquin
Caisse de retraite des juges provinciaux
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Sociétés de développement de l'Ontario
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario
Société immobilière de l'Ontario
Société de logement de l'Ontario
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario

Les prochaines entreprises, organismes de services, fiducies n'avaient pas des employés payés 100 000 $ ou plus, en 1999 :

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Pour les entreprises, organismes de services et fiducies qui emploient des employés payés 100 000$ ou plus, en 1999, la liste requise par la Loi est incluse dans ce volume avec leurs états financiers.

Entreprises publiques

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à une probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses reponsabilités en ce qui concerne les états financiers et le contrôle interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.

Tim Doyle CA
Trésorier

Carl Corbett FPI
Directeur général

Rapport des vérificateurs

Nous avons vérifié le bilan de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2000 et les états de son exploitation ainsi que l'évolution de l'actif et de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et celle des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'actif pour l'exrcice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

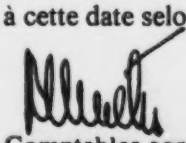

Comptables agreés

North Bay (Canada)
Le 9 juin 2000

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Bilan de la situation financière

au 31 mars	2000($)	1999($)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse (voir note 3)	5 600 191	5 160 940
Compte débiteurs	1 838 502	1 736 834
Fonds de revenu consolidé	-	162 658
Stocks	679 472	242 503
Frais payés d'avance	2 572	2 672
	8 120 737	7 305 607
Biens immobilisés (voir note 4)	1 662 108	1 608 266
	9 782 845	8 913 873
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	647 852	331 260
Retenues de garantie des entrepreneurs	29 382	24 556
Fonds de revenu consolidé	210 323	-
	887 557	355 816
Contributions reportées (voir note 5)	54 710	54 710
Contributions reportées relatives aux activités de reboisement forestier (voir note 6)	1 183 206	1 156 057
	1 237 916	1 210 767
Actif net		
Investissement de biens immobilisés	1 662 108	1 608 266
Avec restrictions – Fonds de reboisement forestier (voir note 3)	2 029 960	1 850 290
Sans restrictions – Fonds général AFPA	3 965 304	3 888 734
	7 657 372	7 347 290
	9 782 845	8 913 873

Au nom du conseil d'administration

Administrateur Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

État des résultats des activités forestières

pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds général AFPA	Fonds de reboisement forestier	Total 2000($)	Total 1999($)
Recettes				
Vente de produits	17 856 082	-	17 856 082	14 898 095
Vente de bois sur pied	1 303 707	-	1 303 707	1 435 045
Frais de reboisement forestier	-	893 823	893 823	1 134 665
Autres	514 241	149 126	663 367	677 825
	19 674 030	1 042 949	20 716 979	18 145 630
Dépenses				
Coûts directs de programmes	14 211 732	649 019	14 860 751	11 325 527
Droits de coupe du bois de la Couronne	3 082 492	-	3 082 492	4 025 068
Entretien routier d'accès public	414 537	-	414 537	366 524
Mesurage du bois	143 522	-	143 522	163 656
Planification des activités forestières	60 787	-	60 787	116 151
	17 913 070	649 019	18 562 089	15 996 926
Recettes des activités forestières	1 760 960	393 930	2 154 890	2 148 704
Frais administratifs et autres				
Salaires et avantages sociaux	921 601	181 735	1 103 336	1 122 246
Dépréciation et amortissement	387 542	30 544	418 086	405 167
Frais de bureau	83 440	122	83 562	71 072
Relations publiques	70 715	-	70 715	16 581
Frais de déplacement et de formation du personnel	45 331	11 969	57 300	42 155
Loyer	36 856	14 826	51 682	49 217
Indemnités et frais des administrateurs	26 377	-	26 377	25 555
Expert-conseil, avocats et divers	17 540	-	17 540	2 987
Assurances	10 602	5 608	16 210	15 231
Intérêts	-	-	-	244
	1 600 004	244 804	1 844 808	1 750 455
Revenu net	160 956	149 126	310 082	398 249

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence de foresterie du parc Algonquin
Etats des changements des fonds actifs
pour l'exercice terminé le 31 mars

	Investissement de biens immobilisés	Avec restrictions - Fonds de de reboisement forestier	Sans Restrictions Fonds général AFPA	2000($) Total	1999($) Total
Solde au début de l'exercice	1 608 266	1 850 290	3 888 734	7 347 290	6 949 041
Revenu net (perte) pour l'année	(418 086)	179 670	548 498	310 082	398 249
Investissements de biens immobilisés	471 928	-	(471 928)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	1 662 108	2 029 960	3 965 304	7 657 372	7 347 290

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
État de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2000($)	1999($)
Encaisse provenant de (s'appliquant à)		
Encaissement		
Revenu net:		
Fonds général AFPA	160 956	297 889
Fonds de reboisement forestier	149 126	100 360
Plus (moins): postes hors caisse		
Dépréciation et amortissement	418 086	405 167
Profits sur les ventes de biens immobilisés	(15 065)	(9 607)
	713 103	793 809
Changement des fonds de roulement des postes hors caisse	155 862	119 672
	868 965	913 481
Financement		
Contributions reportées	27 149	(65 814)
Investissements		
Acquisition de biens immobilisés	(471 928)	(391 669)
Produits de la vente de biens immobilisés	15 065	9 607
	(456 863)	(382 062)
Augmentation de l'encaisse	439 251	465 605
Encaisse au début de l'exercice	5 160 940	4 695 335
Encaisse à la fin de l'exercice	5 600 191	5 160 940

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence de foresterie du parc Algonquin
Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2000

1. But de l'organisme

L'Agence est responsable de la gestion forestière du parc Algonquin. Le gouvernement de l'Ontario a créé l'Agence le 4 janvier 1975 selon la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin de 1974. Conformément à la Loi sur les impôts, l'Agence est exonérée d'impôts.

2. Principales conventions

Comptabilité par fonds

Le fonds général AFPA rend compte des activités administratives et génératrices de bénéfice de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Le fonds de reboisement forestier, lui, rend compte des activités de gestion forestière y compris celles des travaux sylvicoles.

Relevé des recettes

Les contributions pour le financement de reboisement forestier sont calculées comme des contributions reportées. Les contributions avec restrictions sont imputées comme recettes au cours de l'exercice durant lequel les dépenses connexes sont encourues.

Les recettes provenant de la vente du bois sur pied et des produits forestiers ainsi que les redevances de reboisement forestier sont identifiées lors de la livraison du bois.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier sorti, soit au coût, soit à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure.

Biens immobilisés

Les biens immobilisés sont indiqués au prix coûtant. La dépréciation est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire, et représente généralement un taux de 10 p.100 par an pour le mobilier, les appareils, l'équipement technique, les ponts, les édifices et pour l'amélioration locative; 20 p.100 par an pour l'équipement informatique et 33,33 p.100 par an pour les véhicules. Le coût de construction est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lesquelles les routes seront utilisées, jusqu'à concurrence d'une période d'amortissement de 10 ans. La dépréciation et l'amortissement des biens immobilisés se rapportant aux activités de reboisement forestier sont calculés aux mêmes taux que ceux mentionnés ci-dessus.

Agence de foresterie du parc Algonquin
Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2000

3. Fonds de reboisement forestier

Depuis le 1 avril 1997, l'Agence et le ministère des Richesses naturelles sont parvenus à une entente qui accorde à l'Agence la responsabilité de la gestion forestière, y compris les travaux sylvicoles, pour les 20 prochaines années. Ces activités sont financées par les droits de coupe conformément à la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne.

Selon cette entente, un montant de 1 500 000$ de l'actif des fonds sans restrictions a été viré au fonds de reboisement forestier pendant l'année 1998. Ce montant constitue le minimum que l'Agence doit maintenir dans le fonds de reboisement forestier.

4. Biens immobilisés

			2000($)	1999($)
	Coût	Dépréciation cumulée	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et appareils	97 520	59 934	**37 586**	29 482
Equipement informatique	168 952	135 449	**33 503**	35 738
Ponts et édifices	38 679	23 474	**15 205**	17 242
Equipement technique	196 039	181 254	**14 785**	22 117
Véhicules	280 019	218 363	**61 656**	68 342
Routes	4 308 713	2 858 206	**1 450 507**	1 381 831
Améliorations locatives	38 326	31 290	**7 036**	8 273
Reboisement forestier	430 299	388 469	**41 830**	45 241
	5 558 547	3 896 439	**1 662 108**	1 608 266

5. Contributions reportées

Les contributions reportées représentent le financement externe avec restrictions non dépensé qui a été reçu par le ministère des Richesses naturelles au cours de l'exercice pour les dépenses futures de l'entretien routier d'accès public. Les changements du bilan des contributions reportées sont comme suit:

	2000($)	1999($)
Solde au début de l'exercice	**54 710**	372 736
Plus: financement reçu	**380 000**	49 345
Moins: montant identifié comme revenu au cours de l'exercice	**(380 000)**	(367 371)
Solde à la fin de l'exercice	**54 710**	54 710

Agence de foresterie du parc Algonquin
Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2000

6. Contributions reportées relatives aux activités de reboisement forestier

Les contributions reportées de reboisement forestier représentent le financement externe avec restrictions imposées par le ministère des Richesses naturelles et qui n'a pas été dépensé. Il comprend les droits de reboisement forestier qui ont été imputés aux clients et reçus au cours de l'exercice et qui sont destinés aux dépenses futures. Les changements du bilan des contributions reportées sont comme suit:

	2000($)	1999($)
Solde au début de l'exercice	1 156 057	903 845
Plus: financement reçu	920 972	1 386 877
Moins: montant identifié comme revenu au cours de l'exercice	(893 823)	(1 134 665)
Solde à la fin de l'exercice	1 183 206	1 156 057

7. Régime de retraite

L'Agence contribue à un régime de retraite pour ses employés permanents en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de la province de l'Ontario (CRF).

Au cours de l'exercice, la contribution de l'Agence s'est élevée à 75 750$ (1999 – 75 871$). Cette contribution est calculée dans le poste se rapportant aux salaires et aux avantages sociaux de l'état des résultats des activités forestières.

8. Rémunération des administrateurs

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'Agence s'est élevée à 9 700$ pendant l'exercice financier (1999 - 11 700$).

9. Montants de comparaison

Pour se conformer à la présentation adoptée pendant l'exercice en cours, certains montants qui sont présentés ici à des fins comparatives ont été reclassifiés.

Agence ontarienne des eaux – Rapport annuel 1999

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans ce rapport annuel relève de la direction et du conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus et, le cas échéant, y figurent des sommes dont la direction a fait l'estimation selon les hypothèses les plus probables.

L'Agence ontarienne des eaux respecte les normes d'intégrité les plus rigoureuses dans ses activités. Pour protéger son actif, l'Agence emploie des méthodes sûres et dynamiques de contrôle financier interne et des procédés qui permettent d'équilibrer les coûts et les avantages. La direction a établi et maintient un système de contrôle financier et de gestion, un système d'information et des pratiques de gestion qui donnent une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, en conformité avec ses règlements administratifs. Des vérifications internes ont été menées pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et les rapports qui en sont issus ont été remis au comité de la haute direction.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et des contrôles internes. Il se réunit tous les trois mois pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois par année pour examiner les états financiers et le rapport des vérificateurs internes, et les recommander à l'approbation du ministère de l'Environnement.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial. Le vérificateur provincial doit exprimer son opinion sur les états financiers et indiquer s'ils ont été préparés convenablement, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'étendue de sa vérification et de son opinion.

SHEILA M. WILLIS
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

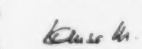

LOUISE MORROW WICKSON
VICE-PRÉSIDENTE, FINANCES ET ADMINISTRATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Agence ontarienne des eaux,
au ministre de l'Environnement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 1999 et l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis, de même que l'évolution de la situation financière pour l'exercice qui a pris fin à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me basant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 décembre 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice 1999, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.

TORONTO (ONTARIO)
LE 25 FÉVRIER 2000

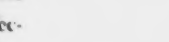

R. W. LEISHMAN, CA
VÉRIFICATEUR PROVINCIAL ADJOINT

Agence ontarienne des eaux – Rapport annuel 1999

BILAN

Au 31 décembre		(en milliers de dollars)
	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme :		
Encaisse et investissements à court terme	131 539 $	124 700 $
Débiteurs nets		
Municipalités et autres clients	9 447	6 877
Ministère de l'Environnement	2 131	115
Taxe sur les produits et services à recevoir	556	655
Tranche des investissements échéant à court terme à recevoir :		
Installations d'eau et d'égout (note 2)	2 194	2 378
Installations en chantier (note 3)	7 915	9 096
	153 782	143 821
Actif financier :		
Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout (note 2)	56 272	67 576
Investissements à recevoir pour les installations en chantier (note 3)	5 211	13 225
Créance de prêt – Prêts complémentaires (note 4)	784	850
Avances sur l'aide provinciale (note 5)	5 775	467
Immobilisations nettes (note 6)	13 045	3 134
	81 087	85 252
Actif total	234 869 $	229 073 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre	*(en milliers de dollars)*	
	1999	1998
PASSIF ET DROITS SUR L'ACTIF		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	18 997 $	21 208 $
Tranche du passif à plus d'un an échéant dans l'année (note 9)	1 000	1 000
	19 997	22 208
Passif à long terme :		
Contributions municipales à payer (note 8)	1 094	3 702
Avantages sociaux (note 9)	6 683	6 037
	7 777	9 739
Capitaux propres de l'Ontario :		
Surplus d'apport (note 11)	106 260	106 731
Bénéfices non répartis	100 835	90 395
	207 095	197 126
Éventualités (note 12)		
Total du passif et des droits sur l'actif	234 869 $	229 073 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Agence ontarienne des eaux – Rapport annuel 1999

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		(en milliers de dollars)
	1999	1998
PRODUITS D'EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS		
Exploitation des services publics	99 745 $	100 660 $
Honoraires	2 432	1 940
Total des produits d'exploitation	102 177	102 600
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux (note 15)	35 182	36 194
Autres frais d'exploitation	62 594	62 223
Amortissement des immobilisations	1 634	1 063
Total des frais d'exploitation	99 410	99 480
Bénéfice net – Exploitation des services publics	2 767	3 120
PRODUITS DE FINANCEMENT		
Recettes d'investissement	12 641	17 368
Intérêt perçu sur les installations en chantier	406	621
Total des produits de financement	13 047	17 989
FRAIS DE FINANCEMENT		
Intérêt	111	2 365
Frais d'administration financière	960	991
Provision pour pertes	500	500
Amortissement des immobilisations	60	60
Total des frais de financement	1 631	3 916
Bénéfice net – financement	11 416	14 073
Bénéfice net pour la période avant engagements contractés au titre des avantages sociaux et de l'initiative de transfert des biens	14 183	17 193
Engagements au titre des avantages sociaux (note 9)	2 300	
Initiative de transfert des biens (note 13)	1 443	2 016
Bénéfice net pour la période	10 440	15 177
Solde d'ouverture des bénéfices non répartis	90 395	75 218
Solde de fermeture des bénéfices non répartis	100 835 $	90 395 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence ontarienne des eaux – Rapport annuel 1999

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE *(en milliers de dollars)*

	1999	1998
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	**10 440 $**	15 177 $
Évolution du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	**(2 471)**	2 378
Créditeurs et charges à payer	**(2 211)**	(7 570)
Ministère de l'Environnement	**(2 016)**	218
Provision pour les coûts de restructuration	**–**	(453)
Amortissement des immobilisations	**1 694**	1 123
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation	**5 436**	10 873
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Recouvrements nets d'investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout (note 2)	**11 488**	107 779
Diminution nette d'investissements à recevoir pour les installations en chantier (note 3)	**9 195**	5 232
(Diminution) nette des contributions municipales à payer (note 8)	**(2 608)**	(3 276)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux à long terme à payer (note 9)	**646**	(2 754)
Remboursement de la dette à long terme	**–**	(56 382)
(Augmentation) diminution des avances d'aide provinciale à recevoir (note 5)	**(5 308)**	1 113
Diminution des prêts complémentaires (note 4)	**66**	3 659
Évolution du surplus d'apport (note 11)	**(471)**	(2 250)
Rentrées nettes provenant des activités de financement	**13 008**	53 121
Immobilisations – acquisitions	**(11 605)**	(2 391)
Augmentation de l'encaisse	**6 839**	61 603
Solde d'ouverture de l'encaisse et des investissements à court terme	**124 700**	63 097
Solde de fermeture de l'encaisse et des investissements à court terme	**131 539 $**	124 700 $

Lire les notes afférentes aux états financiers

Agence ontarienne des eaux – Rapport annuel 1999

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Généralités

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 en vertu de la *Loi sur le plan d'investissement* (la « Loi »).

En conformité avec la Loi, la mission de l'Agence consiste à :

- aider les municipalités à fournir les services d'eau et d'égout contre recouvrement des frais; pour cela, elle finance, planifie, aménage, construit et exploite les stations et services en question;
- financer, construire et exploiter des services d'eau et d'égout pour le compte de la province de l'Ontario contre recouvrement des frais; et
- fournir ces services de manière à protéger la santé humaine et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer la politique provinciale en matière d'utilisation des terres et d'établissement sur celles-ci.

En conformité avec les dispositions de la Loi, l'Agence est constituée en vertu de la loi ontarienne et elle est exonérée d'impôts fédéraux et provinciaux.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Agence ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus prescrits par l'Institut canadien des comptables agréés. Les conventions comptables particulières à l'Agence sont indiquées ci-dessous.

a) Encaisse et investissements à court terme

Les investissements à court terme sont comptabilisés en fonction du coût ou de la valeur marchande, selon le montant le moins élevé.

b) Immobilisations

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile excède l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif et une provision d'une demi-année est comptabilisée pour l'année d'achat si l'immobilisation est mise à disposition. Le taux d'amortissement des immobilisations est calculé sur les durées de vie utiles suivantes :

Matériel roulant	4 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciel	2 ans
Matériel et outillage	5 ans
Systèmes d'exploitation électronique	10 ans
Améliorations locatives	10 ans

c) Investissements à recevoir pour les installations en chantier

Les frais d'intérêt sur les emprunts et autres dépenses différentielles reliées aux activités de construction sont capitalisés pendant la période de construction.

d) Exploitation des services publics

Une partie des contrats d'exploitation des installations d'eau et d'égout qui ont été conclus avec les clients stipule le recouvrement des frais d'exploitation engagés en plus des frais de gestion. Les recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que ces frais sont engagés, même lorsque les contrats prévoient le recouvrement d'une partie de ces coûts dans les années à venir. Ainsi, les dépenses engagées qui dépassent les montants facturés et qui seront recouvrés au cours des années à venir figurent au poste « Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout ».

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que les montants déclarés pour les produits et les charges de l'exercice. Les montants effectifs pourraient être différents de ces estimations.

2. Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout

a) Ces investissements représentent la portion principale en cours des sommes à recevoir des clients pour les dépenses immobilisées engagées par l'Agence en leur nom, ainsi que toute charge d'exploitation à recouvrer, s'il y a lieu, qui n'a pas été facturée. Ils représentent également les déficits d'exploitation capitalisés relatifs à certains projets, qui seront recouvrés auprès des clients au cours des années à venir. Les investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout sont comptabilisés en fonction de la portion principale en cours et des autres sommes capitalisées, selon le montant le moins élevé, et en fonction de la valeur des réalisations nettes.

b) Les investissements à recevoir sont assortis d'ententes qui portent un taux d'intérêt variant de 5,07 % à 13,69 %. Les remboursements de la portion principale des investissements sont établis comme suit :

(en milliers de dollars)	
2000	2 194 $
2001	2 336
2002	2 486
2003	2 647
2004	2 818
Par la suite	45 985
	58 466
Moins : versements exigibles dans l'année	2 194
	56 272 $

3. Investissements à recevoir pour les installations en chantier

a) Les « Investissements à recevoir pour les installations en chantier » représentent de nouvelles installations d'eau et d'égout, ou des améliorations d'immobilisations importantes apportées aux installations actuelles qui ont été effectuées par l'Agence au nom de ses clients. Une fois l'an, les sommes engagées qui sont récupérées auprès des clients sont transférées au compte des « Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout ». Les clients paient parfois le solde du montant à recouvrer dans un délai d'un an.

b) Au cours du présent exercice, l'Agence a capitalisé des intérêts représentant 0,4 million de dollars (1998 – 0,7 million de dollars) au compte des investissements à recevoir pour les installations en chantier. En outre, un montant de 5,5 millions de dollars (1998 – 12,3 millions de dollars) sous la forme d'aide provinciale a été déduit des investissements à recevoir pour les installations en chantier.

4. Créance de prêt – Prêts complémentaires

L'Agence accorde des prêts aux municipalités qui obtiennent de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour financer la construction ou la modernisation d'installations d'eau et d'égout. Les prêts sont remboursables sur une période pouvant atteindre 20 ans, au taux d'intérêt établi par la province lorsque le prêt a été consenti.

5. Avances sur l'aide provinciale

L'Agence finance la construction de certaines installations dont elle est propriétaire et qu'elle administre au nom des municipalités. Une partie des coûts de construction est admissible à une aide financière provinciale offerte par le ministère de l'Environnement.

6. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 31 décembre 1999	Valeur nette 31 décembre 1998
Mobilier et agencements	1 337 $	(477) $	860 $	217 $
Matériel roulant	34	(18)	16	
Matériel informatique	3 393	(2 326)	1 067	907
Logiciel	2 233	(1 490)	743	721
Améliorations locatives	3 978	(301)	3 677	52
Matériel et outillage	449	(147)	302	197
Systèmes d'exploitation électronique	6 770	(390)	6 380	1 040
	18 194 $	(5 149) $	13 045 $	3 134 $

7. Baux

Les paiements annuels de location effectués en vertu de contrats de location-exploitation sur l'ensemble des locaux et véhicules se répartissent comme suit :

(en milliers de dollars)	
2000	1 034 $
2001	1 048
2002	975
2003	802
2004	716
Par la suite	2 660
	7 235 $

8. Contributions municipales à payer

(en milliers de dollars)	31 décembre 1999	31 décembre 1998
Contributions municipales retenues pour réparations futures	2 408 $	3 049 $
Frais d'exploitation des municipalités (remboursés) payés d'avance	(1 314)	653
	1 094 $	3 702 $

Au 31 décembre 1999, l'Agence détenait des fonds de l'ordre de 2,4 millions de dollars (1998 3 millions de dollars) qui serviront aux réparations futures. Le montant de 2,4 millions de dollars est compris dans l'encaisse et les investissements à court terme.

9. Avantages sociaux

Lors de sa création, l'Agence a pris en charge le financement des avantages sociaux à payer à ses employés. Ces frais sont évalués à 7,7 millions de dollars (1998 – 7 millions de dollars), dont un montant de 1 million de dollars (1998 – 1 million de dollars) représente un élément de passif à court terme. En 1999, l'Agence a dépensé 2,3 millions de dollars afin de financer intégralement les avantages sociaux des employés.

10. Régime de retraite

L'Agence offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario, mises sur pied par la province de l'Ontario. Les versements de l'Agence pour l'exercice se chiffrent à 1,9 million de dollars (1998 – 2 millions de dollars) et sont compris dans les salaires et avantages sociaux figurant dans l'état des résultats.

11. Surplus d'apport

Le surplus d'apport d'ouverture provient de la province de l'Ontario et représente la valeur comptable de l'actif net en sus des obligations. Dans le solde de clôture figurent les éléments suivants :

(en milliers de dollars)	31 décembre 1999
Solde d'ouverture au 1er janvier	106 731 $
Redressement du solde d'ouverture	(471)
	106 260 $

Le redressement du solde d'ouverture se rapporte aux coûts des réparations et d'entretien convenu avant la création de l'Agence.

12. Éventualités

Litige

L'Agence est partie défenderesse dans plusieurs poursuites en justice. Dans la plupart des cas, les instances ont trait à des événements qui précèdent la création de l'Agence, soit le 15 novembre 1993. Puisque l'issue de ces poursuites demeure inconnue, les pertes éventuelles seront reportées à l'exercice pendant lequel un règlement sera effectué.

Compatibilité avec l'an 2000

La question de la compatibilité avec l'an 2000 découle du fait que dans nombre de systèmes informatiques, les années sont exprimées avec deux chiffres au lieu de quatre. Les systèmes visés pourraient interpréter l'an 2000 comme l'année 1900 ou une autre année, ce qui entraînerait des erreurs de calcul pendant le traitement de l'information si celle-ci comprend l'an 2000. En outre, des problèmes semblables pourraient se poser dans certains systèmes utilisant des dates en 1999 et les interprétant pour représenter autre chose qu'une date. Même si la date est changée, il est impossible de conclure que tous les problèmes se rapportant aux répercussions éventuelles de cette question sur les activités de l'Agence, y compris ceux qui se rapportent aux clients, fournisseurs ou à des tiers, ont été entièrement résolus.

13. Initiative de transfert des biens

Au cours de 1997, la province a adopté des mesures législatives qui exigent le transfert des installations d'eau et d'égout par l'Agence aux municipalités. L'initiative de transfert des biens comprend tous les frais liés au transfert des titres. Jusqu'ici, 3,9 millions de dollars ont été dépensés, et un montant de 1,1 million de dollars de dépenses supplémentaires est prévu et sera affecté à la période de transfert. Tous les transferts doivent être achevés d'ici l'an 2004.

14. Opérations entre apparentés

En raison de la relation qui lie l'Agence à la province et de sa qualité d'agence relevant de l'annexe IV de la province de l'Ontario, les opérations suivantes sont effectuées entre apparentés, lesquelles ont été mentionnées dans les notes afférentes aux états financiers :

a) Opérations effectuées avec la province de l'Ontario
b) Opérations effectuées avec le ministère de l'Environnement

15. Salaires

Une loi provinciale exige la divulgation du nom des employés du secteur public de l'Ontario dont le salaire dépasse 100 000 $. Voici la liste du personnel de l'Agence qui reçoit un salaire dans cette échelle de traitement :

Sheila Willis	Présidente-directrice générale	130 282 $
Michael Brady	Conseiller juridique	118 340 $
Louise Wickson	Vice-présidente, Finances et administration	103 537 $
Fausto Saponara	Vice-président, Prospection de la clientèle	142 250 $

16. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse et des investissements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. La valeur comptable du reste de l'actif financier et du passif à long terme se rapproche elle aussi de la juste valeur en raison d'options de paiement par anticipation.

Commission de transport Ontario Northland

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de transport Ontario Northland est responsable de l'intégrité et de la présentation juste des états financiers consolidés et pour autre information inclus dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables canadiens généralement reconnus. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilization du jugement et meilleur avis de la direction, particulierement quand les transactions affectant la période courante ne peuvent être déterminés avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentés dans le rapport annuel est conformée aux états financiers consolidés.

La Commission met à jour des systèmes de commandes internes de comptabilité conçues pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est précise et fiable et que les actifs et passifs de la compagnie sont convenablement expliqués et les capitaux sauvegardés.

Les états financiers consolidés ont été passés en revue par le comité de vérifications et finances de la Commission et ont été approuvés par leur conseil d'administration des commissaires. En outre, les états financiers consolidés ont été vérifié par l'auditeur provincial d'Ontario, don't le rapport suit.

K.J. Wallace
Président et Directeur général

R.S. Hutton
Vice président - Services corporatifs

North Bay, Ontario
7 avril 2000

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du Vérificateur

À la Commission de transport Ontario Northland et
au Ministre du Ministère du Développment du Nord et des Mines

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Commission de transport Ontario Northland au 31 décembre 1999 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 décembre 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'encaisse pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Toronto, Ontario
le 7 avril 2000

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint (par interim)

Commission de transport Ontario Northland
Bilan consolidé
(en milliers de dollars)

31 décembre	1999	(Note 17) 1998
Actif		
Actif à court terme		
Débiteurs (Note 15)	22 421 $	18 120 $
Inventaire	9 565	11 017
Frais payés d'avance	831	526
	32 817	29 663
Fonds d'auto-assurance (Notes 1 et 16)		
- Valeur marchande 4 333$; (1998 – 4 557$)	4 327	4 333
Créances à long terme (Note 13)	2 864	2 864
Immobilisations (Annexe 1) (Note 10)	243 157	217 048
Frais de pension reportés (Note 3)	12 382	13 252
	295 547 $	267 160 $
Passif et Avoir de la Province de l'Ontario		
Passif à court terme		
Emprunts bancaire et découvert en banque (Note 2)	5 656	5 574 $
Créditeurs et frais courus	18 076	13 503
Revenus reportés	304	164
Versement sur la dette à long terme (Note 4)	1 707	315
	25 743	19 556
Provision pour fonds d'auto-assurance (Note 1)	4 327	4 333
Dette à long terme (Note 4)	68 475	48 537
	98 545	74 426
Éventualités (Note 9)		
Événement subséquent (Note 16)		
Avoir de la province de l'Ontario		
Surplus d'apport	24 888	24 000
Bénéfices non répartis	172 714	170 734
	197 002	194 734
	295 547 $	267 160 $

Au nom de la Commission:

R. Grant, Président du conseil d'administration

K. J. Wallace, Président et directeur général

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État des résultats et bénéfices non répartis consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	1999	(Note 17) 1998
Revenus d'exploitation (Annexe 2)	**144 092**	129 499 $
Dépenses d'exploitation (Annexe 2)	**130 504**	118 897
Bénéfice d'exploitation	**13 588**	10 602
Autres dépenses		
Amortissement (Annexe 2)	**10 421**	12 081
Élément inhabituel (Note 7)	**-**	19 706
Placement et autres revenus	**(10)**	(77)
Intérêts débiteurs (Annexe 2)	**1 569**	372
Profit sur vente d'immobilisations (Annexe 2)	**(372)**	(1 140)
	11 608	30 942
Bénéfice (perte) net(te) pour l'exercice	**1 980**	(20 340)
Bénéfices non répartis, solde au début tel qu'établit	**170 734**	191 512
Redressement affecté aux exercices antérieurs (Note 15)	**-**	(438)
Bénéfices non répartis, solde à la fin	**172 714 $**	170 734 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État du surplus d'apport consolidé
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	1999	(Note 17) 1998
Solde, au début de l'exercice	**24 000 $**	24 614 $
Plus: Contributions de la province de l'Ontario	**1 092**	-
Moins: Amortissement	**804**	614
Solde, à la fin de l'exercice	**24 288 $**	24 000 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés

Commission de transport Ontario Northland
État de l'évolution de l'encaisse
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	1999	(Note 17) 1998
Activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) net(te) pour l'exercice	**1 980 $**	(20 340) $
Poste ne comportant aucun mouvement d'encaisse		
- amortissement (Annexe 2)	**10 421**	12 081
- profit sur vente d'immobilisations	**(372)**	(1 140)
- élément inhabituel (Note 7)	**-**	19 706
	12 029	10 307
Variation des postes hors liquidités		
Augmentation des débiteurs	**(4 301)**	(2 522)
Diminution (augmentation) de l'inventaire	**1 452**	(2 162)
Augmentation des frais payés d'avance	**(305)**	(238)
Augmentation des créditeurs et des frais courus	**4 573**	2 172
Augmentation (diminution) des revenus reportés	**140**	(178)
	13 588	7 379
Activités d'investissement		
Augmentation des immobilisations	**(37 902)**	(21 486)
Produits de la vente d'immobilisations	**940**	1 649
Diminution (augmentation) des autres éléments d'actif	**870**	(5 152)
	(36 092)	(24 989)
Activités de financement		
Diminution de la dette à long terme (Note 4)	**(487)**	(200)
Produits de la dette à long terme (Note 4)	**21 817**	13 845
Produits de la province de l'Ontario	**1 092**	-
Emprunts bancaire et découvert en banque	**82**	3 965
	22 504	17 610
Variations de l'encaisse et quasi-espèces au cours de l'exercice	**-**	-
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	**-**	-
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	**- $**	- $
Intérêts payé au cours de l'exercice et inclus dans bénéfice (perte) net(te)	**1 569 $**	362 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe des immobilisations consolidées
Annexe 1
(en milliers de dollars)

31 décembre	Coût	Amortissement cumulé	1999 Valeur nette	(Note 17) 1998 Valeur nette
Services ferroviaires				
Voies	173 380 $	64 215 $	109 165 $	88 243 $
Bâtiments	35 235	10 993	24 242	25 087
Équipement	72 981	29 530	43 451	29 899
Travaux en cours	6 157	-	6 157	15 292
Télécommunications				
Équipement	107 827	65 364	42 463	38 181
Bâtiments	3 462	1 428	2 034	2 108
Travaux en cours	1 926	-	1 926	4 333
Services maritimes (Owen Sound)				
Navires	12 959	10 904	2 055	2 381
Terrain et bâtiments	126	47	79	82
Équipement	280	252	28	3
Services d'autobus				
Autobus	7 820	2 972	4 848	5 174
Travaux en cours	164	-	164	151
Services maritimes (North Bay et Moosonee)				
Navires	385	263	122	132
Bâtiments	1	1	-	-
Développement				
Terrain et bâtiments	8 017	2 244	5 773	5 982
Terrain détenu pour revendre	650	-	650	-
	431 370 $	188 213 $	243 157 $	217 048 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation consolidés
Annexe 2
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	1999	(Note 17) 1998
Services ferroviaires		
Revenus de ventes (Note 6)	55 974	54 277 $
Remboursement du gouvernement (Note 5)	9 530	5 731
Revenus d'exploitation	65 504	60 008
Dépenses d'exploitation	65 042	60 576
Bénéfice (perte) d'exploitation	462	(568)
Amortissement	5 372	6 032
Profit sur vente d'immobilisations	(34)	(218)
Intérêts débiteurs	1 409	323
Perte nette d'exploitation	(6 285)	(6 705)
Télécommunications		
Revenus de ventes (Note 6)	58 782	50 015
Dépenses d'exploitation	40 008	33 618
Bénéfice d'exploitation	18 774	16 397
Amortissement	4 131	4 376
Perte sur vente d'immobilisations	2	173
Bénéfice net d'exploitation	14 641	11 848
Services d'autobus		
Revenus de ventes	8 720	8 923
Dépenses d'exploitation	8 046	8 429
Bénéfice d'exploitation	674	494
Amortissement	550	555
Profit sur vente d'immobilisations	(146)	-
Bénéfice (perte) net(te) d'exploitation	270	(61)
Services maritimes (Owen Sound)		
Revenus de ventes	5 488	5 421
Remboursement du gouvernement (Note 5)	890	890
Revenus d'exploitation	6 378	6 311
Dépenses d'exploitation	6 091	5 725
Bénéfice d'exploitation	287	586
Amortissement	41	378
Bénéfice net d'exploitation	246	208
Services maritimes (Pelee Island) (Note 14)		
Revenus de ventes	3 459	3 701
Dépenses d'exploitation	3 159	3 401
Bénéfice net d'exploitation	300	300

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation consolidés
Annexe 2 (suite)
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	1999	(Note 17) 1998
Services maritimes (Moosonee)		
Revenus de ventes	**142**	101
Remboursement du gouvernement (Note 5)	**50**	50
Revenus d'exploitation	**192**	151
Dépenses d'exploitation	**190**	143
Bénéfice net d'exploitation	**2**	8
Contrats de services aériens		
Remboursement du gouvernement (Notes 5 et 8)	**692**	-
Dépenses d'exploitation	**516**	702
Bénéfice (perte) net(te) d'exploitation	**176**	(702)
Propriétés à louer		
Revenus de ventes	**365**	390
Dépenses d'exploitation	**331**	215
Bénéfice d'exploitation	**34**	175
Amortissement	**25**	203
Bénéfice sur vente d'immobilisations	**(194)**	(1 095)
Bénéfice net d'exploitation	**203**	1 067
Administration		
Revenus de ventes	**-**	-
Dépenses d'exploitation	**7 121**	6 088
Perte d'exploitation	**(7 121)**	(6 088)
Amortissement	**302**	537
Intérêts débiteurs	**160**	49
Perte nette d'exploitation	**(7 583)**	(6 674)
Total de l'exploitation		
Revenus de ventes	**132 930**	122 828
Remboursement du gouvernement (Note 5)	**11 162**	6 671
Revenus d'exploitation	**144 092**	129 499
Dépenses d'exploitation	**130 504**	118 897
Bénéfice d'exploitation	**13 588**	10 602
Amortissement	**10 421**	12 081
Intérêts débiteurs	**1 569**	372
Bénéfice sur vente d'immobilisations	**(372)**	(1 140)
Bénéfice (perte) net(te) d'exploitation	**1 970 $**	(711) $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 1999

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés ci-inclus ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive, Ontario Northland International Consulting Services Inc, O.N. Tel Inc., Star Transfer Limited, The Owen Sound Transportation Company Limited, Air-Dale Limited et Nipissing Central Railway Company.

Reconnaissance du revenu

Les revenus du transport sont généralement comptabilisés lorsque la cargaison arrive à destination, ou lorsque la cargaison est transférée à un autre transporteur s'il y a plus d'un transporteur. Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à l'exception des remboursements du gouvernement fédéral. Les remboursements reçus suite à la vérification annuelle des pertes sont comptabilisés selon la méthode de caisse. Les avances reçues du gouvernement avant que les pertes finales soient établies sont comptabilisées selon la méthode d'exercice. Les ajustements pour les revenus des appels interurbains sont comptabilisés lorsque ces montants peuvent être déterminés de façon raisonnable.

Inventaire

À l'exception des rails usagés tous les matériaux et fournitures sont évalués au coût moyen. Les rails usagés sont évalués à la valeur comptable non amortie déterminée lors de mise hors service.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont présentées au coût d'achat. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire basée sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif.

Les durées d'utilisation prévues pour les principales catégories d'immobilisations sont les suivantes:

Voies ferrées - principales et secondaires	20 à 50 ans
Locomotives à moteur diesel	25 ans
Wagons	33 ans
Navires	20 à 30 ans

Commission de transport Ontario Northland
Sommaire des principales conventions comptables (suite)

31 décembre 1999

Immobilisations et amortissement (suite)

Bâtiments	50 ans
Équipement de télécommunication	15 ans
Equipement d'ordinateurs	5 ans
Véhicules	3 ans
Autobus	12 ans

La province de l'Ontario rembourse la Commission pour les coûts de certaines immobilisations destinées à l'exploitation désignée non commerciale par la province. La Commission comptabilise ces immobilisations au coût d'acquisition avec un crédit compensatoire au surplus d'apport. L'amortissement annuel de ces immobilisations est comptabilisé comme une réduction au surplus d'apport.

Fonds d'auto-assurance

L'actif du fonds d'auto-assurance est présenté au coût d'achat.

Impôts sur le revenu

Comme organisme de la province de l'Ontario, la Commission et ses filiales en propriété exclusive sont exonérées d'impôts sur le revenu et par conséquent, il n'y a aucune provision pour impôts dans ces états financiers.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs qui sont présentés à la date des états financiers ainsi que les montants de revenus et dépenses de l'exercice. Les résultats réel pourraient différée des estimations de la direction.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 1999

1. **Fonds d'auto-assurance**

La Commission suit une politique d'auto-assurance pour les dommages occasionnés par le déraillement de matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Les contributions annuelles versées à ce fonds d'auto-assurance comprennent une prime de 100 000$ payée par la Commission en plus des revenus d'intérêts sur placements gagnés sur l'actif de ce fonds. Les actifs du fonds sont composés de placements dans des obligations du gouvernement provincial et fédéral.

Les obligations mentionné si dessus ont des taux d'intérêts annuel de 4,25% à 14,25%. Les dates d'échéance de ces placements s'étendre du 8 août 2000 jusqu'au 16 octobre 2006.

2. **Marge de crédit**

La Commission a une marge de crédit dont les intérêts sont calculés en utilisant le taux préférentiel moins 0,5%. Le montant maximal autorisé par l'institution financière sur cette marge de crédit est 8 000 000$. Au 31 décembre 1999, 4 200 000$ (1998 – 2 000 000$) de retraits sur la marge de crédit sont inclus avec les emprunts et les découverts bancaires.

3. **Frais de régime de retraite reportés**

La Commission est fiduciaire du régime de retraite mixte pour tout le personnel permanent.

Le coût net des prestations du régime de retraite est établi de façon actuarielle en se fondant sur les évaluations les plus exactes de la direction et en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. Le coût net des prestations du régime de retraite comprend l'amortissement du surplus initial net du régime sur les durées restantes de service des cotisants, du surplus initial net du régime et des prestations gagnées en 1999. La valeur des immobilisations du régime de retraite a été établie en fonction d'une valeur au marché utilisant comme base la différence entre les valeurs marchandes et comptables à la fin de chaque année pour une période de cinq ans.

La portion de la Commission du coût (recouvrement) net des prestations du régime gagnées par les employés au cours de l'année est de 3 082 000$ (1998 – (3 097 000$)). En 1999 la Commission a versé un montant de 2 212 000$ (1998 – 2 123 000$). L'excédent accumulé des montants versés par rapport au coût net des prestations gagnées est inscrit comme frais de régime de retraite reporté dans le bilan.

L'évaluation actuarielle qui a été préparée pour fin comptables en date du 31 décembre 1999 indique que la valeur marchande des actifs du plan est de 407 665 000$ (1998 - 378 778 000$) et la valeur actuelle des droits aux prestations est de 347 136 000$ (1998 – 304 745 000$). Cette évaluation assume que le taux de rendements pour les actifs du régime sera de 5,75% (1998 - 6,5%) et que les augmentations de salaires seront de 4% (1998 - 4,5%).

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 1999

4. **Dette à long terme**

La dette à long terme consiste de:

	1999	1998
Prêt de la province de l'Ontario - sans intérêt et sans mode de remboursement.	**35 208 000 $**	35 208 000 $
Prêt de l'autorité financière de l'Ontario, portant intérêts à un taux annuel de 5,64%, remboursable par versements mensuels de 43 000$ capital et intérêts débutant le 1 mai 1998 pour un période de 10 ans.	**3 430 000**	3 744 000
Prêt de l'autorité financière de l'Ontario, portant intérêts à un taux annuel de 5,6%, remboursable par versements mensuels de 156 000$ capital et intérêts débutant le 1 janvier 2000 pour un période de 15 ans.	**19 014 000**	[a] 9 900 000
Prêt de l'autorité financière de l'Ontario, portant intérêts à un taux annuel de 6,37%, remboursable par versements mensuels de 109 000$ capital et intérêts débutant le 1 septembre 1999 pour un période de 15 ans.	**12 530 000**	
	70 182 000	48 852 000
Moins - portion courante	**1 707 000**	315 000
	68 475 000 $	48 537 000 $

(a) Un montant total de 19 014 000$ a été autorisé sous ces conditions pour ce prêt. Des avances pour la construction de 5 300 000$ et 4 600 000$ ont été faites le 15 décembre 1998 et le 31 décembre 1998. Les intérêts calculés au taux de 5,05% sur l'avance de 5 300 000$ et de 5,15% sur celle de 4 600 000$ sont payables avant que les paiements sur le prêt de 19 014 000$ débutent. D'autres avances ont été faites pendant la construction jusqu'au montant total du prêt. Les intérêts calculés sur ces autres avances pour la construction ont varier de 4,93% jusqu'à 5,52%.

Les paiements requis pour les cinq prochains exercices sont de :

2000	1 707 000 $
2001	1 809 000
2002	1 916 000
2003	2 030 000
2004	2 150 000

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 1999

5. **Remboursement du gouvernement**

Conformément au mémorandum d'interprétation établi entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines, certaines des exploitations de la Commission ont été désignées non commerciales. La Commission et le Ministère ont approuvé un contrat à prix fixe afin de déterminer le montant d'indemnisation que le gouvernement de l'Ontario a fourni pour l'année 1999. En 1999, le gouvernement provincial a dédommagé l'entreprise pour les pertes encourues au niveau du service de train de passager et pour les services de transport aériens aux communautés affectées par la fermeture de la division des services aériens (norOntair). En 1999, ces paiements, qui sont inclus ci-dessous, totalisaient 3 800 000$ (1998, -$) et 692 000$ (1998 - -$) respectivement.

Une partie de la perte d'exploitation du service de train de passagers entre North Bay et Toronto est remboursée par l'Office national des transports du Canada en vertu de l'article 270 de la Loi sur les chemins de fer. Le gouvernement fédéral a révoquer la Loi sur les chemins de fer et l'a remplacée par la Loi canadienne du transport. Les négociations entre la Commission et Transport Canada ont pris fin en 1996. Le montant annuel du remboursement a été fixé à 2 500 000$ pour une période de 5 ans.

Les détails du remboursement du gouvernement sont comme suit:

	1999	1998
De la province de l'Ontario:		
Chemins de fer - Services aux passagers et ligne de Moosonee	**7 030 000 $**	3 231 000 $
Contrats de services aériens	**692 000**	-
Services maritimes (Moosonee)	**50 000**	50 000
Services maritimes (Owen Sound)	**890 000**	890 000
	8 662 000	4 171 000
De Transport Canada:		
Opérations courantes	**2 500 000**	2 500 000
	11 162 000 $	6 671 000 $

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 1999

6. **Revenus de la Commission**

La division de télécommunications de la Commission a un accord de trafic avec Bell Canada qui couvre tous les services interurbains qui proviennent de l'intérieur et se termine a l'extérieur de la région desservie par la Commission ou qui proviennent de l'extérieur et se termine à l'intérieur de cette région. En 1997, Bell Canada a donné un avis que la compagnie voulait mettre fin à cet accord. La CRTC a déterminé que l'accord en vigueur deviendrait provisoire à partir du 1er janvier 1998, jusqu'à ce qu'un nouvel accord soit établi entre les deux partis. En 1998, Bell Canada a déposé une application auprès du CRTC demandant la résiliation du présent accord avec des règlements pour les revenus future qui seraient basés selon les tarifs du transporteur. A ce jour, le CRTC n'a pas rendu de décision. En attente d'une négociation finale d'un nouvel accord, les termes et conditions de l'accord précédent continuent sur une base mensuelle.

Au cours de 1999, 49% (1998 - 50%) des revenus de la division des services ferroviaires proviennent de trois clients majeurs.

7. **Élément inhabituel**

	1999	1998
Réduction de la valeur du traversier Nindawayma	- $	3 311 000 $
Réduction des coûts différés reliés au développement du terrain	-	1 300 000
Réduction de la valeur du matériel roulant du chemin de fer	-	15 095 000
	- $	19 706 000 $

Les mesures qui ont été entreprises en 1996 pour se départir du traversier Nindawayma continue en 1999. Il est maintenant évident que la valeur comptable des ces immobilisations a diminué à un niveau en dessous de la valeur marchande. Conséquemment en 1998, la valeur comptable résiduelle restante (non écoulé) de l'actif a été radiée.

En 1998 la Commission a débuté les procédés pour la vente de terrains à Timmins. Il est maintenant évident que la valeur comptable des coûts de développement reliés aux terrains est maintenant en dessous de la valeur marchande. Conséquemment, les coûts de développement on été réduits de 1 300 000$.

Suite au transfert des responsabilités de l'Agence nationale de transport à Transport Canada au niveau du remboursement des pertes d'opérations pour le train pour les passagers entre North Bay et Toronto, la valeur comptable pour le matériel roulant du chemin de fer a été examinée. La direction a déterminé que la valeur marchande était en dessous de la valeur comptable et conséquemment, cette valeur a été réduite. Lorsque la direction a déterminé le montant de la réduction, elle a considéré l'évaluation indépendante de ce matériel roulant qui a été faite au cours de l'exercice en plus des flux de trésorerie négatifs reliés au service de train passager. (voir note 9)

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 1999

8. Contrats de services aériens

La Commission a embauché des sous-traitants afin d'assurer que les communautés affectées aient un autre moyen de transport jusqu'à ce que d'autres arrangements soient faits. Cet engagement contractuel a été prolongé jusqu'au deuxième trimestre de 1997. A la fin de cet engagement, la Commission a commencé à remettre les fonds directement à certaines des communautés affectées afin qu'elles puissent prendre les dispositions nécessaires pour se trouver des moyens de transport alternatifs. Ces paiements sont inscrits à l'annexe 2 sous la rubrique contrats de service aériens, et ces paiements qui étaient supposés se terminée en 1999 vont s'étendre jusque en l'an 2000.

9. Éventualités

Quelques réclamations ont été émises contre la Commission pour des dommages occasionnés. Les dommages, le cas échéant, ne peuvent être estimés présentement; la Commission est d'avis que ces poursuites sont sans fondement ou couvertes par l'assurance sauf pour le déductible de 2 000 000$. Si des pertes en résultaient, elles seraient imputées à l'exploitation lorsque le montant en serait établi.

En 1998 une demande d'indemnités de 3 000 000$ a été envoyée à l'Agence nationale de transport pour un remboursement partiel de la réduction de la valeur du matériel roulant relié au train passager. Comme on ne peut déterminer avec certitude si cette indemnité sera reçue, aucun montant n'a été comptabilisé aux états financiers.

Au cours de 1999, la division de télécommunications (O.N. Tel Inc) de la Commission a été cotisée par le ministère ontarien de finance pour un montant de 1 547 000$ pour la taxe sur les revenus bruts pour les années 1997 et 1998. Selon la Commission, la taxe payée sur les revenues bruts est exacte et elle n'a donc pas payé le montant cotisé. La Commission a l'intention de contester cet avis de cotisation. Comme on ne peut déterminer avec certitude si cette contestation sera gagnée, aucun montant n'a été comptabilisé aux états financiers. Si la Commission perdait cette contestation, cette cotisation ainsi que les intérêts et pénalités seraient comptabilisés dans la période ou le jugement serait rendu.

10. Aide gouvernementale

En vertu de l'accord commercial daté du 24 février 1992, la Commission a devenue éligible à recevoir un prêt de 4 250 000$ de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (le Fonds du patrimoine) afin de l'aider à acheter certaines immobilisations spécifiques. Selon les termes de l'accord, la Commission a loué les actifs au chemin de fer Algoma Central Railway pour une valeur symbolique de 1$ par année. Le prêt ne porte aucun intérêt et peut être repayé à une commune date d'entente entre la Commission et le Fonds du patrimoine par le transfert du titre de l'actif au Fonds du patrimoine. Au 31 décembre 1999, un total de 4 179 000$ (1998 – 4 179 000$) a été reçu et comptabilisé en réduction du coût des immobilisations.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 1999

11. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont composés de l'encaisse et placement à terme du fonds d'auto-assurance, des comptes recevables, emprunts bancaire et découvert en banque, des comptes payables et frais courus, ainsi que des dettes à long terme. À moins d'avis contraire, selon la direction, la Commission n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt, à un risque de taux de change ni à un risque de crédit qui seraient matériels et qui proviendraient des instruments financiers. La valeur marchande des instruments financiers est approximativement égale à la valeur aux livres à moins d'avis contraire.

Une portion des créditeurs de la Commission sera décidée en dollar américain dans les deux mois suivant la fin de l'exercice.

12. Transactions entre apparentés

Au cours de l'année, la Commission a facturé le fonds de pension contributif de l'ONTC pour un montant de 308 000$ (1998 – 185 000$) pour support administratif.

Au cours de 1999, la division du service ferroviaire (de la Commission) a facturé la division de télécommunications (de la Commission) un montant de 985 000$ (1998 – 985 000$) pour avoir le droit de passage par dessus le service ferroviaire. Ce montant est présenté comme un revenu pour la division du service ferroviaire et comme une dépense pour la division de télécommunications. L'administration croit que les termes de cette transaction ont été établis de la même façon que si la transaction avait été effectuée avec un parti sans lien de dépendance.

13. Créances à long terme

	1999	1998
Comptes à recevoir à long terme - Montants recouvrables des partis suite à des événements opérationnels qui seront résolus après la fin du prochain exercice.	**2 864 000 $**	2 864 000 $

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 1999

14. Services maritimes (Pelee Island)

Le contrat pour les services maritimes de l'Île Pelee devait être renouvelé le 31 mars 2000. Des négociations son présentement en cours pour prolonger ce contrat jusqu'au 31 mars 2001.

15. Redressement

En 1997, la Commission a reçu 821 000$ du fédéral pour les pertes encourues au niveau du service du train passagers entre North Bay et Toronto. Ce remboursement était pour les 18 derniers mois d'opération avant la révocation de la Loi ferroviaire en 1996. Au cours de 1999, il a été déterminer que ce montant était surévalué de 438 000$. Cette correction a été comptabilisée rétroactivement et les résultats financier de 1997 et 1998 on été redressés. Le tableau suivant résume les ajustements comptabilisés par la Commission:

	1998	1997
Revenus	- $	(438 000) $
Perte nette	-	438 000
Actif a court terme	(438 000)	(438 000)
Bénéfices non répartis	(438 000)	(438 000)

16. Événement subséquent

Le 14 mars 2000, un des trains de marchandise a déraillé. Le train transportait, en plus de la marchandise, de l'acide sulfurique et a déraillé dans une région éloignée du nord-est Ontario. Les dommages, que l'on prévoit majeurs, ne peuvent être déterminés au moment de la préparation des états financiers. Dans la mesure du possible, les dommages à la cargaison et au matériel roulant seront couverte par le fonds d'assurance. Les réclamations pour les dommages environnementaux seront couverts par l'assurance jusqu'à 100,000,000$, sauf pour le montant déductible de 2 000 000$. Les autres coûts qui ne sont pas couverts par l'assurance seront comptabilisés dans l'exercice quand les montants sont déterminé.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 1999

17. **Chiffres comparatifs / État de l'évolution de l'encaisse**

Pour fins de comparaison, la classification de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée pour se conformer à la présentation adoptée dans l'exercice courant. La Commission a adopté les recommandations de l'Institut canadien des comptables agrée en ce qui concerne l'état de l'évolution de l'encaisse.

18. **Incertitude relatif au problème du passage à l'an 2000**

Ce qu'on appelle globalement le problème du passage à l'an 2000 est le résultat du fait que de nombreux systèmes informatiques utilisent seulement deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Ces systèmes pourraient confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, entraînant des erreurs lorsque les dates sont utilisées a des fins de calcul ou de comparaison. En plus, des problèmes semblables peuvent se manifester au niveau de certains systèmes qui utilisent les dates en 1999 comme des chiffres autres que ceux de l'année. Même si le changement de date a eu lieu, il n'es pas possible de conclure que tous les aspects reliés au passage à l'an 2000 qui pourraient affecter la compagnie, incluant ceux affectant les clients, fournisseurs ou autres tiers parties on été résolus.

Ontario Northland Transportation Commission
Rapport d'employés dont le salaire excède 100 000$

31 décembre 1999

Nom	Poste	Salaire	Avantages sociaux imposables
K J Wallace	Président et directeur général	143 172 $	9 262 $
R S Hutton	Vice Président - Services corporatifs	124 886	1 123
S G Carmichael	Vice Président - Services reliés au transport	119 420	1 121
J L Thib	Directeur des transports	105 919	860

Préparé sous la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public 1996.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Commission des parcs du Niagara,
au Ministre du Tourisme
et à l'auditeur provincial

Conformément à la Loi sur les parcs du Niagara, selon laquelle les états financiers de la Commission des parcs du Niagara, un organisme de la Couronne, doivent être vérifiés par l'Auditeur provincial ou par un vérificateur nommé par le Lieutenant-gouverneur en Conseil, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 1999, ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 octobre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Niagara Falls, Ontario
Le 14 janvier 2000

CRAWFORD, SMITH AND SWALLOW
Comptables agréés LLP

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ÉTAT 1

BILAN
au 31 octobre 1999

	1999 $	1998 $
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	22 226 134	18 746 408
Comptes à recevoir		
Location de terrains	1 504 048	1 460 410
Autres	1 503 209	994 379
Stocks		
Marchandise	4 253 429	3 636 986
Maintenance et autres fournitures	896 628	614 563
Frais payés d'avance	123 845	119 297
	30 507 293	25 522 043
Immobilisations - note 2	99 436 806	93 961 788
	129 944 099	**119 483 831**
Passif et Avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs	4 950 656	3 691 512
Frais courus	741 272	545 647
Portion à court terme de la dette à long terme	300 000	
	5 991 928	4 237 159
Dette à long terme - note 3	600 000	
Engagements - note 4		
Éventualités - note 5		
Avoir de l'actionnaire - État 2	123 352 171	115 246 672
	129 944 099	**119 483 831**

Pour la Commission:

Chairman

Vice-chairman

Voir notes accompagnant les états financiers

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ÉTAT 2

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1999

	1999	1998
	$	$
Solde en début de l'année	115 246 672	105 281 223
Bénéfice net de l'année - État 3	8 105 499	9 965 449
Solde en fin d'exercice	**123 352 171**	**115 246 672**

Voir notes accompagnant les états financiers

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ÉTAT 3

ÉTAT DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1999

	1999	1998
	$	$
Produits		
Boutiques de souvenirs, restaurants et attractions - Ann. 1	64 486 732	60 454 897
Location de terrains	5 038 197	4 951 844
Commissions, locations et frais	2 642 181	2 504 436
Gain sur échange de devise américaine - net	567 636	582 712
Intérêt	704 159	474 054
Gain sur disposition d'actifs - net	69 492	44 541
Autres	17 970	13 370
	73 526 367	69 025 854
Charges		
Boutiques de souvenirs, restaurants et attractions - Ann. 1		
Coût des marchandises vendues	15 453 796	14 864 217
Frais d'exploitation	23 358 314	21 202 086
Amortissement	2 462 261	2 360 781
Entretien	15 299 064	14 009 726
Frais administratifs et généraux	4 090 301	3 792 286
Publicité et relations publiques	2 303 907	1 043 378
Frais bancaires et intérêts	7 259	6 958
Intérêt sur emprunt		25 727
	62 974 902	57 305 159
Revenus nets pour l'exercice avant l'amortissement sur les actifs et élément extraordinaire	10 551 465	11 720 695
Amortissement sur les actifs improductifs	2 445 966	2 170 246
Revenus nets avant Élément extraordinaire	8 105 499	9 550 449
Élément extraordinaire		415 000
Bénéfice net de l'exercice	8 105 499	9 965 449

Voir notes accompagnant les états financiers

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ÉTAT 4

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 1999

	1999 $	1998 $
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'année	8 105 499	9 965 449
Éléments n'entraînant pas de décaissement		
- amortissement	5 014 864	4 621 611
- gain sur disposition d'immobilisation - net	(69 492)	(44 541)
	13 050 871	14 542 519
Évolution nette des solides d'autres éléments d'actif et de passif	(50 755)	(836 705)
Liquidités générées par les activités d'exploitation	13 000 116	13 705 814
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisation	(10 544 265)	(6 614 498)
Produit de la cession d'immobilisation	123 875	81 373
Liquidités absorbées par les activités d'investissement	(10 420 390)	(6 533 125)
Activités de financement		
Versements sur dette à long terme	900 000	(1 800 000)
Augmentation des liquidités	3 479 726	5 372 689
Liquidités en début d'année	18 746 408	13 373 719
Liquidités en fin d'exercice	22 226 134	18 746 408

Voir notes accompagnant les états financiers

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ANNEXE 1

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1999

BOUTIQUES DE SOUVENIRS, RESTAURANTS ET ATTRACTIONS

	1999 $	1998 $
Produits		
Souvenirs, porcelaines et cartes postales	24 556 517	22 186 113
Nourriture et rafraîchissements	14 962 166	14 315 344
Bière, spiritueux et vin	1 740 708	1 676 606
Friandises	3 044 262	2 761 248
Billets d'autobus et d'admission	18 951 333	18 318 348
Locations	403 652	397 927
Autres	828 094	799 311
	64 486 732	60 454 897
Coûts des marchandises vendues		
Souvenirs, porcelaines et cartes postales	9 455 563	9 299 502
Nourriture et rafraîchissements	4 049 205	3 692 932
Bière, spiritueux et vin	482 665	450 747
Friandises	1 214 172	1 186 221
Autres	252 191	234 815
	15 453 796	14 864 217
Bénéfice brut	49 032 936	45 590 680
Frais d'exploitation		
Salaires et traitements	11 247 699	10 345 906
Avantages sociaux	2 072 998	2 047 414
Publicité	798 835	732 401
Carburant, électricité, eau et buanderie	855 306	791 119
Dépenses générales	3 378 719	3 066 838
Entretien des immeubles, de l'équipement et du matériel roulant	2 196 141	1 912 749
Entretien des terrains	785 085	553 243
Paiement tenant lieu de taxes	880 000	894 179
Dépenses du centre de distribution	1 143 531	858 237
	23 358 314	21 202 086
Bénéfice net avant amortissement	25 674 622	24 388 594
Amortissement de l'immobilisation	2 462 261	2 360 781
Bénéfice net excluant les frais généraux et administratifs de la Commission	23 212 361	22 027 813

Voir notes accompagnant les états financiers

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
pour l'exercice terminé le 31 octobre 1999

1. Conventions comptables

Buts de l'exercice

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et appliqués rigoureusement. Puisque, dans bien des cas, l'établissement de l'actif et du passif repose sur des projections, la préparation des états financiers implique nécessairement le recours à des estimations et à des approximations. Dans tous les cas, ces dernières ont été effectués avec soin à la lumière des données disponibles. De l'avis de la direction, les états financiers ont été soigneusement préparés et ce, en conformité avec un cadre de travail strict dont les conventions comptables sont résumées ci-après:

Inventaires

La valeur de l'inventaire des marchandises vendables est établie aux coûts les plus bas (premier entré, premier sorti) et de la valeur nette réalisable.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont enregistrées au prix coûtant. L'amortissement a été calculé suivant la méthode de l'amortissement linéaire, utilisant des taux de 2,5 à 20 % pour les bâtiments, les routes et les structures, de 10 à 25 % pour l'équipement et les fournitures et de 8 à 40 % pour les véhicules.

2. Immobilisations

	Coût $	Amortissement accumulé $	1999 $	1998 $
Terrains	13 443 130		13 443 130	12 017 553
Édifices, routes et structures	116 155 248	39 286 993	76 868 255	74 665 108
Équipement et fournitures	16 228 726	10 237 589	5 991 137	5 323 112
Véhicules	7 689 074	6 643 037	1 046 037	907 353
	153 516 178	56 167 619	97 348 559	92 913 106
Travaux d'immobilisation en cours	2 088 247		2 088 247	1 048 682
	155 604 425	56 167 619	99 436 806	93 961 788

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
pour l'exercice terminé le 31 octobre 1999

3. Emprunt hypothécaire

	1999	1998
	$	$
L'emprunt hypothécaire, remboursable en versements annuels de 300 000 $, sans intérêt, échoit en janvier 2002. Il est garanti par des terrains qui appartiennent à la Commission.	900 000	
Portion à rembourser en un an	(300 000)	
	600 000	

Échéancier des paiements du principal de l'emprunt hypothécaire :

	$
2000	300 000
2001	300 000
2002	300 000

4. Engagements

La Commission s'est engagée à dépenser environ 19 000 000 $ pour des projets d'immobilisation au cours de la prochaine année.

La Commission a conclu un marché pour acquérir des terrains pour la somme de 160 000 $.

5. Éventualités

La Commission est engagée dans des poursuites relatives à certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut être déterminée. En conséquence, aucune provision relative à ces poursuites n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

6. Événement postérieur à l'exercice

Le 19 novembre 1999, la Commission a vendu un terrain connu sous le nom de *Fallsview Parking Lot* (terrain de stationnement ayant vue sur les chutes) à la société Ontario Realty pour la somme de 830 539 $. Le coût d'acquisition du terrain était approximativement de 70 000 $. Le profit net sera comptabilisé dans les états financiers de l'exercice se terminant le 31 octobre 2000.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
pour l'exercice terminé le 31 octobre 1999

7. Régime de retraite

La Commission accorde des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de contribuer) par l'entremise du *Public Service Pension Fund* (PSPF) et du Fonds de retraite du syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEEFPO).

Les obligations de la Commission quant au fonds de pension PSPF et SEEFPO s'élèvent à 1 119 428 $ (1998 - 1 378 896 $) et sont incluses dans l'État des résultats - Frais administratifs et généraux et dans l'État des résultats - Boutiques de souvenir, restaurants et attractions - Avantages sociaux

8. Incertitude liée au passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 risque de poser des problèmes parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent encore deux chiffres au lieu de quatre pour identifier l'année. Les systèmes chronosensibles peuvent confondre l'an 2000 et l'an 1900 ou une autre date, ce qui entraînerait des erreurs lors du traitement de données utilisant des dates de l'an 2000. De plus, des problèmes semblables pourraient survenir dans certains systèmes qui utilisent des dates de l'an 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les effets du problème relié à l'an 2000 pourraient se faire sentir avant, après ou le jour même du premier de l'an 2000. Si on ne s'en préoccupe pas, l'impact sur les activités et les rapports financiers pourrait aller des erreurs négligeables aux défaillances du système, ce qui pourrait affecter le fonctionnement normal d'une entreprise. On ne peut être sûr que tous les aspects du problème relié à l'an 2000 affectant l'entité, y compris ceux qui dépendent du bon vouloir des clients, des fournisseurs ou d'autres tierces parties, seront entièrement résolus.

9. Instruments financiers

Risque lié au crédit

La Commission s'expose à un risque en faisant crédit à ses clients. Toutefois, en raison du grand nombre de clients, le risque lié à la concentration du crédit est minime.

Risque lié au taux de change

Près de 17,98 % environ des ventes de la Commission se font en devises étrangères. En conséquence, certains revenus sont soumis au risque de fluctuation des taux de change.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
pour l'exercice terminé le 31 octobre 1999

10. Surplus

Conformément à l'article 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tout surplus, sur l'ordre du lieutenant-gouverneur en Conseil, sera versé au Trésorier de l'Ontario et fera partie du fonds de revenu consolidé.

Employés recevant un traitement de 100 000 $ ou plus en 1998

Nom (de famille/prénom)	Poste	Traitement reçu	Avantages imposables
Brooker, R.F.	Directeur général adjoint	107 330.24 $	300. 48 $

Préparé en vertu de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.*

HYDRO ONE INC.

Rapport de la direction

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de Hydro One Inc. («Hydro One» ou la «société») incombe à la direction. Ils ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Hydro One applique les principes comptables appropriés à ses activités. Les principales conventions comptables suivies par la société sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables présenté à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable actuelle ne peuvent être déterminées avec certitude avant les périodes à venir. Les états financiers consolidés ont été dressés correctement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles au 31 mars 2000.

La direction maintient un système de contrôles internes visant à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles au besoin. Le système comporte des politiques et des procédés officiels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une division des responsabilités appropriées. Des vérificateurs internes ont évalué de façon indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présenté leurs constatations à la direction et au comité de vérification et des finances du conseil d'administration de Hydro One.

Les états financiers consolidés ont été examinés par Ernst & Young s.r.l., les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration de Hydro One. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs, figurant dans le présent rapport annuel, fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Le 31 mars 1999, Ontario Hydro a mis fin à ses activités. La direction d'Ontario Hydro est responsable des états financiers d'Ontario Hydro pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et l'exercice terminé le 31 décembre 1998, comme présenté dans le rapport annuel définitif d'Ontario Hydro pour la période du 1er janvier 1998 au 31 mars 1999.

Au 1er avril 1999, Hydro One a entrepris ses activités sous la raison sociale de la Société des services d'électricité de l'Ontario Inc. (SEOI) et le conseil d'administration de cette dernière, par l'entremise de son comité de vérification et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification et des finances rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes afin de s'assurer que chaque groupe remplit ses tâches respectives et d'examiner les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les vérificateurs externes ont librement et directement accès au comité de vérification et des finances, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et l'efficacité du système de contrôles internes. En mai 2000, la raison sociale de la société a

été changée pour Hydro One Inc.

Au nom de la direction de Hydro One Inc.,

Eleanor R. Clitheroe
Présidente et chef de la direction

Malen S. Ng
Vice-présidente à la direction et chef de la direction des finances

le 31 mars 2000

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la
Hydro One Inc.

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Hydro One Inc., auparavant Société des services d'électricité de l'Ontario Inc. (la « société »), au 31 décembre 1999 et le bilan des entreprises de transport et de distribution d'électricité et de services énergétiques d'Ontario Hydro (les « entreprises acquises ») au 31 décembre 1998, les états consolidés cumulés des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie de la société et des entreprises acquises pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, les états consolidés des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie de la société pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 et les états des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie des entreprises acquises pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et les exercices terminés les 31 décembre 1998 et 1997. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 1999, de la situation financière des entreprises acquises au 31 décembre 1998, de l'état cumulé des résultats et des flux de trésorerie de la société et des entreprises acquises pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 et des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie des entreprises acquises pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et les exercices terminés les 31 décembre 1998 et 1997, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Ernst & Young LLP

Toronto, Canada
le 31 mars 2000

ERNST & YOUNG S.R.L.
Comptables agréés

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS
(en millions de dollars canadiens)

	Entreprises acquises				Cumulé
	Exercices terminés les 31 décembre 1997	Exercices terminés les 31 décembre 1998	Trois mois terminés le 31 mars 1999	Neuf mois terminés le 31 décembre 1999	Exercice terminé le 31 décembre 1999
Produits					
Transport *(note 13)*	1 095	1 178	305	932	1 237
Distribution (y compris au détail) *(note 13)*	1 846	1 746	518	1 298	1 816
Divers	158	124	27	45	72
	3 099	3 048	850	2 275	3 125
Charges					
Exploitation, entretien et administration *(note 4)*	706	723	194	669	863
Achats d'électricité *(note 13)*	1 250	1 165	277	662	939
Amortissement *(note 5)*	302	300	75	267	342
Redressement du coût transitoire *(note 6)*	—	—	55	—	55
Commission de garantie de la dette provinciale *(note 13)*	32	31	8	—	8
Actif reporté du régime de retraite *(note 15)*	—	(204)	—	—	—
	2 290	2 015	609	1 598	2 207
Autre bénéfice					
Gain à la vente d'un placement *(note 7)*	—	—	—	32	32
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	809	1 033	241	709	950
Charges de financement *(notes 8 et 13)*	584	559	131	250	381
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	225	474	110	459	569
Provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés *(notes 9 et 13)*	—	—	—	194	194
Bénéfice net	225	474	110	265	375

Voir les notes afférentes aux états financiers
(y compris la note 2 — Principales conventions comptables, qui décrit le mode de présentation)

HYDRO ONE INC.
BILANS CONSOLIDÉS
(en millions de dollars canadiens)

	Entreprises acquises	
	Aux 31 décembre	
	1998	1999
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	44	468
Débiteurs (déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables respectivement de 9 $ en 1998 et 9 $ en 1999)	398	536
Matériel et fournitures	65	81
	507	1 085
Immobilisations *(note 10)*		
Immobilisations en service	12 044	11 907
Moins : amortissement cumulé	3 828	3 848
	8 216	8 059
Constructions en cours	167	300
	8 383	8 359
Autres actifs à long terme		
Actif lié aux avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi *(note 15)*	—	317
Débiteurs à long terme et autres actifs	69	28
Charges reportées de la dette	252	—
Actif reporté du régime de retraite *(note 15)*	224	241
	545	646
TOTAL DE L'ACTIF	9 435	10 090

Voir les notes afférentes aux états financiers
(y compris la note 2 — Principales conventions comptables, qui décrit le mode de présentation)

HYDRO ONE INC.
BILANS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

	Entreprises acquises Aux 31 décembre	
	1998	1999
PASSIF		
Passif à court terme		
Dette bancaire	5	—
Créditeurs et charges à payer	260	403
Billets à court terme à payer *(note 11)*	563	—
Intérêts courus	137	72
Tranche échéant à moins d'un an de la detteà long terme *(note 11)*	491	1 399
	1 456	1 874
Dette à long terme *(note 11)*	5 128	3 446
Autres passifs à long terme		
Avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi *(note 15)*	305	453
Créditeurs à long terme et charges à payer	115	52
Passif réglementaire *(note 15)*	—	241
	420	746
Total du passif	7 004	6 066
Éventualités et engagements *(notes 16 et 17)*		
CAPITAUX PROPRES		
Actions devant être émises :		
Actions privilégiées *(notes 3 et 18)*	—	323
Actions ordinaires *(notes 3 et 18)*	—	3 436
Bénéfices non répartis	2 431	94
Dividendes à verser *(note 18)*	—	171
Total des capitaux propres	2 431	4 024
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	9 435	10 090

Au nom du Conseil,

SIR GRAHAM DAY
Président du conseil d'administration

ELEANOR R. CLITHEROE
Administratrice, présidente et chef de la direction

Voir les notes afférentes aux états financiers
(y compris la note 2 — Principales conventions comptables, qui décrit le mode de présentation)

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES
(en millions de dollars canadiens)

Excédent de l'actif sur le passif des entreprises acquises	
1997	
Excédent de l'actif sur le passif des entreprises acquises au 1er janvier	2 022
Bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 décembre	225
Moins : Redressement pour avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi *(note 15)*	(182)
Excédent de l'actif sur le passif des entreprises acquises au 31 décembre	2 065
1998	
Excédent de l'actif sur le passif des entreprises acquises au 1er janvier	2 065
Bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 décembre	474
Moins : Redressement pour avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi *(note 15)*	(108)
Excédent de l'actif sur le passif des entreprises acquises au 31 décembre	2 431
1999	
Excédent de l'actif sur le passif des entreprises acquises au 1er janvier	2 431
Bénéfice net pour les trois mois terminés le 31 mars	110
Remboursements nets à l'annexion par des municipalités *(note 10)*	(25)
Excédent net de l'actif sur le passif des entreprises acquises au 31 mars	2 516
Capitalisation de Hydro One Inc. au 1er avril	
Actions devant être émises :	
Actions privilégiées (notes 3 et 18)	323
Actions ordinaires (notes 3 et 18)	3 436
	3 759
Bénéfice net pour les neuf mois terminés le 31 décembre	265
Moins : Dividendes à verser *(note 18)*	(171)
	94
	3 853
Dividendes à verser *(note 18)*	171
Total des capitaux propres	4 024

Voir les notes afférentes aux états financiers
(y compris la note 2 — Principales conventions comptables, qui décrit le mode de présentation)

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en millions de dollars canadiens)

	Entreprises acquises				Cumulé
	Exercices terminés les 31 décembre 1997	Exercices terminés les 31 décembre 1998	Trois mois terminés le 31 mars 1999	Neuf mois terminés le 31 décembre 1999	Exercice terminé le 31 décembre 1999
Activités d'exploitation					
Bénéfice net	225	474	110	265	375
Redressements au titre des éléments hors caisse :					
Amortissement (déduction faite des frais d'enlèvement) *(note 5)*	266	276	71	253	324
Redressement du coût transitoire	—	—	55	—	55
Actif reporté du régime de retraite	—	(204)	—	—	—
Gain à la vente d'un placement	—	—	—	(32)	(32)
Divers	47	34	9	(18)	(9)
	538	580	245	468	713
Variations des soldes hors caisse liés à l'exploitation *(note 14)*	97	(60)	38	43	81
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	635	520	283	511	794
Activités de financement					
Variation nette de la dette pour le financement à long terme	(226)	(98)	(168)	—	(168)
Activités d'investissement					
Immobilisations	(289)	(383)	(94)	(389)	(483)
Produits tirés de la cession d'immobilisations et de placements	—	—	—	245	245
Autres actifs	(4)	—	(8)	49	41
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(293)	(383)	(102)	(95)	(197)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	116	39	13	416	429
Espèces et quasi-espèces au début de la période	(116)	—	39	52	39
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période *(note 14)*	—	39	52	468	468

Voir les notes afférentes aux états financiers
(y compris la note 2 — Principales conventions comptables, qui décrit le mode de présentation)

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(en millions de dollars canadiens)

1. CONSTITUTION ET DÉBUT DES ACTIVITÉS

Hydro One Inc. (la « société » et avec ses filiales, « Hydro One ») a été constituée le 1er décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et a émis dix actions ordinaires à titre de contrepartie nominale, et est détenue en propriété exclusive par la province de l'Ontario (la « province »). Dans le cadre de la réorganisation d'Ontario Hydro en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et la restructuration connexe du secteur de l'électricité en Ontario, Hydro One a acquis et pris en charge certains actifs et passifs, droits et obligations de l'entreprise de transport et de distribution d'électricité et de services énergétiques d'Ontario Hydro (les « entreprises acquises ») en date du 1er avril 1999 et a débuté ses activités à cette date. En échange, la société a émis une dette et un billet additionnel (voir la note 3). La société est donc devenue une société de portefeuille de services de transport et de distribution d'électricité et de services énergétiques dont les activités sont régies par la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

L'activité principale de Hydro One consiste à transporter et distribuer de l'électricité aux abonnés en Ontario, et est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales en propriété exclusive : Hydro One Networks Inc., Ontario Hydro Energy Inc., Hydro One Remote Communities Inc., Hydro One Markets Inc., Hydro One Telecom Inc., Ontario Hydro Delivery Services Company Inc. et Ontario Hydro International Inc.

Méthode de comptabilisation

Les présents états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (les « PCGR canadiens ») et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (les « PCGR américains »), sauf comme indiqué à la note 20.

La situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie présentés dans les présents états financiers consolidés aux dates et pour les périodes antérieures au 1er avril 1999 représentent la totalité des actifs et passifs, des droits et des obligations d'Ontario Hydro relatifs aux entreprises acquises maintenant dirigées par Hydro One. Ces montants ont été comptabilisés dans les états financiers consolidés de Hydro One d'après les mêmes méthodes et au cours des mêmes périodes que celles de leur constatation initiale par Ontario Hydro parmi ses sociétés remplaçantes. Ces états financiers, avant le 1er avril 1999, ont été dressés surtout au moyen d'une détermination précise des actifs et passifs (autres que la dette) et des produits et charges se rapportant à ces entreprises, mais également d'une attribution de certains comptes et éléments des états financiers communs d'Ontario Hydro. En particulier, une partie des produits et de la dette d'Ontario Hydro, et une partie correspondante de l'intérêt connexe et des autres charges de financement, ont été attribuées en théorie à Hydro One.

Tarifs

La *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* a accordé à la Commission de l'énergie de l'Ontario des pouvoirs et des responsabilités accrus pour réglementer le secteur de l'électricité. Ces pouvoirs et responsabilités comprennent le pouvoir d'approuver ou de fixer les tarifs pour le transport et la distribution d'électricité, le pouvoir

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

de fournir une protection tarifaire constante aux abonnés des régions rurales et éloignées et la responsabilité des'assurer que les sociétés de distribution respectent leurs obligations de raccorder et de servir les abonnés. En vertu de son pouvoir d'approuver ou de fixer les tarifs, la Commission de l'énergie de l'Ontario peut préciser des traitements réglementaires susceptibles d'entraîner des traitements comptables différents des PCGR canadiens à l'égard d'entreprises œuvrant dans un cadre à tarifs non réglementés.

Avant le 1er avril 1999, Ontario Hydro exerçait ses activités en vertu de la *Loi sur la Société de l'électricité* qui lui accordait de vastes pouvoirs pour produire, fournir et livrer de l'électricité à l'échelle de l'Ontario. En vertu des dispositions de la *Loi sur la Société de l'électricité*, le conseil d'administration d'Ontario Hydro fixait les tarifs d'électricité de gros et de détail facturés aux abonnés d'Ontario Hydro et réglementait les tarifs qui pourraient être demandés par les services municipaux d'électricité à leurs abonnés de détail et avait le pouvoir, aux fins de l'établissement des tarifs, de préciser les traitements réglementaires susceptibles d'entraîner des traitements comptables différents des PCGR canadiens à l'égard des entreprises œuvrant dans un cadre à tarifs non réglementés.

La Commission de l'énergie de l'Ontario a émis — et le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie a approuvé — des ordonnances tarifaires transitoires pour Hydro One en date du 1er avril 1999. Par suite de ces ordonnances tarifaires, les traitements comptables suivants, qui diffèrent des PCGR canadiens pour les entreprises exploitées dans un cadre à tarifs non réglementés, s'appliquent aux entreprises réglementées de Hydro One :

- les charges de retraite sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation lorsque les contributions patronales sont versées à la caisse de retraite;
- les paiements en remplacement des impôts des sociétés sont comptabilisés dans les résultats d'exploitation selon la méthode de l'impôt exigible.

En vertu des PCGR canadiens pour les entreprises exploitées dans un cadre à tarifs non réglementés, les charges de retraite seraient comptabilisées dans les résultats d'exploitation selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les paiements en remplacement des impôts des sociétés seraient comptabilisés dans les résultats d'exploitation selon la méthode du report d'impôts.

La Commission de l'énergie de l'Ontario a permis de récupérer les avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi dans les exigences en matière de produits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, notamment la récupération des coûts des prestations au titre des services passés qui donnent lieu à un actif réglementaire.

De plus, le conseil d'administration d'Ontario Hydro, en vertu de son pouvoir de fixer les tarifs, a approuvé les traitements comptables suivants et les a appliqués à des montants comptabilisés avant le 1er avril 1999 :

- les escomptes et les primes découlant de l'acquisition de dettes avant l'échéance ont été reportés;
- les gains et les pertes de change à l'égard de financement à court terme en dollars US utilisés pour remplacer la dette à long terme en dollars US rachetée avant l'échéance ont été reportés.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

En vertu des PCGR canadiens pour les entreprises exploitées dans un cadre à tarifs non réglementés, ces montants auraient été inclus à titre de gains ou de pertes de la période au cours de laquelle ils auraient eu lieu.

Constatation et répartition des produits

Les ordonnances tarifaires transitoires émises par la Commission de l'énergie de l'Ontario en date du 1er avril 1999 ont approuvé les exigences relatives aux produits tirés du transport et de la distribution pour 1999 et 2000, qui visent à permettre à chaque entreprise réglementée de recouvrer ses coûts permis et d'obtenir un taux de rendement annuel prévu de 9,35 % sur l'avoir moyen des porteurs d'actions ordinaires pour 1999 réputé, aux fins de la réglementation, être attribué à ces entreprises. Pour 2000, la Commission de l'énergie de l'Ontario a redressé le taux de rendement à 9,88 % pour tenir compte de la hausse des taux d'intérêts prévue. Bien que Hydro One n'ait pas débuté ses activités en tant qu'entreprise autonome distincte d'Ontario Hydro avant le 1er avril 1999, les ordonnances tarifaires transitoires dictaient la méthode de constatation des produits pour les trois mois terminés le 31 mars 1999, conformément au projet de convention de répartition des produits devant être conclue entre les sociétés remplaçantes.

La facturation des clients de gros en Ontario a toujours été effectuée selon une méthode groupée, aux termes de laquelle le montant facturé correspondait aux charges de production et de transport de l'électricité fournie. Les tarifs de détail sont également groupés et sont établis d'une manière semblable aux tarifs de gros. Avant la création de marchés concurrentiels de gros et de détail de l'électricité (le libre accès), les abonnés continuent à payer des tarifs groupés pour l'électricité. Les produits sont perçus et attribués aux sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro, conformément au projet de convention de répartition des produits devant être conclue entre ces sociétés. Ce projet de convention incorpore les exigences relatives aux produits approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario dans les ordonnances tarifaires transitoires. Avant 1999, les produits tirés du transport étaient répartis selon un mécanisme interne utilisé par Ontario Hydro. Les produits annuels tirés du transport étaient déterminés surtout selon une estimation des éléments de coûts prévus et un taux de rendement de l'actif précis.

Les produits tirés de la distribution (y compris au détail) représentent les produits réels, plutôt qu'attribués, provenant de la vente et de la livraison d'électricité, et sont constatés au fur et à mesure que l'énergie est livrée aux abonnés. La lecture des compteurs des abonnés étant généralement prise trimestriellement, il est nécessaire d'estimer les produits mensuels pour la période en fonction des achats de gros d'électricité. Ces estimations sont rapprochées de la consommation réelle d'énergie par l'abonné de façon régulière.

Les produits tirés de la distribution (y compris au détail) comprennent également un montant pour le programme d'assistance à la tarification en régions rurales. Ce programme, en vigueur depuis 1982, a été abrogé le 1er avril 1999 et remplacé par un régime semblable d'assistance à la tarification en régions rurales en vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Cette loi prévoit qu'au moment d'approuver les tarifs d'électricité d'un distributeur qui fournit de l'électricité à des abonnés résidentiels ruraux, la Commission de l'énergie de l'Ontario est tenue d'offrir une assistance à la tarification à des catégories prescrites d'abonnés en réduisant les tarifs d'électricité qui s'appliqueraient autrement, de sorte que la facture rurale moyenne pondérée ne dépasse pas de plus de 15 % la facture municipale moyenne.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Impôt des sociétés et impôt sur le capital

Avant le 1er avril 1999, les activités de Hydro One ont été effectivement menées à titre d'unité fonctionnelle d'Ontario Hydro, laquelle a été exonérée de l'impôt des sociétés et de l'impôt sur le capital.

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Hydro One est tenue de verser, à compter du 1er avril 1999, des paiements en remplacement des impôts des sociétés à la Société financière Ontario Hydro. Ces paiements sont calculés selon les règles suivies pour le calcul du bénéfice et du capital imposable et d'autres montants pertinents prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ainsi que la *Loi sur l'imposition des corporations (Ontario)*, modifieé pour la *Loi de 1998 sur l'électricité* et les règlements y afférents.

Hydro One comptabilise des paiements en remplacement des impôts des sociétés pour ses entreprises réglementées à l'aide de la méthode des impôts exigibles, comme l'exige la Commission de l'énergie de l'Ontario. En vertu de cette méthode, aucune provision n'est constituée pour des impôts sur le bénéfice futurs par suite d'écarts temporels entre le traitement de divers bénéfices et charges à des fins fiscales et comptables. Lorsque des impôts sur le bénéfice futurs sont exigibles, ils doivent être inclus dans les tarifs approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario et récupérés alors auprès des abonnés de Hydro One.

Matériel et fournitures

Le matériel et les fournitures représentent les stocks de pièces de rechange et de fournitures acquis pour la construction ou la consommation interne. Ces actifs sont comptabilisés au moindre du coût moyen et du coût de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations sont capitalisées au coût, à savoir le coût du matériel, la main-d'œuvre, les frais d'ingénierie, les charges indirectes, l'amortissement de l'équipement en service et l'intérêt relatif aux constructions en cours.

Les immobilisations en service comprennent les actifs destinés au transport et à la transformation, à la distribution (y compris au détail), aux communications ainsi qu'à l'administration et à l'entretien. Ces catégories de biens sont décrites ci-après :

Transport

Les actifs liés au transport incluent les biens utilisés pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transmission, les structures de support, les fondations, les isolants, le matériel de raccordement et les installations de mise à la terre ainsi que les biens utilisés pour survolter l'électricité des centrales pour le transport et réduire le voltage pour la distribution, comme le matériel de commutation, les disjoncteurs et les transformateurs.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Distribution (y compris au détail)

Les éléments d'actif liés à la distribution (y compris au détail) incluent les biens liés à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, le matériel de commutation, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs. Cette catégorie comprend également les réverbères et les chauffe-eau.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent le système radio à ondes ultra-courtes, le fil optique de terre, les tours, le matériel téléphonique et les immeubles qui y sont associés.

Administration et entretien

Les actifs liés à l'administration et à l'entretien incluent les immeubles administratifs, les principaux systèmes informatiques, les ordinateurs personnels, le matériel de transport et de travail, les outils et les véhicules.

Constructions en cours

Les constructions en cours comprennent les immobilisations en cours de construction, les actifs en vue d'utilisation future et les frais de développement associés à des installations déterminées.

Les intérêts sur les constructions en cours sont capitalisés à des taux qui se rapprochent du coût moyen de tous les emprunts à long terme contractés (7,9 % en 1999, 9,4 % en 1998 et 9,6 % en 1997).

Réduction de valeur des immobilisations

Si des faits et circonstances indiquent qu'une immobilisation peut subir une baisse de valeur, il y aura évaluation de la recouvrabilité. Aux fins de cette évaluation, les flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés liés à l'immobilisation sont comparées à la valeur comptable de l'actif afin de déterminer si une réduction est requise.

Amortissement

Le coût en capital des immobilisations est amorti selon la méthode linéaire, sauf le matériel de transport et de travail et les ordinateurs personnels, qui sont amortis de manière dégressive.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les taux d'amortissement des diverses catégories d'actifs sont fondés sur leurs durées d'utilisation prévues, lesquelles se présentent comme suit pour les diverses catégories :

	Durée d'utilisation prévue	
Catégories	Fourchette	Moyenne
Transport	12 à 100 ans	51
Distribution (y compris au détail)	15 à 55 ans	41
Communications	7 à 40 ans	22
Administration et entretien	5 à 50 ans	38

Les bureaux et les édifices de l'administration sont amortis sur 50 ans. L'équipement d'entretien et les améliorations locatives sont amortis sur une période allant de cinq à dix ans. Le coût de la mise hors service normale des immobilisations est imputé à l'amortissement cumulé, mais aucun gain ni perte n'apparaît dans le compte des résultats. Les gains réalisés ou les pertes subies à la vente d'une immobilisation, de même que les pertes causées par une mise hors service prématurée, sont imputés aux résultats d'exploitation, à titre de redressement de la dotation aux amortissements. La dotation aux amortissements comprend également le coût d'enlèvement des immobilisations.

Les durées d'utilisation prévues des immobilisations sont revues régulièrement. Les changements découlant de cette révision se répercutent sur la durée d'utilisation restante, à compter de l'exercice au cours duquel ils ont une incidence sur les tarifs.

Attribution de la dette et des charges de financement

Aux fins de la préparation des états financiers historiques, la dette, les instruments dérivés connexes et le service de la dette d'Ontario Hydro ont été attribués en théorie à Hydro One et aux autres sociétés remplaçantes pour la période précédent le 1er avril 1999. La dette d'Ontario Hydro et les instruments financiers dérivés connexes utilisés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change liés à cette dette ont été émis ou contractés à des fins générales et n'ont pas été attribués de façon précise à des éléments d'actif ou des entreprises de Hydro One. De plus, aucune dette et aucun instrument financier dérivé connexe d'Ontario Hydro n'a été pris en charge par Hydro One dans le cadre de la réorganisation d'Ontario Hydro.

Ontario Hydro a commencé à tenir des comptes internes par unité fonctionnelle à la fin de 1995. À ce moment, l'avoir d'Ontario Hydro, ou les bénéfices non répartis cumulés, était attribué aux diverses unités fonctionnelles, notamment aux entreprises distinctes de Hydro One. La proportion de l'avoir d'Ontario Hydro attribuée à chaque unité fonctionnelle était égale à la proportion des actifs des unités fonctionnelles sur le total de l'actif d'Ontario Hydro. L'avoir, ou l'excédent de l'actif sur le passif, de chaque entreprise distincte de Hydro One à une date donnée comprend le montant qu'Ontario Hydro a attribué à l'origine en 1995, plus le montant du bénéfice net ou de la perte nette de chaque entreprise distincte pour la période comptable se terminant à cette date.

La dette d'Ontario Hydro a été attribuée en théorie à Hydro One selon la formule suivante : la dette attribuée est égale au total de l'actif de chaque entreprise de Hydro One, moins la somme du passif (autres que la dette) et de l'excédent de l'actif sur le passif de ces entreprises.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les charges de financement (comprenant les intérêts, les gains et les pertes de change matérialisés et non matérialisés et les gains et les pertes de couverture de change et de taux d'intérêt matérialisés et non matérialisés) ont été attribués à Hydro One en fonction de sa quote-part de la dette attribuée d'Ontario Hydro.

Conversion des devises

L'actif et le passif monétaires à court terme en devises sont convertis en dollars çanadiens aux cours en vigueur à la fin de l'exercice; les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont crédités ou imputés aux résultats d'exploitation.

Le traitement comptable suivant s'applique à la dette d'Ontario Hydro attribuée en théorie à Hydro One :

- la dette à long terme payable en devises a été convertie en dollars canadiens aux cours du change en vigueur à la fin de l'exercice, et les gains ou les pertes de change non matérialisés ont été reportés et amortis selon la méthode de dotation uniforme sur la durée de vie restante de la dette connexe;
- les gains ou les pertes de change sur opérations de couverture de la dette à long terme payable en devises ont été reportés et amortis par imputation aux résultats d'exploitation selon la méthode de dotation uniforme au cours des périodes pendant lesquelles les couvertures rapportent un avantage;
- les gains ou les pertes de change au remboursement anticipé de la dette à long terme, y compris les gains ou les pertes résultant du financement de remplacement à court terme, ont été reportés et inclus dans les charges reportées de la dette si le risque relatif à la devise de la dette remboursée n'était pas réduit au moyen du refinancement, dans la même devise, de cette dette. Ces gains ou ces pertes reportés ont été amortis selon la méthode de dotation uniforme sur une période allant jusqu'à la date d'échéance initiale de la dette remboursée. S'il y a eu réduction du risque relatif à la devise à la suite du remboursement anticipé de la dette, les gains ou les pertes de change en résultant ont été crédités ou imputés aux résultats d'exploitation.

Charges reportées de la dette

Les traitements comptables suivants s'appliquent à la dette d'Ontario Hydro attribuée en théorie à Hydro One :

- les escomptes ou primes à l'émission de la dette ont été amortis selon la méthode de dotation uniforme sur une période allant jusqu'à l'échéance de la dette lorsque l'échéance excède un an et selon la méthode de l'amortissement linéaire lorsque l'échéance était d'au plus un an;
- les escomptes ou primes à l'acquisition de dette avant la date d'échéance ont été amortis suivant la méthode de dotation uniforme au cours de la période allant de la date d'acquisition jusqu'à la date d'échéance initiale;
- les escomptes ou primes sur opérations de couverture en devises ont été crédités ou imputés aux résultats d'exploitation suivant la méthode de dotation uniforme selon l'échéance de chaque opération.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régime de retraite

Hydro One a établi son propre régime de retraite le 1er janvier 2000. Avant cette date, les employés et retraités continuaient de participer au régime de retraite de la Société financière Ontario Hydro (le « régime de retraite de SFOH »), auparavant le régime de retraite et d'assurance d'Ontario Hydro. Le transfert des actifs et passifs du régime de retraite de SFOH aux régimes de retraite des sociétés remplaçantes, notamment le régime de retraite de Hydro One, devrait avoir lieu au milieu de 2000 et est assujetti à l'approbation des organismes de réglementation.L'information présentée dans les présents états financiers pour la période débutant le 1er avril 1999 est tirée du régime de retraite de SFOH et se fonde sur la quote-part des actifs et passifs du régime de retraite de SFOH revenant à Hydro One. Pour la période antérieure au mois d'avril 1999, cette information est calculée d'après la quote-part des changes salariales d'Ontario Hydro revenant à Hydro One.

Le régime de retraite est un régime contributif à prestations déterminées pour tous les employés permanents de Hydro One. Les charges de retraite sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation au moment où l'employeur verse ses contributions à la caisse de retraite conformément aux ordonnances tarifaires transitoires approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées est établie de façon actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et calculée d'après des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction. L 'actif du régime de retraite est évalué au moyen de justes valeurs actuelles.

Avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Outre les prestations de retraite, Hydro One offre des avantages complémentaires de retraite (« ACR ») comme l'assurance-vie et l'assurance médicale collectives et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE ») comme les indemnités pour accident du travail et les prestations d'invalidité à long terme aux employés admissibles au cours d'absences prolongées en raison d'une maladie ou d'une blessure.

Les coûts liés aux ACR et aux AAPE sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts sont déterminés de façon actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations et d'après des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction. Les coûts liés aux ACR sont calculés au prorata des années de service. Les coûts des prestations au titre des services passés liés aux ACR ainsi que les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des employés. Les coûts liés aux ACR sont comptabilisés lorsqu'un événement entrainant une obligation pour la Société se produit. Les coûts des prestations au titre des services passés liés aux ACP ainsi que les gains et les pertes actuariels sont constatés au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Le 31 décembre 1998, le taux d'actualisation des prestations futures est passé d'un taux moyen à long terme à un taux de règlement au cours du marché, et l'augmentation connexe de passif au titre des ACR et des AAPE de 108 millions de dollars a été imputé aux capitaux propres.

Les coûts liés aux ACR et aux AAPE ont été inclus dans les tarifs de manière conforme au traitement comptable connexe.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépenses liées aux logiciels d'application et au passage à l'an 2000

Hydro One capitalise les coûts d'acquisition des logiciels d'application importants lorsque les avantages futurs sont raisonnablement assurés. Les dépenses engagées afin de corriger le problème du passage à l'an 2000 sont imputées aux résultats d'exploitation au fur et à mesure qu'elles sont engagées, à moins que les actifs existants ne soient remplacés par de nouvelles versions ou des systèmes entièrement nouveaux, auquel cas les dépenses pour l'an 2000 seront capitalisées de la même manière que tout projet d'acquisition.

Emploi d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux PCGR canadiens exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif et les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et les montants des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations

3. RÉORGANISATION D'ONTARIO HYDRO

Le 7 novembre 1998, la *Loi de 1998 sur l'électricité* a été adoptée par la province. Cette loi réorganisait Ontario Hydro en des sociétés remplaçantes distinctes, qui ont commencé leurs activités le 1er avril 1999. Dans le cadre de la réorganisation d'Ontario Hydro, en plus de la société, quatre sociétés remplaçantes ont été créées. La Société deproduction d'électricité de l'Ontario Inc. (et ses filiales, collectivement désignées « SPÉO ») remplace l'entreprise de production d'électricité d'Ontario Hydro. La Société indépendante de gestion du marché de l'électricité est responsable des exploitations et de la fiabilité du marché de l'électricité de l'Ontario, tandis que l'Office de la sécurité des installations électriques veille à l'inspection du matériel électrique et du câblage. Ontario Hydro, qui a été prorogée sous le nom de Société financière Ontario Hydro (« SFOH »), est responsable de la gestion et du règlement de l'encours de la dette et des autres obligations d'Ontario Hydro.

SFOH a une dette insurmontable. Cette dette insurmontable est définie comme la dette que les sociétés remplaçantes ne pourraient pas rembourser comme des entités commerciales dans un marché concurrentiel. La province a déclaré qu'elle consacrera une partie des rentrées de fonds provenant du secteur de l'électricité restructuré (p. ex., les paiements en remplacement des impôts des sociétés et des impôts sur le capital effectués par Hydro One, SPÉO et les services publics locaux de distribution) pour rembourser la dette insurmontable. La province prévoit que, grâce à ces rentrées de fonds, la majeure partie de la dette insurmontable sera remboursée, le solde étant réglé au moyen d'une imputation pour transition vers la concurrence qui se reflétera dans les factures d'électricité des abonnés. Le montant précis d'une imputation pour transition vers la concurrence reflétera le tarif réel et la performance des coûts dans le nouveau marché concurrentiel. Hydro One n'a aucune obligation quant au remboursement de toute dette insurmontable, ne donne aucune garantie pour celle-ci ni n'en est autrement responsable.

En contrepartie de la quasi-totalité des actifs et passifs ainsi que des droits et obligations des entreprises de transport et de distribution d'électricité et de services énergétiques d'Ontario Hydro d'une valeur nette de 8,6 milliards de dollars, la Société a émis à SFOH des billets d'un montant en capital total de 4,85 milliards de dollars, ainsi qu'un billet additionnel d'un montant en capital de 3,76 milliards de dollars, qui sera pris en charge par la province dans le cadre de l'émission d'actions à la clôture de l'opération (se reporter aux notes 11 et 18).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

3. RÉORGANISATION D'ONTARIO HYDRO (suite)

La valeur capitalisée de Hydro One au 1er avril 1999 s'établissait comme suit :

Excédent de l'actif sur le passif des entreprises acquises au 31 mars 1999		2 516
Redressements :		
Élimination de la dette à long terme attribuée par Ontario Hydro	5 382	
Élimination de la dette à court terme attribuée par Ontario Hydro	533	
Élimination des intérêts courus attribués	143	
Élimination du service de la dette reporté attribué	(228)	
Titres de créance émis au 1er avril 1999	(4 845)	985
Actif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi *(note 15)*		419
Redressement de l'actif reporté du régime de retraite *(note 15)*		164
Passif réglementaire *(note 15)*		(386)
Autres redressements nets		61
		3 759
Représenté par :		
Actions devant être émises *(note 18)*		3 759

L'achat des entreprises acquises auprès de la partie apparentée, SFOH, a été comptabilisé au montant de l'échange de 8,6 milliards de dollars, qui équivaut à la valeur comptable des actifs et passifs acquis pris en charge le 1er avril 1999 et, dans le cadre réglementaire actuel, se rapproche de leur juste valeur.

Par suite d'une nouvelle vérification des soldes de comptes par Hydro One et SFOH, le montant net réel des actifs et passifs acquis était inférieur de 122 millions de dollars aux estimations. Cet excédent de l'avoir et du passif sur l'actif a été comptabilisé à titre de débiteur, en attendant l'issue des négociations concernant l'actif reporté du régime de retraite et les contributions pour la construction.

Les états financiers comprennent un actif reporté du régime de retraite et un passif réglementaire compensatoire. Selon l'interprétation faite par Hydro One des ordonnances tarifaires transitoires émises par la Commission de l'énergie de l'Ontario à l'égard de Hydro One entrées en vigueur le 1er avril 1999, l'exigence en matière de produits se fonde sur des charges de retraite qui sont comptabilisées dans les résultats lorsque l'employeur verse ses contributions à la caisse de retraite. En tant qu'entreprise à tarifs réglementés, Hydro One doit comptabiliser ses charges de retraite selon cette méthode pour les parties réglementées de son entreprise. La Commission de l'énergie de l'Ontario a indiqué que le traitement tarifaire des charges de retraite pourrait être réexaminé lors d'une future audience sur les tarifs. Si la Commission de l'énergie de l'Ontario établit que les charges de retraite devraient être incluses dans les exigences en matière de produits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, Hydro One ne serait pas tenue de comptabiliser un passif réglementaire.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

3. RÉORGANISATION D'ONTARIO HYDRO (suite)

En plus, le montant net des contributions pour la construction comptabilisé au compte des immobilisations est de néant (voir la note 10). Le 18 janvier 2000, la Commission de l'énergie de l'Ontario a décidé que les contributions pour la construction perçues par les services municipaux d'électricité avant le 1er janvier 2000, conformément au cadre réglementaire précédent, peuvent être encore récupérées par l'entremise de l'exigence relative aux produits. Si la Commission de l'énergie de l'Ontario confirme que Hydro One peut adopter le même traitement comptable réglementaire pour ses actifs de distribution, et que ce traitement pour l'ensemble de l'industrie est acceptable pour la province, Hydro One devra comptabiliser les montants des contributions pour la construction. Les audiences relatives aux tarifs prévues pour les services municipaux d'électricité et l'entreprise de distribution réglementée de Hydro One au cours de 2000 permettront de régler cette question.

On a proposé que le débiteur de 122 millions de dollars soit redressé au moyen des capitaux propres. Si on détermine que le passif réglementaire ne devrait pas été comptabilisé ou que les montants des contributions pour la construction devraient l'être, Hydro One prévoit qu'un redressement suivant l'acquisition serait apporté pour accroître la dette et les capitaux propres d'une manière conforme à la structure du capital initiale. En ce moment, le résultat de ces négociations, et leur effet sur la dette, les capitaux propres ou d'autres actifs nets ne peuvent être déterminés.

4. EXPLOITATION, ENTRETIEN ET ADMINISTRATION

En novembre 1999, Hydro One a approuvé un programme de réduction des effectifs qui visait à réduire le niveau des charges pour 2000 et les exercices suivants. Hydro One prévoit appliquer ce programme de réduction au moyen de départs à la retraite volontaires, complété par des rachats d'emplois volontaires ciblés et des départs involontaires selon les dispositions des conventions collectives. La majeure partie des charges liées au programme de réduction de l'effectif seront financées à même le surplus du régime de retraite de Hydro One. L'effet du financement sur le surplus de la caisse de retraite devrait varier entre 240 millions de dollars et 270 millions de dollars. Hydro One a également constaté une charge de 60 millions de dollars imputée aux résultats d'exploitation de 1999 relativement à des gratifications au comptant et des avantages complémentaires de retraite qui ne peuvent être imputés au surplus de la caisse de retraite. Ce montant comprend également une petite provision pour la charge estimative des rachats ciblés limités et des départs involontaires.

De plus, à la fin de l'exercice, Hydro One a réévalué la nécessité de certaines provisions constatées auparavant par Ontario Hydro et qu'elle a pris en charge le 1er avril 1999. Ces provisions se rapportaient à des charges de réduction involontaire des effectifs et certaines charges immobilières futures. Une provision pour la réduction involontaire des effectifs totalisant 21 millions de dollars qu'Ontario Hydro avait constatée en 1997 ne sera pas utilisée. Le solde de 14 millions de dollars ne sera pas utilisé et a été contrepassé et porté au crédit des résultats d'exploitation de 1999. Les provisions immobilières ont été comptabilisées par Ontario Hydro en 1993 et étaient destinées à des charges postérieures à l'occupation futures et à des charges postérieures à l'occupation lieés à plusieurs autres biens immobiliers excédentaires qui, auparavant, devaient être vendus sans qu'un profit ne soit réalisé. Compte tenu d'un changement sur le marché et de la conjoncture, un certain nombre de ces biens seront conservés, et les biens qui seront vendus devraient l'être à profit. Un total de 22 millions de dollars liés aux charges immobilières comptabilisées par Ontario Hydro en 1999 a été contrepassé et porté au crédit des résultats d'exploitation de 1999.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

4. EXPLOITATION, ENTRETIEN ET ADMINISTRATION (suite)

Le conseil d'administration d'Ontario Hydro a approuvé une série d'imputations aux résultats d'exploitation pour 1997. Parmi ces imputations, celles-ci s'appliquent à Hydro One :

- Une radiation de 61 millions de dollars qui reflétait les décisions suivantes prises en 1997 :

  Le conseil d'administration d'Ontario Hydro a établi que la plupart des centres d'exploitation extérieurs liés à ses entreprises de transport et de distribution (y compris au détail) deviendraient excédentaires dans le cadre de la transition à un marché concurrentiel. Environ 33 millions de dollars de cette radiation générale se rapportaient au coût estimatif d'enlèvement de ces installations, à savoir, une radiation totale de l'actif de 25 millions de dollars de la valeur comptable nette (48 millions de dollars) à la valeur marchande estimative (23 millions de dollars) et une provision de 8 millions de dollars pour des frais postérieurs à l'occupation, comme des subventions en remplacement d'impôts, de garanties et d'entretien. On ne prévoit pas enlever ces installations avant 2002. Il faudra beaucoup de temps pour les vendre, celles-ci étant généralement situées dans des régions rurales et construites précisément pour des services publics. Par ailleurs, Hydro One songe maintenant à garder un certain nombre de ces installations dans le cadre de sa stratégie visant à acquérir ou à conclure des liens stratégiques avec des services municipaux d'électricité en Ontario. Diverses méthodes seront utilisées pour céder ces installations, y compris le recours à des courtiers et des ventes aux enchères.

  Le conseil d'administration d'Ontario Hydro a également décidé de mettre un terme à certains projets pilotes, comme la commercialisation de technologies de destruction des PCB et les activités de développement de technologies liées à d'autres sources d'énergie, comme l'énergie solaire. Cette décision a entraîné une autre radiation générale de 14 millions de dollars se rapportant aux actifs d'une valeur comptable nette de 17 millions de dollars et une valeur marchande estimative de 5 millions de dollars, ainsi qu'une provision de 2 millions de dollars pour les dépenses futures estimatives associées à la cessation de ces activités.

  Ontario Hydro a également établi une provision de 14 millions de dollars pour le regroupement d'un certain nombre d'installations de recherche et d'installations auxiliaires.

- Une charge de 18 millions de dollars pour couvrir les coûts associés à la réduction prévue de cent postes approuvée par le conseil d'administration d'Ontario Hydro en 1997. Cette réduction de l'effectif devait être terminée à la fin de 1998. Les coûts de réduction de l'effectif prévoyaient des frais pour des services conseils liés au départ, au déménagement et à l'emploi devant être engagés en 1998 et 1999. Les dépenses réelles imputées à la provision au titre des coûts de réduction de l'effectif ont totalisé 6 millions de dollars en 1998.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

5. AMORTISSEMENT

	Entreprises acquises				Cumulé
	Exercice terminé le 31 décembre 1997	Exercice terminé le 31 décembre 1998	Trois mois terminés le 31 mars 1999	Neuf mois terminés le 31 décembre 1999	Exercice terminé le 31 décembre 1999
Amortissement des immobilisations en service	266	276	71	201	272
Frais d'enlèvement d'immobilisations	36	24	4	14	18
Amortissement des actifs réglementaires	—	—	—	52	52
	302	300	75	267	342

6. REDRESSEMENT DU COÛT TRANSITOIRE

Le redressement du coût transitoire représente l'écart entre les coûts permis aux termes des ordonnances tarifaires transitoires de la Commission de l'énergie de l'Ontario et les coûts engagés par Ontario Hydro qui étaient permis en vertu de la *Loi sur la Société de l'électricité*. Les coûts compris dans le tarif de base de Hydro One sont plus élevés en raison de paiements en remplacement des impôts des sociétés et d'un montant d'amortissement provenant de la récupération d'autres charges liées aux ACR et AAPE. Ces coûts additionnels ont été contrebalancés en partie par une réduction des charges de financement en raison de la baisse du solde de la dette par suite de la recapitalisation de la Société et d'une baisse des taux d'intérêt ainsi que l'élimination de la commission de garantie de la dette provinciale perçue par la province. Le redressement du coût transitoire constitue une charge unique qui ne se répétera pas dans l'avenir.

Le tableau suivant présente les éléments du redressement du coût transitoire pour les trois premiers mois de 1999 :

	Entreprises acquises Trois mois terminés le 31 mars 1999
Amortissement	10
Paiements en remplacement de l'impôt sur le capital	6
Paiements en remplacement des impôts des sociétés	87
Commission de garantie de la dette provinciale	(8)
Charges de financement	(40)
	55

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

7. ONTARIO HYDRO INTERNATIONAL INC.

Le 15 septembre 1999, Ontario Hydro International Inc., filiale de la société, a vendu sa participation comptabilisée à la valeur de consolidation de 25 % dans Ontario Quinta A.V.V. (« Ontario Quinta »), ce qui a donné lieu à un gain avant impôts sur les bénéfices de 32 millions de dollars. Au moment de la vente, Ontario Quinta détenait une participation de 60 % dans Luz del Sur S.A.A., société de distribution d'électricité desservant le sud de Lima, au Pérou, et une participation de 64 % dans Tecsur S.A.A., société d'entretien et de construction de services publics également en exploitation au Pérou.

Avant cette vente, les résultats d'exploitation ainsi que les actifs et passifs d'Ontario Quinta avaient été consolidés proportionnellement dans les états financiers de Hydro One.

Le tableau suivant présente les répercussions sur les résultats d'exploitation de la consolidation proportionnelle pour comptabiliser le placement dans Ontario Quinta pour la période précédant la vente. La répercussion sur le bénéfice net égale celle qui aurait découlé de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation (se reporter à la note 20).

ÉTATS DES RÉSULTATS

	Entreprises acquises				Cumulé
	Exercice terminé le 31 décembre 1997	Exercice terminé le 31 décembre 1998	Trois mois terminés le 31 mars 1999	Neuf mois terminés le 31 décembre 1999	Exercice terminé le 31 décembre 1999
Produits d'exploitation	122	116	26	43	69
Exploitation, entretien et administration	40	39	9	15	24
Achats d'électricité	72	65	13	24	37
Amortissement	5	6	2	2	4
Charges de financement	(3)	(3)	—	—	—
Bénéfice net	8	9	2	2	4

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

7. ONTARIO HYDRO INTERNATIONAL INC (suite)

BILANS

	Entreprises acquises	
	Aux 31 décembre	
	1998	1999
Immobilisations, net	113	—
Actif à court terme	31	—
Autres actifs	12	—
Créditeurs	(30)	—
Créditeurs à long terme	(49)	—
Placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence	77	—

8. CHARGES DE FINANCEMENT

	Entreprises acquises				Cumulé
	Exercice terminé le 31 décembre 1997	Exercice terminé le 31 décembre 1998	Trois mois terminés le 31 mars 1999	Neuf mois terminés le 31 décembre 1999	Exercice terminé le 31 décembre 1999
Intérêts à payer sur les notes à court terme	22	30	—	—	—
Intérêts à payer sur la dette à long terme	558	539	134	277	411
Pertes de change	22	6	—	—	—
Moins : Intérêts imputés aux constructions en cours	12	10	3	15	18
Intérêts gagnés sur des placements	6	6	—	12	12
	584	559	131	250	381

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

9. IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

Avant le 1er avril 1999, SSÉO n'était pas assujettie aux paiements en remplacement des impôts des sociétés.

Le rapprochement entre le taux d'impôt prévu par la loi et le taux d'impôt réel est comme suit :

	Exercice terminé le 31 décembre 1999
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	569
Paiements en remplacement des impôts des sociétés compris dans le redressement du coût transitoire *(note 6)*	87
Moins : Impôt avant provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés pour la période du 1er janvier au 31 mars 1999	(197)
Bénéfice redressé avant provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	459
Taux d'impôt sur le bénéfice fédéral et de l'Ontario prévus par la loi	44,62 %
Taux d'impôt sur les bénéfices prévus par la loi appliqués au bénéfice comptable	205
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices découlant de :	
L'application de la méthode de l'impôt sur les bénéfices à payer aux entreprises réglementées :	
Écarts temporaires nets :	
Amortissement fiscal en excédent de l'amortissement	(50)
Charge liée aux ACR et AAPE en excédent du paiement des obligations au titre des ACR et AAPE	3
Charge de réduction de l'effectif en excédent des paiements au comptant	27
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(7)
Écarts temporaires nets	(27)
Écarts permanents :	
Impôt des grandes sociétés	11
Autres éléments	5
Provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	194
Taux d'impôt sur les bénéfices réel	42,27 %

Les impôts futurs des entreprises réglementées n'ont pas été comptabilisés dans les comptes, puisqu'ils devront être récupérés au moyen de produits d'exploitation futurs. Au 31 décembre 1999, des passifs d'impôts futurs de 27 millions de dollars n'avaient pas été comptabilisés.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

10. IMMOBILISATIONS

Aux 31 décembre	Immobilisations en service	Amortissement cumulé	Constructions en cours	Total
1998 (Entreprises acquises)				
Transport	7 536	2 205	91	5 422
Distribution (y compris au détail)	3 889	1 355	56	2 590
Communications	322	178	19	163
Administration et entretien	297	90	1	208
	12 044	3 828	167	8 383
1999				
Transport	7 629	2 287	248	5 590
Distribution (y compris au détail)	3 711	1 310	47	2 448
Communications	322	178	1	145
Administration et entretien	245	73	4	176
	11 907	3 848	300	8 359

Les immobilisations comprennent des contributions pour la construction de 50 millions de dollars pour le transport (50 millions de dollars en 1998) et 194 millions de dollars pour la distribution (y compris au détail) (196 millions de dollars en 1998). Les contributions pour la construction représentent des immobilisations détenues par Hydro One. Étant donné que Hydro One n'a rien versé pour ces actifs, le montant net comptabilisé dans les comptes d'immobilisations est de néant.

L'intérêt capitalisé à l'égard des immobilisations en cours de construction a atteint 18 millions de dollars en 1999 (10 millions de dollars en 1998 et 12 millions de dollars en 1997).

En vertu de certaines dispositions de la *Loi sur la Société de l'électricité*, certaines municipalités de l'Ontario ont reçu la permission d'étendre le territoire de desserte de leurs services municipaux d'électricité afin d'inclure des zones qui étaient desservies par Ontario Hydro. Cette expansion comportait le transfert des actifs de distribution, de passifs et d'abonnés d'Ontario Hydro aux services municipaux d'électricité concernés à un prix prescrit. Le prix à payer pour les actifs transférés était prescrit par la *Loi sur la Société de l'électricité* comme égalant le coût initial des actifs moins la somme de l'avoir de détail net cumulé et de l'amortissement cumulé associé à ces actifs comptabilisés dans les registres d'Ontario Hydro.

En 1998, un montant de 34 millions de dollars en actifs de distribution a été transféré à des services municipaux d'électricité. Environ 75 millions de dollars d'actifs de distribution ont été transférés à des services municipaux d'électricité en 1999. Les municipalités avaient jusqu'au 1er avril 1999 pour se prévaloir de ce droit d'expansion prévu par la loi.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

11. DETTE

	Entreprises acquises Aux 31 décembre	
	1998	1999
Billets à court terme à payer	563	—
Tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme	491	1 399
Dette à long terme	5 128	3 446
	6 182	4 845

La dette au 31 décembre 1999 représente divers billets à payer à SFOH. Tous les billets sont libellés en dollars canadiens. Ces billets sont présentés dans le tableau suivant selon le nombre d'années avant l'échéance :

Années avant l'échéance	Capital impayé	Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)
1 ans	1 399	5,8
2 ans	474	7,2
3 ans	443	11,0
4 ans	651	7,2
5 ans	682	6,8
	3 649	7,1
6 à 10 ans	1 196	9,5
	4 845	7,7

Au 31 décembre 1998, la dette représente une attribution théorique de la dette d'Ontario Hydro à Hydro One calculée d'après la formule suivante : la dette répartie égale l'actif total de chacune des entreprises de Hydro One moins la somme du passif (autre que la dette) et l'excédent de l'actif sur le passif de ces entreprises. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette attribuée à Hydro One, compte tenu de la gestion du risque de taux d'intérêt d'Ontario Hydro, s'élevait à 9 % pour 1998 (voir la note 2).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUE DE CRÉDIT

Juste valeur

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

	Aux 31 décembre 1999	
	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	4 845	5 175

La juste valeur de la dette à long terme est calculée selon les prix du marché à la fin de l'exercice pour un titre d'emprunt semblable ayant les mêmes échéances.

La valeur comptable des liquidités et des placement à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire et des créditeurs et des charges à payer avoisine la juste valeur en raison de la courte échéance de ces instruments.

Risque de crédit

Les actifs financiers exposent Hydro One à un risque de crédit. Au 31 décembre 1999, on ne relevait aucune concentration importante de risque de crédit à l'égard d'une catégorie d'actifs financiers. Les liquidités et les placement à court terme comprennent environ 451 millions de dollars de papier commercial. Ces placements ont de courtes échéances et des notations élevées. Les instruments financiers dérivés entraînent un risque de crédit puisqu'il y a un risque de manquement de la part de la contrepartie. Au 31 décembre 1999, Hydro One n'avait conclu aucun instrument financier dérivé. Pour ce qui a trait à la dette attribuée, Ontario Hydro a utilisé divers instruments financiers dérivés pour se protéger contre des risque de change et de taux d'intérêt. Ontario Hydro a surveillé et minimisé le risque de crédit lié à des instruments dérivés en ne traitant qu'avec divers groupes de contreparties à notation élevée et en concluant des accords généraux qui comprenaient des dispositions compensatoires. Ces dispositions permettent de régler l'actif et le passif des instruments dérivés avec la contrepartie au moyen d'un montant net au cas où cette dernière ne respecte pas ses engagements.

Hydro One tire ses produits d'exploitation auprès d'une vaste clientèle, conformément au projet de convention de répartition des produits conclue entre les sociétés remplaçantes. En conséquence, Hydro One n'a pas tiré de produits importants d'un seul abonné. Au 31 décembre 1999, aucun solde de débiteurs important n'était exigible auprès d'un seul abonné.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Avant le 1er avril 1999, Hydro One, SPÉO, l'Office de la sécurité des installations électriques et la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité étaient, dans les faits, des unités fonctionnelles d'Ontario Hydro. Les opérations entre unités fonctionnelles pour 1998 ne sont pas disponibles en raison de la nature intégrée de leurs activités Au moment de la réorganisation d'Ontario Hydro, SPÉO, l'Office de la sécurité des installations électriques et la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité sont devenues des apparentés de Hydro One parce qu'elles sont toutes contrôlées par la province.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Hydro One a obtenu des produits pour les services de transport, conformément au projet de convention de répartition des produits administrée par SPÉO (voir la note 2). Les produits tirés du transport pour 1999 comprennent 1 164 millions de dollars se rapportant à ces services. Des produits de 302 millions de dollars ont été obtenus au cours des trois mois terminés le 31 mars 1999, tandis qu'ils se sont élevés à 862 millions de dollars pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999.

Hydro One a tiré des produits des services de distribution (y compris au détail), conformément au projet de convention de répartition des produits administrée par SPÉO (voir la note 2). Les produits tirés de la distribution (y compris au détail) pour 1999 comprennent 106 millions de dollars se rapportant à ces services. Des produits de 27 millions de dollars ont été obtenus au cours des trois mois terminés le 31 mars 1999 et de 79 millions de dollars pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999.

Hydro One reçoit des montants d'assistance à la tarification en régions rurales tirés des produits perçus auprès des abonnés par la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (la province avant le 1er avril 1999) (voir la note 2). Les produits tirés de la distribution (y compris au détail) comprennent 127 millions de dollars se rapportant à ce programme, dont 7 millions de dollars ont été versés à des services municipaux d'électricité relativement aux conventions d'annexion. Au cours des trois mois terminés le 31 mars 1999, les produits d'exploitation nets se sont élevés à 31 millions de dollars et à 89 millions de dollars pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999.

En 1999, Hydro One a acheté pour 902 millions de dollars d'électricité auprès de SPÉO. Au cours des trois mois terminés le 31 mars 1999, les achats d'électricité de Hydro One auprès de SPÉO ont atteint 264 millions de dollars, et 638 millions de dollars pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999.

Hydro One a plusieurs conventions de niveau de service avec les sociétés remplaçantes, en particulier SPÉO. Ces services sont fournis ou reçus selon la méthode de la constatation après recouvrement des coûts et comprennent des services extérieurs et généraux ainsi que d'ingénierie, de logistique, de télécommunications et de technologie de l'information. La société entend négocier de futures conventions de niveau de service sur une base commerciale. Les produits comprennent 64 millions de dollars (58 millions de dollars pour le transport et 6 millions de dollars pour la distribution) pour la prestation de services aux sociétés remplaçantes, et les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration incluent 47 millions de dollars (32 millions de dollars pour le transport et 15 millions de dollars pour la distribution) pour l'achat de titres des sociétés remplaçantes. Les produits pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 comprennent 24 millions de dollars et les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, 3 millions de dollars liés à ces services. Pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999, les produits comprennent 40 millions de dollars, tandis que les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration incluent 44 millions de dollars liés à ces services.

Tous les titres d'emprunt depuis le début des activités ont été émis à SFOH. Les charges de financement incluent des intérêts débiteurs sur cette dette d'un montant de 411 millions de dollars. La dette attribuée pour la période précédent le 1er avril 1999 comprenait des obligations et des billets payables à la province ainsi qu'à des parties non apparentées. Pour ce qui est de la dette attribuée, Hydro One a versé une commission de garantie de la dette provinciale à la province. Depuis le début des activités, la province ne garantit plus la dette de Hydro One et, par conséquent, celle-ci ne versera plus cette commission.

La provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés a été payée ou le sera à SFOH et des dividendes a été versée ou le sera à la province (voir la note 2).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Au 31 décembre 1999, les montants à payer à des apparentés ou exigibles de ceux-ci par suite des opérations susmentionnées sont comme suit :

	Aux 31 décembre 1999
Débiteurs	144
Créditeurs et charges à payer	(169)
	(25)

14. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aux fins des états consolidés des flux de trésorerie, les espèces et quasi-espèces sont définies au poste du bilan « Liquidités et placements à court terme », déduction faite du poste du bilan « Dette bancaire ». Les placements à court terme comprennent du papier commercial dont les échéances initiales sont inférieures à 90 jours. Les espèces et quasi-espèces au 31 décembre 1998 étaient attribuées en théorie à Hydro One selon sa quote-part de la dette attribuée d'Ontario Hydro.

Les variations des soldes hors caisse liés aux résultats d'exploitation comprennent ce qui suit :

	Entreprises acquises				Cumulé
	Exercice terminé le 31 décembre 1997	Exercice terminé le 31 décembre 1998	Trois mois terminés le 31 mars 1999	Neuf mois terminés le 31 décembre 1999	Exercice terminé le 31 décembre 1999
Augmentation (diminution) des débiteurs	(19)	17	21	(37)	(16)
(Augmentation) diminution du matériel et des fournitures	(5)	(15)	2	(18)	(16)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	110	(52)	5	66	71
Augmentation (diminution) des intérêts courus	(10)	(8)	6	72	78
Augmentation (diminution) des créditeurs à long terme et charges à payer	21	(2)	4	(65)	(61)
Augmentation de l'obligation au titre des ACR et des AAPE	—	—	—	25	25
	97	(60)	38	43	81
Autres renseignements :					
Intérêts payés	602	576	116	208	324
Paiements en remplacement des impôts des sociétés	—	—	—	169	169

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

15. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Les régimes d'avantages sociaux comprennent le régime de retraite, un régime collectif d'assurance-vie, un régime collectif d'assurance médicale, un régime d'assurance-invalidité à long terme et les indemnités pour accident du travail.

Régime de retraite

L'information est tirée du régime de retraite de SFOH et est calculée d'après la quote-part de Hydro One à l'égard des actifs et passifs du régime de retraite. Avant le 1er avril 1999, cette information était calculée d'après la quote-part de Hydro One de la paie d'Ontario Hydro.

En 1999, des charges de retraite de 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 1998 et 21 millions de dollars en 1997) ont été imputées aux résultats et 1 million de dollars (1 million de dollars en 1998 et 5 millions de dollars en 1997) ont été capitalisés comme partie du coût des immobilisations. De ce montant, 0,5 million de dollars ont été imputés aux charges d'exploitation, d'entretien et d'administration au cours des trois mois terminés le 31 mars 1999, tandis que 1,5 million de dollars l'ont été au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 1999. Au cours des trois mois terminés le 31 mars 1999, 0,3 million de dollars ont été capitalisés, tandis que ce montant a atteint 0,7 million de dollars pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999.

Conformément aux ordonnances tarifaires transitoires approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario, les charges de retraite sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation au moment où l'employeur verse ses contributions à la caisse de retraite. Le 1er avril 1999, l'actif reporté du régime de retraite, représentant l'écart cumulatif entre les contributions patronales et les charges de retraite a été accru pour tenir compte du nombre réel d'employés et de retraités de Hydro One. Avant le 1er avril 1999, l'actif reporté du régime de retraite était attribué en fonction de la quote-part des charges salariales d'Ontario Hydro revenant à Hydro One. En plus, Hydro One a inscrit un passif réglementaire d'un montant de 241 millions de dollars pour reconnaître le fait que les produits et les charges sont constatés dans les états financiers à des périodes différentes, comme le demande l'organisme de réglementation, de celles d'une entreprise dont les tarifs ne sont pas réglementés (voir la note 3).

La valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1999 selon une projection de l'évaluation au 31 décembre 1998 et redressée pour tenir compte du montant additionnel de 234 millions de dollars pour les obligations liées au programme de retraite volontaire, a été estimée à 3 690 millions de dollars (2 221 millions de dollars en 1998). L 'actif du régime de retraite disponible pour le service de ces prestations s'élevait à 4 296 millions de dollars (2 474 millions de dollars en 1998).

La valeur actuarielle des prestations constituées a été établie à l'aide des hypothèses importantes suivantes qui illustrent les meilleures estimations de la direction :

- taux d'actualisation des prestations futures — 6,50 % (6,00 % en 1998 et 8,25 % en 1997);
- taux d'indexation des salaires — 3,50 % (3,50 % en 1998 et 3,50 % en 1997) plus une augmentation dépendant de l'âge et des années de service tenant compte des promotions, du progrès et du mérite;

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

15. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)

- taux d'amélioration des prestations de retraite futures pour le coût de la vie — 2,50 % (2,50 % en 1998 et 1997);
- moyenne du reste de la carrière active des employés — 11 ans (12 ans en 1998 et 14 ans en 1997).

Les dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, qui se rapportent au régime de retraite de SFOH permettent à Hydro One de réduire ou de suspendre les contributions à la caisse de retraite dans la mesure permise par la *Loi sur les régimes de retraite* lorsque le régime comporte un surplus. En outre, les contributions versées par Ontario Hydro pour les coûts normaux du régime de retraite à l'égard des années de service après le 31 mars 1998 ont été remboursées. Par conséquent, l'actif reporté du régime de retraite a été majoré de 204 millions de dollars à la valeur du surplus du régime de retraite, un crédit correspondant ayant été porté aux résultats d'exploitation de 1998.

Avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

En plus des prestations de retraite, Hydro One prévoit des ACP, comme une assurance-vie collective et un régime collectif d'assurance médicale ainsi que des AAPE, comme une indemnisation pour accident du travail et des prestations d'invalidité à long terme.

Au 1er avril 1999, une part proportionnelle des passifs liés aux ACP et AAPE d'Ontario Hydro ont été pris en charge par Hydro One. Avant le 1er avril 1999, ces obligations étaient attribuées à Hydro One d'après la quote-part des charges salariales d'Ontario Hydro revenant à Hydro One.

En 1999, des coûts découlant des ACR et des AAPE de 30 millions de dollars (31 millions de dollars en 1998 et 17 millions de dollars en 1997) ont été imputés aux résultats d'exploitation et 22 millions de dollars (7 millions de dollars en 1998 et 3 millions de dollars en 1997) ont été capitalisés en tant que partie du coût des immobilisations. De ce montant, 8 millions de dollars ont été imputés aux charges d'exploitation, d'entretien et d'administration au cours des trois mois terminés le 31 mars 1999 et 22 millions de dollars au cours des neuf mois terminés le 31 décembre 1999. Pendant les trois mois terminés le 31 mars 1999, 6 millions de dollars ont été capitalisés et 16 millions de dollars l'ont été durant les neuf mois terminés le 31 décembre 1999. Les prestations versées se sont élevées à 29 millions de dollars (16 millions de dollars en 1998 et 16 millions de dollars en 1997). Au cours des trois mois terminés le 31 mars 1999, 7 millions de dollars ont été versés et 22 millions de dollars l'ont été pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999. Les passifs liés aux ACR et AAPE au 31 décembre 1999 totalisaient 523 millions de dollars (351 millions de dollars en 1998 et 183 millions de dollars en 1997).

Les coûts et les passifs liés aux ACP et AAPE ont été établis à l'aide des hypothèses importantes suivantes qui illustrent les meilleures estimations de la direction :

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

15. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)

- taux d'actualisation des prestations futures au titre des ACR — 6,00 % (6,00 % en 1998 et 8,25 % en 1997);
- taux d'actualisation des prestations futures au titre des prestations d'invalidité à long terme — 5,50 % (5,50 % en 1998 et 8,25 % en 1997);
- taux d'actualisation des prestations futures au titre des indemnités pour accident du travail — 5,75 % (5,75 % en 1998 et 7,00 % en 1997);
- taux d'indexation des prestations futures au titre des prestations d'invalidité à long terme en fonction du coût de la vie — 2,50 % (2,50 % en 1998 et 2,50 % en 1997);
- augmentation des frais d'hôpitaux et des médicaments — 7,20 %, baissant graduellement à 4,50 % après 3 ans (8,10 % en 1998 baissant graduellement à 4,50 % après 4 ans en 1998 et 9,00 % baissant graduellement à 5,00 % après 4 ans en 1997);
- augmentation des frais dentaires — 3,50 % (3,50 % en 1998 et 2,75 % en 1997);
- durée moyenne du reste de la carrière active des employés — 11 ans (12 ans en 1998 et 14 ans en 1997).

Le 31 décembre 1998, le taux d'actualisation des prestations futures a été modifié, passant d'un taux moyen à long terme à un taux de règlement au cours du marché, et l'augmentation des passifs liés aux ACR et AAPE de 108 millions de dollars découlant de cette modification a été passée en charges dans les capitaux propres. L'imputation de 182 millions de dollars en 1997 liée à l'obligation transitoire est associée à l'abandon de la méthode de la comptabilité de caisse pour les ACR et les AAPE au profit de la comptabilité d'exercice.

L'obligation constituée au titre des ACR et AAPE au 31 décembre 1999, selon une projection de l'évaluation au 31 décembre 1998, s'élevait à 425 millions de dollars (351 millions de dollars en 1998 et 224 millions de dollars en 1997). Cette évaluation se fondait sur les même hypothèses que celles utilisées pour déterminer les coûts et passifs liés aux ACR et AAPE sauf ce qui suit, qui tient compte des taux de règlement au cours du marché au 31 décembre 1999 :

- taux d'actualisation des prestations futures au titre des ACR — 7,50 % (6,00 % en 1998 et 8,25 % en 1997);
- taux d'actualisation des prestations futures au titre des prestations d'invalidité à long terme — 7,00 % (5,50 % en 1998 et 8,50 % en 1997);
- taux d'actualisation des prestations futures au titre des indemnités pour accident du travail — 7,25 % (5,75 % en 1998 et 7,00 % en 1997).

En plus, les ordonnances tarifaires transitoires émises par la Commission de l'énergie de l'Ontario ont approuvé l'amortissement des obligations liées aux ACR et AAPE au montant de 419 millions de dollars dans l'exigence relative aux produits de SSÉO selon la méthode linéaire sur une période de dix ans. Les 419 millions de dollars représentent l'obligation transitoire associée à la modification comptable, passée de la méthode des prestations servies à la comptabilité d'exercice. Au 31 décembre 1999, le montant non amorti de cet actif réglementaire s'élevait à 377 millions de dollars.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

16. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Par suite de l'acquisition par Hydro One de certains actifs, passifs, droits et obligations liés aux services de transport et de distribution et aux services énergétiques d'Ontario Hydro, Hydro One a remplacé Ontario Hydro comme partie dans un certain nombre de litiges. En 1995, Torcom Communications Inc. (« Torcom ») a désigné Ontario Hydro comme l'un de plusieurs défendeurs dans une poursuite en dommages-intérêts de 150 millions de dollars, ainsi que l'exécution précise de certains contrats et d'un redressement par voie d'injonction interlocutoire. Torcom voulait acheter certains appareils de télécommunications appartenant à une société en faillite du syndic de faillite désigné d'office. Les appareils avaient été installés sur une propriété d'Ontario Hydro en vertu d'un permis avec le propriétaire original. Torcom allègue qu'elle a conclu un accord avec Ontario Hydro pour l'installation permanente des appareils sur la propriété d'Ontario Hydro. Torcom prétend qu'Ontario Hydro a rompu le contrat et gêné ses efforts pour acheter les appareils auprès du syndic. Peu de choses se sont passées depuis 1995, année où Ontario Hydro a déposé une demande de précisions à l'égard des allégations à son endroit. Ontario Hydro n'a pas reçu de réponse à sa demande et n'a pas encore été tenue de signifier un exposé de défense. Hydro One pense qu'il y a des arguments de défense solides quant à la plainte contre Ontario Hydro et que l'issue de ce litige devrait avoir un effet négligeable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives.

Hydro One est l'un des nombreux défendeurs dans le cadre d'une poursuite devant la Cour de l'Ontario (Division générale) intentée le 18 octobre 1995 et portant sur le titre ancestral de certains terrains dans la ville de Sarnia. Le demandeur, la bande Chippewas de Sarnia, allègue que les terrains n'ont pas été correctement remis avant qu'une patente de la Couronne ne soit émise en 1853 et que, par conséquent, les propriétaires subséquents qui ont pris possession des terrains en vertu de la patente ne détiennent pas de titre de propriété valable. Hydro One maintient des installations de transport sur des parties des terrains faisant l'objet du litige. Hydro One ne peut évaluer les coûts qui pourraient résulter d'une décision défavorable à son endroit. Le 30 avril 1999, un jugement sommaire a été rendu, rejetant la poursuite contre Ontario Hydro et certains des défendeurs. Le 27 mai 1999, le demandeur a interjeté appel du jugement sommaire auprès de la cour d'appel de l'Ontario. De plus, plusieurs défendeurs ont également interjeté appel du jugement sommaire et d'autres parties, notamment Hydro One, ont déposé un acte d'appel incident. Ces appels devraient être entendus le 19 juin 2000. Hydro One croit qu'il est peu probable que l'issue de ce litige ait une incidence notable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives.

Le 29 mars 1999, la Whitesand First Nation Band a intenté une poursuite devant la Cour de l'Ontario (Division générale), dont les défendeurs sont la province, le Procureur général du Canada, Ontario Hydro, SFOH, SPÉO et la société. Un avis d'intention de défense a été déposé pour le compte de Hydro One. La poursuite réclame une mesure de redressement déclaratoire, une mesure de redressement par injonction et des dommages-intérêts d'un montant indéterminé. La Whitesand Band allègue que depuis au moins la première moitié du vingtième siècle, Ontario Hydro a érigé des barrages et des centrales ainsi que d'autres installations sur les terrains traditionnels de la bande ou touchant ceux-ci et que ces installations ont causé des dommages aux membres de la bande et aux terrains, y compris d'importantes inondations et de l'érosion. La Whitesand Band réclame également, en vertu des droits issus de traités, une part des profits générés par les activités de ces installations d'Ontario Hydro, le droit à une hausse des rentes établies par traité et des indemnités pour les coûts engagés dans le cadre de négociations antérieures portant sur les griefs de la bande à l'égard d'Ontario Hydro. La Whitesand Band a invoqué plusieurs causes d'action, dont la violation du droit de propriété, la violation d'une obligation de représentant, la nuisance et la négligence. Hydro One croit qu'il est peu probable que le résultat de ce litige aura des effets nuisibles importants sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

16. ÉVENTUALITÉS (suite)

Transfert d'éléments d'actif — Autorisations et consentements

Le 1er avril 1999, dans le cadre de l'acquisition de ses activités, Hydro One a acquis et pris en charge les actifs et passifs, les droits et les obligations des entreprises de transport et de distribution d'électricité ainsi que de services énergétiques d'Ontario Hydro, à l'exception de certains actifs de transport et de distribution et d'autres actifs situés sur des terres gardées pour des bandes ou des groupes d'Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada). Le transfert du titre de ces actifs ne s'est pas produit parce qu'à l'origine, les autorisations accordées par le ministre canadien des Affaires indiennes et du Nord canadien pour la construction et l'exploitation de ces actifs ne pouvaient être cédées sans le consentement du ministre et des bandes ou groupes d'Indiens concernés ou, dans plusieurs cas, parce que les autorisations étaient expirées ou n'avaient pas correctement été émises. Hydro One gère ces actifs, qui sont détenus pour l'instant par SFOH.

Hydro One a amorcé des négociations avec les bandes et les groupes autochtones concernés pour obtenir les autorisations et consentements nécessaires pour compléter le transfert de ces actifs de transport, de distribution et autres. Hydro One ne peut prédire le montant total qu'elle pourrait devoir payer pour obtenir les autorisations et consentements nécessaires. Hydro One s'attend à payer plus de 850 000 $ par année, ce qui était le montant versé auparavant à ces bandes et groupes d'Indiens par Ontario Hydro et qui est le montant total des coût permis en vertu des ordonnances tarifaires transitoires. Si, après avoir pris toutes les mesures raisonnables, Hydro One ne peut autrement obtenir les autorisations et consentements des bandes et groupes d'Indiens, la SFOH gardera ces actifs pour une période indéterminée. Hydro One pourrait devoir déplacer ces actifs des terres autochtones à d'autres endroits à un coût qui serait élevé ou, dans un nombre restreint de cas, abandonner une ligne et la remplacer par des groupes générateurs diesel. Dans de tels cas, Hydro One ferait une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour récupérer ces coûts dans des ordonnances tarifaires futures.

Environnement

Hydro One est assujettie à des règlements rigoureux aux niveaux fédéral, provincial et régional à l'égard des questions liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité. Les autorités compétentes régissent les installations d'exploitation actuelles et exercent une juridiction permanente sur les modifications apportées aux installations. Hydro One est assujettie à un décret administratif que le ministère de l'Environnement de l'Ontario a émis à l'égard d'Ontario Hydro le 2 Septembre 1997. En vertu de ce décret, les installations de production d'électricité dont les déversements ont ou risquent d'avoir des conséquences défavorables ou dont le stockage des déchets n'est pas approuvé doivent être recensées, évaluées et, au besoin, modifiées. Ce décret touche les centrales éloignées et les cours de triage exploitées par Hydro One. Selon les estimations actuelles de Hydro One, le coût total lié à l'évaluation et à la modification des centrales éloignées s'élèverait à environ 19 millions dollars sur une période de quatre à six ans et totaliserait près de 3 millions de dollars sur une période de quatre à six ans pour leurs cours de triage.

Les règlements sur l'environnement peuvent changer rapidement et être difficiles à prédire. Parce que les installations existantes ou à venir peuvent être tenues de respecter de nouvelles normes imposées par les règlements sur l'environnement, il est possible qu'elles doivent engager des dépenses importantes. Hydro One examine actuellement la situation sur le plan de l'environnement de diverses propriétés, et les coûts liés aux enquêtes ou aux mesures correctives à l'égard de ces propriétés peuvent dépasser les montants estimatifs selon les résultats des examens. Hydro One

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

16. ÉVENTUALITÉS (suite)

analyse le coût de ses obligations découlant des questions environnementales de manière continue. La résolution ultime des problèmes environnementaux futurs ne devrait pas avoir d'effet néfaste important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de Hydro One.

Incertitude découlant du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. Par suite d'un programme global en trois volets visant à recencer et à mettre en œuvre les changements nécessaires au passage à l'an 2000, Hydro One n'a subi aucune interruption importante des se activités lors du passage à l'an 2000 ou jusqu'à maintenant. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur Hydro One, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

17. ENGAGEMENTS

Les paiements minimaux exigibles en vertu de contrats de location-exploitation pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 1999 et au total par la suite sont comme suit :

Exercice terminé le 31 décembre	
2000	23
2001	23
2002	18
2003	14
2004	13
Par la suite	4
Total des paiements minimaux exigibles en vertu de contrats	95

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 31 mars 2000, la société a émis à la province de l'Ontario 12 920 000 actions privilégiées à dividende cumulatif de 5,5 %, d'une valeur de rachat de 25,00 $ l'action et 99 990 actions ordinaires, portant le total des actions ordinaires en circulation à 100 000. La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées et d'actions ordinaires.

En contrepartie de l'émission à la province d'actions privilégiées et d'actions ordinaires, la province a pris en charge les obligations de la société, y compris les intérêts courus depuis le 1er avril 1999, en vertu d'un billet de 3,76 milliards de dollars en vigueur en date du 31 mars 2000 et, relativement à la prise en charge des obligations de la société par la province, SFOH a libéré la société de ses obligations aux termes du billet en date du 31 mars 2000 (voir la note 3).

Les actions privilégiées donnent droit à un dividende cumulatif annuel total de 18 millions de dollars, payable trimestriellement. Les actions privilégiées sont rachetables au gré de la province au prix de 25,00 $ l'action plus tout dividende couru et impayé, si la province vend un certain nombre de ses actions ordinaires de la société sur le marché ouvert, de sorte qu'elle détiendra moins de 50 % des actions ordinaires de la société. La société peut décider de régler le prix de rachat, en totalité ou en partie, en émettant des actions ordinaires additionnelles à la province. Si la province n'exerce pas sont droit de rachat, la société pourrait redresser le dividende sur les actions privilégiées afin que le rendement soit inférieur à 0,50 % du rendement du marché actuel des actions privilégiées ayant une cote semblable. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans des cas précis, et ont priorité de rang sur les actions ordinaires au moment d'une liquidation.

Les dividendes sur actions ordinaires sont déclarés au gré du conseil d'administration de la société, et recommandés par la direction en fonction des résultats d'exploitation, de la situation financière, des besoins en liquidités et d'autres facteurs pertinents comme la pratique de l'industrie et les attentes des actionnaires. Aux termes des résolutions prises par le conseil d'administration relativement aux neuf mois terminés le 31décembre 1999, 13,3 millions de dollars en dividendes sur actions privilégiées et 158 millions de dollars en dividendes sur actions ordinaires sont devenus exigibles par la province, pour un total de 171,3 millions de dollars.

19. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One comporte trois secteurs isolables :

i) l'entreprise de transport, dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport et de raccordement, ainsi que divers services non réglementés comme les télécommunications et l'utilisation de terrains secondaires, qui est responsable du transport de l'électricité dans l'ensemble du réseau électrique de l'Ontario;

ii) l'entreprise de distribution (y compris au détail), dont l'activité principale consiste à livrer et à vendre de l'électricité aux abonnés ainsi que des services énergétiques;

iii) un secteur « Divers » qui comprend principalement les résultats d'Ontario Hydro International Inc.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur la combinaison du statut réglementaire et de la nature des produits et services offerts. Les conventions comptables suivies par les secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (voir la note 2).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

19. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Les informations sectorielles se présentent comme suit :

	Entreprises acquises — Exercice terminé le 31 décembre			
	Transport	Distribution (y compris au détail)	Divers	Total
1997				
Produits	1 095	1 846	158	3 099
Exploitation, entretien et administration	303	302	101	706
Achats d'électricité	10	1 168	72	1 250
Amortissement	174	123	5	302
Bénéfice sectoriel avant commission de garantie de la dette provinciale et charges de financement	608	253	(20)	841

	Entreprises acquises — Exercice terminé le 31 décembre			
	Transport	Distribution (y compris au détail)	Divers	Total
1998				
Produits	1 178	1 746	124	3 048
Exploitation, entretien et administration	349	330	44	723
Achats d'électricité	17	1 083	65	1 165
Amortissement	179	115	6	300
Bénéfice sectoriel avant commission de garantie de la dette provinciale, charges de financement et actif reporté du régime de retraite	633	218	9	860

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

19. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

	Entreprises acquises Trois mois terminés le 31 mars			
	Transport	Distribution (y compris au détail)	Divers	Total
1999				
Produits	305	518	27	850
Exploitation, entretien et administration	93	90	11	194
Achats d'électricité	—	264	13	277
Amortissement	42	31	2	75
Bénéfice sectoriel avant redressement du coût transitoire, commission de garantie de la dette provinciale et charges de financement	170	133	1	304

	Neuf mois terminés le 31 décembre			
	Transport	Distribution (y compris au détail)	Divers	Total
1999				
Produits	932	1 298	45	2 275
Exploitation, entretien et administration	339	310	20	669
Achats d'électricit	—	638	24	662
Amortissement	137	128	2	267
Bénéfice sectoriel avant charges de financement	456	222	(1)	677

	Cumulé Exercice terminé le 31 décembre			
	Transport	Distribution (y compris au détail)	Divers	Total
1999				
Produits	1 237	1 816	72	3 125
Exploitation, entretien et administration	432	400	31	863
Achats d'électricité	—	902	37	939
Amortissement	179	159	4	342
Bénéfice sectoriel avant redressement du coût transitoire, commission de garantie de la dette provinciale et charges de financement	626	355	—	981

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

19. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

	Au 31 décembre			
	Transport	Distribution (y compris au détail)	Divers	Total
Total de l'actif				
1998 (entreprises acquises)	6 107	3 168	160	9 435
1999	6 658	.3 431	1	10 090

	Exercice terminé le 31 décembre			
	Transport	Distribution (y compris au détail)	Divers	Total
Dépenses en capital				
1997 (entreprises acquises)	176	126	22	324
1998 (entreprises acquises)	171	195	28	394
1999 (cumulé)	327	196	6	529

Tous les produits, charges et actifs, selon le cas, sont gagnés, courus ou détenus au Canada, sauf pour les exploitations d'Ontario Hydro International Inc. (voir la note 7).

20. RAPPROCHEMENT AVEC LES PCGR AMÉRICAINS

Les états financiers consolidés de Hydro One ont été dressés conformément aux PCGR canadiens, lesquels sont conformes, à la plupart des égards, aux PCGR américains. En vertu des PCGR canadiens et américains, certaines conventions comptables de la société diffèrent de celles qui seraient suivies par les entreprises œuvrant dans un milieu à tarifs non réglementés.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

20. RAPPROCHEMENT AVEC LES PCGR AMÉRICAINS (suite)

Les écarts importants entre les PCGR canadiens, comme utilisés dans la préparation de ces états financiers consolidés, et les PCGR américains sont résumés ci-dessous.

États consolidés des résultats

	Entreprises acquises		Cumulé
	Exercices terminés les 31 décembre		
	1997	1998	1999
Bénéfice net	225	474	375
Redressements : augmentation (diminution) :			
Charges de retraite a)		(25)	—
Coûts liés aux avantages complémentaires de retraite a)	(4)	(7)	—
Coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi a)	—	12	8
Charges de réduction de l'effectif b)	18	(6)	45
Coûts environnementaux c)	(184)	(9)	35
Radiations générales d)	33	(2)	(24)
Bénéfice net et résultat global (PCGR américains)	88	437	439
Excédent de l'actif sur le passif au 31 mars 1999	—	—	(2 686)
Excédent de l'actif sur le passif à l'ouverture (PCGR américains)	2 040	2 128	2 565
Excédent de l'actif sur le passif à la clôture (PCGR américains)	2 128	2 565	—
Bénéfices non répartis à la clôture (PCGR américains)	—	—	318

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

20. RAPPROCHEMENT AVEC LES PCGR AMÉRICAINS (suite)

Bilans consolidés

	Entreprises acquises Au 31 décembre	
	1998	1999
Actif : augmentation (diminution)		
Immobilisations en service a), d)	23	16
Actif reporté du régime de retraite a)	3	150
Actif réglementaire e)	—	27
Passif : (augmentation) diminution		
Créditeurs et charges à payer b), d)	(2)	46
Avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi a)	1	13
Créditeurs à long terme et charges à payer c)	(193)	(158)
Passif réglementaire c)	(3)	(150)
Passif d'impôt reporté e)	—	(27)
	(171)	(83)

a) ***Régime de retraite et avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi :***

Au 31 décembre 1998, la comptabilité du régime de retraite de Hydro One respectait les PCGR américains. Depuis le 1er avril 1999, conformément aux ordonnances tarifaires transitoires approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario, les charges de retraite sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation lorsque les contributions patronales sont versées à la caisse de retraite. En vertu des PCGR américains, l'actif reporté du régime de retraite continue d'être comptabilisé. Toutefois, un passif réglementaire compensatoire a également été comptabilisé. Au 31 décembre 1999, le montant de l'actif reporté du régime de retraite, et le passif réglementaire correspondant, se seraient élevés à 391 millions de dollars en vertu des PCGR américains. Des passifs additionnels de 229 millions de dollars en vertu des PCGR américains, se rapportant au programme de retraite volontaire n'auraient pas été constatés à titre de redressement de l'actif reporté du régime de retraite et de passif réglementaire correspondant avant 2000. Le montant de l'actif reporté du régime de retraite en vertu des PCGR américains de 391 millions de dollars se compare à l'actif reporté du régime de retraite et au passif réglementaire de 241 millions de dollars inscrits au bilan de Hydro One au 31 décembre 1999.

En vertu des PCGR canadiens, un taux de rendement moyen à long terme est utilisé pour actualiser les prestations de retraite futures. En vertu des PCGR américains, un taux de règlement au cours du marché sert à actualiser les prestations futures. Aux fins des charges de retraite, le taux aurait été de 6,00 % (6,25 % en 1998; 8,25 % en 1997). Le taux de rendement prévu de l'actif du régime de retraite s'élève à 7,25 % (9,00 % en 1998; 9,00 % en 1997). Les coûts pour services passés ainsi que les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée de service moyenne du reste de la carrière active des employés de 11 ans (12 ans en 1998; 14 ans en 1997). L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 1999, fondée sur une projection de l'évaluation au 31 décembre 1998, aurait été calculée à un taux d'actualisation des prestations futures de 7,25 % (6,00 % en 1998; 8,25 % en 1997).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

20. RAPPROCHEMENT AVEC LES PCGR AMÉRICAINS (suite)

Au 31 décembre 1998, après l'adoption des nouvelles recommandations comptables émises par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, le passif lié aux ACR et AAPE se conformait aux PCGR américains.

En vertu des PCGR américains, le passif lié aux ACR au 31 décembre 1999 et les coûts liés aux ACR pour 1999 auraient été inférieurs de 13 millions de dollars en raison de la constatation immédiate du gain actuariel découlant d'une modification du taux de règlement au cours du marché au 31 décembre 1999. De ce montant, 8 millions de dollars auraient été crédités aux résultats et 5 millions de dollars au coût des immobilisations.

En 1998, les coûts découlant du régime de retraite, des ACR et des AAPE différaient des PCGR américains en raison de la période d'adoption des nouvelles recommandations comptables.

Les renseignements additionnels suivant concernant le régime de retraite, les ACR et les AAPE en vertu des PCGR américains sont présentés conformément aux exigences de divulgations des PCGR américains.

	Entreprises acquises		Cumulé
	Exercices terminés les 31 décembre		
	1997	1998	1999
Élément de la charge de retraite :			
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	29	50	67
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	111	129	214
Rendement prévu à l'égard de l'actif du régime de retraite	(185)	(207)	(275)
Amortissement de l'actif transitoire	(8)	(8)	—
Amortissement des coûts pour services passés	18	18	—
Amortissement des gains actuariels nets	(43)	(27)	(1)
Redressement pour propriété des surplus de la caisse de retraite	106	(130)	—
Charge de retraite	28	(175)	5

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

20. RAPPROCHEMENT AVEC LES PCGR AMÉRICAINS (suite)

	Entreprises acquises Exercices terminés les 31 décembre	
	1998	1999
Actif du régime de retraite		
Juste valeur au début de l'exercice	2 324	2 474
Redressement pour répartition	—	1 461
Contributions patronales	7	—
Cotisations salariales	16	17
Rendement réel de l'actif	207	519
Prestations versées	(80)	(168)
Charges administratives	—	(7)
Juste valeur à la fin de l'exercice	2 474	4 296
Obligation au titre des prestations constituées :		
Solde au début de l'exercice	2 070	2 246
Redressement pour répartition	—	1 363
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	65	84
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	129	214
Prestations versées	(80)	(168)
Pertes (gains) actuariels nets	62	(624)
Solde à la fin de l'exercice	2 246	3 115
Surplus des caisses de retraite	228	1,181
Actif transitoire non amortis	(32)	—
Gains actuariels nets non amortis	(104)	(790)
Coût des services passés non amortis	135	—
Actif reporté du régime de retraite	227	391

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

20. RAPPROCHEMENT AVEC LES PCGR AMÉRICAINS (suite)

Les renseignements suivants sur les coûts découlant des ACR sont présentés pour se conformer aux exigences sur les informations à fournir aux États-Unis :

	Entreprises acquises Exercices terminés les 31 décembre		Cumulé
	1997	1998	1999
Éléments du coût lié aux ACR :			
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	4	6	9
Intérêt sur l'obligation au titre des ACR constitués	12	14	23
Amortissement des pertes actuarielles nettes	1	2	2
Amortissement des coûts pour services passés	—	2	—
Coût lié aux ACR	17	24	34
Obligation au titre des ACR constituées:			
Solde au début de l'exercice	155	193	241
Redressement pour répartition	—	—	166
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	4	6	9
Intérêt sur l'obligation au titre des ACR constitués	12	14	23
Modifications du régime	—	26	—
(Gains) pertes actuariels nets	29	9	(96)
Prestations versées	(7)	(7)	(16)
Solde à la fin de l'exercice	193	241	327
Gains (pertes) actuariels net non amortis	(45)	(52)	85
Coût pour services passés non amortis	—	(23)	—
Passif lié aux ACR à la fin de l'exercice	148	166	412
Passif lié aux AAPE à la fin de l'exercice	69	109	98

Une variation de 1 % des frais médicaux et dentaires présumé aurait l'effet suivant sur l'obligation au titre des ACR constitués et du coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice ainsi que l'intérêt sur les éléments de l'obligation au titre des ACR constitués du coût lié aux ACR comme suit :

	Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
	Obligation au titre des AACR constitués	Coût des prestations découlant des services rendus au cours de l'exercice et intérêt	Obligation au titre des AACR constitués	Coût des prestations découlant des services rendus au cours de l'exercice et intérêt
1999	37	3	(29)	(3)
1998	35	4	(29)	(3)

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

20. RAPPROCHEMENT AVEC LES PCGR AMÉRICAINS (suite)

b) ***Imputations liées à la réduction de l'effectif***

En vertu des PCGR canadiens, les coûts liés aux programmes de réduction de l'effectif sont constatés au moment où la direction approuve ces réductions, et où les coûts peuvent être raisonnablement estimés. En vertu des PCGR américains, le coût des programmes de réduction de l'effectif ne peuvent être constatés, sauf si le programme détermine précisément le nombre d'employés et leur catégorie d'emploi ainsi que leur emplacement, et les cessations d'emploi auront lieu dans l'année suivant la date d'approbation du programme de réduction par la direction. Ontario Hydro a constaté des charges de réduction de l'effectif de 18 millions de dollars en 1997. Un montant supplémentaire de 3 millions de dollars a été affecté à SSÉO le 1er avril 1999. Des dépenses réelles de réduction de l'effectif de 1 million de dollars ont été engagées en 1999 (6 millions de dollars en 1998). Le reste de la provision de 14 millions de dollars a été contrepassée dans les résultats d'exploitation en 1999 (voir la note 4).

En 1999, Hydro One a également constaté une nouvelle provision pour des charges de réduction volontaire de l'effectif devant être engagées en 2000. En vertu des PCGR canadiens, ces charges peuvent être constatées lorsqu'une estimation raisonnable du coût du programme de retraite volontaire peut être établie. En vertu des PCGR américains, ces coûts ne peuvent être constatés que lorsque les employés ont accepté une offre de retraite anticipée. En vertu des PCGR américains, la nouvelle provision de 60 millions de dollars n'aurait pas été constatée à titre d'imputation aux résultats en 1999.

En vertu des PCGR américains, la fraction du programme de réduction de l'effectif devant être financée à même le surplus de l'actif de retraite serait comptabilisée en tant que réductions égales de l'actif reporté du régime de retraite et de passif réglementaire correspondant lorsque des critères de constatation adéquats sont satisfaits. Par conséquent, les résultats d'exploitation et les capitaux propres ne seraient pas touchés en vertu des PCGR américains.

c) ***Coûts environnementaux***

La politique d'Ontario Hydro à l'égard des coûts environnementaux était de constater les dépenses pour régler les dommages environnementaux passés au fur et à mesure qu'elles étaient engagées. Hydro One maintient cette politique. En vertu des PCGR américains, les coûts futurs doivent être constatés lorsqu'il est probable qu'une obligation a été engagée et lorsque le montant des frais futurs et le moment où ils auront lieu peuvent être raisonnablement estimés. En vertu des PCGR américains, une charge pour frais futurs estimatifs associée à l'enlèvement et à la destruction des PCB ainsi que pour l'évaluation des terrains et leur remise en état au montant de 184 millions de dollars aurait été constatée en 1997. Ce montant aurait été majoré de 28 millions de dollars en 1998 par suite de la bonification des estimations des frais et d'évaluations supplémentaires effectuées en 1998.

En 1998, les dépenses environnementales totalisant 19 millions de dollars ont été imputées aux résultats d'exploitation. En vertu des PCGR américains, ces dépenses auraient été imputées aux provisions du bilan établies en 1997 et 1998. Comme tel, le redressement net pour 1998 aux fins des PCGR américains, compte tenu du passif additionnel de 28 millions de dollars devant être constaté en vertu des PCGR américains susmentionné et de 19 millions de dollars qui auraient été imputés à la provision pour passif environnemental actuelle, s'élève à 9 millions de dollars.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

20. RAPPROCHEMENT AVEC LES PCGR AMÉRICAINS (suite)

En 1999, Hydro One a passé en revue l'estimation de ses coûts environnementaux futurs et à établi que les montants de 1997 et 1998 garantissant une provision en vertu des PCGR américains étaient inchangés. Hydro One a engagé des frais environnementaux réels de 35 millions de dollars en 1999. Si ces montants avaient été comptabilisés en vertu des PCGR américains, ils auraient été imputés aux provisions figurant au bilan établies en 1997 et 1998 plutôt qu'à titre d'imputation aux résultats d'exploitation de 1999.

d) ***Radiations générales***

En vertu des PCGR américains, la radiation de 33 millions de dollars liée à une décision visant à se départir de certains centres d'exploitation extérieurs et incluse dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 1997 n'aurait pas été constatée pour cet exercice. Le montant de 33 millions de dollars représentait une réduction de valeur d'immobilisations précises de 25 millions de dollars et une provision pour frais postérieurs à l'occupation obligatoires de 8 millions de dollars. En vertu des PCGR américains, les immobilisations seraient demeurées au bilan de Hydro One étant donné que les actifs détenus à des fins d'utilisation et d'amortissement de 2 millions de dollars par année auraient été maintenus. Les coûts postérieurs à l'occupation de 8 millions de dollars ont été retirés des créditeurs et des charges à payer et du solde d'ouverture en vertu des PCGR américains de l'excédent de l'actif sur le passif.

En 1999, en vertu des PCGR canadiens, Hydro One a contrepassé une provision de 22 millions de dollars dans les résultats d'exploitation. Cette provision avait initialement été constatée en 1999 pour des charges postérieures à l'occupation liées à certains biens immobiliers excédentaires. En vertu des PCGR américains, la provision n'aurait pas été constatée en 1993 et, par conséquent, a été retirée de l'exédent de l'actif sur le passif d'ouverture en 1997 en vertu des PCGR américains. Dans le rapprochement avec les PCGR américains, la provision a été retirée des débiteurs pour 1998 et 1999, et l'effet de la contrepassation a été retiré de l'état des résultats pour 1999.

e) ***Impôts sur les bénéfices reportés***

Les PCGR américains exigent que les passifs et les actifs d'impôts reportés inscrits au bilan soient présentés. Dans la mesure où on prévoit inclure les actifs d'impôts reportés dans le tarifs approuvé facturé aux abonnés dans l'avenir, Hydro One inscrirait un actif réglementaire. Le montant des impôts reportés présenté aux fins des PCGR américains est calculé d'après l'information figurant à la note 9.

f) ***Consolidation proportionnelle des coentreprises***

Selon les PCGR canadiens, Hydro One a comptabilisé son placement indirect dans Ontario Quinta selon la méthode de la consolidation proportionnelle (voir la note 7). En vertu des PCGR américains, le placement indirect de Hydro One dans Ontario Quinta aurait été comptabilisé à la valeur de consolidation. Cependant, les règlements relatifs aux valeurs mobilières des États-Unis permettent à Hydro One d'omettre du rapprochement avec les PCGR américains, les différences résultant de l'emploi de la méthode de la consolidation proportionnelle, sous réserve de la présentation des renseignements inclus dans la note 7.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS (suite)
(en millions de dollars canadiens)

20. RAPPROCHEMENT AVEC LES PCGR AMÉRICAINS (suite)

g) ***Redressement du coût transitoire***

Comme l'indique la note 6 afférente aux états financiers, la société a inscrit un redressement du coût transitoire dans les trois premiers mois de 1999. En vertu des PCGR américains, le redressement du coût transitoire ne serait pas constaté dans les coûts spécifiques au cours des trois premiers mois de 1999, mais il serait plutôt déduit des produits.

h) ***Futures normes comptables***

En vertu de l'énoncé No. 133, le Financial Accounting Standards Board des États-Unis a émis de nouvelles normes comptables à l'égard des instruments financiers dérivés et des activités de couverture, qui seront en vigueur pour les exercices débutant au plus tard le 15 juin 2000. Cet énoncé établit les normes comptables et les normes de présentation aux termes desquelles tous les instruments dérivés (y compris les instruments dérivés inclus dans d'autres contrats) sont inscrits au bilan, soit comme actif ou passif mesuré à sa juste valeur. De plus, l'énoncé No. 133 exige que les modifications de la juste valeur d'un instrument dérivé soient alors constatées au bénéfice, sauf si des critères de comptabilité de couverture précis sont satisfaits. Si tel est le cas et si la Société a officiellement documenté, désigné et évalué l'efficacité des opérations admissibles, les gains et les pertes sur les instruments dérivés peuvent être portés en réduction des gains et des pertes sur les éléments couverts dans l'état des résultats. Hydro One n'a pas encore déterminé dans quelle mesure elle utilisera des instruments dévirés dans l'avenir et, par conséquent, l'effet connexe de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Société de production d'électricité de l'Ontario Inc. ci-joints sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. La Société de production d'électricité de l'Ontario Inc. opte pour des principes comptables adaptés à sa situation. Les principales conventions comptables suivies par la Société de production d'électricité de l'Ontario Inc. sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations d'après le jugement de la direction, en particulier dans le cas d'opérations influant sur l'exercice écoulé mais ne pouvant être menées à terme avant les exercices ultérieurs. Ils ont été correctement dressés dans les limites raisonnables de l'importance relative et compte tenu des renseignements disponibles au 21 mars 2000.

La direction a recours à un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable quant à la protection de l'actif et à la publication rapide d'informations financières fiables. Ce système s'appuie sur des politiques et des procédures strictes et sur une structure organisationnelle permettant une délégation appropriée des pouvoirs et des responsabilités. Des vérificateurs internes évaluent régulièrement et de façon indépendante l'efficacité de ce contrôle interne et en fait rapport à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration de la Société de production d'électricité de l'Ontario Inc.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. Les vérificateurs externes ont pour responsabilité d'exprimer leur opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des vérificateurs précise l'étendue de leur vérification et leur opinion.

Pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999, le conseil d'administration de la Société de production d'électricité de l'Ontario Inc., par l'intermédiaire de son comité de vérification, s'est assuré que la direction a assumé ses responsabilités quant à la publication de l'information financière et au contrôle interne. Le comité de vérification s'est réuni régulièrement avec la direction, ainsi qu'avec les vérificateurs internes et externes, pour veiller à ce que chaque groupe se soit acquitté de ses responsabilités respectives et pour examiner les états financiers avant de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les vérificateurs externes ont eu directement et pleinement accès au comité de vérification, en présence ou non de la direction, afin de discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière de la Société de production d'électricité de l'Ontario Inc. et de l'efficacité du système de contrôle interne.

Le 21 mars 2000

Le président et chef de la direction,
RONALD W. OSBORNE

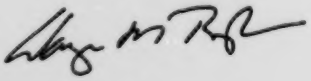

Le vice-président directeur et chef des services financiers,
WAYNE M. BINGHAM

Rapport des vérificateurs

Aux l'actionnaire de la Société de production d'électricité de l'Ontario Inc.

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société de production d'électricité de l'Ontario Inc. (la «Société») au 31 décembre 1999, les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis (du déficit) et des flux de trésorerie de la Société des neuf mois terminés le 31 décembre 1999, le bilan consolidé des activités de production d'électricité d'Ontario Hydro (les «Activités acquises») au 31 décembre 1998 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis (du déficit) et des flux de trésorerie des Activités acquises des trois mois terminés le 31 mars 1999 et de l'exercice terminé le 31 décembre 1998. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 1999, de la situation financière consolidée des Activités acquises au 31 décembre 1998, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie consolidés de la Société pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 et des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie consolidés des Activités acquises pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et l'exercice terminé le 31 décembre 1998 selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Ernst & Young s.r.l.

COMPTABLES AGRÉÉS
Toronto, Canada
le 21 mars 2000

États consolidés des résultats

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par action)	ACTIVITÉS ACQUISES *(notes 1 et 3)* 1er AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1999	1er JANVIER AU 31 MARS 1999	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998
Produits	4 339	1 784	6 592
Charges d'exploitation			
Exploitation, entretien et administration	1 791	558	2 241
Combustible	816	335	1 148
Achats d'électricité	153	45	175
Amortissement *(notes 6 et 7)*	573	385	1 441
Impôts fonciers et impôts sur le capital	256	–	–
	3 589	1 323	5 005
Bénéfice d'exploitation	750	461	1 587
Intérêts débiteurs	135	560	2 301
Résultat afférent à l'actif reporté du régime de retraite	–	–	(655)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	615	(99)	(59)
Impôts sur les bénéfices *(note 4)*	289	–	–
Bénéfice net (perte nette)	326	(99)	(59)
Bénéfice par action ordinaire	1,27		
Actions ordinaires en circulation *(en millions)*	256,3		

Voir les notes ci-jointes.

États consolidés des bénéfices non répartis (du déficit)

(en millions de dollars)	ACTIVITÉS ACQUISES *(Notes 1 et 3)* 1er AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1999	1er JANVIER AU 31 MARS 1999	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998
Bénéfices non répartis (déficit)			
au début de la période *(note 1)*	–	(442)	(39)
Bénéfice net (perte nette)	326	(99)	(59)
Modification comptable – avantages postérieurs à l'emploi	–	–	(344)
Dividendes	(35)	–	–
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de la période	291	(541)	(442)

Voir les notes ci-jointes.

Bilans consolidés

(en millions de dollars)	31 DÉCEMBRE 1999	ACTIVITÉS ACQUISES *(Notes 1 et 3)* 31 DÉCEMBRE 1998
Actif		
Actif à court terme		
Liquidités *(note 5)*	243	123
Débiteurs	907	638
Impôts sur les bénéfices à récupérer *(note 4)*	23	–
Combustible	424	455
Matières et fournitures	201	295
	1 798	1 511
Immobilisations *(note 6)*		
Immobilisations corporelles	13 285	39 016
Moins amortissement cumulé	383	12 166
	12 902	26 850
Autres éléments d'actif		
Actif reporté du régime de retraite *(note 16)*	516	723
Fonds de gestion des déchets nucléaires et d'enlèvement des immobilisations *(note 7)*	367	–
Débiteurs à long terme et autres éléments d'actif	27	62
Charges reportées de la dette	–	978
	910	1 763
	15 610	30 124

Voir les notes ci-jointes.

(en millions de dollars)	31 DÉCEMBRE 1999	ACTIVITÉS ACQUISES *(Notes 1 et 3)* 31 DÉCEMBRE 1998
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 086	936
Intérêts courus	59	540
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an *(note 8)*	4	1 940
Billets à court terme à payer	–	2 231
	1 149	5 647
Dette à long terme *(note 8)*	3 422	20 311
Autres éléments de passif		
Gestion des déchets nucléaires et enlèvement des immobilisations *(note 7)*	4 235	3 201
Autres avantages postérieurs à l'emploi *(note 16)*	959	1 037
Créditeurs à long terme et charges à payer	245	370
Impôts sur les bénéfices reportés à payer *(note 4)*	75	–
Divers	108	–
	5 622	4 608
Capitaux propres ***(négatifs)***		
Actions ordinaires *(note 10)*	5 126	–
Bénéfices non répartis (déficit)	291	(442)
	5 417	(442)
	15 610	30 124

Éventualités et engagements *(notes 7 et 15)*

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration,
le 21 mars 2000

W. A. FARLINGER
Président du conseil
Toronto, Canada

RONALD W. OSBORNE
Président et chef de la direction
Toronto, Canada

États consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	ACTIVITÉS ACQUISES *(notes 1 et 3)*		
	1er AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1999	1er JANVIER AU 31 MARS 1999	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998
Activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette)	326	(99)	(59)
Rajustement au titre des éléments sans effet sur les liquidités :			
Amortissement	573	385	1 441
Actif reporté du régime de retraite	39	5	(655)
Impôts sur les bénéfices reportés	75	–	–
Amortissement des gains de change	–	20	90
Divers	(7)	(24)	12
	1 006	287	829
Gestion des déchets nucléaires et enlèvement des immobilisations	(361)	23	52
Variation du fonds de roulement hors caisse *(note 13)*	(96)	188	134
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	549	498	1 015
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	(450)	(38)	(486)
Autres éléments d'actif	–	3	(60)
Produit de la vente d'immobilisations	33	–	7
	(417)	(35)	(539)
Flux de trésorerie avant activités de financement	132	463	476
Activités de financement			
Liquidités provenant des activités acquises *(note 1)*	146	–	–
Dividendes	(35)	–	–
Autres activités de financement, montant net	–	(440)	(316)
	111	(440)	(316)
Augmentation des liquidités au cours de la période	243	23	160
Liquidités au début de la période *(note 1)*	–	123	(37)
Liquidités à la fin de la période	243	146	123

Voir les notes ci-jointes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

1. Constitution, acquisition et début des activités

La Société de production d'électricité de l'Ontario Inc. (la «Société») a été constituée le 1er décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Dans le cadre de la réorganisation d'Ontario Hydro, et en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de la restructuration du secteur de l'industrie électrique de la province, la Société et ses filiales ont acquis et pris en charge certains actifs, passifs, employés, droits et obligations reliés aux activités de production d'électricité d'Ontario Hydro (les «Activités acquises») le 1er avril 1999, et ont commencé leurs activités à cette date.

Dans le cadre de la réorganisation d'Ontario Hydro, quatre autres entités ont été créées, outre la Société de production d'électricité de l'Ontario Inc., pour succéder à Ontario Hydro. Hydro One et ses filiales ont pris en charge les activités de transport d'électricité, de distribution et de service. La Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGME) a pour responsabilité de diriger l'exploitation et d'examiner la fiabilité du marché de l'électricité de la province, et l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE) est chargé de l'inspection des installations électriques. Ontario Hydro poursuit ses activités sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), chargée de gérer et de rembourser l'encours de la dette et les autres obligations d'Ontario Hydro.

En contrepartie du transfert des Activités acquises, le 1er avril 1999, la Société a émis, au profit de la SFIEO, des billets dont le montant en capital total s'élève à 8 526 millions de dollars, y compris un billet de 5 126 millions de dollars (le «billet remboursable en actions»), et a pris en charge une obligation de 30 millions de dollars d'Ontario Hydro au titre d'un contrat de location-acquisition. La SFIEO a ensuite dégagé la Société de ses obligations à l'égard du billet remboursable en actions, la Province de l'Ontario ayant pris en charge ces obligations en contrepartie de l'émission, en son nom, de 256 300 000 actions ordinaires de la Société, entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents. La SFIEO s'est par ailleurs engagée à ne pas vendre les 3 400 millions de dollars de billets de la Société sans le consentement préalable de celle-ci. La dette à long terme de la Société s'élevait ainsi à 3 430 millions de dollars au 1er avril 1999.

La Société a comptabilisé les Activités acquises à leur juste valeur au 1er avril 1999, comme suit :

(en millions de dollars)	JUSTE VALEUR AU 1er AVRIL 1999
Actif	
Actif à court terme	1 465
Immobilisations	12 872
Autres éléments d'actif	598
	14 935
Passif	
Passif à court terme	1 073
Autres éléments de passif et contrats de location-acquisition	5 336
	6 409
Actif net acquis	8 526

Le prix d'achat de 8 526 millions de dollars se fonde sur la valeur actualisée des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie estimatifs futurs des Activités acquises dans un marché déréglementé. L'opération d'acquisition auprès de la SFIEO a été comptabilisée au montant de l'échange, soit 8 526 millions de dollars, du fait de l'important changement dans les participations découlant de cette opération. Le montant global de l'actif net acquis a été porté au bilan à sa juste valeur estimative.

Dans le cadre de l'entente de transfert, la Province a convenu d'une période de transition afin de permettre à la Société de déterminer les rajustements définitifs à apporter au prix d'achat. Ce processus est en cours.

Le bilan, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie présentés dans les états financiers de la Société aux dates et pour les périodes antérieures au 1er avril 1999 représentent tous les actifs, passifs, droits et obligations d'Ontario Hydro reliés aux Activités acquises désormais assurées par la Société. La Société a dressé ces états financiers après avoir précisément défini les actifs, passifs (autres que les dettes), produits et charges reliés aux Activités acquises et après avoir réparti certains comptes et éléments courants des états financiers d'Ontario Hydro. Notamment, une partie des produits et des dettes d'Ontario Hydro, et une part correspondante des intérêts et frais financiers connexes, ont été imputées aux Activités acquises. Comme l'explique la note 17, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société diffèrent sensiblement de ceux affichés par les Activités acquises avant le 1er avril 1999 en raison de l'évolution du contexte réglementaire, des sources de financement et d'autres facteurs.

2. Restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario

La restructuration du secteur de l'industrie électrique comporte deux étapes. La première, dite «période de transition», a commencé le 1er avril 1999 avec la réorganisation d'Ontario Hydro et se terminera avec la déréglementation de l'accès aux systèmes de transport et de distribution de l'électricité en Ontario. La seconde, dite «période d'accès ouvert», devrait commencer dans les mois qui viennent. Les consommateurs pourront alors librement choisir leur fournisseur d'électricité, et le système de transport et de distribution de l'Ontario sera ouvert à la concurrence.

Par suite de la restructuration d'Ontario Hydro, la dette résiduelle dont les nouvelles entités ne sont pas censées assurer le service en tant qu'entreprises commerciales sur un marché concurrentiel, ou dette insurmontable, a été prise en charge par la SFIEO. La Société n'a aucune obligation, ne donne aucune garantie et n'assume aucune autre responsabilité, quelle qu'elle soit, à l'égard de cette dette insurmontable. La Province a indiqué qu'elle avait l'intention de consacrer certains des produits d'exploitation découlant de la restructuration du secteur (p. ex. les paiements tenant lieu d'impôts effectués par la Société, Hydro One et les services publics de distribution locaux) au service de la dette insurmontable. La Province prévoit que ces produits permettront d'assurer en majeure partie le service de la dette insurmontable; le solde sera probablement amorti par le biais d'une charge de transition vers la concurrence qui sera facturée au consommateur.

La Province a adopté un plan de diminution des parts de marché face aux enjeux liés à la position de la Société sur le marché ontarien. Selon ce plan, la Société devra réduire son contrôle sur certaines sources d'énergie, et donc renoncer au contrôle effectif d'une capacité de production thermique d'au moins 4 000 MW dans les 42 mois suivant l'accès ouvert. Elle pourra à son gré substituer 1 000 MW de capacité de production hydroélectrique à une capacité équivalente de production thermique. Dans les dix années suivant l'ouverture du marché, la Société devra ramener son contrôle de la capacité de production à au plus 35 % du marché ontarien. Par ailleurs, un mécanisme de plafonnement annuel du prix moyen devra s'appliquer pendant les 48 mois suivant l'accès ouvert.

3. Sommaire des principales conventions comptables

Méthode de comptabilisation

Les états financiers de la Société sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. L'établissement d'états financiers conformes aux PCGR oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs, passifs, produits et charges et sur l'information fournie au sujet des actifs et passifs éventuels.

Avant le 1er avril 1999, Ontario Hydro était régie par la *Loi sur la Société de l'électricité*, qui lui conférait des pouvoirs étendus en matière de production, d'approvisionnement et de livraison d'électricité dans l'ensemble de l'Ontario. Le conseil

d'administration d'Ontario Hydro avait le pouvoir, aux fins de la tarification, de stipuler qu'un montant serait inclus dans le calcul des résultats d'exploitation d'une période différant de celle dans laquelle il aurait normalement été constaté en vertu des PCGR pour les entreprises à tarifs non réglementés. En pareil cas, le traitement comptable était le même que le traitement aux fins de la détermination des tarifs.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société de production d'électricité de l'Ontario Inc. et de ses filiales. La Société comptabilise ses participations dans des entreprises sous contrôle conjoint selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Stocks

Les stocks de combustible sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût moyen – valeur de réalisation nette).

Les matières et fournitures sont évaluées selon la méthode de la moindre valeur (coût moyen – valeur de réalisation nette), à l'exception de certaines pièces de rechange propres à l'une des centrales nucléaires ou thermiques. Le coût des stocks de ces pièces de rechange est imputé à l'exploitation de façon linéaire sur la durée de vie restante des installations connexes.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations corporelles acquises par la Société le 1er avril 1999 ont été comptabilisées à leurs justes valeurs. Les acquisitions d'immobilisations corporelles postérieures au 1er avril 1999 sont comptabilisées au coût. Les frais d'intérêt engagés pendant la construction sont capitalisés avec le coût de l'immobilisation.

Les taux d'amortissement afférents aux diverses catégories d'immobilisations se fondent sur la durée d'utilisation prévue de ces dernières. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf les ordinateurs et le matériel de transport et de travaux, qui est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif. Les centrales sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, laquelle varie entre 25 et 100 ans. Les installations d'administration et de service sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées allant de 5 à 50 ans. Les ordinateurs et le matériel de transport et de travaux sont amortis à des taux variant entre 9 % et 40 %. Les frais d'enlèvement des immobilisations qui n'ont pas fait l'objet de provisions spécifiques dans l'exercice écoulé ou les exercices précédents sont également imputés à la dotation aux amortissements.

Gestion des déchets nucléaires et enlèvement des immobilisations

La Société constate un passif au titre de l'enlèvement des immobilisations et de la gestion des déchets nucléaires en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent, étant donné qu'elle peut estimer à la fois le montant des dépenses au comptant futures reliées à ces activités et le moment où elles auront lieu. Le 1er avril 1999, date à laquelle les Activités acquises ont été transférées à la Société, les coûts suivants ont été constatés à titre de passif :

- Valeur actualisée des coûts de démantèlement des installations de production nucléaire et thermique à la fin de leur durée de vie utile.
- Valeur actualisée de la composante fixe du coût de tout programme de gestion des déchets nucléaires requis, quel que soit le volume de déchets produit.
- Valeur actualisée de la composante variable du coût de tout programme de gestion des déchets nucléaires visant à tenir compte des volumes réels de déchets produits jusqu'au 1er avril 1999.

Les déchets produits après le 1er avril 1999 feront augmenter ce passif. La Société provisionne ce passif par des versements prédéterminés dans des fonds distincts qu'elle réserve exclusivement à la gestion des déchets nucléaires et à l'enlèvement des immobilisations des centrales nucléaires. La Société a l'intention de détenir ces fonds à l'externe. Les coûts réels engagés au titre des programmes de gestion des déchets sont portés en déduction des fonds distincts.

La revalorisation découle du fait que le passif au titre des coûts d'évacuation du combustible irradié et d'enlèvement des immobilisations est porté au bilan à la valeur actualisée nette. La charge de revalorisation est le rajustement obtenu par

retraitement du passif en vue de refléter l'incidence de l'inflation sur les coûts estimatifs et de la valeur temporelle de l'argent sur le passif futur. Cette charge est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt et d'indexation. Elle est incluse à l'amortissement dans les états financiers.

Avant le 1er avril 1999, les Activités acquises constataient le passif lié au déclassement et aux déchets nucléaires sur la durée d'exploitation prévue des centrales nucléaires et thermiques ou à mesure que les déchets étaient produits. Ce passif était donc nettement inférieur à celui constaté par la Société.

Imputation de la dette et des charges de financement

La dette d'Ontario Hydro et les instruments financiers dérivés connexes qui servent à gérer les risques de taux d'intérêt et de change associés à cette dette ont été émis ou contractés à des fins générales et n'étaient pas spécifiquement rattachés à des activités ou actifs particuliers d'Ontario Hydro. De plus, nulle partie de la dette d'Ontario Hydro et des instruments dérivés connexes n'a été prise en charge par la Société ou ne lui a été transférée dans le cadre de la réorganisation d'Ontario Hydro. Le total de la dette et des instruments dérivés connexes et les charges de la dette n'ont donc pu être précisément déterminés et, par conséquent, ont été théoriquement imputés aux Activités acquises aux seules fins de l'établissement des états financiers historiques. Les charges de financement ont été imputées aux Activités acquises d'après la quote-part de ces dernières dans la dette totale d'Ontario Hydro.

Produits

Les produits découlent principalement de la vente d'électricité aux clients de gros et aux grands clients industriels de l'Ontario et aux marchés interconnectés des États-Unis, du Québec et du Manitoba. Pendant la période de transition, le prix moyen de l'électricité pour le consommateur reste fixe et il est facturé globalement. La Société redistribue les fonds aux entités ayant succédé à Ontario Hydro selon les conditions d'un accord de répartition des produits prévoyant des montants relativement fixes. Selon cet accord, le solde non distribué des fonds devra rapporter à la Société des produits prévus de 4 ¢/kWh, calculés d'après la demande d'énergie prévue, ainsi qu'un montant fixe pour les services connexes. Les produits réels par kWh de la Société varieront donc selon l'évolution de la demande prévue et de la composition de la clientèle.

Avant le 1er avril 1999, les Activités acquises étaient exercées dans un environnement à tarifs réglementés. Les tarifs facturés au consommateur étaient fixés de façon à fournir l'électricité au coût. Les produits présentés pour les périodes antérieures au 1er avril 1999 étaient calculés au moyen d'un mécanisme interne de répartition des produits. Les produits de gros étaient spécifiquement identifiés et se fondaient sur l'énergie réelle livrée aux services municipaux et aux clients industriels directs moyennant des prix contractuels, moins les montants imputés au titre des frais de transport et d'exploitation du système. L'énergie livrée à Hydro One pour les clients de détail était estimée d'après un tarif interentreprises négocié qui excluait les frais de transport et d'exploitation du système. Les frais de transport et d'exploitation du système payables à Hydro One et à la SIGME se fondaient sur des budgets préapprouvés. Les produits provenant des marchés interconnectés se fondaient sur l'énergie réelle livrée moyennant des prix négociés par contrat.

Les produits hors énergie proviennent notamment de la prestation, par la Société, de services tels que la gestion de projets, l'analyse et la conception techniques et la construction et l'entretien des installations de production d'électricité, ainsi que de la vente d'isotopes nucléaires et de sous-produits. La Société constate les produits provenant de contrats à prix fixe portant sur des travaux de portée définie selon la méthode de l'avancement des travaux. Les produits découlant des autres contrats sont constatés à mesure que les services sont fournis ou les produits livrés. Les rajustements découlant de l'indexation des prix sont constatés lorsqu'ils sont expressément fixés par contrat. Les commissions sont constatées à mesure qu'elles sont gagnées.

Conversion des devises

L'actif et le passif monétaires à court terme libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la fin de l'exercice. Tout gain ou toute perte qui en résulte est constaté dans les résultats. La Société recourt à divers instruments de couverture afin de gérer le risque de change.

Impôts sur les bénéfices et autres impôts

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la Société est tenue de faire des paiements tenant lieu d'impôts à la SFIEO. Ces paiements sont calculés conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la *Loi sur l'imposition des corporations* de l'Ontario, et modifiés par le règlement d'application de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. La Société constate les impôts sur les bénéfices selon la méthode du report d'impôts fixe. Avant le 1er avril 1999, les Activités acquises n'étaient pas tenues de payer d'impôts sur les bénéfices ou sur le capital.

La Société est également tenue d'effectuer des paiements en remplacement des impôts fonciers et des taxes scolaires sur ses actifs de production, qui représentent la différence entre les impôts qu'elle devrait payer si ces actifs appartenaient à des intérêts privés et les impôts qu'elle paie réellement sur ces actifs.

Recherche et développement

Les frais de développement directement liés à la conception ou à la construction d'une immobilisation donnée sont capitalisés avec le coût de l'immobilisation. Les frais de recherche et développement (R&D) engagés pour se libérer d'obligations à long terme telles que les passifs au titre des déchets nucléaires, pour lesquels une provision spécifique a déjà été établie, sont imputés au passif connexe. Tous les autres frais de R&D non admissibles au report sont imputés aux résultats de l'exercice dans lequel ils sont engagés.

Régime de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société comprennent un régime de retraite, une assurance-vie collective, une assurance médicale, une assurance-invalidité de longue durée et des indemnités d'accidents du travail.

La Société comptabilise les obligations découlant du régime de retraite et des autres programmes d'avantages postérieurs à l'emploi (AAPE) et les coûts connexes, déduction faite de l'actif du régime. L'actif de la caisse de retraite est évalué à la valeur marchande actuelle. Les charges et obligations découlant du régime de retraite et des AAPE sont déterminées chaque année par des actuaires indépendants d'après les meilleures estimations de la direction.

Les charges découlant du régime de retraite et des AAPE comprennent les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les intérêts et rajustements découlant des modifications du régime, des changements dans les hypothèses et des gains et pertes actuariels, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. Ces charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services connexes.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte qui se pose lorsque des fournisseurs, clients ou contreparties financières manquent à leurs obligations contractuelles. La Société applique à toutes ses contreparties des politiques de crédit qui, de l'avis de la direction, limitent le risque de crédit global. Ces politiques prévoient notamment l'examen de la situation financière des contreparties.

Dépenses liées aux logiciels d'application et au problème de l'an 2000

Les coûts importants d'acquisition des logiciels d'application sont capitalisés lorsque les avantages futurs sont raisonnablement assurés. Les dépenses visant à recenser et à mettre à niveau les systèmes d'information et les applications non conformes à l'an 2000 étaient généralement imputées aux résultats à mesure qu'elles étaient engagées. Lorsque les actifs existants étaient remplacés par de nouvelles versions ou de nouveaux systèmes, les dépenses étaient capitalisées.

REPORT MANUEL 1999

4. Impôts sur les bénéfices

La Société est tenue de faire des paiements tenant lieu d'impôts depuis le 1er avril 1999. Aucun impôt sur les bénéfices ou sur le capital n'a été payé relativement aux Activités acquises au cours des périodes antérieures au 1er avril 1999.

Le tableau suivant établit le rapprochement entre les taux d'imposition prévu par la loi et effectif pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 :

(en millions de dollars)	1er AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1999
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	615
Taux combiné d'imposition fédéral et provincial prévu par la loi, surtaxes incluses	44,6 %
Taux d'imposition prévu par la loi appliqué au bénéfice comptable	274
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :	
Excédent de l'impôt des grandes sociétés sur la surtaxe	19
Crédit pour bénéfices de fabrication et de transformation	(9)
Divers	5
	15
Charge d'impôts de la période	289
La charge d'impôts de la période comprend les éléments suivants :	
Exigible	214
Reportée	75
Charge d'impôts de la période	289
Taux d'imposition effectif	47,0 %

Les sources d'écarts temporaires et leurs effets sur les impôts sur les bénéfices reportés sont comme suit :	
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	66
Autres éléments déduits aux fins fiscales avant de l'être aux fins comptables	9
Impôts sur les bénéfices reportés	75

Le montant des impôts payés pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 est de 237 millions de dollars.

5. Liquidités

Les liquidités se composent de fonds en caisse et de placements à court terme de 255 millions de dollars venant à échéance à moins de trois mois et comptabilisés au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande actuelle.

6. Immobilisations et amortissement

La dotation aux amortissements se compose des éléments suivants :

(en millions de dollars)	ACTIVITÉS ACQUISES		
	1er AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1999	1er JANVIER AU 31 MARS 1999	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998
Amortissement	383	299	1 132
Revalorisation	165	45	160
Passif au titre de la gestion des déchets nucléaires et de l'enlèvement des immobilisations	20	37	131
Frais d'enlèvement des immobilisations	5	4	18
	573	385	1 441

Les immobilisations à la fin de la période comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)	ACTIVITÉS ACQUISES	
	AU 31 DÉCEMBRE 1999	AU 31 DÉCEMBRE 1998
Immobilisations corporelles		
Centrales	12 093	37 008
Autres immobilisations	530	1 210
Immobilisations en cours	662	798
	13 285	39 016
Moins : amortissement cumulé		
Centrales	339	11 488
Autres immobilisations	44	678
	383	12 166
	12 902	26 850

Les intérêts capitalisés au cours des neuf mois terminés le 31 décembre 1999 s'élèvent à 11 millions de dollars (8 millions pour les trois mois terminés le 31 mars 1999, 29 millions en 1998).

7. Gestion des déchets nucléaires et enlèvement des immobilisations

Les centrales nucléaires de la Société produisent des déchets sous forme de grappes de combustible nucléaire radioactif et des déchets de faible et de moyenne activité. De plus, certaines composantes des centrales doivent être déclassées de façon sécuritaire après avoir été irradiées. La Société est également tenue de déclasser ses installations non nucléaires.

Le fonds de gestion des déchets nucléaires et d'enlèvement des immobilisations se répartit comme suit :

(en millions de dollars)	ACTIVITÉS ACQUISES	
	AU 31 DÉCEMBRE 1999	AU 31 DÉCEMBRE 1998
Fonds d'enlèvement des immobilisations des centrales nucléaires	215	–
Fonds de gestion des déchets nucléaires	152	–
	367	–

Le passif net au titre de la gestion des déchets nucléaires et de l'enlèvement des immobilisations s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	AU 31 DÉCEMBRE 1999	ACTIVITÉS ACQUISES AU 31 DÉCEMBRE 1998
Passif au titre de la gestion des déchets nucléaires	4 304	1 485
Passif au titre de l'enlèvement des immobilisations des centrales nucléaires	2 287	866
Passif au titre de l'enlèvement des canaux de combustible nucléaire	–	674
	6 591	3 025
Passif au titre de l'enlèvement des immobilisations hors nucléaire	124	176
	6 715	3 201
Moins : contribution provinciale	2 480	–
Gestion des déchets nucléaires et enlèvement des immobilisations	4 235	3 201

Le passif au titre des frais de gestion des déchets nucléaires et d'enlèvement des immobilisations pour les périodes antérieures au 1er avril 1999 était constaté sur la durée d'exploitation prévue des centrales nucléaires et thermiques ou à mesure que les déchets étaient produits. Au 1er avril 1999, la valeur actualisée des passifs ayant fait l'objet d'engagements dans l'exercice, y compris le coût de démantèlement des installations à la fin de leur durée d'utilisation et la composante fixe du coût des programmes de gestion des déchets nucléaires, a été constatée en totalité. Par conséquent, le passif constaté par la Société au 31 décembre 1999 est nettement supérieur au passif en date du 31 décembre 1998.

Les charges de gestion des déchets nucléaires et d'enlèvement des immobilisations s'établissent comme suit :

	1er AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1999				ACTIVITÉS ACQUISES	
(en millions de dollars)	IMMOBILISATIONS HORS NUCLÉAIRE	IMMOBILISATIONS NUCLÉAIRE	DÉCHETS NUCLÉAIRES	TOTAL	1er JANVIER AU 31 MARS 1999	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998
Revalorisation	3	93	69	165	45	160
Combustible	–	–	13	13	45	146
Amortissement	–	–	20	20	37	131
	3	93	102	198	127	437

Le calcul des frais à payer pour la gestion des déchets nucléaires et l'enlèvement des immobilisations fait appel à des hypothèses car ces programmes durent plusieurs décennies. Le déclassement des centrales nucléaires exige de faire des estimations de trésorerie jusqu'en 2071. Le taux d'actualisation utilisé est de 5,75 % (6 % à 8 % en 1998) et les taux d'indexation varient entre 2 % et 4 % (comme en 1998).

Les principales hypothèses qui sous-tendent bon nombre de facteurs opérationnels et techniques servent aussi à calculer les charges à payer et font l'objet de révisions périodiques. Les modifications apportées à ces hypothèses, ainsi qu'aux hypothèses relatives à l'échéancier des programmes ou à la technologie employée, pourraient entraîner des rectifications importantes dans les charges à payer. Étant donné la durée de ces programmes et l'évolution de la technologie de traitement des déchets, la mesure des coûts relatifs à ces programmes est sujette à certains risques.

Passif au titre des frais de gestion des déchets nucléaires

Ces frais à payer ont trait à la gestion des grappes de combustible irradié hautement radioactif et d'autres déchets de faible et

de moyenne activité produits par les centrales nucléaires. Les hypothèses qui sous-tendent le calcul des frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié sont les suivantes : gestion à long terme des grappes de combustible irradié par évacuation en profondeur; date de mise en service des installations d'évacuation : 2025; et distance moyenne de transport entre les centrales nucléaires et les installations d'évacuation : 1 000 kilomètres. L'augmentation des frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié attribuable aux activités de la période écoulée est imputée aux coûts du combustible pour la période.

En décembre 1998, le gouvernement fédéral a réagi au rapport d'un comité du gouvernement (le rapport Seaborn) qui exigeait notamment que les producteurs canadiens de combustible irradié procèdent à l'étude des options d'évacuation à long terme de ces déchets. Cette étude envisagera notamment l'opportunité de l'évacuation en profondeur mais ne conclura pas forcément qu'il s'agit de la meilleure option pour le Canada. La Société joue un rôle moteur dans cette étude, dont les résultats pourraient influer considérablement sur l'évaluation des frais à payer.

Les frais relatifs à la gestion des déchets de faible et de moyenne activité comprennent les frais payés pendant l'exploitation des centrales et les frais payés pour l'évacuation à long terme de ces déchets. Les hypothèses qui sous-tendent le calcul des frais à payer pour la gestion des déchets de faible et de moyenne activité sont les suivantes : date limite de mise en service d'une installation d'évacuation des déchets de faible activité : 2015; date du début du regroupement de certains déchets de moyenne activité avec des déchets de faible activité : 2015; et date du début du regroupement du reste des déchets de moyenne activité avec le combustible irradié : 2034. L'augmentation des frais à payer pour les déchets de faible et de moyenne activité par suite des déchets produits au cours de la période est imputée à l'amortissement de la période.

Passif au titre des frais d'enlèvement des immobilisations des centrales nucléaires

Les frais à payer pour l'enlèvement des immobilisations des centrales nucléaires correspondent aux frais de déclassement des centrales nucléaires après leur durée d'utilisation. Les principales hypothèses ayant servi à estimer les frais futurs d'enlèvement des immobilisations sont les suivantes : déclassement des centrales nucléaires entre 2028 et 2058 fondé sur un démantèlement reporté (démantèlement après remisage avec surveillance pendant 30 ans après l'arrêt des réacteurs), et distance moyenne de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations d'évacuation.

Passif au titre des frais d'enlèvement des canaux de combustible nucléaire

Les Activités acquises ont constitué une provision pour les frais d'enlèvement des canaux de combustible dans les centrales nucléaires aux fins de la tarification. Ces canaux devront être remplacés dans l'avenir de manière à prolonger la durée de vie des centrales. Cette pratique de tarification est sans objet pour la Société.

Passif au titre des frais d'enlèvement des immobilisations hors nucléaire

Les frais à payer pour l'enlèvement des immobilisations hors nucléaire correspondent essentiellement aux frais de déclassement des centrales thermiques et de l'installation de production d'eau lourde après leur durée d'utilisation. La principale hypothèse ayant servi à estimer les frais futurs d'enlèvement des immobilisations des centrales thermiques prévoit que celles-ci seront mises hors service entre 2005 et 2025. L'incidence du retraitement des frais de déclassement à payer est constatée sur la durée de vie restante des installations connexes.

La Société ne constitue aucune provision pour les frais d'enlèvement rattachés à ses installations hydroélectriques, ces frais ne pouvant être raisonnablement estimés en raison de la longue durée d'utilisation de ces immobilisations. Les projets d'entretien ou de reconstruction laissent supposer que les installations de régulation des eaux seront requises dans un l'avenir prévisible.

Contribution provinciale à la gestion des déchets nucléaires

Le 1er avril 1999, la Province a convenu de financer certains passifs engagés avant le 1er avril 1999 pour la gestion des déchets nucléaires et l'enlèvement des immobilisations. La question de savoir quels passifs seront financés fait actuellement l'objet de discussions avec la Province, et leur montant figure dans la présente note à titre de réduction du passif total. Le solde de 2 480 millions de dollars représente le passif de 2 378 millions au 1er avril 1999, ainsi que les intérêts de 102 millions courus pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 et calculés au taux de 5,75 %. Ce taux est actuellement négocié avec la Province et pourrait être modifié. La fixation définitive du taux d'intérêt pour 1999 ne devrait pas influer sensiblement sur le solde du passif.

Fonds distincts établis à l'interne

La Société cotise à des fonds distincts pour provisionner ou régler le solde non financé des passifs découlant de ses activités nucléaires. La Société a l'intention de détenir ces fonds à l'externe et de les réserver à l'élimination des déchets et à l'enlèvement des immobilisations des centrales nucléaires. Jusqu'à ce que leur caractère juridique soit établi, la Société a mis ces fonds de côté à l'interne, qu'elle place et fait fructifier séparément de ses autres placements en espèces. Ces fonds s'élevaient à 367 millions de dollars au 31 décembre 1999, dont 6 millions représentent les intérêts gagnés sur le solde du fonds en 1999.

Partage des risques liés au nucléaire

La Société et les hauts fonctionnaires du ministère des Finances de l'Ontario se sont entendus sur les principes fondamentaux d'un accord de partage des risques liés au nucléaire. La mise en application de ces principes exige toutefois de conclure un accord définitif et d'obtenir de la Province les autorisations requises, y compris tout décret nécessaire. La Province plafonnera certains coûts de gestion des déchets nucléaires au cas où leur valeur actualisée estimative dépasserait certains seuils. L'exécution de l'accord permettrait à la Société de limiter efficacement le risque qu'elle court à cet égard.

Rôle de tiers dans la gestion des déchets nucléaires et incidence sur le passif

Le calcul de la provision requise, l'accès aux fonds distincts et la surveillance des travaux auxquels ces dépenses se rapportent devraient dans l'avenir être contrôlés par des organismes externes à la Société. Les fonds distincts seront détenus indépendamment de la Société et l'accès à ces fonds sera contrôlé par plusieurs parties, dont la Commission canadienne de sûreté nucléaire (ex-Commission de contrôle de l'énergie atomique). La Société est tenue de verser des cotisations prédéterminées dans ces fonds distincts, lesquelles seront fixées d'après les estimations et hypothèses établies par des organismes externes. Un nouvel organisme externe de gestion des déchets aura pour mission de gérer le cycle de vie des déchets nucléaires; son financement proviendra des fonds externes.

Garanties financières pour la gestion des déchets nucléaires et les déclassements

Le 30 septembre 1998, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a publié un projet de guide d'application de la réglementation concernant les garanties financières pour le déclassement des activités autorisées. En vertu de ce guide, la Société pourrait être tenue de donner des garanties financières d'un montant maximum égal à la valeur actualisée totale de ses obligations de l'exercice. Le guide autorise les garanties financières données sous forme d'engagement d'un gouvernement. En vertu du projet d'accord de partage des risques, la Province ou son mandataire fourniraient cet engagement moyennant des frais annuels équivalant à 0,5 % du montant de celui-ci.

8. Dette à long terme

La dette à long terme à la fin de la période se compose des éléments suivants :

		ACTIVITÉS ACQUISES
(en millions de dollars)	AU 31 DÉCEMBRE 1999	AU 31 DÉCEMBRE 1998
Billets à payer à la SFIEO	3 400	–
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	26	33
Billets d'Ontario Hydro à payer, imputés aux Activités acquises	–	22 218
	3 426	22 251
Moins la tranche échéant à moins d'un an de la dette :		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	4	6
Billets d'Ontario Hydro à payer, imputés aux Activités acquises	–	1 934
	4	1 940
Dette à long terme	3 422	20 311

Au 31 décembre 1999, les billets à long terme à payer de la Société se composent de ce qui suit :

ANNÉE D'ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT (%)	ENCOURS DE CAPITAL *(en dollars CA)*		
		BILLETS DE PREMIER RANG	BILLETS DE SECOND RANG	TOTAL
2001	5,35	200	–	200
2002	5,44	200	–	200
2003	5,49	200	–	200
2004	5,62	300	–	300
2005	5,71	300	–	300
2006	5,78	300	–	300
2007	5,85	400	–	400
2008	5,90	400	–	400
2009	6,01	350	–	350
2010	6,60	–	375	375
2011	6,65	–	375	375
		2 650	750	3 400

Les porteurs de titres d'emprunt de premier rang ont droit au montant total qui leur est dû avant que les porteurs de titres de second rang aient droit à un paiement quelconque. Au 31 décembre 1999, la juste valeur de l'encours de la dette à long terme est d'environ 3 200 millions de dollars. L'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée par les taux fixes sur la dette à long terme.

Avant le 1er avril 1999, la dette d'Ontario Hydro et les instruments dérivés connexes qui servent à couvrir les risques de taux d'intérêt et de change associés à cette dette étaient émis ou contractés à des fins générales et non spécifiquement rattachés à des activités ou actifs particuliers d'Ontario Hydro. Nulle partie de cette dette et de ces instruments dérivés n'a été prise en charge par la Société ou ne lui a été transférée dans le cadre de la réorganisation d'Ontario Hydro. Le total de la dette et des instruments dérivés et les charges de la dette d'Ontario Hydro ont donc été théoriquement imputés aux Activités acquises.

9. Facilités de crédit à court terme

La Société a contracté auprès de certaines banques à charte canadiennes une facilité de crédit de 600 millions de dollars (l'«entente de crédit bancaire») qui servira à financer ses besoins de fonds de roulement et ses objectifs généraux. Elle peut ainsi retirer des sommes en dollars canadiens ou américains à divers taux fixés d'après certains taux de référence, dont un taux préférentiel, un taux d'acceptation bancaire et un taux Libor. L'entente de crédit bancaire est entrée en vigueur le 1er septembre 1999. Avant cette date, la Société avait négocié avec la SFIEO une entente de crédit temporaire qui lui aurait permis d'emprunter auprès de celle-ci à des conditions quasi identiques à celles de l'entente de crédit bancaire.

10. Actions ordinaires

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Les actions ordinaires émises et en circulation sont les suivantes :

	31 DÉCEMBRE 1999	
	ACTIONS	(MILLIONS) $
Émises au profit de la Province au moment de la constitution le 1er décembre 1998	10	–
Émises au profit de la Province en contrepartie du règlement de la dette le 1er avril 1999	256 300 000	5 126
	256 300 010	5 126

11. Opérations entre apparentés

La Société, la Province et les autres entités ayant succédé à Ontario Hydro, dont Hydro One, la SIGME, la SFIEO et la Société des services aux régimes de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, qui gère la caisse de retraite au nom de la Société, sont devenues apparentées au 1er avril 1999. Avant cette date, la Province était apparentée à Ontario Hydro et à ses unités d'exploitation entièrement intégrées.

Le tableau suivant résume les opérations conclues entre la Société et des apparentés au cours des neuf mois terminés le 31 décembre 1999. Ces opérations ont été conclues selon les modalités habituelles dans le cours normal des affaires.

	1er AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1999	
(en millions de dollars)	VENTES	ACHATS
Hydro One		
Ventes d'électricité	640	–
Services	45	40
SIGME		
Services connexes	75	–
Société des services aux régimes de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario		
Services	10	–
	770	40

Pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999, les redevances d'eau versées à la Province ont atteint 90 millions de dollars (30 millions pour les trois mois terminés le 31 mars 1999; 118 millions en 1998), et les frais de garantie de dette payés à la Province ont été nuls (31 millions de dollars pour les trois mois terminés le 31 mars 1999; 124 millions en 1998).

12. Recherche et développement

Pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999, des frais de recherche et développement de 19 millions de dollars (15 millions pour les trois mois terminés le 31 mars 1999; 56 millions en 1998) ont été imputés aux résultats, et 10 millions de dollars (2 millions pour les trois mois terminés le 31 mars 1999; 7 millions en 1998) ont été imputés aux charges à payer. Des frais de développement de 2 millions de dollars (0 $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999; 3 millions en 1998) ont été capitalisés.

13. Variation du fonds de roulement hors caisse

	ACTIVITÉS ACQUISES		
(en millions de dollars)	1er AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1999	1er JANVIER AU 31 MARS 1999	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998
Augmentation (diminution) des flux de trésorerie due aux éléments suivants :			
Débiteurs	(152)	(134)	(20)
Combustible	(50)	81	(88)
Matières et fournitures	(32)	20	(23)
Créditeurs et charges à payer	(4)	158	100
Intérêts courus	59	48	(31)
Créditeurs à long terme	40	15	196
Divers	43	–	–
	(96)	188	134

Des intérêts de 95 millions de dollars ont été payés au cours des neuf mois terminés le 31 décembre 1999 (588 millions pour les trois mois terminés le 31 mars 1999; 2 196 millions en 1998).

14. Information sectorielle

La Société exerce ses activités dans un secteur unique, soit la production d'électricité en Ontario. La quasi-totalité des ventes ont lieu au Canada. Les ventes d'électricité aux États-Unis ont atteint 200 millions de dollars au cours des neuf mois terminés le 31 décembre 1999 (10 millions pour les trois mois terminés le 31 mars 1999; 111 millions en 1998). Trente pour cent des produits totaux des neuf mois terminés le 31 décembre 1999 et 25 % des débiteurs au 31 décembre 1999 sont attribuables aux ventes à deux clients.

15. Éventualités et engagements

Services municipaux d'électricité (SME)

Le 24 avril 1997, trois SME (les «requérants») ont émis un avis de requête contre Ontario Hydro auprès de la Cour de l'Ontario (Division générale) (la «poursuite des SME») pour laquelle ils ont reçu l'autorisation d'intenter un recours collectif au nom de tous les SME de l'Ontario. Les requérants sollicitent des déclarations selon lesquelles certains tarifs et certaines options tarifaires offerts par Ontario Hydro aux sociétés contreviennent aux dispositions de la *Loi sur la Société de l'électricité* (Ontario), et que ces tarifs et options ont entraîné une hausse indue des coûts pour les SME qui achètent leur électricité de la Société. Ils cherchent à recouvrer ces coûts accrus pour un montant d'environ 145 millions de dollars et sollicitent une déclaration selon laquelle Ontario Hydro a détourné à tort, à même divers produits, des montants indéterminés qui auraient dû servir à réduire le coût de l'électricité vendue à ces SME. Les requérants sollicitent aussi des déclarations selon lesquelles Ontario Hydro a violé certaines dispositions législatives sur la réserve pour stabilisation des tarifs et éventualités et le compte d'affectation pour règlement des dettes («compte ARD») d'Ontario Hydro, et une ordonnance exigeant le remboursement d'un montant de 5 050 millions de dollars au compte ARD. La Province indemnisera la Société de toutes les réclamations liées aux opérations sur le compte ARD – création, traitement, versements, retraits et autres – et aux états financiers d'Ontario Hydro liés au compte ARD, y compris des montants liés à tout jugement, règlement ou autre paiement intervenu dans le cadre de la poursuite des SME, sous réserve d'une franchise de 20 millions de dollars.

Demande de révision judiciaire

En mai 1999, l'Inverhuron & District Ratepayers Association (l'«IDRA») a déposé une requête auprès de la Section de première instance de la Cour fédérale afin de demander la révision judiciaire des décisions du ministre fédéral de l'Environnement, du ministre des Pêches et des Océans et de la Commission canadienne de sûreté nucléaire concernant l'installation de stockage à sec du combustible irradié de Bruce. La requête a pour objectif de faire annuler la décision du ministre de l'Environnement, en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, de permettre la réalisation du projet, et de faire renvoyer celui-ci devant un comité d'examen ou un médiateur. La Société qui, à l'origine, n'était pas partie à cette requête, a déposé une motion afin d'être ajoutée aux parties intimées dès le début du processus.

La demande de révision judiciaire a été entendue les 10 et 11 janvier 2000. L'IDRA, la Société et le gouvernement fédéral ont déposé des mémoires. La Cour a réservé sa décision. Tant que la Société n'aura pas été avisée de la décision de la Cour, elle ne pourra déterminer l'incidence de cette requête sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives.

Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. La Société a réalisé, avant le passage à l'an 2000, un important programme de modernisation et de remplacement des systèmes touchés dont elle et ses clients dépendent. Le changement de date n'a entraîné aucune panne de système ayant nui à la capacité de la Société de poursuivre ses activités commerciales habituelles et de publier son information financière. Bien que le changement de date ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui pourraient avoir une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux clients, fournisseurs

ou autres tiers, ont été entièrement résolus. Une étape supplémentaire a été franchie au moment du passage au 29 février 2000, qui ne s'est traduit par aucune panne de système.

Environnement

La Société a hérité des obligations à l'égard de l'environnement qui incombaient aux Activités acquises. Une provision de 76 millions de dollars a été constituée pour ces obligations le 1er avril 1999. Un montant de 6 millions de dollars a été imputé à cette provision au cours des neuf mois terminés le 31 décembre 1999. Les activités actuelles de la Société sont également assujetties aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur la qualité de l'air, du sol et de l'eau et d'autres enjeux environnementaux. Le coût des obligations environnementales rattachées aux activités actuelles est continuellement provisionné, et la direction estime qu'elle a constitué une provision suffisante dans ses états financiers pour faire face à ces obligations.

Contrats d'approvisionnement en combustible

La Société a signé des contrats fermes d'approvisionnement en combustible, dont certains viendront à échéance après 2000. L'obligation future en vertu de ces contrats est estimée à 727 millions de dollars pour 2000 et à 568 millions par la suite.

16. Régimes d'avantages sociaux

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société comprennent un régime de retraite, une assurance-vie collective, une assurance médicale, une assurance-invalidité de longue durée et des indemnités d'accidents du travail. L'actif et les obligations de la caisse de retraite, les obligations découlant des autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE) et les charges connexes varient en fonction des taux d'intérêt, des rajustements découlant des modifications des régimes, des changements dans les hypothèses, et des gains et pertes actuariels, entre autres facteurs.

L'information sur le régime de retraite présentée dans les états financiers est tirée du régime de retraite de la SFIEO et se fonde sur la quote-part de l'actif et du passif du régime de la SFIEO qui revient à la Société, compte tenu du nombre réel d'employés et de retraités. L'information sur les AAPE présentée dans les états financiers au 31 décembre 1999 et pour les neuf mois terminés à cette date se fonde également sur le nombre réel d'employés et de retraités de la Société. Avant le 1er avril 1999, cette information se fondait sur la quote-part de la masse salariale d'Ontario Hydro revenant aux Activités acquises, dont la répartition obligeait à certains ajustements.

Régime de retraite

Le régime de retraite est un régime contributif à prestations déterminées pour tous les employés permanents. Le régime de retraite de la Société a été créé en date du 31 décembre 1999. Jusqu'à cette date, employés et retraités continuaient de participer au régime de retraite de la SFIEO, antérieurement le régime de retraite et d'assurance d'Ontario Hydro.

L'actif de la caisse de retraite se compose essentiellement de titres de participation négociables et de titres d'emprunt de sociétés et d'État qui sont sélectionnés par des gestionnaires de portefeuille professionnels. La caisse n'investit pas dans les titres de participation ou d'emprunt émis par la Province, Hydro One, la SIGME, l'OSIE, la SFIEO ou la Société.

Le régime de retraite présente un excédent actuariel important. La Société a cessé de cotiser au régime comme le lui permettaient la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) et la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

L'information sur la partie du régime de retraite imputée à la Société figure ci-dessous :

(en millions de dollars)	AU 31 DÉCEMBRE 1999	ACTIVITÉS ACQUISES AU 31 DÉCEMBRE 1998
Hypothèses relatives au régime de retraite		
Rendement prévu de l'actif du régime	7,25 %	9 %
Taux utilisé pour actualiser la valeur des prestations futures	7,25 %	6 %
Taux d'indexation de l'échelle des salaires	3,50 %	3,50 %
Taux d'accroissement des prestations en fonction du coût de la vie	2,50 %	2,50 %
Durée moyenne du reste de la carrière active des employés *(années)*	12	12
Variation de l'actif du régime de retraite		
Juste valeur de l'actif du régime au début de l'exercice	7 908	7 426
Cotisations de la Société	–	21
Cotisations des employés	49	51
Rendement réel de l'actif du régime	1 018	665
Prestations versées	(245)	(254)
Frais d'administration	(13)	(1)
Ajustement découlant de la répartition	(1 443)	–
Juste valeur de l'actif du régime à la fin de l'exercice	7 274	7 908

(en millions de dollars)	AU 31 DÉCEMBRE 1999	ACTIVITÉS ACQUISES AU 31 DÉCEMBRE 1998
Variation de l'obligation au titre des prestations projetées		
Obligation au titre des prestations projetées au début de l'exercice	7 098	4 699
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	218	131
Coût des prestations au titre des services passés	–	149
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations projetées	359	397
Prestations versées	(192)	(242)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	(1 098)	1 964
Ajustement découlant de la répartition	(1 211)	–
Obligation au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	5 174	7 098
Excédent du régime de retraite	2 100	810
Rapprochement de l'excédent du régime de retraite		
Excédent du régime de retraite	2 100	810
Perte nette actuarielle (gain net actuariel), montant non amorti	(1 584)	(87)
Actif reporté du régime de retraite	516	723

(en millions de dollars)	ACTIVITÉS ACQUISES 1er AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1999	ACTIVITÉS ACQUISES 1er JANVIER AU 31 MARS 1999	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998
Éléments de la charge de retraite			
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	124	42	99
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations projetées	269	106	401
Rendement prévu de l'actif du régime	(339)	(142)	(665)
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	–	–	64
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)	(15)	(1)	(133)
Amortissement de l'actif transitoire	–	–	(21)
Ajustement découlant de la propriété de l'excédent	–	–	272
Charge de retraite	39	5	17

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Au cours des neuf mois terminés le 31 décembre 1999, les paiements au titre des AAPE ont atteint 35 millions de dollars (15 millions pour les trois mois terminés le 31 mars 1999; 51 millions en 1998). L'augmentation annuelle à long terme du coût par personne des principaux avantages varie entre 2,5 % et 4,5 % (comme en 1998), selon la nature de l'avantage. Le taux d'actualisation servant à déterminer la valeur actuarielle de l'obligation au titre des AAPE varie entre 7 % et 7,5 % au 31 décembre 1999 (entre 5,5 % et 6,0 % en 1998).

L'information concernant les AAPE de la Société est présentée ci-dessous :

(en millions de dollars)	ACTIVITÉS ACQUISES AU 31 DÉCEMBRE 1999	ACTIVITÉS ACQUISES AU 31 DÉCEMBRE 1998
Variation de l'obligation au titre des AAPE projetés		
Obligation au titre des AAPE projetés au début de l'exercice	1 088	704
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	41	29
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations projetées	56	64
Prestations versées	(40)	(50)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net) et coût des prestations au titre des services passés	(180)	341
Ajustement découlant de la répartition	(137)	–
Obligation au titre des AAPE projetés à la fin de l'exercice	828	1 088
Rapprochement de l'obligation au titre des AAPE		
Obligation au titre des AAPE à la fin de l'exercice		
Obligation à long terme	959	1 037
Obligation à court terme	43	51
Perte actuarielle nette (gain actuariel net) et coût des prestations au titre des services passés non constatés	(174)	–
Obligation au titre des AAPE projetés à la fin de l'exercice	828	1 088

(en millions de dollars)	ACTIVITÉS ACQUISES		
	1er AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1999	1er JANVIER AU 31 MARS 1999	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998
Éléments de la charge relative aux AAPE			
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	32	12	29
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations projetées	42	16	64
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net) et du coût des prestations au titre des services passés	(3)	–	30
Charge relative aux AAPE	71	28	123

Au cours du quatrième trimestre 1998, les Activités acquises ont adopté la nouvelle méthode de comptabilisation des prestations de retraite et des avantages sociaux futurs approuvée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La conséquence principale de l'adoption de cette nouvelle méthode a été le remplacement du taux moyen à long terme, qui servait de taux d'actualisation pour déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite projetées et l'obligation au titre des AAPE, par un taux de règlement actuel du marché. Ce changement a donné lieu à un montant transitoire de 344 millions de dollars, qui correspond à l'imputation au déficit de l'obligation au titre des AAPE pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998.

17. États consolidés des résultats pro forma (non vérifiés)

Les états consolidés des résultats pro forma tiennent compte de l'achat des Activités acquises comme si l'actif net avait été acquis le 1er janvier 1999 et le 1er janvier 1998.

(en millions de dollars)	1999			
		ACTIVITÉS ACQUISES		
	1er AVRIL AU 31 DÉCEMBRE RÉEL	1er JANVIER AU 31 MARS RÉEL	RAJUSTEMENTS	1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE PRO FORMA
Produits	4 339	1 784	(327)	5 796
Charges d'exploitation				
Exploitation, entretien et administration	1 791	558	16	2 365
Combustible	816	335	(35)	1 116
Achats d'électricité	153	45	–	198
Amortissement	573	385	(193)	765
Impôts fonciers et impôts sur le capital	256	–	85	341
	3 589	1 323	(127)	4 785
Intérêts débiteurs	135	560	(515)	180
Impôts sur les bénéfices	289	–	96	385
Bénéfice net	326	(99)	219	446

(en millions de dollars)	1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1998		
	ACTIVITÉS ACQUISES		
	RÉEL	RAJUSTEMENTS	PRO FORMA
Produits	6 592	(1 007)	5 585
Charges d'exploitation			
Exploitation, entretien et administration	2 241	(155)	2 086
Combustible	1 148	(117)	1 031
Achats d'électricité	175	–	175
Amortissement	1 441	(707)	734
Impôts fonciers et impôts sur le capital	–	348	348
	5 005	(631)	4 374
Intérêts débiteurs	2 301	(2 105)	196
Résultat afférent à l'actif reporté du régime de retraite	(655)	168	(487)
Impôts sur les bénéfices	–	689	689
Bénéfice net	(59)	872	813

Méthode de présentation et hypothèses et rajustements pro forma

L'état consolidé des résultats pro forma de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 comprend l'état consolidé des résultats de la Société des neuf mois terminés le 31 décembre 1999 et l'état consolidé des résultats pro forma des trois mois terminés le 31 mars 1999. Les états consolidés des résultats pro forma des trois mois terminés le 31 mars 1999 et de l'exercice terminé le 31 décembre 1998 ont été dressés à partir des états consolidés des résultats des Activités acquises pour les périodes terminées à ces dates. Les états consolidés des résultats pro forma ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'exploitation qui auraient été obtenus si les opérations avaient eu lieu aux dates visées ci-dessous.

La Société est une entreprise commerciale non réglementée, alors que les Activités acquises formaient une entreprise à tarifs réglementés. Étant donné que les conventions comptables suivies par les entreprises à tarifs réglementés diffèrent à certains égards de celles suivies par les entreprises à tarifs non réglementés, certains des passifs et charges comptabilisés par les Activités acquises auraient été comptabilisés différemment par la Société.

Les états consolidés des résultats pro forma des exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998 tiennent compte des hypothèses et rajustements suivants :

Produits

Pendant la période de transition, l'électricité continuera d'être facturée globalement à tous les consommateurs. En 1999, la quote-part de la facturation globale revenant à la Société devait représenter des produits de 4 ¢/kWh pour les ventes réalisées en Ontario, d'après la demande estimative, ainsi qu'un montant fixe pour les services connexes. Ce nouveau régime a entraîné des réductions de 336 millions de dollars et de 1 007 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et l'exercice terminé le 31 décembre 1998. Pour les trois mois terminés le 31 mars 1999, un rajustement de 12 millions de dollars a été apporté en vue de reclasser les produits externes antérieurement constatés à titre de produits internes et crédité aux charges d'exploitation, d'entretien et d'administration (EEA). Un rajustement a également été apporté en vue de constater une perte de 3 millions de dollars sur un compte de produits pour le premier trimestre 1999. La déréglementation du marché ontarien de l'énergie ainsi que le projet de diminution des parts de marché de la Province auront probablement d'autres effets notables sur les produits futurs, lesquels ne peuvent être estimés pour le moment.

Charges EEA

Les charges EEA des trois mois terminés le 31 mars 1999 ont été rajustées de 16 millions de dollars, dont 12 millions découlent du reclassement des produits externes antérieurement constatés à titre de produits internes, et 4 millions, du rajustement d'une surestimation d'impôts. L'accord de répartition des produits de 1999 exclut l'aide tarifaire aux régions rurales et les charges liées au transport et aux installations, alors que l'accord de répartition de 1998 les incluait dans les charges EEA. Ces coûts ont donc été soustraits à hauteur de 155 millions de dollars des charges EEA pro forma de 1998.

Combustible

Dans le cadre de la restructuration d'Ontario Hydro, l'obligation de provisionner les coûts futurs d'évacuation des déchets nucléaires et de déclassement des centrales nucléaires a été transférée à la Société. Celle-ci a également été tenue de constater la totalité du passif ayant fait l'objet d'engagements, soit 6 317 et 6 226 millions de dollars, respectivement, au 31 mars 1999 et au 31 décembre 1998. Le montant imputé aux résultats de ces périodes au titre de l'obligation future qui en découle est donc moins élevé qu'auparavant. En conséquence, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et l'exercice terminé le 31 décembre 1998, les charges de combustible ont été rajustées, respectivement, de 35 et de 117 millions de dollars pour l'évacuation des déchets nucléaires. L'amortissement a également été rajusté, respectivement, de 30 et de 84 millions de dollars pour le déclassement des centrales nucléaires.

Amortissement

La valeur comptable nette des immobilisations des Activités acquises, soit 26 850 millions de dollars, a été rajustée de 13 978 millions pour être ramenée à sa juste valeur de 12 872 millions au 31 mars 1999. Cette nouvelle assiette a eu pour effet d'abaisser la dotation aux amortissements de 177 et de 685 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et l'exercice terminé le 31 décembre 1998. L'amortissement comprend un rajustement de 14 et de 62 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et l'exercice terminé le 31 décembre 1998, au titre de la charge de revalorisation calculée sur la partie non provisionnée des frais à payer pour l'enlèvement des immobilisations et la gestion des déchets nucléaires. Comme il est indiqué ci-dessus, des charges d'exploitation moins élevées de 30 et de 84 millions de dollars ont également été imputées, respectivement, à la dotation aux amortissements des trois mois terminés le 31 mars 1999 et de l'exercice terminé le 31 décembre 1998 au titre du déclassement de centrales nucléaires.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs comprennent les intérêts sur les emprunts. Par suite de la nouvelle structure du capital de la Société et de la baisse des taux d'intérêt sur sa dette à long terme, les intérêts débiteurs auraient diminué de 484 et de 1 981 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et l'exercice terminé le 31 décembre 1998. La Province ne garantit plus la dette contractée par la Société auprès de tiers depuis le 1er avril 1999. Par conséquent, la Société ne paiera plus à la Province les frais de garantie de dette antérieurement inclus dans les intérêts débiteurs. La réduction nette des intérêts débiteurs tient compte de l'élimination de ces frais de garantie à hauteur de 31 et de 124 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et l'exercice terminé le 31 décembre 1998.

Résultat afférent à l'actif reporté du régime de retraite

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998, le résultat afférent à l'actif reporté du régime de retraite des Activités acquises a été réparti au prorata de la masse salariale. Le 1er avril 1999, l'actif du régime de retraite a été calculé d'après le nombre réel d'employés et de retraités mutés à la Société en proportion du nombre total d'employés et de retraités d'Ontario Hydro. En conséquence, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998, un rajustement de 168 millions de dollars a été porté dans l'état des résultats afin de refléter le nouveau calcul actuariel de l'actif reporté du régime de retraite, ce qui s'est traduit par une réduction du résultat afférent à ce dernier.

Impôts sur les bénéfices et sur le capital et impôts fonciers

Les Activités acquises étaient exonérées d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur*

l'imposition des corporations de l'Ontario. Cependant, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la Société est tenue de verser à la SFIEO un montant généralement égal au montant des impôts sur les bénéfices et sur le capital que la Société serait obligée de payer en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur l'imposition des corporations* de l'Ontario si elle n'était pas exonérée. La *Loi de 1998 sur l'électricité* oblige également la Société à faire chaque année à la SFIEO des paiements supplémentaires tenant lieu d'impôts fonciers sur ses actifs de production d'électricité. En conséquence, les rajustements pro forma tiennent compte de la constatation d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital de 85 et de 348 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et l'exercice terminé le 31 décembre 1998. De plus, des impôts tenant lieu d'impôt fédéral et d'impôt sur les bénéfices de l'Ontario, ainsi que d'impôt fédéral des grandes sociétés, ont été constatés à hauteur de 96 et de 689 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et l'exercice terminé le 31 décembre 1998.

18. Réduction du contrôle, coentreprises et partenariats

Aménagement de la centrale nucléaire Bruce

En septembre 1999, la Société a entrepris d'évaluer l'intérêt des investisseurs privés pour diverses options de placement ou de partenariat dans son programme nucléaire et annoncé son intention de lancer un appel d'offres pour ses actifs situés sur le site d'aménagement de la centrale nucléaire Bruce, dans le sud-ouest de l'Ontario. Ces actifs comprennent les tranches 5 à 8 de la centrale Bruce, actuellement exploitées, et les tranches 1 à 4 de cette même centrale, temporairement fermées depuis mars 1998. Le site abrite également d'autres actifs, dont des installations de formation, des installations traditionnelles de traitement des déchets et d'autres infrastructures, de même que des installations de manutention et de stockage des déchets radioactifs produits par toutes les activités nucléaires de la Société. Les discussions se poursuivent avec les partenaires et acheteurs éventuels. Toute négociation devra tenir compte des biens matériels situés sur le site, des installations de traitement des déchets radioactifs et du traitement de tout passif au titre des déchets nucléaires inhérent à l'opération. Les présents états financiers comprennent tous les résultats d'exploitation et les soldes de tous les actifs et passifs de la Société pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 et à cette date.

Centrales Lakeview et Lennox

En réponse à une demande du ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie visant à faire accélérer l'échéancier de réduction du contrôle de la Société, celle-ci élabore des plans afin de renoncer au contrôle d'une production essentiellement thermique d'environ 4 000 MW attribuable notamment à sa centrale Lennox, près de Kingston (2 140 MW) et à sa centrale Lakeview, située à Mississauga (1 140 MW).

Coentreprises et autres opérations

La Société est actuellement en discussion avec d'importantes sociétés de technologie de l'information (TI) afin de muter des employés et de transférer des centres de données et du matériel à une société tierce qui fournira des services de TI à la Société et à d'autres sociétés d'énergie.

Ontario Power Technologies, division d'innovation et de développement techniques de la Société, est en train de former une coentreprise avec AEA Technology, du Royaume-Uni, SCIENTECH, des États-Unis, et CANATOM NPM, du Canada. Cette opération conclue, les trois nouveaux partenaires détiendront une participation cumulative de 10 % dans Ontario Power Technologies, ainsi que des options portant sur 40 % supplémentaires. Les partenaires apporteront des capacités considérables en marketing et en développement technologique à la coentreprise.

Metro Toronto Convention Centre / Palais des congrès du Toronto métropolitain
255 Front Street West / 255 rue Front ouest / Toronto, Canada M5V 2W6 / (416) 585-8000 / www.mtccc.com

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers du Palais des congrès du Toronto métropolitain sont la responsabilité de la direction et du conseil d'administration. Ces états ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et renferment certains montants fondés sur les meilleurs estimations et jugements de la direction.

Les principales conventions comptables suivies par le Palais des congrès du Toronto métropolitain sont décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables à la note 1 des Notes afférentes aux états financiers.

La direction maintient un système de contrôles internes afin de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et que l'information financière produite est pertinente et fiable. Le système comporte des politiques et procédés qui prévoient une délégation des pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées.

Les états financiers ont été examinés par KPMG s.r.l., vérificateur indépendant nommé par le conseil d'administration. Il incombe au vérificateur indépendant d'exprimer son opinion quant à la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada.

Le conseil d'administration du Palais des congrès du Toronto métropolitain, par l'intermédiaire du Comité des finances, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relatives à la présentation de l'information financière et aux contrôles internes. Au cours de l'exercice, le Comité des finances s'est réuni cinq fois avec la direction et deux fois avec le vérificateur indépendant, une fois pour le nommer vérificateur indépendant et l'autre fois pour s'assurer que la direction s'était acquittée de ses responsabilités, et pour étudier les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

KPMG LLP
Chartered Accountants
Suite 3300 Commerce Court West
PO Box 31 Stn Commerce Court
Toronto ON M5L 1B2

Telephone (416) 777-8500
Telefax (416) 777-8818
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto

Nous avons vérifié le bilan de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2000 et les états des résultats et de l'excédent (insuffisance) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les états financiers de 1999 ont fait l'objet d'un rapport produit par un autre cabinet d'experts-comptables.

KPMG s.e.l.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 5 mai 2000

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Bilan

31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	3 087 900 $	190 212 $
Acomptes des clients	1 671 529	3 986 319
Débiteurs	5 282 067	2 601 163
Stocks	490 849	247 949
Charges payées d'avance	334 176	410 070
	10 866 521	7 435 713
Autres éléments d'actif	421 791	512 025
Immobilisations (note 2)	151 888 855	154 146 626
	163 177 167 $	162 094 364 $
Passif et excédent (insuffisance)		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 613 019 $	3 917 980 $
Produits reportés	4 099 266	4 306 667
Emprunt	–	484 466
	8 712 285	8 709 113
Financement provisoire des travaux d'agrandissement (note 3)	156 583 833	151 338 841
Excédent (insuffisance)	(2 118 951)	2 046 410
Engagements et éventualités (notes 3, 4 et 6)		
	163 177 167 $	162 094 364 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats et de l'excédent (insuffisance)

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
Produits	42 805 917 $	37 566 743 $
Bénéfice d'exploitation brut	23 480 152 $	20 926 342 $
Charges d'exploitation	14 296 088	13 076 107
Bénéfice d'exploitation avant les éléments ci-dessous	9 184 064	7 850 235
Intérêts débiteurs	8 790 007	8 852 334
Amortissement, moins la réaffectation aux charges d'exploitation de 89 710 $ (133 779 $ en 1999) à l'égard du parc de stationnement	4 559 418	4 510 190
Insuffisance des produits sur les charges	(4 165 361)	(5 512 289)
Excédent, au début de l'exercice	2 046 410	7 558 699
Excédent (insuffisance), à la fin de l'exercice	(2 118 951)$	2 046 410 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges	(4 165 361)$	(5 512 289)$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Amortissement	4 649 128	4 643 969
Intérêts courus	7 745 007	8 852 334
	8 228 774	7 984 014
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation :		
Débiteurs	(2 680 904)	348 698
Stocks	(242 900)	47 672
Charges payées d'avance	75 894	289 206
Créditeurs et charges à payer	695 039	(220 331)
Produits reportés, déduction faite des acomptes des clients	2 107 389	(357 368)
	8 183 292	8 091 891
Financement		
Diminution des coûts à payer à l'égard des travaux d'agrandissement	–	(1 738 146)
Remboursement des emprunts à payer	(484 466)	(545 311)
Augmentation du financement provisoire des travaux d'agrandissement	–	1 777 516
Remboursement du financement provisoire des travaux d'agrandissement	(2 500 015)	(6 000 000)
	(2 984 481)	(6 505 941)
Investissement		
Acquisitions d'autres éléments d'actif	(37 820)	–
Acquisition d'immobilisations	(2 263 303)	(3 452 321)
	(2 301 123)	(3 452 321)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	2 897 688	(1 866 371)
Encaisse, au début de l'exercice	190 212	2 056 583
Encaisse, à la fin de l'exercice	3 087 900 $	190 212 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2000

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (« la Société ») est une entreprise d'État sous l'autorité du ministre des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario. Elle a été constituée sans capital social en vertu de la *Loi sur les compagnies et associations* par lettres patentes datées du 4 février 1981.

La Société exploite des installations qui peuvent abriter des congrès, des salons professionnels, des salons du consommateur ainsi que divers événements de la vie mondaine et culturelle mis sur pied par des entreprises ainsi que des stationnements.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits que génèrent l'utilisation des installations de la Société sont constatés dès qu'ils sont gagnés.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

c) Autres éléments d'actif

Les frais d'aménagement reportés, qui sont compris dans les autres éléments d'actif, représentent les charges, déduction faite des produits de pré-exploitation, engagées durant la période de démarrage. Ce montant est amorti sur cinq ans selon la méthode linéaire.

d) Immobilisations

Les immobilisations qui sont financées par des subventions gouvernementales sont présentées déduction faite de ces subventions.

Les charges, déduction faite des produits gagnés, engagées pour l'agrandissement du palais des congrès ont été capitalisées et elles sont intégrées au bâtiment. L'agrandissement du bâtiment est maintenant terminé et les charges capitalisées sont amorties sur la vie économique qui est estimée à 50 ans.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2000

1. Principales conventions comptables (suite)

Toutes les autres immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est imputé linéairement sur les durées suivantes :

Mobilier, agencements et matériel	5 à 10 ans
Améliorations locatives	5 à 20 ans

e) Produits reportés

Les produits reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes qui répondent à certains critères sont déposés dans un compte bancaire distinct et ils rapportent des intérêts jusqu'à la date de l'utilisation réelle des installations. Les acomptes et les intérêts sont portés en diminution du montant facturé au client.

f) Instruments financiers

La Société n'a recours à aucun instrument financier dérivé. La valeur comptable des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments. La valeur comptable de la dette à long terme se rapproche de la juste valeur puisque les taux d'intérêt flottants sont comparables aux taux d'intérêt sur le marché.

g) Régime de retraite

La Société a mis sur pied un régime de retraite contributif à prestations déterminées, ces dernières étant fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2000

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Régime de retraite (suite)

Le coût des avantages acquis par l'employé est établi selon la méthode de répartition au prorata des services et il est imputé aux charges à mesure que les services sont rendus. Le coût est fondé sur les hypothèses les plus probables posées par la direction quant aux taux de rendement prévus des placements de la caisse de retraite, aux prévisions salariales, au taux de mortalité parmi les participants, aux cessations d'emploi et à l'âge du départ à la retraite des participants. Les rajustements en raison des modifications au régime, des gains ou des pertes actuariels et des changements aux hypothèses sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

h) Impôts sur les bénéfices

La Société, étant un organisme d'État constitué en vertu de la loi 141 intitulée la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1998, échappe à l'impôt sur les bénéfices.

i) Estimations

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui se répercutent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan et sur les montants des produits et des charges de l'exercice à l'étude. Les estimations, de par leur nature même, comportant des incertitudes, les résultats réels pourraient donc être différents des résultats estimés.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2000

2. Immobilisations

			2000	1999
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiment	225 664 349 $	9 024 585 $	216 639 764 $	220 162 061 $
Mobilier, agencements et matériel	11 042 586	7 904 354	3 138 232	3 179 834
Améliorations locatives	24 332 615	18 721 756	5 610 859	6 954 114
	261 039 550	35 650 695	225 388 855	230 296 009
Soustraire les subventions gouvernementales	85 914 604	12 414 604	73 500 000	76 149 383
	175 124 946 $	23 236 091 $	151 888 855 $	154 146 626 $

3. Financement provisoire des travaux d'agrandissement

	2000	1999
Office ontarien de financement	156 583 833 $	151 338 841 $

Le projet d'agrandissement est financé par l'Office ontarien de financement au moyen d'une série de billets à court terme à escompte. Au 31 mars 2000, les billets impayés portent intérêt à des taux annuels variant de 5,25 % à 5,48 % et ils viennent à échéance entre le 10 avril 2000 et le 12 juin 2000. Les travaux d'agrandissement ont pris fin en juin 1997. L'Office ontarien de financement et la Société se penchent actuellement sur les diverses options de remplacement de la totalité ou d'une partie du financement provisoire par des titres d'emprunt à terme. Une fois la décision prise, les modalités de remboursement du capital seront arrêtées. Avant 1999, l'intérêt était capitalisé et imputé aux travaux d'agrandissement. L'intérêt continue de courir jusqu'à ce que les modalités de remboursement aient été définies. Des remboursements de 2 500 015 $ ont été faits durant l'exercice.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2000

3. Financement provisoire des travaux d'agrandissement (suite)

En outre, la Société est tenue de respecter certains engagements pris à l'égard du projet d'agrandissement et elle dispose donc d'une lettre de crédit d'environ 442 000 $ (4 803 000 $ en 1999) à l'appui de ces obligations.

4. Engagements

La Société a signé des contrats de location-exploitation de diverses durées. Les loyers annuels pour les exercices à venir sont les suivants :

2001	1 475 175 $
2002	1 335 248
2003	1 319 077
2004	1 341 560
2005	1 364 494
Par la suite	100 227 028
	107 062 582 $

5. Régime de retraite

La valeur actualisée des prestations de retraite constituées et la valeur axée sur le marché de l'actif net disponible pour le service de ces prestations sont les suivantes au 31 mars :

	2000	1999
Prestations de retraite constituées	5 147 949 $	3 477 511 $
Actif net de la caisse de retraite	5 835 677	5 007 405

La charge de retraite de 304 647 $ (236 365 $ en 1999) comprend l'amortissement de l'actif net du régime au 1er janvier 1999 sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés. La plus récente évaluation actuarielle a été produite en date du 1er janvier 1999.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2000

6. Éventualités

Plusieurs demandes en réclamation ont été déposées à l'égard du projet d'agrandissement et, advenant un dénouement favorable, il pourrait en résulter un recouvrement net d'une partie des coûts associés au projet. À l'heure actuelle, la Société ne peut prédire quel sera l'aboutissement de ces poursuites et aucun montant net estimatif susceptible d'être récupéré n'a été inscrit.

7. État des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice, les intérêts versés au comptant se sont élevés à 1 045 000 $ (1 045 000 $ en 1999). La Société étant exonérée d'impôts, aucune somme n'a donc été versée à cet égard.

8. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres de 1999 donnés à des fins de comparaison ont été réagencés afin d'en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice à l'étude.

Rapport du vérificateur

à la Régie des alcools de l'Ontario et
au ministre de la Consommation et du Commerce

J'ai vérifié le bilan de la Régie des alcools de l'Ontario au 31 mars 2000, ainsi que l'état des recettes et des recettes non réparties et des modifications à sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 mars 2000 et ses modifications, et le résultat de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux conventions comptables généralement reconnues.

Erik Peters

Toronto (Ontario)

le 9 juin 2000

Le vérificateur provincial

Erik Peters, FCA

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 2000

	2000 (en milliers de $)	1999 (en milliers de $)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et investissement à court terme (Note 3)	31 133	24 578
Comptes clients, clientèle commerciale et autres	13 114	6 061
Stocks	255 398	236 292
Frais payés d'avance	9 079	8 843
	308 724	275 774
À long terme		
Actif fixe (Note 4)	172 124	148 183
	480 848	423 957
FRAIS ET RECETTES NON RÉPARTIES		
Passif actuel		
Comptes fournisseurs et charges à payer	221 226	210 029
Recettes non réparties	259 622	213 928
	480 848	423 957

Engagements (Note 5)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :

Le président et directeur général

Le vice-président
Finances et administration

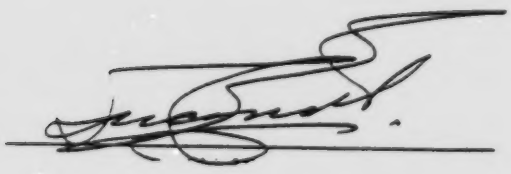

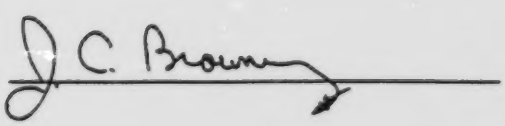

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

État des recettes et des recettes non réparties
exercice terminé le 31 mars 2000

	2000 (en milliers de $)	1999 (en milliers de $)
Ventes et autres recettes	2 549 458	2 349 832
Frais et dépenses		
Coût des produits vendus	1 288 903	1 165 849
Succursales de ventes au détail et commercialisation	303 272	276 554
Entreposage et distribution	41 888	37 917
Administration	40 119	34 507
Amortissement	29 582	25 580
	1 703 764	1 540 407
Recettes nettes de l'exercice	845 694	809 425
Recettes non réparties à l'ouverture de l'exercice	213 928	184 503
	1 059 622	993 928
Moins :		
Dividendes versés au Trésor de l'Ontario	795 000	776 000
Paiement aux municipalités de la part du Trésor de l'Ontario (Note 9)	5 000	4 000
	800 000	780 000
Recettes non réparties à la fin de l'exercice	259 622	213 928

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Évolution de la situation financière
exercice terminé le 31 mars 2000

	2000 (en milliers de $)	1999 (en milliers de $)
Encaisse d'exploitation		
Recettes nettes	845 694	809 425
Amortissement	29 582	25 580
Perte (profit) sur vente d'immobilisations	920	(540)
	876 196	834 465
Changement du fonds de roulement	(15 198)	(8 651)
	860 998	825 814
Encaisse pour investissements		
Acquisition d'immobilisations	(54 456)	(40 958)
Produits de la vente d'immobilisations	13	693
	(54 443)	(40 265)
Encaisse pour financement d'activités		
Encaisse pour dividendes au Trésor provincial	(795 000)	(776 000)
Encaisse pour paiement aux municipalités de la part du Trésor de l'Ontario	5 000	4 000
	(800 000)	(780 000)
Augmentation (Diminution) de l'encaisse en cours d'exercice	6 555	5 549
Encaisse et placements à court terme, au début de l'exercice	24 578	19 029
Encaisse et placements à court terme, à la fin de l'exercice	31 133	24 578

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2000

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Régie des alcools de l'Ontario (Régie) est une société sans capital action constituée en vertu de la *Loi sur les alcools*, L.R.O. 1990, chapitre L.18. La société est une entreprise du gouvernement chargée de régir la production, l'importation, la distribution et la vente des boissons alcooliques dans la province de l'Ontario. Une société d'état, la Régie est exempte d'impôts au terme de l'alinéa (d) de l'article 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, Canada. La Régie verse la plupart de ses profits sous forme de dividendes au Fonds du revenu consolidé.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Comptabilité de base
Les états financiers de la Régie sont préparés conformément aux conventions comptables généralement reconnues.

(b) Inventaires
Les inventaires sont comptabilisés au coût le plus bas et à la valeur de réalisation nette, établie selon la méthode de la moyenne mobile.

(c) Immobilisations
Les principales dépenses en immobilisations dont la durée d'utilisation excède l'exercice en cours sont capitalisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire de durée d'utilisation prévue, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les dépenses mineures en immobilisations et les frais de réparation et d'entretien sont portés au compte des bénéfices.

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

La politique de placement de la Régie limite les investissements à court terme aux titres de placements liquides facilement négociables tels que les bons du Trésor fédéral/provincial, les acceptations bancaires et les dépôts à terme.

L'encaisse et les placements à court terme comprennent des placements 8 millions de dollars (1999 – 15,5 millions de dollars) venant à échéance dans un an, rapportant en moyenne 5,27 pour 100 (5,1 pour 100 en 1999) et dont la valeur du marché équivaut environ à la valeur comptable.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2000

4. IMMOBILISATIONS

	2000 (en milliers de dollars)			1999 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	13 835	—	13 835	13 848
Bâtiments	253 343	171 472	81 871	79 074
Mobilier et agencement	33 041	26 529	6 512	5 663
Améliorations locatives	92 776	62 863	29 913	22 922
Matériel informatique	73 771	33 778	39 993	26 676
	466 766	294 642	172 124	148 183

5. ENGAGEMENTS DE LOCATION

La Régie s'est engagée par contrat de location-exploitation à louer des locaux dont les versements minimaux de loyer sont établis de la façon suivante :

	(en milliers de $)
2001	26 789
2002	23 161
2003	19 881
2004	16 432
2005	13 941
Par la suite	79 654
	179 858

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2000

6. RÉGIME DE RETRAITE

La Régie assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et à ses employés non permanents qui désirent contribuer) par sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à celle du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario mise sur pied par le gouvernement de l'Ontario.

La cotisation annuelle de la Régie à la caisse de retraite des fonctionnaires et à celle des employés de la fonction publique était de 9,4 millions de dollars (1999 – 9,9 millions de dollars) et elle est inscrite à la rubrique Frais et dépenses de l'état des recettes et des recettes non réparties.

7. COUVERTURE

La Régie a conclu des contrats d'opération de change à terme pour gérer les risques de cours de change liés à ses achats auprès de fournisseurs étrangers. Un contrat d'opération de change à terme est un contrat entre deux parties dans lequel le cours du change à terme est stipulé d'avance.

Au 31 mars 2000, la Régie avait 1 441000 dollars (1999 – 1 485 000) en contrats d'opération de change à terme.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat de change à terme ne s'acquitte pas de ses obligations et qu'il en résulte une perte monétaire pour la Régie. La Régie minimise ses risques de crédit en ne faisant affaire qu'avec les principales banques canadiennes à charte et les filiales canadiennes des principales banques étrangères.

8. AN 2000

Le problème de l'an 2000 se pose parce qu'un grand nombre de systèmes informatisés utilisent deux chiffres au lieu de quatre pour désigner une année. De tels systèmes peuvent reconnaître l'an 2000 comme étant 1900 ou une autre date et constituer ainsi des erreurs ou des pannes de systèmes en traitant des données pour l'an 2000. De plus, des problèmes semblables peuvent se présenter dans des systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter une donnée autre qu'une date. Les effets du problème de l'an 2000 peuvent être ressentis avant, pendant et après le 1er janvier 2000 et, s'ils ne sont pas réglés, les répercussions sur les opérations de la Régie et ses présentations d'information financière peuvent varier à partir d'erreurs insignifiantes jusqu'à des pannes majeures des systèmes qui pourraient gêner la Régie dans la conduite normale de ses affaires. Il n'y a aucun moyen d'assurer que tous les aspects des problèmes liés au passage à l'an 2000 qui ont un impact sur la Régie, y compris ceux touchant ses clients, fournisseurs et autres parties et qui doivent être conformes à l'an 2000, seront entièrement résolus en temps opportun.

9. TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS

Le conseil des ministres a demandé à la Régie de verser directement aux municipalités une contribution de 5 millions de dollars en 1999-2000 (4 millions de dollars en 1998-1999), basée sur un plan de financement préétabli par le ministère de l'Environnement (ME). Cette contribution doit servir à financer le programme de réacheminement des déchets. Le conseil des ministres a de plus précisé qu'une somme de 4 millions de dollars devra être versée pour l'exercice financier 2000-2001.

Pour l'année 1999

Nom		Salaire Payé	Salaire Brut	Prestation Imposable
BRANDT	ANDREW	165,294.71	165,644.63	349.92
SHERWOOD	GARFIELD	144,101.40	144,523.84	422.44
GEE	LARRY	240,877.21	241,427.75	550.54
KANE	MURRAY	144,101.40	144,523.84	422.44
BROWNING	ALEX	144,101.40	144,523.84	422.44
FLYNN	LARRY	114,556.13	115,066.15	510.02
WILCOX	DAVE	179,047.54	179,401.58	354.04
TUGHAN	WILLIAM	100,671.00	100,979.34	308.34
DUTTON	ROB	113,367.68	113,717.84	350.16
KENNEDY	WILLIAM	114,997.21	115,349.29	352.08
KER	J	104,267.63	104,605.43	337.80
CLUTE	PETER	110,297.15	110,675.13	377.98
FITZPATRICK	MARY	142,717.77	143,140.21	422.44
GREEN	MICHAEL	110,415.71	110,767.79	352.08
TATTLE	WENDY	109,428.21	109,780.29	352.08
LYONS	CAROL	104,601.46	104,944.42	342.96
YAZEJIAN	LEVON	100,671.00	100,979.34	308.34
KELLY	HUGH	153,711.40	154,133.84	422.44
RAMSAY	GARY	104,001.63	104,317.61	315.98
WILSON	MARIAN	110,232.66	110,574.42	341.76
MARTIN	JOHN	144,101.40	144,523.84	422.44
MARSHALL	DAVE	108,897.54	110,322.18	1424.64
ECKER	ROY	111,402.54	111,811.18	408.64
FISHER	R	108,897.54	109,312.18	414.64
BONIC	JACQUELINE	106,556.59	106,898.35	341.76
BUCK	PETER	103,211.02	103,548.58	337.56
ZACHAR	WAYNE	101,218.26	101,553.78	335.52
CARDINAL	NANCY	111,442.53	111,790.17	347.64
WILSON	T	111,402.55	111,750.19	347.64

KPMG LLP
Chartered Accountants
Yonge Corporate Centre
4120 Yonge Street Suite 500
North York ON M2P 2B8
Canada

Telephone (416) 228-7000
Telefax (416) 228-7123
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société des casinos de l'Ontario
et au ministre du Conseil de gestion du gouvernement

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des casinos de l'Ontario au 31 mars 2000 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

KPMG s.e.l.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 1er juin 2000

KPMG LLP, a Canadian owned limited liability partnership established under the laws of Ontario, is a member firm of KPMG International, a Swiss association.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Bilan consolidé
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 2)	301 001 $	245 243 $
Comptes clients	14 113	11 702
Stocks	4 523	4 725
Charges payées d'avance et autres	10 095	10 762
	329 732	272 432
Immobilisations (note 3)	782 062	733 393
Frais de démarrage, déduction faite de l'amortissement cumulé de 60 657 $ (50 031 $ en 1999)	–	10 626
Éléments d'actif donnés en apport aux Chippewas de Mnjikaning et charges reportées (note 4)	17 401	21 555
Espèces et placements à court terme détenus dans le compte de placement des Premières Nations (note 5)	410 098	254 543
	1 539 293 $	1 292 549 $
Passif et avoir de la province		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	95 750 $	128 171 $
Somme à payer à Windsor Casino Limited (note 6)	–	21 922
Somme à payer aux exploitants (note 6)	43 600	48 698
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning (note 6)	4 238	775
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 7)	9 044	9 428
	152 632	208 994
Dette à long terme (note 7)	6 331	16 028
Somme à payer aux Premières Nations (note 5)	410 098	254 543
Avoir de la province		
Bénéfices non répartis	880 150	746 323
Réserves (note 2)	90 082	66 661
	970 232	812 984
	1 539 293 $	1 292 549 $

Engagements et éventualités (notes 5, 6, 11 et 12)
Événement postérieur à la date du bilan (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

Ron D. Barbaro, président du conseil

Joanne De Laurentiis, administratrice

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
Produits		
Produits tirés des jeux	2 017 347 $	1 979 433 $
Produits tirés des activités non liées aux jeux	213 855	193 339
Revenu de placements	9 526	8 271
	2 240 728	2 181 043
Moins les ristournes promotionnelles	100 614	83 971
	2 140 114	2 097 072
Charges		
Liées aux jeux		
Taxe sur les gains (note 8)	403 346	395 865
Exploitation	417 183	360 972
	820 529	756 837
Non liées aux jeux	136 454	108 695
Honoraires des exploitants (note 6)	124 739	98 274
Frais généraux et administratifs	162 230	153 868
Amortissement	96 012	94 151
Location	12 213	17 365
Intérêts	1 721	7 602
Taxe sur les produits et services	34 637	29 001
Autres	35 022	75 298
	1 423 557	1 341 091
Bénéfice net	716 557 $	755 981 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

État consolidé des bénéfices non répartis
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	746 323 $	645 906 $
Bénéfice net	716 557	755 981
Versements à la province d'Ontario	(417 772)	(475 524)
Versements au compte de placement des Premières Nations (note 5)	(141 537)	(168 033)
Virements aux réserves, montants nets		
Réserve pour le remplacement des immobilisations	(6 012)	(6 094)
Réserve pour l'exploitation	(14 845)	(3 441)
Réserve pour les primes de départ	(2 564)	(2 472)
	(23 421)	(12 007)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	880 150 $	746 323 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

État consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	716 557 $	755 981 $
Rajustements pour le rapprochement du bénéfice net et des fonds provenant de l'exploitation		
Amortissement	96 012	94 151
Perte à la cession d'immobilisations	1 157	–
(Gain) perte de change non réalisé	(834)	1 836
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation		
Comptes clients	(2 411)	1 199
Stocks	202	683
Charges payées d'avance et autres	667	2 607
Comptes fournisseurs et charges à payer	(32 421)	18 110
Somme à payer aux exploitants	(5 098)	(14 822)
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning	3 463	23
	777 294	859 768
Financement		
Remboursement à Windsor Casino Limited	(21 922)	(73 002)
Remboursement de la dette à long terme	(9 247)	(50 965)
	(31 169)	(123 967)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(131 939)	(151 149)
Frais de démarrage	(431)	(7 622)
Charges reportées	998	(2 337)
Produit sur le rendement de Northern Belle Riverboat	–	6 713
Produit tiré de la cession d'immobilisations	313	243
	(131 059)	(154 152)
Autres		
Versements à la province d'Ontario	(417 771)	(475 524)
Versement au compte de placement des Premières Nations	(141 537)	(168 033)
	(559 308)	(643 557)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	55 758	(61 908)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	245 243	307 151
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	301 001 $	245 243 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés au comptant	1 948 $	15 975 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2000

Organisme de la Couronne du gouvernement de l'Ontario, la Société des casinos de l'Ontario (la « société ») a pour responsabilité d'exercer et de gérer les activités des trois casinos commerciaux de l'Ontario. La société, qui a commencé à exercer ses activités le 1er avril 1994, exploite actuellement les trois casinos suivants :

Casinos	Début des activités
Casino de Rama	31 juillet 1996
Casino de Niagara	9 décembre 1996
Casino de Windsor	17 mai 1994

Le 21 décembre 1999, la Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario a été adoptée par l'assemblée législative, la date d'entrée en vigueur de cette loi étant le 1er avril 2000. À cette date, la société a regroupé ses activités avec celles de la Société des loteries de l'Ontario. La société issue de ce regroupement poursuit ses activités sous la raison sociale Société des loteries et des jeux de l'Ontario. Cette société veille à la gestion des jeux de loterie, des casinos et des machines à sous des hippodromes en Ontario.

La société dirige les activités du Casino de Rama et assure la gestion des actifs au profit des Premières Nations d'Ontario. L'excédent des flux de trésorerie tirés de ce casino est distribué au Fonds des Premières Nations.

1. Principales conventions comptables

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation de la société et de chacun des casinos, et consolident les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation de l'*Ontario Gaming Assets Corporation* (« OGAC »), filiale en propriété exclusive de la société, constituée le 9 juillet 1998. L'*Ontario Gaming Assets Corporation* a été constituée en vue d'acquérir les immobilisations qui sont louées à la société.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2000

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Produits tirés des jeux et ristournes promotionnelles

Les produits tirés des jeux représentent le gain net tiré des activités de jeux, soit la différence entre les montants gagnés et ceux qui sont versés par le casino. La valeur au détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres articles offerts aux clients à titre gracieux a été incluse dans les produits tirés des activités non liées aux jeux et un montant correspondant a été déduit à titre de ristournes promotionnelles. Les coûts de ces ristournes ont été inclus dans les charges des activités non liées aux jeux.

c) Stocks

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon les taux annuels suivants :

Bâtiments, améliorations locatives et autres frais d'aménagement	Linéaire, sur 10 à 50 ans
Mobilier, agencements et matériel	Linéaire, sur 3 à 10 ans

Les immobilisations sont amorties dès le début de leur exploitation.

L'intérêt sur la dette contractée pour financer les acquisitions importantes d'immobilisations est capitalisé pendant la phase de construction. L'intérêt est calculé au taux applicable à la dette supplémentaire que la société engage pour financer ces immobilisations. L'intérêt capitalisé est amorti sur la même période que celle du bien auquel il se rapporte.

e) Frais de démarrage

Certains frais, dont les coûts de rémunération, les frais de consultation et les autres coûts engagés dans le cadre de l'aménagement et de l'inauguration de casinos, sont reportés et amortis sur des périodes allant de un à trois ans.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2000

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Éléments d'actif donnés en apport aux Chippewas de Mnjikaning

Les éléments d'actif donnés en apport aux Chippewas de Mnjikaning, qui comprennent principalement des fonds pour la construction d'un centre communautaire, d'un centre pour personnes âgées et de certaines infrastructures, sont amortis sur la durée de la convention d'aménagement et d'exploitation connexe. Les charges reportées comprennent essentiellement les frais de financement, qui sont amortis sur une période de trois ans.

g) Conversion des comptes libellés en devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, et les éléments d'actif et de passif non monétaires le sont aux taux de change historiques. Les postes de l'état des résultats sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations en cause. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats de la période au cours de laquelle ils surviennent, sauf les gains et les pertes de change se rapportant à la dette à long terme, qui sont reportés et amortis sur la durée estimative des remboursements.

h) Estimations

Afin de préparer les présents états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, la direction de la société a fait un certain nombre d'estimations et a posé des hypothèses relatives à la déclaration des éléments d'actif et de passif, à la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi qu'aux montants déclarés des produits et des charges durant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

i) État des flux de trésorerie

Avec prise d'effet le 1er avril 1999, la société a adopté les nouvelles exigences comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») relatives à l'état des flux de trésorerie. Selon ces nouvelles exigences, l'état des flux de trésorerie doit fournir des renseignements sur la variation des espèces et quasi-espèces et classer les flux de trésorerie de l'exercice selon les activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Antérieurement, la société présentait l'état de l'évolution de la situation financière, qui donnait des renseignements classés de façon similaire à celle préconisée pour le nouvel état des flux de trésorerie. Les résultats de l'exercice précédent ont été retraités afin d'en permettre la comparaison avec ceux de l'exercice à l'étude.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2000

2. Espèces et quasi-espèces

a) Les espèces et quasi-espèces comprennent les montants ci-dessous, qui sont détenus dans des comptes bancaires distincts :

	2000	1999
Réserve pour le remplacement des immobilisations	38 409 $	32 397 $
Réserve pour l'exploitation	37 780	22 935
Réserve pour les primes de départ	13 893	11 329
	90 082 $	66 661 $

La société a créé des réserves liquides conformément aux divers contrats d'exploitation, pour les besoins suivants :

- Réserve pour le remplacement des immobilisations - pour des acquisitions d'immobilisations, autres que les réparations courantes et les améliorations importantes.
- Réserve pour l'exploitation - pour respecter des obligations précises dans l'éventualité où les produits seraient insuffisants pour permettre de régler ces obligations.
- Réserve pour les primes de départ - pour respecter certaines obligations de la société découlant du départ ou de la mise à pied d'employés d'un exploitant, dans l'éventualité où celui-ci mettrait fin à ses activités.

3. Immobilisations

			2000	1999
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	95 497 $	– $	95 497 $	59 863 $
Bâtiments, améliorations locatives et autres frais d'aménagement	601 386	111 205	490 181	511 109
Mobilier, agencements et matériel	263 025	114 744	148 281	160 842
Travaux de construction en cours	48 103	–	48 103	1 579
	1 008 011 $	225 949 $	782 062 $	733 393 $

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2000

3. Immobilisations (suite)

Au cours de l'exercice, la société n'a capitalisé aucun montant d'intérêts (1 530 000 $ en 1999).

Les travaux de construction en cours incluent des coûts de 23 363 000 $ liés à la construction d'un établissement de machines à sous à Great Blue Heron, qui commencé ses activités le 5 mai 2000, et des coûts de 23 754 000 $ engagés dans le cadre d'un projet d'agrandissement au Casino de Rama.

4. Éléments d'actif donnés en apport aux Chippewas de Mnjikaning et charges reportées

			2000	1999
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Éléments d'actif donnés en apport aux Chippewas de Mnjikaning	26 878 $	9 632 $	17 246 $	19 963 $
Frais de financement reportés	8 620	8 465	155	1 592
	35 498 $	18 097 $	17 401 $	21 555 $

5. Compte de placement des Premières Nations

Le 21 février 2000, une entente a été conclue entre les Premières Nations de l'Ontario et la province d'Ontario portant sur le versement de l'excédent des flux de trésorerie tirés du Casino de Rama. L'excédent des flux de trésorerie est détenu dans un compte à vue auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario et sera distribué au printemps 2000 aux Premières Nations de l'Ontario.

	2000	1999
Le solde du compte de placement est constitué de ce qui suit :		
Solde au début de l'exercice	254 543 $	84 197 $
Versement au compte de placement des Premières Nations	141 537	168 033
Intérêt gagné	15 661	7 229
Dépenses liées au pont Atherley Narrows	–	(4 500)
Versement au cours de l'exercice	(1 643)	(316)
Autres charges	–	(100)
Solde à la fin de l'exercice	410 098 $	254 543 $

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2000

5. Compte de placement des Premières Nations (suite)

Les versements au Fonds couvrent des frais divers comme les frais juridiques et les frais associés aux réunions relativement au Fonds et ils sont faits au nom des chefs des Premières Nations de l'Ontario.

6. Opérations entre apparentés

a) Aux termes des conventions d'aménagement et d'exploitation de chacun des casinos, l'exploitant a le droit de recevoir des honoraires correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donnent à ces expressions chacune des conventions d'aménagement et d'exploitation.

b) Aux termes de la convention d'aménagement et d'exploitation du Casino de Rama, les Chippewas de Mnjikaning reçoivent des honoraires annuels de 4 500 000 $ au titre des services d'aménagement et d'exploitation continus, ce montant étant redressé pour tenir compte de l'inflation. Des sommes supplémentaires de 4 293 000 $ (3 800 000 $ en 1999) ont été facturées au cours de l'exercice par les Chippewas de Mnjikaning en rapport avec la location de terrains et de bâtiments de même qu'avec les services d'enlèvement de la neige, les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les services de maintien de l'ordre public. De plus, Casino Rama Inc. loue à Sa Majesté du chef du Canada les terrains utilisés pour les besoins du Casino de Rama, en vertu d'un bail foncier de 25 ans prévoyant un loyer annuel de 3 500 000 $ redressé chaque année pour tenir compte de l'inflation; ce loyer est payé aux Chippewas de Mnjikaning à partir des produits bruts du Casino de Rama, conformément aux instructions du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien agissant à titre de représentant de Sa Majesté du chef du Canada.

c) Aux termes d'une convention d'aménagement et de partage des coûts liant la société et Windsor Casino Limited, une tranche des coûts de construction du casino permanent de Windsor a été financée par l'exploitant. Les intérêts revenant à l'exploitant à l'égard de l'emprunt à la construction ont été calculés au taux de 10 % par année, composé chaque mois en fonction du solde impayé de l'emprunt. À la fin de l'exercice, ils atteignaient 236 000 $ (12 876 000 $ en 1999).

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2000

7. Dette à long terme

	2000	1999
Avance de CHC Casinos Canada Limited	15 375 $	25 456 $
Moins la tranche à court terme	9 044	9 428
	6 331 $	16 028 $

CHC Casinos Canada Limited, l'exploitant du Casino de Rama, a avancé 25 000 000 $ US pour l'aménagement initial du casino. Cette avance porte intérêt annuellement au taux préférentiel bancaire majoré de 1 %. Au 31 mars 2000, le solde s'élevait à 10 625 000 $ US (16 875 000 $ US en 1999). L'exploitant a droit à des versements trimestriels déterminés selon une formule prévue dans la convention d'aménagement et d'exploitation de ce casino. Pour l'exercice, l'intérêt s'est élevé à 1 463 000 $ (2 282 000 $ en 1999).

L'avance accordée par l'exploitant est remboursable en dollars US; par conséquent, elle donne lieu à un risque lié au taux de change. Le Casino de Rama n'a conclu aucun contrat de change pour atténuer le risque lié aux fluctuations du taux de change.

Les remboursements de capital sur la dette à long terme devant être faits au cours des deux prochains exercices sont approximativement les suivants :

Exercices se terminant les 31 mars :	
2001	9 044 $
2002	6 331

8. Taxe sur les gains

Chaque semaine, la société remet la taxe sur les gains à la province d'Ontario. Cette taxe équivaut à 20 % des produits tirés des jeux.

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2000

9. Charges du siège social de la société

Les charges comprennent les dépenses suivantes ayant trait au siège social de la société :

	2000	1999
Charges salariales et sociales	2 384 $	1 661 $
Transport et communications	613	603
Achats de services	3 733	3 961
Amortissement	321	346
Améliorations	–	38 500
Divers	(950)	(847)
	6 101	44 224
Moins les montants à recouvrer du Casino de Rama	900	900
	5 201 $	43 324 $

Pour 1999, les améliorations incluent une somme de 25 000 000 $ pour la restauration de la Windsor Art Gallery et une autre de 13 500 000 $ pour des améliorations apportées au pont Atherley.

10. Régimes de retraite

Les exploitants des casinos ont créé des régimes de retraite à cotisations déterminées à l'intention de leurs employés salariés, employés horaires et cadres. Aux termes des régimes, les casinos sont tenus de verser des cotisations égales à 2 % de la rémunération de base des employés salariés et horaires, dans le cas des régimes se rapportant à ceux-ci, et de 3 % de la rémunération de base des cadres, dans le cas des régimes intéressant ces derniers. Les cotisations de base des employés peuvent atteindre 2 % de la rémunération de base dans le cas des régimes de retraite des employés horaires, et 3 % dans celui des régimes de retraite des employés salariés et des cadres. Les casinos versent des cotisations égales aux cotisations de base des employés. Aux termes des régimes de retraite des employés horaires, un employé peut verser une cotisation facultative pouvant atteindre 12 % de sa rémunération de base. Dans le cas des régimes de retraite des employés salariés, ce pourcentage est de 10 %; dans celui des régimes de retraite des cadres, il est de 9 %. La charge de retraite de l'exercice s'est élevée à 13 344 000 $ (10 935 000 $ en 1999).

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2000

11. Éventualités

a) À l'occasion, la société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités. La société est d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura aucune incidence importante sur les présents états financiers. S'il y a lieu, les montants des règlements ayant trait à ces éventualités seront constatés à titre de charges à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu.

b) Le contrat de location conclu entre la société et Maple Leaf Entertainment Inc., relativement au casino temporaire de Niagara Falls, prévoit que la société assumera les coûts des travaux de restauration pour remettre le bâtiment dans son état initial. La nature et les coûts prévus de ces travaux ne peuvent être déterminés pour le moment. Par conséquent, aucune charge n'a été inscrite à cet égard dans les présents états financiers.

12. Engagements

a) Dans le cadre de l'acquisition de terrains à l'emplacement du casino permanent de Windsor (Ontario), la société a convenu d'offrir à la Ville de Windsor (la « Ville »), à partir du 1er mai 1998, un rendement fixe sur 20 ans d'un montant de 2 600 000 $ par année au cours des dix premières années et de 3 000 000 $ par année au cours des dix dernières années. Une somme d'environ 2 600 000 $ (2 383 000 $ en 1999) a été passée en charges pour l'exercice. En outre, la société est tenue de rembourser à la Ville la part de certains coûts d'infrastructure qui reviennent à la société. Ces coûts, qui se sont élevés à environ 5 200 000 $ (14 200 000 $ en 1999), ont été passés en charges dans les présents états financiers.

b) La société est tenue de verser des loyers relativement aux locaux et au matériel qu'elle détient en vertu de contrats de location dont les dates d'expiration vont jusqu'en 2006. Les versements de loyer annuels futurs minimums à ce chapitre se présentent comme suit :

	Contrats de location-exploitation
Exercices se terminant les 31 mars :	
2001	4 726 $
2002	1 909
2003	1 231
2004	825
Par la suite	493
Total des loyers minimums	9 184 $

SOCIÉTÉ DES CASINOS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2000

12. Engagements (suite)

c) Le 20 mai 1999, la société a conclu avec Falls Management Company un accord-cadre d'aménagement prévoyant la construction et l'aménagement d'un casino permanent à Niagara Falls (Ontario). Le terrain sur lequel sera aménagé le casino permanent a été acquis au cours de l'exercice en contrepartie d'une somme de 35 600 000 $. La société a entamé des négociations avec la Ville de Niagara Falls au sujet des paiements compensatoires.

13. Événement postérieur à la date du bilan

Le Casino de Rama entend dépenser approximativement 265 000 000 $ pour l'expansion du casino existant et la construction d'un hôtel et d'un centre de divertissement, sous réserve de l'obtention du financement nécessaire à cet aménagement. Casino Rama Inc., un simple fiduciaire pour les Premières Nations Chippewas de Rama, négocie actuellement une facilité de crédit à terme non renouvelable de 225 000 000 $ auprès d'une banque à charte canadienne afin de financer l'expansion et la construction. Lorsque le financement aura été obtenu, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, les Chippewas de Mnjikaning et l'exploitant du Casino de Rama mettront au point une modification à la convention d'aménagement et d'exploitation relative à l'exploitation du casino en vue de proroger sa durée jusqu'au 31 juillet 2011.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1999 ont été reclassés afin d'en permettre la comparaison avec ceux de l'exercice à l'étude.

Divulgation des traitements versés à des cadres du secteur public

En vertu de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*, la SCO/SLO est tenue de divulguer annuellement l'information sur le salaire et les avantages imposables de ses cadres dont la rémunération est supérieure à 100 000 $.

Titre	Salaire	Avantages
Ron D. Barbaro Président du conseil et directeur général SCO/SLO	301 319,21 $	6 741,54 $
Brian Wood Chef de l'exploitation SCO/SLO	181 146,65 $	6 608,19 $
Earl Dalton Vice-président, Finances et administration SCO/SLO	165 504,17 $	8 573,48 $
Walter Fioravanti Vice-président, Ressources humaines SCO/SLO	141 068,06 $	9 320,21 $
David Maddocks Gestionnaire principal, Projets SCO	122 125,61 $	2 842,84 $
Ingrid Peters Vice-présidente et chef du contentieux SCO/SLO	121 061,63 $	3 369,41 $
Antonio Carvalho Vice-président, Casinos commerciaux SCO	120 418,92 $	345,78 $

La Direction de la Société des loteries de l'Ontario est responsable des rapports financiers et de contrôle interne

Les états financiers consolidés de la Société des loteries de l'Ontario sont la responsabilité de sa direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La préparation d'états financiers consolidés implique nécessairement l'utilisation d'estimations faites par la direction, notamment lorsque les transactions touchant l'exercice couvert ne peuvent pas être finalisées de manière certaine dans l'avenir immédiat. Les renseignements financiers présentés dans ce *Rapport annuel* sont conformes aux renseignements présentés dans les états financiers.

Dans le but d'assurer la fiabilité et la pertinence des renseignements consolidés, la direction a mis au point certains systèmes internes de contrôle de comptabilité et d'exploitation, qu'elle applique. Ces contrôles visent à protéger l'actif de la Société en contrôlant son utilisation et à garantir le respect des exigences réglementaires.

Une fonction de vérification interne indépendante évalue en permanence l'efficacité de ces contrôles, les résultats de ces évaluations étant communiqués à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration. De plus, la Société fait appel à des consultants externes qui prodiguent des conseils à la direction et au conseil d'administration sur les questions de fiabilité et d'intégrité des jeux et des systèmes de soutien des jeux de la Société.

Le conseil d'administration supervise les activités de la direction touchant les rapports financiers et les contrôles internes par l'entremise de son comité de vérification. Ce comité de vérification étudie avec la direction et le vérificateur provincial le contenu et le format des états financiers consolidés de la Société, ainsi que la convenance des contrôles internes de la Société avant de recommander leur approbation au conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur provincial nommé conformément à la *Loi sur la société des loteries de l'Ontario*. Le Rapport du vérificateur, qui suit, explique l'envergure de la vérification effectuée et énonce son opinion.

Le vérificateur provincial, le vérificateur interne de la Société et les consultants externes qui examinent nos systèmes de jeux bénéficient de l'accès libre et total au comité de vérification afin de discuter de leurs méthodes et des résultats avec ses membres.

Sur les recommandations de son comité de vérification, le conseil d'administration a examiné les états financiers consolidés pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000 et les a approuvés.

Ron D. Barbaro
Président du conseil
et directeur général

Tom Dalton
Vice-président,
Finances et Administration

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Au conseil d'administration de la Société des loteries de l'Ontario
et au président du Conseil de gestion du gouvernement

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société des loteries de l'Ontario au 31 mars 2000 et les résultats consolidés, l'état consolidé des flux de trésorerie, l'évolution consolidée du montant dû à la province de l'Ontario et les capitaux investis en immobilisations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint (par intérim)

Toronto, Ontario
Le 26 mai 2000

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

BILAN CONSOLIDÉ
Au 31 mars 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
Actif		
Espèces et quasi-espèces	177,622 $	111,231 $
Fonds déposés aux fins de prix	14,557	46,437
Débiteurs	36,132	41,193
Frais payés d'avance	24,700	13,900
	253,011	212,761
Frais de démarrage (note 2)	68,911	8,074
Frais de développement reportés	8,812	-
Prêts (note 3)	65,447	1,763
Immobilisations (note 4)	335,223	73,663
	731,404 $	**296,261 $**
Passif et avoir de la province		
Comptes fournisseurs et frais courus	126,535 $	74,543 $
Prix non réclamés (note 5)	14,557	46,437
Dû à la Société de la loterie interprovinciale	2,463	4,103
Dû au gouvernement du Canada	12,242	9,428
Produits reportés	12,262	11,772
	168,059	146,283
Avoir de la province		
Dû à la province de l'Ontario	228,122	76,315
Capitaux investis en immobilisations	335,223	73,663
	563,345	149,978
	731,404 $	**296,261 $**

Engagements (note 6)

Voir les notes complémentaires.

Pour le conseil :

Ron D. Barbaro, Président du conseil

Joanne De Laurentiis, Administratrice

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

	2000	1999 (note 12)
Produits	**2,634,209 $**	**2,189,390 $**
Frais d'exploitation		
Prix	1,090,077	1,070,905
Commissions	249,855	161,928
Salaires	92,408	38,286
Commercialisation	39,073	31,523
Impression des billets et exploitation des terminaux	47,452	46,668
Amortissement des frais de démarrage	9,555	347
Amortissement des immobilisations	41,844	22,210
Autres	25,269	-
Installations	13,002	7,058
Frais d'administration	32,244	30,770
	1,640,779	**1,409,695**
Bénéfice avant les élémens suivants :	**993,430**	**779,695**
Versements aux organismes de charité (note 9)	12,293	14,639
Versements au gouvernement du Canada (note 10)	45,914	38,949
	58,207	**53,588**
Produits moins les charges	**935,223**	**726,107**
Intérêts	12,244	4,945
Bénéfice net avant l'élément suivant :	**947,467**	**731,052**
Élément inhabituel (note 11)	-	(51,193)
Bénéfice net	**947,467 $**	**679,859 $**

Information sectorielle (note 7)

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

	2000	1999 (note 12)
Provenance (utilisation) des liquidités :		
Exploitation :		
Bénéfice net	947,467 $	679,859 $
Amortissement, élément hors caisse	51,399	22,557
Variation du fonds de roulement d'exploitation hors caisse	47,917	(8,364)
	1,046,783	694,052
Financement et investissement :		
Frais de démarrage	(70,392)	(8,421)
Frais de développement reportés	(8,812)	-
Prêts	(63,684)	(1,763)
Dépenses en immobilisations	(303,404)	(46,424)
	(446,292)	(56,608)
Autres :		
Versements à la province de l'Ontario	(521,000)	(534,495)
Modification rétroactive de la méthode de constatation des produits pour les jeux instant (note 12)	(13,100)	2,000
Modification des fonds déposés aux fins de prix à la suite de la modification de la méthode de constatation des produits (note 12)	-	2,700
	(534,100)	(529,795)
Augmentation des espèces et quasi-espèces	66,391	107,649
Espèces et quasi-espèces au début	111,231	3,582
Espèces et quasi-espèces à la fin	**177,622 $**	**111,231 $**

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

ÉVOLUTION CONSOLIDÉE DU MONTANT DÛ À LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Exercice terminé le 31 mars 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999 (note 12)
Bénéfice net	947,467 $	679,859 $
Ajouter (déduire)		
Amortissement des immobilisations	41,844	22,210
Dépenses en immobilisations	(303,404)	(46,424)
	(261,560)	(24,214)
Montant à payer pour l'exercice courant	685,907	655,645
Versements à la province de l'Ontario	(521,000)	(534,495)
Montant à payer moins les versements	164,907	121,150
Montant dû à (à recevoir de) la province de l'Ontario au début		
Montant déjà établi	76,315	(44,835)
Modification rétroactive de la méthode de constatation des produits pour les jeux instant (note 12)	(13,100)	-
Montant redressé	63,215	(44,835)
Montant dû à la province de l'Ontario à la fin	**228,122 $**	**76,315 $**

Voir les notes complémentaires.

CAPITAUX INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
Solde au début	**73,663 $**	**49,449 $**
Dépenses en immobilisations	303,404	46,424
Amortissement des immobilisations	(41,844)	(22,210)
Solde à la fin	**335,223 $**	**73,663 $**

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2000

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

La Société des loteries de l'Ontario a été constituée sans capital-actions le 6 février 1975 en vertu de la *Loi sur la Société des loteries de l'Ontario* (LSLO).

Jusqu'au 31 mars 2000, la Société avait la responsabilité d'administrer et de gérer les loteries, les casinos de bienfaisance et le programme de machines à sous aux hippodromes en Ontario.

Le 21 décembre 1999, la *Loi sur la société des jeux de l'Ontario, 1999* a été adoptée et entre en vigueur le 1er avril 2000. À cette date, la Société a fusionné ses activités avec celles de la Société des casinos de l'Ontario. La société qui résulte de la fusion poursuit ses activités sous la raison sociale Société des loteries et des jeux de l'Ontario. Cette société continue de gérer les loteries, les casinos de bienfaisance et le programme de machines à sous aux hippodromes en Ontario.

1. **Principales conventions comptables :**

(a) Principes de consolidation :

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société des loteries de l'Ontario et ceux de sa filiale en propriété exclusive, OLC Services Limited qui a été constituée le 4 septembre 1998. OLC Services Limited a été créée pour faire l'acquisition des immobilisations qui sont louées à la société mère.

(b) Immobilisations :

Les principales dépenses en capital ayant une durée d'utilisation qui s'étend au-delà de l'exercice en cours sont capitalisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, pour les

Bâtiments	10 à 50 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Matériel pour les loteries et jeux	3 à 10 ans
Matériel pour les casinos de bienfaisance et pour les machines à sous aux hippodromes	5 ans

Les immobilisations sont amorties lorsqu'elles sont utilisées pour l'exploitation.

(c) Constatation des produits :

Au moment de la vente des billets, les produits provenant des jeux LOTTARIO, ENCORE, PICK-3, DAILY KENO, ONTARIO 49, LOTTO SUPER 7 et LOTTO 6/49 sont reportés et constatés à la date du tirage. Les produits provenant des jeux PRO-LINE, OVER/UNDER, POINT SPREAD et SUPERSTAR BINGO sont constatés au moment de la vente des billets au client.

Antérieurment au 1er avril 1999, les produits des jeux INSTANT étaient constatés au moment de la remise des billets au détaillant. En 1999, la Société a introduit un système de distribution automatique selon lequel le détaillant active les billets pour qu'ils soient disponibles pour la vente aux points de vente au détail. Les produits provenant des jeux INSTANT sont donc constatés lorsque le détaillant les active pour le jeu. Les billets émis à titre de billets gratuits gagnés ne sont pas comptabilisés comme ventes.

Les produits des jeux provenant de l'exploitation des machines à sous et des jeux de table représentent le montant gagné net des activités de jeux, lequel représente la différence entre les montants reçus des joueurs et les montants payés à ces joueurs.

(d) Frais de démarrage :

Certaines dépenses, comportant des frais de compensation, de consultation et autres, engagées pour le développement et l'ouverture des machines à sous aux hippodromes et des casinos pour les organismes de bienfaisance sont reportées et amorties sur une période de trois ans à partir de l'ouverture du site.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2000

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

(e) Frais de développement reportés :

Certaines dépenses, comportant des frais de compensation, de consultation et autres, engagées pour le développement d'un système informatique de gestion sont reportées et amorties sur une période de cinq ans.

(f) Conversion des devises :

Les actifs et passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments de l'état des résultats sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de conversion sont comptabilisés aux résultats de l'exercice en cours.

(g) Estimations :

La direction de la Société a fait un certain nombre d'estimations et d'hypothèses portant sur les montants d'actif et de passif figurant dans les états financiers ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels et les montants des produits et des charges figurant aux états financiers de l'exercice considéré afin de dresser ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Frais de démarrage :

Les frais de démarrage sont composés de :

			2000	1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Programme des casinos de bienfaisance	25,100 $	2,491 $	22,609 $	1,074 $
Programme des machines à sous aux hippodromes	53,713	7,411	46,302	7,000
	78,813 $	**9,902 $**	**68,911 $**	**8,074 $**

Au 31 mars 2000, la Société s'est engagée à établir huit autres programmes de machines à sous aux hippodromes et à compléter deux autres casinos de bienfaisance.

3. Prêts :

La société a prêté des fonds à des hippodromes pour leur permettre de rénover leurs bâtiments pour accueillir les machines à sous de la Société. Ces prêts sont garantis par des hypothèques de premier rang et par des ententes de garantie générale, portent généralement intérêt au taux préférentiel et sont remboursables sur des périodes de un à dix ans. Les montants seront récupés au moyen de retenues des gains nets des machines à sous, qui seraient autrement versés aux hippodromes en vertu des ententes de commissions.

La Société s'est engagée à prêter 5 367 000 $ de plus en vertu des facilités de crédit existentes.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2000
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

4. Immobilisations :

Immobilisations en exploitation :

	Coût	Amortissement cumulé	2000 Valeur comptable nette	1999 Valeur comptable nette
Terrain	8,421 $	- $	8,421 $	260 $
Bâtiments	75,745	4,249	71,496	656
Mobilier et agencements	15,542	8,374	7,168	3,185
Améliorations locatives	56,292	5,059	51,233	1,994
Matériel pour les loteries et jeux	164,999	144,848	20,151	30,076
Actif pour les casinos de bienfaisance et les machines à sous aux hippodromes	117,652	14,240	103,412	5,609
	438,651	176,770	261,881	41,780

Immobilisations non en exploitation :

	Coût	Amortissement cumulé	2000 Valeur comptable nette	1999 Valeur comptable nette
Terrain	5,616	-	5,616	6,802
Bâtiments	56,738	-	56,738	7,031
Mobilier et agencements	616	-	616	6
Améliorations locatives	371	-	371	-
Actif pour les casinos de bienfaisance et les machines à sous aux hippodromes	10,001	-	10,001	18,044
	73,342	-	73,342	31,883
	511,993 $	**176,770 $**	**335,223 $**	**73,663 $**

5. Prix non réclamés :

Les prix non réclamés sont composés des éléments suivants :

i) Les prix non réclamés (net) représentant les prix nets prévus être réclamés au cours de l'exercice suivant pour les tirages et les jeux INSTANT le 1er avril 1998 ou après. Ce montant comprend le montant estimatif brut pour les prix non réclamés moins le montant estimatif des prix prévus ne jamais être réclamés par les joueurs.

ii) Les prix non réclamés échus représentant les prix échus pour les tirages et jeux INSTANT lancés avant le 31 mars 1998 réservés pour redistribution aux joueurs par des prix et des tirages bonis.

Les prix non réclamés sont les suivants :

	2000	1999 (note 12)
Prix non réclamés (net)	14,557 $	34,533 $
Prix non réclamés échus	-	11,904
	14,557 $	**46,437 $**

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2000

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

6. Engagements :

i) Obligations en vertu des contrats de location-exploitation :

La Société s'est engagée en vertu de plusieurs contrats de location pour divers locaux pour bureaux en Ontario. Les paiements minimums exigibles s'établissent approximativement comme suit :

2001	3,259 $
2002	2,866
2003	2,866
2004	2,866
2005	2,866
	14,723
Par la suite	16,929
	31,652 $

ii) Fournisseurs :

La Société s'est engagée en vertu de contrats de matériel informatique et d'entretien à effectuer les versements annuels approximatifs suivants au cours des trois exercices à venir :

2001	448 $
2002	452
2003	274
	1,174 $

7. Information sectorielle :

Secteur	Loteries	Casinos de bienfaisance	Machines à sous aux hippodromes	2000 Total	1999 (note 12) Total
Produits	**2,201,413 $**	**68,001 $**	**364,795 $**	**2,634,209 $**	**2,189,390 $**
Charges d'exploitation					
Prix	1,090,077	-	-	1,090,077	1,070,905
Commissions	159,835	2,784	87,236	249,855	161,928
Salaires	36,290	22,906	33,212	92,408	38,286
Commercialisation	32,974	1,043	5,056	39,073	31,523
Impression de billets et exploitation des terminaux	47,452	-	-	47,452	46,668
Amortissement des frais de démarrage		2,491	7,064	9,555	347
Amortissement des immobilisations	21,969	6,682	13,193	41,844	22,210
Autres		4,946	20,323	25,269	-
Installations	6,345	2,087	4,570	13,002	7,058
Frais d'administration	22,552	1,667	8,025	32,244	30,770
	1,417,494	**44,606**	**178,679**	**1,640,779**	**1,409,695**
Bénéfice avant les éléments suivants :	**783,919**	**23,395**	**186,116**	**993,430**	**779,695**
Versements aux organismes de charité	12,293	-	-	12,293	14,639
Versements au gouvernement du Canada	39,702	1,027	5,185	45,914	38,949
	51,995	**1,027**	**5,185**	**58,207**	**53,588**
Produits moins les dépenses	**731,924 $**	**22,368 $**	**180,931 $**	**935,223 $**	**726,107 $**

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2000

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

8. Régime de retraite :

La Société offre des prestations de retraite à ses employés permanents par l'entremise de sa participation au Fonds de retraite des fonctionnaires établi par la province de l'Ontario. La part des cotisations de la Société versées au fonds pour l'exercice a été de 8 850 000 $ (2 047 000 $ en 1999) et est comprise dans le poste salaires à l'état consolidé des résultats.

9. Versements aux organismes de bienfaisance :

Les versements aux organismes de charité sont effectués en vertu d'une entente datée du 8 novembre 1996 entre la Société et les organismes *Provincial Bingo Charitable Activities Association* et *Registered Gaming Suppliers of Ontario*. L'entente stipule qu'une partie du chiffre d'affaires sera distribuée aux organismes de bienfaisance qui participent à la loterie SUPERSTAR BINGO.

10. Versements au gouvernement du Canada :

La Société a effectué les versements suivants au gouvernement du Canada :

	2000	1999
Versements au nom de la province de l'Ontario	20,635 $	20,142 $
Taxe sur les produits et services	25,279	18,807
	45,914 $	**38,949 $**

(a) Versements au nom de la province de l'Ontario :

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loteries.

(b) Taxe sur les produits et services :

Les versements de la taxe sur les produits et services (TPS) sont effectués selon une formule précise, sur toutes les dépenses, incluant les frais de commissions des détaillants mais excluant les coûts afférents aux salaires et les versements aux organismes de bienfaisance et aux municipalités. Cette taxe est versée plutôt que de percevoir la TPS sur les billets de loterie vendus aux clients et les produits des jeux.

De plus, la Société paie la TPS sur ses dépenses, à l'exclusion des coûts afférents aux salaires, des commissions aux détaillants et certains dépenses en immobilisations, aux points d'achat. Ces versements ne sont pas recouvrables et sont inclus dans les comptes appropriés.

11. Élément inhabituel :

Le 9 avril 1998, la province de l'Ontario a attribué à la Société l'exploitation et la gestion de casinos de bienfaisance et d'un progamme de machines à sous aux hippodromes. Antérieurement, certains exploitants avaient engagé des frais à l'égard de la mise en place de casinos de bienfaisance en Ontario. La province de l'Ontario a annulé le programme de casinos de bienfaisance le 26 juin 1998 et la Société a entrepris d'effectuer des versements à des exploitants choisis pour compenser certains frais. Par conséquent, la Société, au nom de la province de l'Ontario, a essentiellement conclu des ententes pour compenser les exploitants.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2000

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

12. Modification de la méthode de constatation des produits provenant des jeux instant :

Comme il est expliqué à la note 1(c), la Société a modifié la méthode suivie pour la constatation des produits des jeux INSTANT de la méthode selon laquelle les produits sont constatés au moment de la distribution au détaillant à la méthode de constatation au moment où le billet est activé pour le jeu par le détaillant. Cette modification de la méthode de constatation des produits a été appliquée rétroactivement. L'incidence de la modification en 2000 a été d'augmenter le bénéfice net d'environ 15 100 000 $. L'état des résultats correspondant de 1999 a été redressé rétroactivement pour refléter la diminution du bénéfice net en 1999 d'environ 2 000 000 $.

13. Montants correspondants :

Certains des montants de l'exercice précédent ont été redressés pour se conformer à la présentation adoptée pour le présent exercice.

Divulgation des traitements dans le secteur public SCO/SLO

Nom et poste	Salaire	Avantages
Ron D. Barbaro Président du conseil et directeur général SCO/SLO	301 319,21 $	6 741,54 $
Brian Wood Chef de l'exploitation SCO/SLO	181 146,65 $	6 608,19 $
*Garth Manness Président SLO	172 726,54 $	6 131,40 $
Earl Dalton Vice-président, Finances et Administration SCO/SLO	165 504,17 $	8 573,48 $
*Joseph St-Amour Vice-président, Systèmes d'information et Technologie SLO	143 080,78 $	6 129,85 $
Walter Fioravanti Vice-président, Ressources humaines SCO/SLO	141 068,06 $	9 320,21 $
*George Sweny Vice-président, Ventes et Unités de vente SLO	135 941,96 $	9 063,34 $
Paul Micucci Vice-président, Développement des hippodromes SLO	134 246,85 $	3 051,98 $
David Maddocks Gestionnaire principal, Projets SCO	122 125,61 $	2 842,84 $

Ingrid Peters Vice-présidente et chef du contentieux SCO/SLO	121 061,63 $	3 369,41 $
Antonio Carvalho Vice-président, Casinos commerciaux SCO	120 418,92 $	345,78 $
*James Read Directeur régional, Région Est de l'Ontario SLO	119 550,26 $	1 562,47 $
*Murray Mold Chef d'équipe, Jeux de loterie SLO	112 664,27 $	232 08 $
Thomas Marinelli Chef, Technologie SLO	106 244,59 $	280 35 $
Robert Longman Directeur des comptes SLO	106 244,59 $	7 310,59 $
Adriana Tomie Contrôleure, Trésorerie et Rémunération SLO	106 244,59 $	280,35 $
Kenneth Barnett Administrateur général SLO	106 156,45 $	3 594,91 $
David Myers Directeur, Ventes SLO	105 800,88 $	2 154,90 $
John Wisternoff Chef d'équipe, Jeux de loterie sur terminal SLO	104 312,85 $	259,74 $
Lisa Bell-Murray Contrôleure, Comptabilité, Rapports et Analyses SLO	103 845,03 $	242,64 $
Nola Kassam Directrice des relations avec la clientèle, Technologie de l'information SLO	102 946,52 $	262,90 $

**Ces personnes ne font plus partie du personnel de la SLO*

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
Société de développement de l'Ontario

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans ce rapport annuel relève de la direction et du conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction et, le cas échéant, y figurent des sommes que la direction a fondées sur les estimations et les hypothèses les plus probables.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et des contrôles internes. Il se réunit périodiquement pour passer en revue les activités financières de la Société et au moins une fois par année pour examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier d'exprimer son opinion sur les états financiers et d'indiquer s'ils ont été préparés conformément aux principes comptables décrits dans les notes afférentes aux états financiers. Le rapport du vérificateur indique l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Peter Spik
Directeur des opérations

Le 20 juillet 2000

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Au Société de développement de l'Ontario
et au ministre du Développement Economique et du Commerce

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'Ontario au 31 mars 2000 et les états des résultats, de la participation de la Province de l'Ontario et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle, la situation financière de la société au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus décrits dans la note 2 afférente aux états financiers.

Toronto (Ontario)
le 16 juin 2000

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint (par interim)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Bilan
en date du 31 mars 2000

		2000 $	1999 $
		[en milliers]	
ACTIF			
Prêts en cours	[note 3]	17 657	27 592
Placements en actions	[note 3]	3 096	4 153
		20 753	31 745
Encaisse et dépôts à court terme		18 329	47 452
Compte client - courant		1 641	5 373
Compte client - à long terme		-	329
Immobilisations-parcs industriels	[note 5]	12 308	11 545
Total de l'actif		53 031	96 444
PASSIF			
Comptes fournisseurs - courant		1 834	2 812
Comptes fournisseurs - à long terme		1 434	758
Provision pour pertes sur garantie	[note 3]	3 587	6 358
		6 855	9 928
Garanties	[note 6]		
PLACEMENT PAR LA PROVINCE D'ONTARIO			
Capital-actions et autres placements nets		46 176	86 516
Total du passif et des placements par la province		53 031	96 444

Voir les notes qui accompagnent les états financiers

Pour le compte du conseil d'administration :

Président

Administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000

		2000 $	1999 $
		[en milliers]	
REVENU D'INTÉRÊTS ET DE PLACEMENTS			
Intérêt sur prêts		2 292	3 845
Gains sur placements en actions		430	5 366
Intérêt sur dépôts à court terme		1 031	2 326
		3 753	11 537
AUTRE REVENU			
Parcs industriels (net)	[note 5]	(310)	1 114
Revenu brut d'exploitation		3 443	12 651
RECOUVREMENT DE PERTES SUR CRÉANCES ET PLACEMENTS	[notes 3 et 4]	16 315	12 497
ADMINISTRATION	[note 7]	(5 211)	(7 903)
Revenu net d'exploitation		14 547	17 245

Voir les notes qui accompagnent les états financiers

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État des placements par la province de l'Ontario au 31 mars 2000

	2000 $	1999 $
	[en milliers]	
Placement par la province, début d'exercice :		
Capital-actions	7 000	7 000
Placement net autre que le capital-actions	79 516	81 990
	86 516	88 990
Placement net par (retourné à) la province :		
Revenu d'exploitation pour l'exercice	14 547	17 245
Contribution pour frais d'administration	4 987	6 910
Coûts de l'exercice précédent recouvrés, après contributions pour coûts de garantie et de programme	(3 965)	(4 711)
Remboursements/produits de prêts et placements	(6 991)	(21 918)
Autres remboursements	(48 918)	-
	(40 340)	(2 474)
Placement par la province, fin d'exercice :		
Capital-actions	7 000	7 000
Placement net autre que le capital-actions	39 176	79 516
Placement par la province de l'Ontario	46 176	86 516

Voir les notes qui accompagnent les états financiers

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'encaisse
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000

	2000 $	1999 $
	[en milliers]	
ACTIVITÉS DE PRÊT, DE PLACEMENT ET D'AIDE FINANCIÈRE		
Recouvrement des prêts	18 204	25 513
Produits de placements en actions et en redevances	3 639	6 770
Recouvrements après garanties honorées	3 417	(620)
Ajouts aux immobilisations	(2 876)	(1 695)
Produit de la vente de l'immeuble	-	2 401
Encaisse transférée de filiales non consolidées	-	4 828
Entrée nette d'argent pour activités de prêt, de placement et d'aide financière	22 384	37 197
ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Remboursements à la province	(59 874)	(26 629)
Contribution de la province	4 420	6 910
Entrée (sortie) nette d'argent pour activités financières	(55 454)	(19 719)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Encaisse d'exploitation des parcs industriels	1 983	3 509
Intérêt reçu sur dépôts à court terme	1 143	2 213
Intérêt perçu des emprunteurs	2 292	3 845
Frais d'administration	(5 211)	(7 903)
Autre	3 740	(1 758)
Entrée (sortie) nette d'argent pour activités d'exploitation	3 947	(94)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des dépôts à court terme	(29 123)	17 384
Encaisse et dépôts à court terme, début d'exercice	47 452	30 068
Encaisse et dépôts à court terme, fin d'exercice	18 329	47 452

Voir les notes qui accompagnent les états financiers

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers
Le 31 mars 2000

1. GÉNÉRALITÉS

a) Les sociétés de développement

En 1996, la province a décidé de mettre fin aux programmes de prêt, de placement en actions et de garantie des sociétés de développement et de faire cesser leurs activités pendant un certain nombre d'années. Comptaient parmi celles-ci la Société de développement de l'Ontario, la Société de développement du Nord de l'Ontario, la Société de développement de l'Est de l'Ontario et la Société Innovation Ontario. Elles avaient pour objectif principal de favoriser le développement et la diversification de l'industrie en Ontario et d'y contribuer en accordant de l'aide financière sous forme de prêts, de garanties et de propriété directe.

Les portefeuilles et les responsabilités des sociétés de développement ont été cédés à la Société de développement de l'Ontario au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

Depuis mai 1998, la Société de développement de l'Ontario a eu recours aux services d'une société de gestion d'actif du secteur privé pour s'acquitter de ses responsabilités de gestion et d'administration de ses portefeuilles de prêts à terme (valeur comptable de 17 millions de dollars au 31 mars 2000) et de ses portefeuilles de garanties commerciales (13 millions de dollars au 31 mars 2000).

b) La Société de développement de l'Ontario

La Société de développement de l'Ontario a été constituée avec du capital-actions en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement*. À titre de société de la Couronne de l'Ontario, la Société est dispensée de payer de l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Comme la Société est en liquidation, des provisions ont été constituées afin de réduire la valeur comptable de ses éléments d'actif à leurs valeurs réalisables estimatives et de tenir compte des valeurs liquidatives estimatives de ses éléments de passif. Comme la Société est en activité, les revenus et les dépenses sont comptabilisés tels quels.

b) Constatation des produits

La constatation du revenu d'intérêt est fondée sur la comptabilité d'exercice, sauf pour certains prêts qui permettent à l'emprunteur de retarder le paiement d'intérêts. Dans le cas de ces prêts, le revenu d'intérêt qui s'accumule pendant la période de paiement différé est constaté à la fin de celle-ci.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers (suite)
Le 31 mars 2000

(c) Immobilisations – parcs industriels

Les immobilisations dans les parcs industriels sont inscrites au prix coûtant et amorties suivant la méthode de l'allocation uniforme sur la vie utile estimative des éléments d'actif. La valeur comptable nette est également la valeur réalisable estimative (note 5). Un taux d'amortissement variant entre 5 % et 20 % est utilisé pour les immeubles et les améliorations et un taux de 20 % s'applique à l'équipement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Activités gérées et administrées

Le bilan tient compte des prêts et des placements effectués par la Société ainsi que des prêts qu'elle administre pour le compte des ministères et d'autres organismes lorsqu'elle a signé le contrat de prêt. L'état des résultats d'exploitation tient compte des frais d'administration qui s'appliquent à tous les portefeuilles administrés par la Société.

Toutes les activités gérées et administrées par la Société sont résumées à la note 8.

e) Utilisation d'estimations dans les états financiers

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur la valeur déclarée des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et sur les revenus et les dépenses pour la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. PROVISIONS POUR PERTES

Les prêts en cours et les placements en actions sont comptabilisés dans le bilan après déduction des provisions suivantes :

	2000	1999
	$	$
	[en milliers]	
Prêts en cours	4 708	7 318
Placements en actions	2 064	3 811
Total	**6 772**	**11 129**

La provision pour pertes sur garanties est comptabilisée dans le passif du bilan.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers (suite)
Le 31 mars 2000

4. RECOUVREMENT DES PERTES SUR CRÉANCES ET PLACEMENTS

Le recouvrement des pertes sur créances et placements pour les exercices qui se sont terminés le 31 mars 2000 et le 31 mars 1999 comprennent ce qui suit :

	Prêts	Placements	Garanties de risques	Garanties commerciales	Total
	$	$	$ [en milliers]	$	$
Recouvrements	6 397	972	3 842	1 303	12 514
Diminution de la provision générale	2 610	1 747	879	1 892	7 128
Moins les amortissements et les coûts	(738)	(1 067)	(434)	(1 088)	(3 327)
Revenu net – 2000	**8 269**	**1 652**	**4 287**	**2 107**	**16 315**
Revenu net – 1999	**8 480**	**990**	**4 449**	**(1 422)**	**12 497**

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers (suite)
Le 31 mars 2000

5. PARCS INDUSTRIELS

La Société possède plusieurs parcs industriels dans la province de l'Ontario. Les résultats combinés de l'exploitation des parcs pour les exercices qui se sont terminés le 31 mars 2000 et le 31 mars 1999 sont les suivants :

	2000 $	1999 $
	[en milliers]	
Revenu de location	5 770	6 603
Impôts fonciers facturés aux locataires et autres revenus	2 624	1 977
Amortissement	(2 112)	(2 600)
Autres charges d'exploitation	(6 592)	(4 866)
Revenu net (perte) *	**(310)**	**1 114**

* Revenu net (perte) comprennent des provisions pour les primes de départ des employés de 558 $ et les chiffres de l'exercice précédent tiennent compte de la libération des provisions des exercices antérieurs totalisant 660 $, qui étaient devenues inutiles.

Les immobilisations combinées des parcs au 31 mars 2000 et au 31 mars 1999 sont les suivantes :

	Coût $	Amortissement cumulé $	2000 $ nets	1999 $ nets
		[en milliers]		
Terrain	349	-	349	349
Immeubles et améliorations	45 042	33 100	11 942	11 150
Équipement	1 690	1 673	17	46
	47 081	**34 773**	**12 308**	**11 545**

Des négociations sont en cours en vue du transfert des parcs industriels au Secrétariat du Conseil de gestion. Bien que la date et les détails financiers n'aient pas encore été réglés, ce transfert ne devrait pas entraîner de gain ou de perte pour la Société.

Depuis le 1er avril 2000, la Société immobilière de l'Ontario assume la responsabilité des activités quotidiennes des parcs industriels; elle a retenu à cette fin les services d'un gestionnaire immobilier du secteur privé.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers (suite)
Le 31 mars 2000

6. PASSIF ÉVENTUEL RELATIF AUX GARANTIES

La Société a garanti le remboursement de certains prêts consentis par des institutions financières privées à des entreprises ontariennes admissibles. Aux termes des programmes de garantie administrés pour le compte des ministères et autres organismes de la province, ce sont ces ministères et organismes qui financent les garanties honorées. Voir les notes 3, 4 et 8.

Le passif éventuel pour les garanties d'emprunt au 31 mars 2000 et au 31 mars 1999 est le suivant :

	2000 $	1999 $
	[en milliers]	
Programme d'entreprises de risque	1 457	4 746
Garanties commerciales	13 382	22 024
	14 839	**26 770**

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour les exercices qui se sont terminés le 31 mars 2000 et le 31 mars 1999 sont les suivants :

	2000 $	1999 $
		[en milliers]
Salaires, avantages sociaux et primes de départ	937	2 332
Transport, communication et fournitures	56	92
Service de gestion de l'actif [note 1a]	3 936	4 875
Autres services	282	604
	5 211	**7 903**

La Société verse des prestations de retraite à ses employés en participant à la caisse de retraite des fonctionnaires et au fonds de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario. Les cotisations de la Société aux fonds de retraite pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2000 s'élevaient à 109 000 $ [154 000 $ pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999] et figurent dans les avantages sociaux ci-dessus.

La province rembourse les frais d'administration payés par la Société.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers (suite)
Le 31 mars 2000

8. ACTIVITÉS GÉRÉES ET ADMINISTRÉES PAR LA SOCIÉTÉ

En plus de gérer ses propres affaires, la Société administre des prêts, des débentures, des placements en actions et des subventions pour le compte d'autres ministères et organismes de la province. Les activités de la Société sont résumées dans le tableau ci-dessous.

	2000 $	1999 $
		[en milliers]
Prêts et placements figurant au bilan		
Prêts en cours (après provisions)	17 657	27 592
Placements en actions (après provisions)	3 096	4 153
Parcs industriels	12 308	11 545
	33 061	43 290
Prêts garantis	14 839	26 770
Total des prêts, des placements et des garanties de la Société	47 900	70 060
Portefeuilles administrés pour les ministères et autres organismes (la Société n'a pas comptabilisé de provisions)		
Prêts en cours quand la Société n'a pas signé le contrat de prêt	55 374	78 788
Prêts garantis	9 507	19 975
Subventions remboursables/prêts conditionnels	18 084	101 981
Total des portefeuilles administrés pour les ministères et autres organismes	82 965	200 744
Total des portefeuilles gérés et administrés	**130 865**	**270 804**

9. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice 1999 ont été reclassés pour respecter la présentation des états financiers de l'an 2000.

10. INCERTITUDE CAUSÉE PAR LE PROBLÈME DE L'AN 2000

Le problème de l'an 2000 découle du fait que de nombreux systèmes informatiques désignent l'année au moyen de deux chiffres plutôt que de quatre. Les systèmes sensibles à la date peuvent reconnaître l'an 2000 comme l'an 1900 ou une autre date, ce qui entraînerait des erreurs lors du traitement de l'information qui utilise des dates en l'an 2000. De plus, des problèmes semblables peuvent survenir dans certains systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le changement de date ait eu lieu, on ne peut être certain que toutes les facettes du problème de l'an 2000 qui touchent cette entité, dont celles qui ont trait aux efforts des clients, des fournisseurs et d'autres parties, seront entièrement réglées.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur les meilleurs jugements de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 26 mai 2000.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. De son côté, une fonction de vérification interne évalue de manière continue l'efficacité de ces contrôles internes et présente ses conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Sa responsabilité consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation selon les principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,

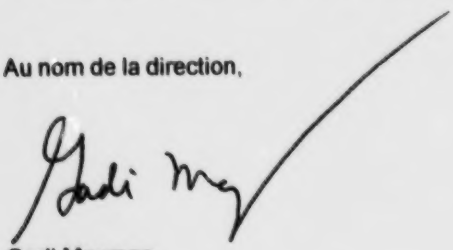

Gadi Mayman
Vice-président
et chef de la direction
(par intérim)

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2000 et les états consolidés des recettes, des dépenses et du passif non provisionné, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Erik Peters

Toronto (Ontario)
26 mai 2000

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Bilan consolidé
Au 31 mars 2000
(avec les chiffres comparatifs au 1er avril 1999)
(en millions de dollars)

	31 mars 2000	1er avril 1999
ACTIF		
Actif à court terme (note 3)		
Encaisse et placements à court terme (note 4)	2 $	19 $
Débiteurs	134	76
Intérêts à recevoir	119	
Tranche à court terme des effets à recevoir (note 6)	1 533	650
	1 788	745
Revenu réservé par la Province au secteur de l'électricité (note 5)	383	
Effets à recevoir et prêts en cours (note 6)	15 894	16 756
Frais d'emprunt reportés	914	1 157
	18 979 $	18 658 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	101 $	197 $
Intérêts à payer	726	744
Effets à payer à court terme (note 7)	3 446	2 751
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7)	2 226	1 569
	6 499	5 261
Dette à long terme (note 7)	25 666	26 166
Contrats d'achat d'électricité (note 8)	4 286	4 286
Financement des risques nucléaires (note 8)	2 515	2 378
PASSIF NON PROVISIONNÉ (note 9)	(19 987)	(19 433)
	18 979 $	18 658 $

Au nom du conseil d'administration,

Bob Christie
Président

Gadi Mayman
Vice-président

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
État consolidé des revenus, des dépenses et du passif non provisionné

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000
(en millions de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2000
REVENUS	
Montant tenant lieu de frais de remboursement de la dette	172 $
Paiements tenant lieu d'impôts	889
Intérêts	1 118
Ventes d'électricité (note 8)	741
Revenu réservé au secteur de l'électricité (note 5)	383
Autres	27
Total des revenus	3 330
DÉPENSES	
Intérêts – Dette à court terme	158
– Dette à long terme	2 490
Intérêts sur le financement des risques nucléaires	137
Amortissement des frais d'emprunt reportés	180
Achats d'électricité (note 8)	744
Frais de garantie d'emprunt	156
Exploitation	19
Total des dépenses	3 884
Excédent des dépenses sur les revenus	554
Passif non provisionné au 1er avril 1999	19 433
Passif non provisionné au 31 mars 2000	19 987 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000
(en millions de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2000
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	
Excédent des dépenses sur les revenus	554 $
Rajustements :	
Amortissement des frais d'emprunt reportés	(180)
Intérêts sur le financement des risques nucléaires	(137)
Revenu réservé au secteur de l'électricité	383
Variation nette des comptes du bilan	249
Flux nets de trésorerie affectés à l'exploitation	869
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT	
Montant de l'émission de la dette à long terme	1 827
Montant net de l'émission de la dette à court terme	695
	2 522
Moins le remboursement de la dette à long terme	1 670
Flux nets de trésorerie provenant du financement	852
Diminution de l'encaisse et des placements à court terme	17
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	19
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	2 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

1. Restructuration de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

À compter du 1er avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO). Cette dernière a été établie en vertu des lois de l'Ontario. Elle est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)*d*) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. La SFIÉO est une société d'État créée pour gérer la dette et administrer les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes, dont les suivantes :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), une société de production d'électricité;
- Hydro One Inc. (HOI), auparavant Ontario Hydro Services Co. Inc., une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité exploitant certaines entreprises de services énergétiques dans un environnement concurrentiel non réglementé;
- la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), qui coordonne le système indépendant centralisé réglementé et qui est chargée de diriger l'opération du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1er avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les actifs, les passifs, les employés, les droits et les obligations de l'ancienne Ontario Hydro, ont été transférés à OPG et à HOI (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIGMÉ en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars, sous forme de titres de créance remboursables à la SFIÉO. À la même date, la Province a échangé ses participations de 5 126 millions de dollars dans OPG et de 3 759 millions de dollars dans HOI contre des titres de créance remboursables à la SFIÉO.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIÉO seront remboursés à même les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et, en vertu de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux d'électricité. Les frais de remboursement de la dette (FRD) serviront au remboursement de tout reliquat de dette. La SFIÉO est partie à un accord sur l'attribution des recettes aux entités remplaçantes et elle a droit au montant résiduel des recettes générales une fois que les coûts d'OPG, de HOI et de la SIGMÉ ont été payés, soit le montant tenant lieu de FRD.

La SFIÉO est l'administrateur du Régime et de la Caisse de retraite de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Elle est chargée de conclure un accord avec chacune des sociétés remplaçantes sur le partage des actifs et des passifs du régime de retraite de la SFIÉO et sur leur transfert aux régimes de retraite des sociétés remplaçantes. La Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SCRIÉO), filiale en propriété exclusive de la SFIÉO, agit en qualité de mandataire de celle-ci pour remplir les responsabilités d'administration, d'investissement et autres du Régime et de la Caisse de retraite de la SFIÉO. Au cours de l'année civile 1999, les coûts de 17 millions de dollars liés à l'administration du Régime et de la Caisse ont été imputés à la caisse de retraite.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable
Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) conformément au *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

Incertitude de mesure
Une incertitude de mesure peut influer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas de l'utilisation d'estimations. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne le passif estimatif découlant des contrats d'achat d'électricité (des renseignements supplémentaires sont fournis à la note 8). En outre, le montant du passif lié au financement des risques nucléaires dépend des négociations en cours entre la Province et OPG. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et elles seront rajustées chaque année suivant la collecte de nouveaux renseignements.

Consolidation
Les présents états financiers comprennent les comptes de la Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, filiale en propriété exclusive de la SFIÉO.

Frais d'emprunt reportés
Les frais d'emprunt reportés comprennent les montants non amortis des gains et pertes de change non réalisés découlant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises, les escomptes ou primes payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt et les paiements ou encaissements liés aux contrats de couverture de change et aux options sur les swaps.

Constatation des revenus
Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les montants reçus avant d'être gagnés sont présentés à titre de revenus reportés.

Conversion des devises
La dette comprend les obligations, effets et débentures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couverte, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

3. Dépendance économique

Étant donné que la SFIÉO n'a pas de cote de crédit en propre, la Province emprunte en son nom et lui prête les fonds nécessaires pour refinancer la dette échue et couvrir toute insuffisance. La SFIÉO dépend aussi du plan à long terme d'extinction du passif non provisionné décrit à la note 9. Compte tenu du soutien de la Province en matière de financement et du plan à long terme, la SFIÉO est considérée comme une entreprise en exploitation.

4. Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, qui se rapproche de leur valeur marchande.

5. Revenu réservé au secteur de l'électricité

La Province s'est engagée à remettre à la SFIÉO l'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de HOI sur le coût de la participation de la Province dans les filiales de l'industrie de l'électricité. Au 31 mars 2000, OPG et HOI avaient gagné au total 903 millions de dollars, soit 383 millions de dollars en excédent des intérêts débiteurs de 520 millions de dollars de la Province sur ses participations en actions dans ces sociétés. Ce montant de 383 millions de dollars a été inclus dans les revenus de la SFIÉO et représente une somme à recevoir de la Province.

6. Effets à recevoir et prêts en cours

(En millions de dollars)

	Taux d'intérêt	Versement	Montant	Échéance
Province de l'Ontario	5,85	Mensuel	8 885 $	2039 - 2041
OPG	5,3 to 6,65	Semestriel	3 400	2001 - 2011
HOI	5,4 to 14,3	Semestriel	4 845	2000 - 2007
SIGMÉ	7,90	Semestriel	78	2009
	17 208			
Moins la tranche à court terme des effets à recevoir			1 533	
			15 675	
Prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPÉ) (note 8)			219	
			15 894 $	

La SFIÉO a convenu avec OPG, HOI et la SIGMÉ de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

7. Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2000 par date d'échéance et devise d'émission

(en millions de dollars) Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Franc suisse	Yen japonais	Total
Venant à échéance avant le					
31 mars 2001	4 785	737	150	—	5 672
31 mars 2002	2 000	708	—	—	2 708
31 mars 2003	2 848	—	—	—	2 848
31 mars 2004	1 748	—	—	65	1 813
31 mars 2005	2 000	—	—	—	2 000
1 à 5 ans	13 381	1 445	150	65	15 041
6 à 10 ans	5 699	1 088	—	—	6 787
11 à 15 ans	1 786	[illegible]	—	—	2 876
16 à 20 ans	500	—	—	—	500
21 à 25 ans	3 133	—	—	—	3,133
26 à 50 ans	3 001	—	—	—	3,001
Total	27 500	3 623	150	65	31 338

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement est de 8,29 % compte non tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. Les obligations et les effets à payer qui sont détenus ou dont le capital et les intérêts sont garantis par la Province sont présentés dans le tableau suivant :

	31 mars 2000			1er avril 1999		
(en millions de dollars)	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total
Titres à court terme	3 446	—	3,446	—	2 751	2 751
Tranche à court terme des titres à long terme	500	1 726	2 226	—	1 569	1 569
Titres à long terme	5 701	19 965	25 666	4 248	21 918	26 166
	9 647 $	21 691 $	31 338 $	4 248 $	26 238 $	30 486 $

La juste valeur de la dette se rapproche des montants selon lesquels les titres d'emprunt pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIÉO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et elle est comparée aux valeurs boursières, le cas échéant. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2000, la juste valeur estimative de la dette de la SFIÉO s'élevait à 35,4 milliards de dollars (34,4 milliards de dollars au 1er avril 1999). Elle était supérieure à la valeur comptable de 31,3 milliards de dollars (30,5 milliards de dollars au 1er avril 1999), étant donné que les taux d'intérêt courants étaient généralement inférieurs à ceux en vigueur au moment de l'émission, de même qu'en raison des mouvements de taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

8. Passif à long terme

Les **contrats d'achat d'électricité** et les accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPÉ) de l'Ontario. Ces contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici l'an 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devraient être supérieurs aux prix du marché. La valeur actualisée des flux de trésorerie découlant de ce passif a été établie à 4 286 millions de dollars. À titre d'entité remplaçant Ontario Hydro, la SFIÉO est devenue la contrepartie à ces contrats. Actuellement, l'électricité achetée auprès des PPÉ est revendue au prix coûtant au réseau géré par OPG. Toutefois, une fois l'ouverture du marché réalisée, cette électricité sera vendue au prix du marché, qui peut être supérieur ou inférieur au prix coûtant.

Pendant l'exercice, la SFIÉO a acheté 741 millions de dollars d'électricité qu'elle a revendue au réseau au même prix. Hydro One gère les contrats d'achat d'électricité auprès des PPÉ et les prêts connexes au nom de la SFIÉO en contrepartie d'honoraires annuels de 3 millions de dollars, qui sont inclus dans la dépense d'achats d'électricité de 744 millions de dollars. Les prêts aux PPÉ ont augmenté de 21 millions de dollars pendant l'exercice pour atteindre 219 millions de dollars au 31 mars 2000.

Quant au **financement des risques nucléaires**, en tant qu'entité remplaçant Ontario Hydro, la SFIÉO est devenue responsable d'un passif de 2 378 millions de dollars lié aux montants engagés avant le 1er avril 1999 pour la gestion des déchets nucléaires et le déblaiement des lieux. Au 31 mars 2000, le passif intérêts imputés à un taux estimatif de 5,75 %, s'élevait à 2 515 millions de dollars. Le taux d'intérêt fait actuellement l'objet de négociations avec la Province et pourrait donc évoluer, mais il n'est pas prévu qu'il ait une incidence importante sur le solde du passif de l'exercice écoulé.

9. Passif non provisionné

Le passif non provisionné de 19,4 milliards de dollars au début de l'exercice se compose d'un passif de 38,1 milliards de dollars de l'ancienne société Ontario Hydro, qui a été pris en charge, moins la valeur des éléments d'actif transférés à la SFIÉO le 1er avril 1999, y compris 17,4 milliards de dollars en effets à recevoir et en prêts en cours et 1,3 milliard de dollars sous forme d'autres éléments d'actif. En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et conformément aux principes guidant la restructuration du secteur, le gouvernement a adopté un plan à long terme de remboursement de la dette de la SFIÉO sans sortir du cadre du secteur. Ce plan est fondé sur des flux de trésorerie provenant des sources suivantes :

des **effets à recevoir** de la Province (8,9 milliards $), d'OPG (3,4 milliards $), de HOI (4,8 milliards $), et de la SIGMÉ (0,1 milliard $), soit 17,2 milliards de dollars au total, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;

des **paiements tenant lieu** d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital faits par OPG, HOI, les services municipaux d'électricité et les services locaux de distribution;

des **frais de remboursement de la dette** à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;

un **revenu réservé au secteur de l'électricité**. Conformément à l'engagement du gouvernement de garder les revenus tirés de l'électricité dans le secteur, l'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de HOI sur le coût de la participation de la Province dans les filiales de l'industrie de l'électricité sera réservé au remboursement de la dette de la SFIÉO.

Aux termes du plan à long terme, on estime que les obligations de la SFIÉO seront sujet à remboursement de fait au cours d'une periode raisonnable.

10. Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIÉO applique des stratégies prudentes de gestion des risques et observe des limites précises afin de gérer adéquatement les risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés.

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est fondée sur les actifs sous-jacents. La SFIÉO utilise de tels instruments pour couvrir et réduire au minimum le risque de taux. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, soit des contrats aux termes desquels la SFIÉO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants notionnels. La SFIÉO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les frais de service de la dette et le remboursement du capital peuvent varier en raison des fluctuations des taux de change. Pour réduire au minimum le risque de change, la SFIÉO utilise des instruments dérivés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, le risque non couvert lié aux flux de trésorerie libellés en devises ne peut dépasser 20 % du total de la dette. À la fin de l'exercice, une tranche de 8,0 % de la dette n'était pas couverte et la plus grande partie du risque se rapportait au dollar américain.

Le risque de taux découle du fait que les frais de service de la dette peuvent varier en raison des fluctuations des taux d'intérêt. La SFIÉO réduit son risque de taux en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt flottants en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en

vigueur, le risque de taux de taux flottant non couvert, déduction faite des liquidités, ne peut dépasser 20 % du total de la dette. À la fin de l'exercice, la dette à taux flottant de la SFIÉO constituait 7,6 % du total de la dette.

Le tableau suivant présente le tableau d'échéance des instruments dérivés, par type, qui étaient en vigueur au 31 mars 2000, en fonction des montants notionnels des contrats. Ces montants indiquent le volume des contrats en vigueur et ne sont pas indicatifs des risques de crédit ou de marché. De plus, ils ne sont pas représentatifs des flux de trésorerie réels.

Montants notionnels du portefeuille d'instruments dérivés
(en millions de dollars)
Au 31 mars 2000

Exercice d'échéance	2001	2002	2003	2004	2005	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	
Swaps de devises	150	284	-	593	-	280	-	1 307	
Swaps de taux d'intérêt	553	797	448	1 814	157	1 047	1 363	6 179	
Contrats de change à terme	692	459	-	-	-	-	-	1 151	
Options	872	203	-	-	-	-	-	1 075	
Contrats de garantie de taux d'intérêt	370	-	-	-	-	-	-	370	
Total	2 637	1 743	448	2 407	157	1 327	1 363	10 082	$

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes de contrats, dans les cas où la SFIÉO a des gains non réalisés. Le tableau suivant présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés au 31 mars 2000 :

Risque de crédit
(en millions de dollars)
Au 31 mars 2000

Contrats de taux d'intérêt	Swaps	2 409	$
Contrats de change à terme	Swaps	1 289	
	Autres[1]	1 152	
Risque de crédit brut		4 850	
Moins les accords de compensation[2]		(5 019)	
Risque de crédit net		(169)	$

Notes:

1 Cette catégorie comprend les options, les contrats à terme normalisés, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les contrats de change à terme.

2 Les contrats ne prévoient pas de dates de règlement rapprochées. Les accords de compensation comprennent généralement des modalités élaborées par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Au 31 mars 2000, selon les définitions de l'ISDA, le risque de contrepartie positif (au sens où des contreparties avaient une dette envers la SFIÉO) s'établissait à 67 millions de dollars et le risque de contrepartie négatif (au sens où la SFIÉO avait une dette envers ses contreparties), à 236 millions de dollars, soit un risque de crédit net total négatif de 169 millions de dollars.

La SFIÉO gère son risque de crédit en examinant quotidiennement sa conformité aux limites de crédit et en faisant affaires avec des contreparties ayant une cote de crédit A- ou plus élevée. Quant aux placements sur le marché monétaire et aux autres opérations à court terme, les contreparties doivent avoir une cote de crédit d'au moins R1-moyen de Dominion Bond Rating Service, de A-1 de Standard and Poor's ou de P-1 de Moody's.

La SFIÉO limite également son risque de crédit lié aux instruments dérivés en concluant des accords de compensation avec la quasi-totalité de ses contreparties, ce qui lui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit brut représente le montant de la perte que subirait la SFIÉO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise. Le risque de crédit net tient compte de l'incidence compensatoire des accords de compensation.

11. Garanties

Sous réserve de franchises de 10 millions de dollars et de 20 millions de dollars, la SFIÉO a convenu d'indemniser respectivement HOI et OPG en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant été transféré aux sociétés ou devant l'être en date du 1er avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif éventuel découlant de ces indemnisations.

Dans le cadre du transfert des actifs le 1er avril 1999, la SFIÉO a convenu de fournir un fonds de roulement à OPG et un actif total à HOI. Au total, ces rajustements ne peuvent dépasser 374 millions de dollars. Toutefois, le montant exact fait l'objet de discussions entre les parties concernées et ne peut être établi à l'heure actuelle.

La SFIÉO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 8. Ces garanties totalisaient environ 146 millions de dollars au 31 mars 2000 (157 millions de dollars au 1er avril 1999).

Organismes de services du government

Rapport de vérification

À Action Cancer Ontario
et à la ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai vérifié le bilan de Action Cancer Ontario au 31 mars 2000 et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution du solde des fonds et de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Action Cancer Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de Action Cancer Ontario au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de son encaisse pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Toronto (Ontario)
2 juin 2000

Le vérificateur provincial adjoint par intérim,

J.R. McCarter, c.a.

ACTION CANCER ONTARIO

Bilan
(en milliers de dollars)

au 31 mars 2000, avec les données comparatives pour 1999

	2000 $	1999 $
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 728	–
Placements à court terme	3 887	33 455
Comptes débiteurs	7 342	7 065
Sommes à recouvrer du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	20 739	8 490
Autres	2 455	2 582
	36 151	51 592
Placements à long terme (note 2)	61 979	60 847
Excédent du régime de retraite payé d'avance (note 9)	8 014	2 168
Immobilisations (note 3)	26 951	28 207
Autres	628	798
	133 723	143 612
Passif, contributions reportées et solde des fonds		
Passif à court terme		
Créances bancaires	–	26
Comptes créditeurs et charges à payer	37 906	38 039
	37 906	38 065
Contributions reportées		
Subventions de fonctionnement reportées (note 4a)	17 077	20 550
Contributions reportées pour immobilisations (note 4b)	10 777	12 445
Contributions reportées pour expansion (note 4c)	–	4 230
	27 854	37 225
Solde des fonds		
Fonds de dotation	2 870	2 962
Fonds assujetti à des restrictions internes et externes	26 834	27 821
Investissement en immobilisations (note 6)	16 174	15 762
Excédent du régime de retraite (note 9)	8 014	2 168
Fonds non assujetti à des restrictions	14 071	19 609
	67 963	68 322
Engagements (note 10)		
Éventualités (note 11)		
	133 723	143 612

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

_____ administrateur

_____ administrateur

ACTION CANCER ONTARIO

État des résultats d'exploitation
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, avec les données comparatives pour 1999

	Fonds assujetti à des restrictions		Fonds d'administration générale	
	2000	**1999**	**2000**	**1999**
	$	**$**	**$**	**$**
Recettes				
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	–	–	209 734	173 064
Revenus de placements	889	1 117	2 034	4 300
Dons, legs et subventions	13 824	14 088	738	1 770
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations (note 4b)	1 055	934	5 056	5 751
Autres revenus	–	–	8 918	9 692
	15 768	16 139	226 480	194 577
Dépenses				
Salaires	4 166	4 595	114 229	96 076
Charges sociales	659	628	15 645	11 239
Excédent du régime de retraite	–	–	(5 846)	–
Autres dépenses de fonctionnement (note 5)	9 816	10 002	47 342	41 259
Médicaments	21	80	32 296	21 429
Services médicaux et chirurgicaux, et fournitures	794	424	10 300	10 444
Amortissement des immobilisations	1 055	932	12 130	11 744
	16 511	16 661	226 096	192 191
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(743)	(522)	384	2 386

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution du solde des fonds
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, avec les données comparatives pour 1999

			Fonds d'administration générale			2000	1999
	Fonds de dotation $	Fonds assujetti à des restrictions $	Investissement en immobilisations $	Excédent du régime de retraite $	Fonds non assujetti à des restrictions $	Total $	Total $
			(note 6)	(note 9)			
Solde, au début de l'exercice	2 962	27 821	15 762	2 168	19 609	68 322	66 458
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	--	(743)	(7 074)	5 846	1 612	(359)	1 864
Virements entre les fonds (note 7)	(92)	(244)	--	--	336	--	--
Investissement en immobilisations (note 6)	--	--	7 486	--	(7 486)	--	--
Solde, à la fin de l'exercice	2 870	26 834	16 174	8 014	14 071	67 963	68 322

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution de l'encaisse
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, avec les données comparatives pour 1999

	2000 $	1999 $
Produits (charges) découlant des opérations		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(359)	1 864
Amortissement des immobilisations	13 185	12 676
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations	(6 111)	(6 685)
Évolution du fonds de roulement hors caisse	(26 081)	11 951
	(19 366)	19 806
Produits (charges) découlant des investissements		
Placements à court terme, nets	29 568	(33 455)
Placements à long terme, nets	(1 132)	(4 330)
Achat d'immobilisations		
financé par les contributions pour immobilisations	(4 443)	(8 082)
financé de source interne	(7 486)	(6 848)
Autres	170	(798)
Contributions reportées pour immobilisations	4 443	8 082
	21 120	(45 431)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 754	(25 625)
Trésorerie (créances bancaires), au début de l'exercice	(26)	25 599
Trésorerie (créances bancaires), à la fin de l'exercice	1 728	(26)

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé, le 29 avril 1997, la création de Action Cancer Ontario (« l'organisme »), qui favorisera des améliorations importantes pour les patients atteints d'un cancer, leurs familles et le public en ce qui concerne les résultats, la qualité et l'efficacité des services de lutte contre le cancer. Ces services englobent la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement, les soins de soutien, la recherche et la formation. L'organisme avait été constitué sous le nom de Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer en 1943, par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, et ce nom a été modifié le 28 mai 1997 en celui de Action Cancer Ontario. L'organisme est un organisme de charité enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus.

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, la direction doit faire des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants indiqués de l'actif, du passif et du solde des fonds à la date des états financiers, et sur les montants indiqués de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution du solde des fonds au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

a) Comptabilité par fonds

L'organisme utilise la méthode des fonds avec restrictions pour comptabiliser les contributions qu'il reçoit.

Le Fonds d'administration générale comptabilise les programmes et les activités administratives de l'organisme financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Ce fonds concerne les ressources non assujetties à des restrictions et les subventions de fonctionnement assujetties à des restrictions.

Le Fonds assujetti à des restrictions concerne les ressources dont l'utilisation est restreinte en raison d'exigences externes et internes. Ces ressources servent principalement à la recherche et à la formation. Ces fonds comprennent des dons et subventions dont l'utilisation est restreinte en raison d'exigences imposées par les donateurs, ou qui ont été reçus par un centre et dont l'utilisation est restreinte à ce centre.

Le Fonds de dotation sert à comptabiliser les contributions assujetties à des exigences externes précisant que le capital des sommes versées doit être maintenu en permanence.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Comptabilisation des recettes

Les contributions assujetties à des restrictions pour les programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée sont comptabilisées comme recettes du Fonds d'administration générale dans l'année au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées. Toutes les autres contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme recettes du Fonds approprié assujetti à des restrictions dans l'année de leur réception.

Les contributions au Fonds de dotation sont comptabilisées comme recettes du Fonds de dotation approprié dans l'année de leur réception.

Les revenus des placements assujettis à des restrictions provenant des ressources du Fonds de dotation sont comptabilisés comme recettes du Fonds assujetti à des restrictions.

Les contributions non assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme recettes du Fonds d'administration générale dans l'année de leur réception.

c) Stocks

Les stocks de médicaments sont comptabilisés au moindre du coût d'acquisition ou de la valeur de réalisation nette, et figurent dans les autres éléments d'actif à court terme.

d) Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût d'acquisition, qui avoisine la valeur marchande. Les placements à court terme sont ceux qui ont une durée initiale de plus de trois mois, mais qui n'excède pas un an. Les placements à court terme qui ont une échéance de moins de trois mois sont comptabilisés comme encaisse. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût d'acquisition. Si la valeur marchande des placements devient inférieure au coût d'acquisition et que cette baisse de valeur est considérée comme n'étant pas temporaire, les placements sont réduits à leur valeur marchande.

L'organisme a adopté rétroactivement les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés concernant la présentation et la divulgation des placements à court terme dans l'état de l'évolution de l'encaisse.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les contributions reçues pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisées comme subventions pour immobilisations et amorties sur la même base que les immobilisations. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant à raison de 20 pour 100 par an.

Le terrain et les bâtiments de quatre pavillons reçus en dons de la Société canadienne du cancer, Division ontarienne, sont comptabilisés à la valeur nominale, la valeur actuelle ne pouvant raisonnablement être déterminée.

f) Contribution en services

L'organisme bénéficie de la contribution en services fournis par des bénévoles aux centres régionaux de cancérologie. Étant donné la difficulté d'en déterminer la juste valeur, cette contribution n'est pas comptabilisée aux états financiers.

g) Charges de retraite

Les charges et obligations de retraite sont déterminées selon une méthode des prestations acquises modifiée en proportion des services et en fonction des hypothèses les plus probables faites par la direction. Les charges de retraite de l'exercice comprennent aussi les redressements pour les modifications au régime, les excédents et déficits actuariels et les changements apportés aux hypothèses, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant au cours de la durée de vie restante moyenne prévue des participants au régime.

2. Placements à long terme

La valeur comptable et la valeur marchande des placements à long terme de l'organisme au 31 mars 2000 sont les suivantes :

2000	Valeur comptable $	Valeur marchande $	Rendement effectif %	Échéance
Bons du trésor, certificats de placement garantis et encaisse	3 583	3 583	5,2	moins de 1 an
Obligations	50 095	49 775	5,0 – 5,35	1 – 50 ans
Actions	8 301	9 887	S.O.	S.O.
	61 979	63 245		

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

2. Placements à long terme (suite)

1999	Valeur comptable $	Valeur marchande $	Rendement effectif %	Échéance
Bons du trésor, certificats de placement garantis et encaisse	3 919	3 919	4,8	moins de 1 an
Obligations	46 646	46 734	5,1 – 8,4	1 – 7 ans
Actions	10 282	8 669	S.O.	S.O.
	60 847	59 322		

La sensibilité des taux d'intérêt est la variable déterminante principale des changements dans la valeur marchande des obligations.

L'organisme ne court pas de risques importants découlant d'une concentration des placements en raison de la nature diversifiée des placements de son portefeuille.

3. Immobilisations

	Coût $	Amortissement cumulé $	2000 Valeur comptable nette $	1999 Valeur comptable nette $
Mobilier de bureau, matériel et améliorations locatives	27 839	22 837	5 002	5 716
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	101 554	80 908	20 646	21 351
Cobalt et radium radioactifs	943	813	130	57
Acomptes sur matériel	1 173	–	1 173	1 083
	131 509	104 558	26 951	28 207

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

4. Contributions reportées

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent les ressources non utilisées relativement aux programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les montants non utilisés sont conservés en vue de leur utilisation lors de périodes ultérieures ou de leur règlement par le ministère. L'évolution du solde des subventions de fonctionnement reportées est la suivante :

	2000 $	1999 $
Solde, au début de l'exercice	20 550	13 613
Montant relatif aux périodes ultérieures	6 024	9 555
Montant comptabilisé comme recettes	(9 451)	(1 906)
Montant retourné au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(46)	(710)
Solde, à la fin de l'exercice	17 077	20 550

b) Contributions reportées pour immobilisations

Les contributions reportées pour immobilisations représentent des fonds reçus pour l'achat d'immobilisations. L'amortissement des contributions reportées pour immobilisations est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation. Les contributions sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant à raison de 20 pour 100 par an. L'évolution du solde des contributions reportées pour immobilisations de l'exercice est la suivante :

	2000 $	1999 $
Solde, au début de l'exercice	12 445	11 048
Contributions pour immobilisations	4 443	8 082
Montant amorti aux recettes	(6 111)	(6 685)
Solde, à la fin de l'exercice	10 777	12 445

c) Contributions reportées pour expansion

Les contributions reportées pour expansion représentent des ressources non utilisées relatives au financement des immobilisations par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les montants non utilisés sont conservés en vue de leur utilisation lors de périodes ultérieures.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

5. Autres dépenses de fonctionnement

	2000 $	1999 $
Fonds d'administration générale		
Immobilisations	11 015	9 268
Construction	8 677	9 379
Services aux patients	800	1 452
Achat de services	14 165	13 404
Programmes d'éducation et de recherche, et publications	839	1 007
Autres	11 846	6 749
	47 342	41 259
Fonds assujetti à des restrictions		
Recherche et autres dépenses	9 816	10 002
	57 158	51 261

6. Investissement en immobilisations

L'investissement en immobilisations s'établit comme suit :

	2000 $	1999 $
Immobilisations	26 951	28 207
Contributions reportées pour immobilisations	(10 777)	(12 445)
	16 174	15 762

L'évolution de l'actif net investi dans les immobilisations s'établit comme suit :

	2000 $	1999 $
Excédent des dépenses sur les recettes		
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations	6 111	6 685
Amortissement des immobilisations	(13 185)	(12 676)
	(7 074)	(5 991)
Évolution nette de l'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	11 929	14 930
Contributions reportées pour immobilisations	(4 443)	(8 082)
	7 486	6 848

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

7. Virements entre les fonds

Virement du Fonds de dotation, à la demande des donateurs, au Fonds assujetti à des restrictions	92 $
Virement du Fonds assujetti à des restrictions au Fonds d'administration générale	336 $

8. Revenu de placements

Le revenu net de placements tiré des ressources du Fonds de dotation, soit 73 $ (177 $ en 1999), est compris dans le Fonds assujetti à des restrictions.

9. Charges de retraite et excédent du régime de retraite payé d'avance

L'organisme dispose d'un régime de retraite à cotisations déterminées comportant une garantie de prestations déterminées minimales. Au 31 mars 2000, la valeur marchande de l'actif du régime était d'environ 187 190 $ et la valeur acquise des prestations attribuables était d'environ 126 562 $. Au 31 mars 2000, il n'existait aucun engagement non provisionné.

La valeur actuarielle présente des prestations de retraite acquises est calculée à partir des meilleures estimations de la direction fondées sur des hypothèses qui tiennent compte de l'ensemble le plus probable des circonstances économiques et des plans d'action prévus.

Les charges de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 sont de 587 $. Le provisionnement excédentaire sur les charges de retraite pour l'exercice, soit 5 846 $, est compris dans l'excédent du régime de retraite payé d'avance de 8 014 $, qui figure au bilan au 31 mars 2000.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

10. Engagements

L'organisme utilise du matériel informatique et de bureau dans le cadre de contrats de crédit-bail, dont les versements annuels ultérieurs estimatifs sont les suivants :

2001	2 514 $
2002	1 277 $
2003	459 $
2004	110 $
2005	54 $
Par la suite	68 $
	4 482 $

11. Éventualités

En juillet 1989, l'organisme devenait membre de la Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC), auto-assurance mise sur pied par les hôpitaux et d'autres organismes. Si l'ensemble des primes versées ne suffit pas à garantir les demandes de règlement, l'organisme doit verser des fonds additionnels sur la base de sa participation.

12. Données comparatives

Certains chiffres comparatifs de 1999 ont été reclassés pour être conformes à la présentation des états financiers adoptée en 2000.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

Les états financiers ainsi que l'information financière contenue dans ce rapport annuel ont été préparés par la direction. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information contenue dans les états financiers. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est compatible avec celle des états financiers.

Les états financiers comprennent des montants, tels qu'une charge estimative pour les indemnités non réglées, fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

En s'acquittant de sa responsabilité relative à l'intégrité et à l'exactitude des états financiers, la direction maintient des systèmes comptables et de contrôle interne conçus pour fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres comptables fiables sont tenus à jour.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement aux rapports financiers et au contrôle interne et exerce cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité des finances et de la vérification, qui est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés d'AgriCorp. Le comité des finances et de la vérification tient des rencontres régulièrement pour contrôler les activités financières d'AgriCorp et examine les états financiers annuellement.

Les états financiers ont été examinés de façon indépendante par le Bureau du vérificateur provincial au nom du gouvernement et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur expose l'étendue de leur vérification et l'expression de leur opinion sur les états financiers de la société.

Norris Hoag
Directeur général intérimaire

Brad Caron.

J. Bradley Caron
Chef de la direction financière

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2000 ainsi que les résultats d'exploitation et des soldes de fonds et les mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 mars 2000, ainsi que les résultats d'exploitation et ses mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint (par interim)

Toronto (Ontario)
31 mai 2000

AGRICORP
Bilan
au 31 mars 2000

en milliers de dollars

	2000	1999
ACTIF		
Encaisse	122	274
Débiteurs (Note 5)	11 103	7 657
Placements (Note 6)	354 686	296 136
À recevoir du ministre des Finances (Note 7)	237 337	348 502
Immobilisations (Note 8)	752	987
	604 000	653 556
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
Passif		
Primes non acquises et produits reportés (Note 9)	9 836	12 876
Provision pour indemnités non réglées (Note 2)	65 300	61 376
Créditeurs et charges à payer (Note 18)	31 827	14 963
	106 963	89 215
Soldes des fonds (Note 1)		
Fonds d'administration générale	1 435	1 527
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	322 646	274 752
Programme d'assurance du revenu de marché	172 956	288 062
	497 037	564 341
	604 000	653 556

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

Président

Directeur général

AGRICORP
État des résultats de fonctionnement et solde des fonds
Fonds d'administration générale
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

en milliers de dollars

	2000	1999
Recettes		
Ventes, services d'experts-conseils et autres services	1 070	1 022
Intérêts créditeurs	(144)	108
Subventions de fonctionnement (Note 12)	15 472	13 958
	16 398	15 088
Dépenses		
De vente, générales et administratives	15 874	14 470
Amortissement	616	618
	16 490	15 088
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(92)	-
Solde du fonds au début de l'exercice	1 527	1 527
Solde du fonds à la fin de l'exercice	1 435	1 527

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP
État des résultats de fonctionnement et solde des fonds
Caisse d'assurance-récolte de l'0ntario
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

en milliers de dollars

	2000	1999
Recettes		
Primes versées par les producteurs assurés	35 447	40 429
Subventions à titre de primes (Note 4)	35 447	40 429
Intérêts créditeurs et revenu de placement	15 286	14 569
	86 180	95 427
Dépenses		
Indemnités (Note 10)	32 415	35 415
Réassurance (Note 16)	6 149	8 050
Créances irrécouvrables (recouvrements)	(278)	96
	38 286	43 561
Excédent des recettes sur les dépenses	47 894	51 866
Solde du fonds au début de l'exercice	274 752	222 886
Solde du fonds à la fin de l'exercice	322 646	274 752

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP
État des résultats de fonctionnement et solde de fonds
Programme d'assurance du revenu de marché
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

en milliers de dollars

	2000	1999
Recettes		
Subventions à titre de primes (Note 4)	11 895	18 606
Intérêts créditeurs	15 035	15 879
	26 930	34 485
Dépenses		
Indemnités (Note 10)	142 125	61 927
Créances irrécouvrables (recouvrements)	(89)	(56)
	142 036	61 871
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(115 106)	(27 386)
Solde du fonds au début de l'exercice	288 062	315 448
Solde du fonds à la fin de l'exercice	172 956	288 062

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP
État de l'évolution de la situation financière
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

en milliers de dollars

	2000	1999
Encaisse découlant des activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses		
- Fonds d'administration générale	(92)	-
- Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	47 894	51 366
- Fonds du Programme d'assurance du revenu de	(115 106)	(27 386)
Régularisations pour faire concorder le bénéfice net aux fonds provenant des activités de fonctionnement		
- Amortissement	616	618
- Changement net du fonds de roulement	125 467	40 779
Encaisse découlant des activités de fonctionnement	58 779	65 877
Encaisse découlant des activités de placement		
Achat d'immobilisations	(381)	(649)
Augmentation des placements	(58 550)	(67 619)
Encaisse utilisée dans les activités de placement	(58 931)	(68 268)
Diminution nette de l'encaisse	(152)	(2 391)
Solde en caisse au début de l'exercice	274	2 665
Solde en caisse à la fin de l'exercice	122	274

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2000

1. HISTORIQUE DU PROGRAMME

La *Loi de 1996 sur AGRICORP* a créé AGRICORP, une nouvelle société de la Couronne, à compter du 1er janvier 1997. La société a été établie sans capital-actions. Son mandat est de concevoir et de fournir des programme de protection du revenu agricole ainsi que d'autres produits et services alimentaires aux secteurs agricole, alimentaire et rural de l'Ontario. Les programmes actuels de protection du revenu comprennent les programmes d'assurance-récolte et d'assurance du revenu de marché.

La Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario a établie en 1966 et elle exerce ses activités conformément à la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario)*. Le programme fournit aux agriculteurs une protection pour toutes les récoltes principales en Ontario contre la baisse de rendement causée par des catastrophes naturelles.

Le Programme d'assurance du revenu de marché a été établi conformément à l'accord intérimaire sur le Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclu entre le gouvernement du Canada et les provinces et entré en vigueur le 1er avril 1991. Le programme protège les agriculteurs contre la baisse des revenus découlant des bas prix du marché de certaines cultures désignées.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Traitement comptable – Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés.

(b) Immobilisations – Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement accumulé. L'amortissement est calculé en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimative des biens, indiquée ci-après.

Meubles et équipement	4 ans
Véhicules	4 ans
Matériel et outillage	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	durée non écoulée du bail

(c) Régime de retraite – Les employés à temps plein participent à un régime de retraite contributif obligatoire à prestations déterminées, administré par un tiers. AgriCorp verse l'équivalent des contributions des employés. L'actif de régime de retraite est évalué à l'aide des justes valeurs courantes et les régularisations sont amorties de façon linéaire par rapport à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active d'un groupe de salariés.

(d) Placements – Intérêts créditeurs, gains et pertes sur la cession, amortissement des primes, escomptes et réductions de la valeur de l'actif sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les flux de trésorerie et les placements du programme d'assurance du revenu de marché, de l'assurance-récolte et du fonds d'administration générale sont séparés, ce qui évite la nécessité d'affecter le revenu de placement. Les placements à court terme sont effectués principalement pour des raisons de liquidités et seront normalement conservés moins d'un an. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant, qui correspond approximativement à la valeur marchande. Les placements à long terme sont enregistrés au prix coûtant net des primes accumulées et les escomptes sont amortis sur la durée des placements jusqu'à échéance.

(e) Provision pour indemnités non réglées – La provision pour indemnités non réglées correspond aux meilleures estimations de la direction quant aux montants à payer. Les paiements dans le cadre du Programme d'assurance du revenu de marché sont calculés d'après une formule qui ne peut être déterminée avant la fin de l'année 2000. Certaines réclamations d'assurance-récolte ne sont toujours pas réglées à la fin de l'exercice et ont été quantifiées soit en fonction des règlements survenus après la fin de l'année ou des estimations qui ont été faites par la direction.

(f) Comptabilisation des produits – Les primes reçues pendant la période sont reportées dans le cas des cultures dont la moisson aura lieu après la fin de l'exercice.

3. DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été ajustées de façon à être conformes à la présentation de l'année en cours.

4. ACCORDS DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

(a) Assurance-récolte – L'accord actuel sur l'assurance-récolte Canada-Ontario est entré en vigueur le 1er avril 1997 et ne comporte pas de date explicite d'expiration. Chacune des parties peut y mettre fin moyennant un préavis de deux exercices financiers complets. En vertu des termes de l'accord, la province et le gouvernement fédéral assument à parts égales les coûts de 50 p. 100 des primes et les producteurs paient l'autre 50 p. 100. Les deux paliers de gouvernement partagent également les frais de vente, d'administration et les frais généraux.

(b) Assurance du revenu de marché – Un accord visant à prolonger ou à remplacer l'accord sur l'assurance du revenu de marché Canada-Ontario n'avait pas été signé au moment de préparer les états financiers. Les présents états financiers incluent les comptes de régularisation des recettes et des dépenses fondés sur l'hypothèse qu'un accord rétroactif sera conclu pour la campagne agricole. La province et le gouvernement fédéral ont, dans le passé, partagé également les frais de vente, d'administration et les frais généraux.

5. DÉBITEURS

Les débiteurs sont composés des éléments suivants :

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Subventions du gouvernement	9 425	6 211
Intérêts courus	35	54
Primes des producteurs, net	1 355	1 125
Clients	288	267
	11 103	7 657

6. PLACEMENTS

La législation restreint les placements d'AgriCorp à des instruments du marché monétaire très liquides et de premier ordre, tels que les obligations fédérales ou provinciales, les billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et les autres valeurs autorisées par le ministre des Finances.

a) Composition du portefeuille

Les placements sont les suivants :

	2000		1999	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	(en milliers de dollars)		*(en milliers de dollars)*	
Court terme	122 407	122 377	129 176	128 931
Long terme				
Gouvernement du Canada	54 823	53 363	36 817	36 013
Province de l'Ontario	32 831	32 091	30 437	31 226
Autres gouvernements provinciaux	51 229	48 420	50 494	50 256
Services publics provinciaux	47 306	45 270	33 804	34 360
Autres établissements financiers	46 090	43 735	15 408	15 347
Total des placements à long terme	232 279	222 879	166 960	167 202
Total des placements	354 686	345 256	296 136	296 133

b) Risques de placement

Les taux d'intérêt nominaux pour le portefeuille d'obligations à long terme varient de 5,0 % à 10,875 % avec un rendement moyen pondéré de 6,86 %. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir d'importantes répercussions sur la valeur marchande du portefeuille d'obligations. Il pourrait en résulter des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels de demandes de règlement différaient

considérablement de ceux prévus et qu'une liquidation rapide d'éléments d'actif soit nécessaire pour respecter les obligations. Au 31 mars 2000, une variation de 1 % des taux d'intérêt pourrait modifier la valeur marchande d'environ 14,1 millions de dollars, mais les obligations sont généralement maintenues jusqu'à échéance.

6. PLACEMENTS (SUITE)

c) Profil des échéances du portefeuille de placements

	1999/00	1998/99
	(en milliers de dollars)	
< 1 an	122 407	129 176
1-3 ans	4 269	12 572
3-5 ans	17 696	8 114
>5 ans	210 314	146 274
Total	354 686	296 136

7. À RECEVOIR DU MINISTRE DES FINANCES

Conformément au décret 1546/91, un compte a été établi dans le Trésor du gouvernement de l'Ontario pour recevoir les contributions versées dans le cadre du Programme d'assurance du revenu de marché par les gouvernements du Canada et de l'Ontario et, avant l'année-récolte 1995, par les producteurs assurés. L'intérêt est payé trimestriellement sur le solde quotidien moyen à la clôture du compte, sur la base du taux d'intérêt moyen des bons du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à l'administration du programme et ne peut être utilisé pour des activités générales de fonctionnement, de financement et de placement d'AgriCorp.

8. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
		(en milliers de dollars)		
Matériel informatique	1 096	606	490	632
Logiciels	812	700	112	243
Améliorations locatives	115	60	55	78
Matériel et outillage	75	10	65	0
Véhicules	50	31	19	31
Ameublement et agencements	15	4	11	3
	2 163	1 411	752	987

9. PRIMES NON ACQUISES ET PRODUITS REPORTÉS

Les primes non acquises représentent les primes versées à la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour le blé d'hiver (4,88 millions de dollars), le fourrage (2,73 millions de dollars) et les fruits (1,47 millions de dollars). La moisson de ces cultures n'a lieu qu'après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes. Les produits reportés (0,75 millions de dollars) sont constitués des subventions de fonctionnement en rapport avec la valeur non amortie des immobilisations.

10. INDEMNITÉS

Les résultats de fonctionnement de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice considéré comprennent la reprise d'une provision excédentaire de 6 600 $ pour les indemnités non réglées au 31 mars 1999 (1998 – 437 500 $ de provision insuffisante pour les indemnités).

Les résultats de fonctionnement du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice considéré comprennent une provision insuffisante de 14, 1 millions de dollars pour les indemnités non réglées au 31 mars 1999(1998 - provision insuffisante de 1,7 millions de dollars). De plus, les résultats de fonctionnement du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice considéré comprennent une provision pour les indemnités non réglées se rapportant à l'année-récolte 1999 de 64,3 millions de dollars (1998 - 60 millions de dollars). En l'absence d'un nouvel accord sur le Programme d'assurance du revenu de marché Canada-Ontario, AgriCorp a reçu l'approbation du gouvernement provincial d'effectuer les paiements pour l'année-récolte 1999.

11. INFORMATIONS SECTORIELLES

	Fonds d'admin. générale	Caisse d'assurance-récolte	Assurance du revenu de marché	Total 2000	Total 1999
			(en milliers de dollars)		
Actif					
Encaisse	(149)	271	-	122	274
Débiteurs	2 464	8 550	89	11 103	7 657
Placements	32 247	322 439	-	354 686	296 136
À recevoir du ministre des Finances	-	-	237 337	237 337	348 502
Immobilisations	752	-	-	752	987
Débiteurs/(créditeurs) inter-fonds	(1 431)	1 487	(56)	-	-
	33 883	332 747	237 370	604 000	653 556
Passif					
Créditeurs et charges à payer	31 696	47	84	31 827	14 963
Primes non acquises et produits reportés	752	9 084	-	9 836	12 876
Provision pour indemnités non réglées	-	970	64 330	65 300	61 376
	32 448	10 101	64 414	106 963	89 215
Soldes des fonds	1 435	322 646	172 956	497 037	564 341
	33 883	332 747	237 370	604 000	653 556

12. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Le Canada et l'Ontario se sont engagés à assumer à parts égales les coûts de l'administration de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario et du Programme d'assurance du revenu de marché. Les montants des contributions fédérales ne sauraient dépasser ceux du gouvernement provincial même s'ils représentent moins de 50 p. 100 des coûts engagés. Sur la base d'une estimation raisonnable de la charge de travail administratif, ces coûts sont répartis entre la Caisse et le Programme à raison de 95 % et de 5 %, respectivement.

13. RÉGIME DE RETRAITE

La société offre à ses employés à temps plein un régime de retraite contributif obligatoire à prestations déterminées. Le régime est entré en vigueur le 1er janvier 1997. Selon les états financiers préparés par l'actuaire du régime, la valeur actuelle des engagements au titre des prestations de retraite et la valeur marchande de l'actif net disponible pour pourvoir à ces engagements sont les suivantes :

	2000
	(en milliers de dollars)
Engagements au titre des prestations de retraite	1 504
Actifs de la caisse de retraite	1 612
Excédent de la caisse de retraite	108

Au cours de la période, le régime a généré un gain actuariel de 154 000 $.

14. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

La société a conclu plusieurs ententes pour obtenir des services du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. En vertu de ces ententes, la société a versé au ministère 298 700 au cours de l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent l'utilisation des services d'affranchissement de photocopie et de messagerie ainsi que les services juridiques. La société a versé au Secrétariat du Conseil de gestion 868 500 $ pour l'utilisation d'un ordinateur central. De plus, la société a versé à la Société immobilière de l'Ontario 320 700 $ pour la location de son siège social.

15. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES TRAITEMENTS

Le total des traitements versés aux membres du conseil d'administration s'est élevé à 84 500 $ pendant l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000 (1999 – 65 700 $).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige la société à divulguer le nom des employés qui touchent un salaire annuel supérieur à 100 000 $. Pour l'année civile 1999, le président-directeur général de la société, M. Thomas M. Schmidt, a touché 140 177 $ plus 13 599 $ en avantages imposables.

16. ENTENTE DE RÉASSURANCE

En mai 1998, un programme de réassurance a été conclu avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme stipule que les compagnies prenantes assument les pertes d'assurance-récolte correspondant à un montant variant entre 150 p. 100 et 300 p. 100 du montant des primes. Cette entente répartira considérablement le risque d'AgriCorp en cas de résultats très défavorables. Le coût de la réassurance est calculé selon les primes d'assurance-récolte. Ce programme permettra de modifier la stratégie de placement afin d'améliorer le rendement des placements et de recouvrer une fraction des primes d'assurance.

17. CONTRATS DE LOCATION

La société versera en vertu d'un contrat de location-exploitation des lieux loués des paiements dont le minimum s'établira comme suit :

	(en milliers de dollars)
2001	186
2002	170
2003	170
	526

18. PROGRAMME DE SECOURS GLOBAL AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES EN ONTARIO

La société a conclu une entente avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales visant à fournir certains services pour la préparation des chèques émis dans le cadre du Programme de secours global aux exploitations agricoles en Ontario. Le ministre a avancé les fonds à la société et, au 31 mars 2000, les débiteurs incluaient 29,8 millions de dollars (1999 – 11,5 millions) devant être distribués dans le cadre de ce Programme.

LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Phone/Téléphone:
416-204-4708
Toll-free/Sans frais:
1-800-668-8258
Fax/Télécopieur:
416-979-2948
E-mail/Courriel:
seguinm@olap.org

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Il revient à la direction et aux conseils d'administration de voir à la présentation des états financiers et de toute autre information dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et, au besoin, contiennent des montants calculés à partir des évaluations faites par les membres de la direction.

Aide juridique Ontario s'engage à respecter les normes d'intégrité les plus élevées qui soient dans la prestation de ses services. La direction a établi et continue de maintenir des contrôles financiers, des systèmes d'information et des directives qui lui permettent d'offrir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière et de la protection des éléments d'actif.

Le conseil s'assure que la direction s'acquitte de sa responsabilité relative à l'information financière et au contrôle interne en mettant sur pied un Comité des finances et de la vérification. Les membres du conseil se réunissent une fois par mois pour superviser les activités financières d'AJO. Chaque année, le conseil passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministère du Procureur général.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial, dont le mandat consiste à exprimer une opinion relativement à la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport, le vérificateur décrit l'étendue de la vérification à laquelle il a procédé.

Sidney Linden
Président et président directeur-général intérimaire

Michelle A. Séguin
Vice-présidente,
Services généraux

Le 17 août 2000

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'attention d'Aide juridique Ontario
et du procureur général de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2000 et les états des résultats et de l'excédent accumulé, et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Toronto (Ontario)
Le 30 juin 2000

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint (par interim)

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Bilan

Pour l'exercice terminé le 31mars 2000

(en milliers de dollars)

Actif

Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (Note 3)	72 814	$
Comptes débiteurs (moins provisions pour créances douteuses)	13 883	
Frais payés d'avance	31	
	86 728	
Réserve pour éventualités diverses (Note 7)	24 938	
Biens immobilisés (Note 4)	7 427	
	119 093	$

Passif et capitaux propres

Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges (Note 5)	52 864	$
Capitaux propres		
Excédent accumulé (Note 6)	41 291	
Réserve pour éventualités (Note 7)	24 938	
	66 229	
	119 093	$

Au nom du conseil d'administration :

Administrateur

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	(en milliers de dollars)	
Produits		
Province de l'Ontario (Note 2)	230 992	$
Fondation du droit de l'Ontario	21 496	
Contributions des bénéficiaires	9 428	
Jugements, dépens et transactions	1 379	
Revenus divers	5 244	
	268 539	
Charges		
Services juridiques		
Certificats (Note 2)		
Droit criminel	62 214	
Droit de la famille	34 151	
Immigration et réfugiés	10 083	
Autres domaines de droit civil	4 995	
Conférences de transaction	227	
	111 670	
Bureaux provinciaux	18 010	
	129 680	
Avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	16 069	
Cliniques		
Services offerts dans les domaines de pratique des cliniques (Note 8)	38 259	
Programmes de déjudiciarisation		
Attribution à Nishnawbe-Aski	1 280	
Financement versé à l'OFIFC	76	
Projets-pilotes en droit de la famille	2 219	
Bureau du droit des réfugiés	688	
Avocats de service salariés	2 700	
Sociétés étudiantes d'aide juridique	2 540	
	9 503	

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
État des résultats et de l'excédent accumulé
(suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

Charges	(en milliers de dollars)	
Soutien aux fournisseurs de services		
Service de recherche	1 955	$
Service de ressources des cliniques	890	
Programme d'assurance de la qualité	398	
	3 243	
Administration		
Bureau provincial	21 899	
Taxe non remboursable sur les produits et services	737	
Coûts reliés à la transition	242	
Coûts reliés à l'an 2000	920	
	23 798	
	220 552	
Excédent des produits sur les charges	47 987	
Imputé à la réserve pour éventualités diverses (Note 7)	(6 696)	
Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice et excédent accumulé, fin de l'exercice	41 291	$

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	(en milliers de dollars)	
Argent comptant provenant de (utilisé pour)		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	47 987	$
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation		
Amortissement	4 888	
Pertes sur la vente d'immobilisations	146	
Changements aux bilans des fonds de roulement autres que les disponibilités		
Comptes débiteurs	6 386	
Frais payés d'avance	15	
Comptes créditeurs et charges	(20 640)	
	38 782	
Activités d'investissement		
Profits réalisés sur la vente d'immobilisations	23	
Acquisition d'immobilisations	(5 687)	
	(5 664)	
Augmentation nette de l'encaisse et des quasi-espèces pendant l'exercice	33 118	
Encaisse et quasi-espèces, début de l'exercice (Note 1)	64 634	
Encaisse et quasi-espèces, fin de l'exercice	97 752	$
Représenté par		
Quasi-espèces	77 081	$
Endettement bancaire	(4 267)	
	72 814	
Réserve pour éventualités diverses	24 938	
	97 752	$

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2000

Méthode comptable

Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.

Constatation des revenus

Les produits représentent les contributions versées à la Société au cours des différents exercices terminés le 31 mars.

Constatation des charges

Les charges sont comptabilisées comme des charges courues. Les comptes juridiques comprennent les sommes que les avocats et avocates ont facturées à la Société ainsi que le montant estimatif pour le travail exécuté et non facturé.

Biens immobilisés

Le montant des biens immobilisés correspond à leur coût diminué de l'amortissement accumulé. L'amortissement est calculé en répartissant le coût sur le nombre d'années d'utilisation du bien :

Mobilier et matériel de bureau	- 5 ans
Matériel informatique et logiciels	- 3 ans
Logiciel conçu sur mesure	- 5 ans
Améliorations locatives	- sur la durée entière du bail

Recours aux estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus oblige la direction à élaborer des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des éléments d'actif et de passif, la présentation des éventualités à la date du bilan et le montant des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations faites par la direction une fois que les données requises seront disponibles.

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont constituées de l'encaisse disponible, des soldes bancaires et d'investissements hautement liquides dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.

Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société ne s'expose pas à des taux d'intérêts important, de devise étrangères ou de risque de crédit provenant de ses instruments financiers.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2000

1. Mise sur pied d'Aide juridique Ontario

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a entrepris ses activités le 1er avril 1999.

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* prévoit le mandat suivant pour la Société :

- Faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité
- Encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique
- Reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées
- Exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le lieutenant gouverneur en conseil. Bien que la Société administre ses activités indépendamment de la province de l'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et de la prestation de services d'aide juridique qui répond aux besoins des particuliers à faible revenu et qui est efficace et efficiente par rapport aux coûts.

Le 1er avril 1999, la Société a commencé à assumer la responsabilité de tous les éléments d'actif et de passif du Régime d'aide juridique de l'Ontario, qui était auparavant administré par le Barreau du Haut-Canada.

Les éléments d'actif net transférés du Régime d'aide juridique de l'Ontario se répartissent ainsi :

	(en milliers de dollars)
Argent comptant	64 634 $
Autres éléments d'actif à court terme	20 315
Immobilisations	6 797
Total de l'actif	91 746
Total des comptes créditeurs et des charges	(73 504)
Éléments d'actif net transférés (Note 7)	18 242 $

2. Financement assuré par la province de l'Ontario

L'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* stipule que la Société et le procureur général de la province de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente (PE) tous les cinq ans. L'objectif du PE est d'éclaircir les questions d'exploitation, d'administration, de finances et d'autres relations entre le procureur général et la Société.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2000

2. Financement assuré par la province de l'Ontario (suite)

Au cours de l'exercice 1999-2000, la province de l'Ontario a versé 230 millions de dollars à la Société. La Province a indiqué que ce financement s'appliquerait également aux deux prochains exercices. Le premier PE entre la Société et la province de l'Ontario n'avait pas, au 30 juin 2000, été signé par les parties respectives.

(a) Données sur le financement au cours de l'exercice :

	2000
	(en milliers de dollars)
Certificats (délivrés par la Société et autorisant la prestation des services juridiques)	166 847 $
Administration	28 544
Cliniques communautaires indépendantes	35 085
Violence familiale	516
	230 992 $

(b) Sont comprises dans les produits obtenus de la province de l'Ontario les contributions du gouvernement fédéral versées à la province dans les domaines du droit criminel et des jeunes contrevenants conformément à une entente de partage des frais. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, la contribution reçue s'est élevée à 36,2 millions de dollars.

3. Encaisse et quasi-espèces

	2000
	(en milliers de dollars)
Quasi-espèces	77 081 $
Dette bancaire	(4 267)
	72 814 $

La Société a établi une politique d'investissement conforme aux exigences prévues aux articles 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Les investissements à court terme contractés par la Société au 31 mars 2000 sont conformes à ces exigences.

La Société détient des effets du trésor, des dépôts à terme et des acceptations bancaires s'élevant à 77 millions de dollars qui viendront à échéance en 2000 et qui rapportent des intérêts variant de 5,03 % à 5,3 % par année.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2000

4. Biens immobilisés

	2000	
	Coût	Amortissement accumulé
	(en milliers de dollars)	
Mobilier et matériel de bureau	2 056 $	600 $
Matériel informatique et logiciels	7 446	3 627
Logiciel conçu sur mesure	817	186
Améliorations locatives	1 996	475
	12 315 $	4 888 $
Valeur comptable		7 427 $

5. Comptes créditeurs et charges

	2000
	(en milliers de dollars)
Comptes juridiques - facturations reçues	7 887 $
- travail exécuté mais non facturé	40 039 $
Incitations locatives	804
Clients et autres créditeurs	3 494
Indemnité de vacances	640
	52 864 $

Au cours de l'exercice, la direction a entrepris d'évaluer avec plus de précision les charges relatives au travail exécuté par des avocats du secteur privé mais non facturé à la Société. À cette fin, les avocats ont dû facturer tous les services qu'ils avaient offerts aux termes d'un certificat entre le 1er avril et le 31 décembre 1999. Les certificats visés étaient ceux pour lesquels aucun compte provisoire n'avait été transmis après le 1er avril 1999 et dont la valeur des services non facturés dépassait 50 $. Les avocats devaient également identifier les certificats inactifs.

Cet exercice a permis de réduire les comptes créditeurs et les charges d'environ 20 millions de dollars et d'annuler près de 55 000 certificats.

À la fin de l'exercice, une estimation est faite de la valeur du travail que les avocats et avocates du secteur privé ont accompli mais n'ont pas encore facturé. En date du 31 mars 2000, le montant était estimé à 40 039 millions de dollars selon une méthode de calcul fondée sur une moyenne des coûts et des délais dans des cas semblables sur une période de 7 ans.

À cause de certains impondérables inhérents au procédé, le montant estimatif différera probablement du montant des charges réelles. La direction est d'avis que les charges réelles pourront varier de 20 % en plus ou en moins (entre 32 et 48 millions de dollars). Tout redressement de l'estimation des charges entraînera une augmentation ou une diminution des honoraires et des débours, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice et de l'excédent (déficit).

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2000

6. Excédent accumulé

Le paragraphe 66(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le paragraphe 69(2) stipule que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor. Pour l'exercice 2000, le conseil d'administration de la Société a conservé tout l'excédent accumulé.

7. Réserve pour éventualités diverses

Le Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* stipule que la Société doit maintenir une réserve pour éventualités diverses de 20 millions de dollars. L'article 6 du règlement stipule également que les intérêts produits peuvent être versés à la réserve. La composition de la réserve se compose ainsi :

	2000
	(en milliers de dollars)
Actif net transféré à la Société le 1er avril 1999 (Note 1)	18 242 $
Sommes transférées à la réserve pour éventualités diverses provenant des activités d'exploitation	6 696
Bilan au 31 mars 2000	24 938 $

La réserve pour éventualités diverses est composée d'un effet du trésor venant à échéance en 2000 et qui rapporte un intérêt de 5,03 % par année.

8. Financement des cliniques communautaires indépendantes

Ce programme prévoit le versement de fonds aux cliniques pour la prestation de services juridiques et parajuridiques sur une base autre que la rémunération à l'acte.

Les sommes consacrées au programme se répartissent ainsi :

	2000
	(en milliers de dollars)
Sommes versées aux cliniques ou au compte de celles-ci	34 433 $
Frais d'administration	3 826
	38 259 $

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2000

9. Engagements

À partir du 1er avril 1999, les engagements suivants ont été assurés par la Société (voir note 1)

(a) Le certificat autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarif. En date du 31 mars 2000, la Société pourrait être responsable de certificats pour un montant de 70 millions de dollars, montant qui s'ajoute aux factures reçues et au travail effectué et non facturé.

(b) La Société loue à bail des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Les sommes minimales qu'elle s'est engagée à payer annuellement à ce titre au cours des cinq prochains exercices sont approximativement les suivantes :

	Montant
	(en milliers de dollars)
2001	5 246 $
2002	4 961
2003	4 361
2004	1 795
2005	453
	16 816 $

10. Régime de retraite

Le 1er avril 1999, la Société a offert un poste à tout le personnel cotisant au régime de retraite des employés du Barreau du Haut-Canada qui œuvrait dans le domaine de l'aide juridique et qui avait accepté un poste au sein de la Société. Lors de sa réunion du 16 avril 2000, le conseil de la Société a approuvé la constitution d'un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés, constitution rétroactive au 1er avril 1999. Le 16 avril 2000, la Société et le Barreau du Haut-Canada ont conclu une entente visant le transfert dans le nouveau régime de tous les actifs et de toutes les charges de retraite que les nouveaux employés de la Société avaient accumulés dans le régime de retraite des employés du Barreau du Haut-Canada jusqu'au 1er avril 1999 exclusivement.

La Société verse des cotisations aux fins de la prestation déterminée du régime. La responsabilité financière de la Société vis-à-vis du régime de retraite à cotisations déterminées se limite à faire des paiements réguliers qui correspondent aux cotisations versées par son personnel. La charge de retraite de la Société pour l'exercice s'est élevée à 739 900 $.

Le régime de prestation déterminée est sujet à des évaluations actuarielles à des intervalles ne dépassant pas trois ans. La plus récente évaluation actuarielle remonte au moment du transfert au régime, soit le 1er avril 1999. À cette date, le régime affichait un surplus actuariel de 564 300 $, une obligation de 1 231 000 et un actif de 1 795 300 $

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie

10 août 2000

Responsabilité de la direction concernant les informations financières

La responsabilité des états financiers et de toutes les informations présentées dans ce rapport annuel incombe à la direction et au conseil d'administration du Centre des sciences de l'Ontario. La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, en incluant, le cas échéant, des montants calculés d'après ses estimations et son jugement.

Le Centre des sciences respecte les normes d'intégrité les plus strictes au cours de ses activités. Pour préserver ses biens, il se fonde sur des vérifications et des procédures financières internes pour équilibrer profits et dépenses. La direction a mis au point et effectue des contrôles de finances et de gestion et maintient des systèmes d'information et des méthodes de gestion pour fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont fiables.

Le conseil d'administration se réunit une fois tous les trimestres pour vérifier les activités financières du Centre et, une fois par an, il passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur provincial.

Le vérificateur provincial a examiné les états financiers. Sa responsabilité consiste à exprimer son opinion en indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Centre, selon les principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport, le vérificateur définit l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Lesley Lewis,
Directrice générale

Sharon Cohen,
Administratrice générale
du plan d'exploitation

Rapport du vérificateur

Au conseil d'administration du Centre Centennial des sciences et de la technologie et à la ministre des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs

J'ai vérifié le bilan du Centre Centennial des sciences et de la technologie au 31 mars 2000 et les états des résultats d'exploitation, de la variation des capitaux propres, du fonds à usage particulier et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

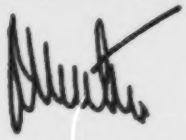

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint (par intérim)

Toronto (Ontario)
20 juin 2000

BILAN

(au 31 mars 2000)	2000	1999
	$	$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et investissements à court terme	4 856 276	7 233 595
Comptes clients	1 140 494	485 650
Charges payées d'avance	123 584	245 040
Stocks de magasin et petit outillage	120 831	114 612
Travaux en cours	—	1 317 919
	6 241 185	9 396 816
Immobilisations (note 4)	19 970 838	21 404 504
Fonds à usage particulier (note 3)		
Encaisse et investissements à court terme	373 277	440 320
	26 585 300	31 241 640
Soldes du passif, des capitaux propres et du fonds		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 670 750	1 493 066
Recettes reportées	1 623 120	1 911 988
Payable à la Province de l'Ontario	1 353 927	3 271 577
Emprunt remboursable (note 9 c))	166 667	166 667
	4 814 464	6 843 298
Passif à long terme		
Emprunt remboursable à la Province de l'Ontario (note 9 a))	5 300 000	5 300 000
Emprunt remboursable à l'Office ontarien de financement (note 9 b))	600 000	600 000
Emprunt remboursable (note 9 c))	830 703	997 370
	6 730 703	6 897 370
Apports reportés (note 5)	9 652 713	9 794 963
Capitaux propres		
Capitaux propres immobilisés (note 6)	10 318 125	11 609 541
Déficit	(5 303 982)	(4 343 852)
	5 014 143	7 265 689
Fonds à usage particulier		
Solde du fonds	373 277	440 320
	26 585 300	31 241 640

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Centre :

Présidente

Membre

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(pour l'exercice terminé le 31 mars 2000)	2000	1999
	$	$
Recettes		
Province de l'Ontario		
subvention de fonctionnement	10 813 100	10 813 100
subvention d'occupation [note 11 b)]	3 970 400	3 967 400
subvention an 2000	2 092 311	1 553 089
subvention pour une exposition	62 500	—
Droits		
entrées	4 083 377	3 843 465
cinéma	2 090 933	2 618 794
stationnement	563 565	576 330
Recettes tirées des activités auxiliaires (tableau 1)	5 943 085	4 789 934
	29 619 271	28 162 112
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	13 568 540	11 319 413
Coût d'occupation [note 11 b)]	4 018 416	3 997 509
Fournitures pour l'entretien des modules	1 240 204	1 293 098
Nettoyage des bâtiments et des terrains	1 385 836	1 086 863
Publicité et promotion	1 165 705	1 351 300
Fournitures et publications	1 562 649	881 418
Téléphone, affranchissement et transport	485 225	480 974
Honoraires	1 278 340	972 716
Frais de déplacement	283 768	144 603
Location de films et d'expositions	819 567	946 733
Démonstrations et stages	166 354	121 653
Autres	110 089	370 396
Dépenses liées aux activités auxiliaires (tableau 2)	3 456 223	3 146 665
	29 540 916	26 113 341
Excédent des dépenses sur les recettes avant l'amortissement	78 355	2 048 771
Amortissement des apports reportés (note 5)	1 085 722	1 030 502
Amortissement	(3 415 623)	(3 335 816)
Perte nette de l'exercice	(2 251 546)	(256 543)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DU FONDS À USAGE PARTICULIER

[pour l'exercice terminé le 31 mars 2000]	2000	1999
	$	$
Recettes		
Dons	7 074	129 102
Intérêts créditeurs	10 496	10 430
	17 570	139 532
Dépenses	84 613	89 370
Recettes nettes (perte nette)	(67 043)	50 162
Solde au début de l'exercice	440 320	390 158
Solde à la fin de l'exercice (note 3)	373 277	440 320

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[pour l'exercice terminé le 31 mars 2000]	2000	1999
	$	$
Activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(2 251 546)	(256 543)
Recettes nettes (perte nette) du fonds à usage particulier	(67 043)	50 162
Ajustements de la perte nette ne nécessitant pas de décaissement		
amortissement des immobilisations	3 415 623	3 335 816
amortissement des apports reportés	(1 085 722)	(1 030 502)
	11 312	2 098 933
Variation nette dans les éléments hors caisse	(1 250 522)	3 590 200
Rentrées (sorties) de fonds nettes – activités d'exploitation	(1 239 210)	5 689 133
Activités de financement et d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 981 957)	(846 932)
Apports reçus	943 472	1 062 056
Remboursement des emprunts	(166 667)	(1 166 667)
Sorties de fonds nettes – activités de financement et d'investissement	(1 205 152)	(951 543)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des investissements à court terme au cours de l'exercice	(2 444 362)	4 737 590
Encaisse et investissements à court terme au début de l'exercice	7 673 915	2 936 325
Encaisse et investissements à court terme à la fin de l'exercice	5 229 553	7 673 915

Voir les notes afférentes aux états financiers.

TABLEAUX DES RECETTES ET DÉPENSES DES ACTIVITÉS AUXILIAIRES

(pour l'exercice terminé le 31 mars 2000)	2000	1999
	$	$
TABLEAU 1		
Recettes		
Ventes		
Modules et publications	971 167	1 363 550
Camps	395 353	340 006
Modules en location	1 098 558	763 798
Franchises et locations	1 016 375	982 439
Dons et commandites	1 418 524	236 663
Adhésions	543 452	454 976
Intérêts créditeurs	489 556	598 492
Autres	10 100	50 010
	5 943 085	4 789 934
TABLEAU 2		
Dépenses		
Coût des ventes de modules	720 574	1 219 617
Camps	390 280	253 003
Coût des locations de modules	457 826	309 630
Dépenses liées aux franchises et locations	221 200	227 699
Activités financées	975 554	412 910
Adhésions	297 542	196 119
Expansion commerciale	365 206	404 920
Projet OMNIMAX®	—	37 338
Intérêts débiteurs	28 041	85 429
	3 456 223	3 146 665

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

[pour l'exercice terminé le 31 mars 2000]

	2000			1999
			$	$
	Capitaux propres immobilisés	Déficit d'exploitation	Total	Total
Solde au début de l'exercice	11 609 541	(4 343 852)	7 265 689	7 522 232
Excédent des immobilisations acquises sur les subventions reçues	1 038 485	(1 038 485)	—	—
Perte nette de l'exercice	(2 329 901)	78 355	(2 251 546)	(256 543)
Solde à la fin de l'exercice	10 318 125	(5 303 982)	5 014 143	7 265 689

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[au 31 mars 2000]

1. LE CENTRE DES SCIENCES DE L'ONTARIO

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie, connu sous le nom de Centre des sciences de l'Ontario, a été établi par la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Sa mission est d'ouvrir l'esprit aux sciences et à la technologie.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable
Les états financiers du Centre ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

b) Stocks
Les stocks sont évalués au moindre du coût d'achat et du coût de remplacement.

c) Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous :

Améliorations locatives du Cinéma OMNIMAX®	20 ans
Améliorations locatives	10 ans
Modules d'exposition	10 ans
Modules d'exposition en location	4 ans
Mobilier, agencement et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Le terrain sur lequel se trouve le Centre est pris à bail pour 1 $ par an à la ville de Toronto, aux termes d'une entente de 99 ans qui a commencé le 1er juillet 1965. La Société immobilière de l'Ontario est propriétaire des immeubles qui abritent le Centre.

d) Promesses de dons
Les dons de fonds promis sont inclus dans les recettes quand ils sont reçus.

e) Constatation des recettes
Les recettes tirées des modules d'exposition fabriqués pour la vente sont constatées selon la méthode de l'avancement des travaux.

3. GESTION DU FONDS À USAGE PARTICULIER

L'utilisation de certaines sources de revenu peut être restreinte à des activités particulières par les donateurs. Le conseil d'administration peut disposer du reste des fonds non ainsi affectés par les donateurs, dans la mesure où ils sont destinés à la réalisation des objectifs du Centre.

Au 31 mars 2000, les donateurs avaient affecté 67 320 $ (151 132 $ en 1999) du solde du fonds à usage particulier à des activités financées.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[au 31 mars 2000]

4. IMMOBILISATIONS

Voici en quoi consistent les immobilisations :

	31 mars 2000			1999
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $	Valeur comptable nette $
Modules d'exposition	15 593 321	11 708 446	3 884 875	5 319 910
Modules d'exposition en location	1 473 047	175 000	1 298 047	—
Améliorations locatives du Cinéma OMNIMAX	14 559 900	2 911 980	11 647 920	12 375 915
Améliorations locatives	4 505 851	2 116 993	2 388 858	2 839 444
Mobilier, agencement et équipement	942 204	677 936	264 268	229 885
Équipement informatique	2 074 225	1 587 355	486 870	639 350
	39 148 548	19 177 710	19 970 838	21 404 504

5. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent le montant des dons et des subventions gouvernementales reçus et ayant servi à l'acquisition d'immobilisations mais non encore constatés dans les recettes. Les recettes seront constatées sur la période correspondant à la durée de vie utile estimative des immobilisations auxquelles elles se rapportent, afin d'apparier convenablement les recettes et les coûts. L'évolution du solde des apports reportés s'établit comme suit :

	2000 $	1999 $
Solde au début de l'exercice	9 794 963	9 763 409
Dons reçus au cours de l'exercice	943 472	1 062 056
Amortissement des apports reportés	(1 085 722)	(1 030 502)
Solde à la fin de l'exercice	9 652 713	9 794 963

6. CAPITAUX PROPRES IMMOBILISÉS

Les capitaux propres immobilisés s'établissent comme suit :

	2000 $	1999 $
Immobilisations nettes	19 970 838	21 404 504
moins le montant financé par les apports reportés	(9 652 713)	(9 794 963)
	10 318 125	11 609 541

7. ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET RÉPARATIONS

Certains frais d'entretien et de réparation du Centre sont absorbés par la Province de l'Ontario et ne sont pas inclus dans l'État des résultats d'exploitation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(au 31 mars 2000)

8. RÉGIME DE RETRAITE

Le Centre offre des prestations de retraite à presque tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (ou Caisse de retraite du SEFPO) établies par la Province de l'Ontario.

Les cotisations du Centre aux caisses de retraite des fonctionnaires et du SEFPO se sont élevées à 719 448 $ pour l'exercice (587 587 $ en 1999). Ce montant a été inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux de l'État des résultats d'exploitation.

9. EMPRUNTS REMBOURSABLES

a) Prêt de la Province de l'Ontario

La Province a accordé au Centre un prêt sans intérêts de 5 300 000 $ pour la construction du Cinéma OMNIMAX. Le Centre doit rembourser cet emprunt en effectuant des versements annuels à partir de 1999-2000. Ces versements doivent être effectués le 30 juin de chaque année. Leur montant est égal à 50 % des profits annuels moyens que le Centre a reçus du Cinéma OMNIMAX au cours des deux exercices précédents. Ces versements annuels doivent continuer jusqu'au remboursement total du principal de l'emprunt.

b) Prêt de l'Office ontarien de financement

L'Office ontarien de financement (OOF) a accepté de prêter au Centre un montant maximum de 3 007 000 $. Les intérêts seront calculés selon le taux de prêt pratiqué par l'Office pour 90 jours. Le Centre doit rembourser le montant et tous les intérêts courus impayés d'ici le 31 mars 2002.

c) Accord avec les services de restauration

Le Centre a conclu un accord de 10 ans avec une société de services de restauration pour fournir des services de restauration jusqu'au 31 mai 2006. La société a fait un apport de 1,5 million $ au Centre pour la construction de nouveaux restaurants et d'autres services de restauration, comme le stipulaient les termes de l'accord.

Selon les termes de cet accord, les bénéfices nets annuels des services de restauration gérés par la société doivent être partagés entre la société et le Centre selon la formule précisée dans l'accord. Celui-ci prévoit certains versements fixes à la société : (1) des honoraires annuels de gestion qui sont de 130 000 $ pour 1996-1997 avec une réduction de 10 000 $ chacune des années suivantes et (2) le remboursement sans intérêts de l'apport de 1,5 million $ en neuf versements égaux à partir de 1997-1998.

10. PROMESSES DE DONS

Au cours de l'exercice 1995-1996, le Centre a lancé une campagne de levée de fonds pour la construction du Cinéma OMNIMAX. Les fonds promis par écrit que le Centre recevra au cours des deux prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2000-2001	391 215
2001-2002	294 710

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[au 31 mars 2000]

11. ACCORDS ET ÉVENTUALITÉS

a) Accord d'entretien du système de projection IMAX®

Le Centre a conclu un accord de dix ans venant à expiration en décembre 2006, avec renouvellement automatique pour une autre période de 10 ans, pour la location et l'entretien d'un système de projection IMAX. Le Centre s'est engagé : (1) à effectuer des paiements mensuels de location calculés selon une formule basée sur les recettes des entrées; et (2) à verser des frais annuels d'entretien de 66 000 $ (ce montant sera ajusté suivant l'indice des prix à la consommation pour Toronto). Les paiements de location, qui totalisent 103 786 $ pour l'exercice, sont inclus dans le poste des locations de films et d'expositions. Les frais d'entretien, qui totalisent 71 586 $ pour l'exercice, sont inclus dans le poste des fournitures pour l'entretien des modules.

b) Frais d'occupation

À partir du 1er avril 1998, la Société immobilière de l'Ontario a commencé à imputer au Centre des frais d'occupation de ses locaux. Ces frais, prévus dans un accord de cinq ans qui se termine le 31 mars 2003, couvrent le loyer, les impôts, l'entretien et certains frais de fonctionnement. Le Centre reçoit chaque année une subvention ministérielle pour financer cette dépense.

Les paiements minimums pour les trois prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2000-2001	3 959 128
2001-2002	3 959 128
2002-2003	3 959 128
	11 877 384

Le Centre a également un bail de cinq ans avec la ville de Toronto pour la location du parc de stationnement du Centre. Les paiements minimums prévus pour les trois années restantes du bail s'établissent comme suit :

	$
2000-2001	40 000
2001-2002	40 000
2002-2003	40 000
	120 000

12. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres au 31 mars 1999 fournis à titre comparatif ont été réagencés lorsque cela était nécessaire pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

LOI SUR LA DIVULGATION DES SALAIRES DU SECTEUR PUBLIC

Conformément à la *Loi sur la divulgation des salaires du secteur public*, le Centre des sciences de l'Ontario déclare qu'il a payé un salaire de 100 000 $ ou plus aux personnes suivantes en 1999.

Employées	Salaire	Avantages imposables
Sharon B. Cohen Administratrice générale du plan d'exploitation	115 687,85 $	322,16 $
Lesley Lewis Directrice générale	132 086,68 $	351,36 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction et rapport du vérificateur

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction répond de l'intégrité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario adhère au principe de bonne information en ce qui concerne ses activités et maintient un système de contrôles internes destiné à fournir une certitude raisonnable quant à l'accès à des renseignements financiers fiables dans les délais prévus. Les états financiers comprennent des montants établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction à l'endroit d'opérations qui seront conclues au cours de périodes ultérieures.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport du vérificateurprovincial, qui suit, présente la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

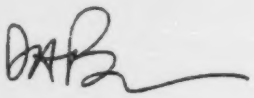

Le 11 mai 2000

David A. Brown
Président-directeur général

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2000 ainsi que l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Erik Peters

Toronto, Ontario
Le 11 mai 2000

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE l'ONTARIO
Bilan
Au 31 mars 2000

	2000	1999
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	13 932 907 $	5 861 963 $
Débiteurs	459 817	758 448
Charges payées d'avance	191 423	121 012
	14 584 147	6 741 423
RÈGLEMENT AFFECTÉ (note 3)	1 445 692	1 100 000
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (note 4)	15 000 000	7 500 000
IMMOBILISATIONS (note 6)	7 418 411	3 002 827
	38 448 250 $	18 344 250 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	10 016 679 $	6 517 820 $
Montant dû à la province de l'Ontario (note 8a))	309 684	1 858 061
Tranche à court terme de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition (note 7b))	161 720	453 759
	10 488 083	8 829 640
OBLIGATION DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (Note 7 b))	41 622	271 618
	10 529 705	9 101 258
RÈGLEMENT AFFECTÉ (note 3)	1 445 692	1 100 000
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale	11 374 609	544 748
Réserve (note 4)	15 000 000	7 500 000
	26 374 609	8 044 748
SURPLUS D'APPORT	98 244	98 244
	26 472 853	8 142 992
	38 448 250 $	18 344 250 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DE LA COMMISSION

David A. Brown, c.r.
Président

Kerry D. Adams, FCA
Commissaire

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
RECETTES		
Droits		
Dépôts de prospectus	46 326 353 $	41 275 685 $
Inscriptions	23 866 333	24 403 354
Dépôts de documents d'information	8 802 297	7 860 050
Demandes de dispense	1 270 017	1 101 133
Marché secondaire	-	286 298
Montants recouvrés	63 000	505 000
Divers	142 605	71 987
Revenu de placement	1 909 539	-
	82 380 144	75 503 507
DÉPENSES (note 8 c))		
Salaires et avantages sociaux (note 9)	24 757 568	18 802 819
Services professionnels (note 10)	7 769 988	5 844 422
Administration	3 408 421	2 397 816
Charges locatives (note 7a))	3 050 949	2 704 469
Divers	799 888	556 081
Amortissement	1 512 977	149 813
	41 299 791	30 455 420
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	41 080 353	45 048 087
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	8 044 748	44 748
MOINS : Distributions à la province de l'Ontario (note 8 a))	22 750 492	37 048 087
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, À LA FIN DE LA PÉRIODE	26 374 609 $	8 044 748 $
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	11 374 609 $	544 748 $
Réserve	15 000 000	7 500 000
	26 374 609 $	8 044 748 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédant des recettes sur les dépenses	41 080 353 $	45 048 087 $
Ajustements aux fins d'amortissement	1 512 977	149 813
	42 593 330	45 197 900
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	298 631	(698 465)
Charges payées d'avance	(70 411)	14 884
Montant dû à la province de l'Ontario	(1 548 377)	1 858 061
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	(522 035)	725 377
Créditeurs et charges à payer	3 498 859	103 638
	1 656 667	2 003 495
	44 249 997	47 201 395
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Distributions à la province de l'Ontario	(22 750 492)	(37 048 087)
	(22 750 492)	(37 048 087)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Actif du fonds de réserve	(7 500 000)	(7 500 000)
Achat d'immobilisations	(5 928 561)	(2 807 532)
	(13 428 561)	(10 307 532)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	8 070 944	(154 224)
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	5 861 963	6 016 187
TRÉSORERIE, À LA FIN DE LA PÉRIODE	13 932 907 $	5 861 963 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2000

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la «Commission») est devenue une société sans capital-actions le 1er novembre 1997. La Commission agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants pour assurer la supervision de l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la Commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Voici les principales conventions comptables observées dans leur préparation.

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Le calcul de l'amortissement repose sur la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau	Sur 5 à 10 ans
Matériel informatique et matériel connexe	Sur 2 ans
Matériel informatique en location-acquisition	Sur 2 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

b) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, c'est-à-dire habituellement sur réception. Le total des recettes à tirer des droits de dépôt des prospectus est incertain. Le paiement des droits repose sur les ventes estimatives, et la Commission effectue les remboursements nécessaires en fonction des ventes réelles en Ontario. Par conséquent, la comptabilisation des recettes tirées des droits de dépôt des prospectus tient compte d'une provision pour remboursements prévus. Au début de chaque exercice, la Commission établit le pourcentage de la provision pour remboursements prévus en se fondant sur les trois exercices précédents. La provision fait l'objet d'un ajustement à la fin de l'exercice. Les droits tirés des dépôts de documents d'information continue sont constatés sur réception des documents.

Les coûts d'enquête recouvrés sont comptabilisés comme recettes à la date de la décision, sauf si la direction détermine qu'il n'y a pas d'assurance raisonnable que l'on puisse recouvrer les coûts, auquel cas les recettes sont comptabilisées sur réception du montant en espèces.

c) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2000

3. RÈGLEMENT AFFECTÉ

La Commission a conclu un certain nombre d'accords de règlement résultant de procédures visant à l'observation de la Loi selon lesquels la Commission reçoit ou doit recevoir ces règlements en vue de les mettre de côté ou de les affecter à des tiers que la Commission peut déterminer, afin de les utiliser à des fins qui profiteront aux investisseurs de l'Ontario. Au cours de l'exercice 2000, la Commission a créé un comité en vue d'examiner les propositions de financement et de surveiller la distribution de ces fonds. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte de banque distinct. Au 31mars 2000, le solde cumulé est déterminé comme suit :

	2000	1999
Solde à l'ouverture	1 100 000 $	- $
Règlements	359 056	1 100 000
Intérêts	6 636	-
Versements	(20 000)	-
Solde à la clôture	1 445 692 $	1 100 000$
Ventilation :		
Espèces	895,692 $	- $
Règlements affecté à recevoir	550 000	1 100 000
	1 445 692 $	1 100 000$

4. RÉSERVE

Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la Commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 10 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. En avril 1999, la Commission a obtenu l'approbation nécessaire pour porter la réserve à 20 millions de dollars sur une période de trois ans. En 1999, la Commission a conservé une somme de 7,5 millions de dollars à cet effet et en 2000, elle a encore conservé 7,5 millions de dollars, ce qui fait un total de 15 millions de dollars. Les fonds cumulés au 31 mars 2000 ont été investis dans des instruments à court et à moyen terme auprès de l'Office ontarien de financement. Les placements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond à peu près à la valeur marchande. Le critère principal de placement pour la réserve est la protection du principal et la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie imprévus. Le 11 avril 2000, la Commission a transféré une somme supplémentaire de 5 millions de dollars à la réserve.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2000

5. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) La Commission a garanti une tranche de 61 pour 100 d'une ligne de crédit totale de 12 millions de dollars accordée par une banque canadienne à l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (MFDA). La Commission peut résilier en tout temps la garantie, qui a été signée le 19 mars 1999. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique ont aussi garanti un pourcentage précis de la dette totale. En vertu de l'accord qu'elle a signé à cet effet, la MFDA doit utiliser ces fonds conformément au budget et au plan d'affaires qui ont été approuvés par chacune des commissions concernées et rembourser l'emprunt avant la fin de la septième année. En date du 31 mars 2000, la MFDA avait utilisé cette marge de crédit à hauteur de 4 670 000 $ (1999 - 640 000 $). L'intérêt est imputé au taux de base plus 0,50 pour 100 par année.

b) La Commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. La Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites à l'heure actuelle.

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2000 Valeur comptable nette	1999 Valeur comptable nette
Ameublement de bureau	1 390 642 $	37 634 $	1 353 008 $	105 994 $
Matériel de bureau	70 670	7 409	63 261	68 050
Matériel informatique et matériel connexe	4 013 137	1 201 881	2 811 256	1 997 058
Matériel informatique en location-acquisition	831 725	415 862	415 863	831 725
Améliorations locatives	2 775 023	-	2 775 023	-
	9 081 197 $	1 662 786 $	7 418 411 $	3 002 827 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2000

7. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

a) Location-exploitation

La Commission s'est engagée à verser des loyers pour la location de bureaux au cours des 5 prochains exercices, comme suit :

2001	2 886 225 $
2002	2 886 225 $
2003	2 886 225 $
2004	2 497 777 $
2005	2 420 087 $

Le contrat portant sur 11 173 pieds carrés occupés actuellement par la Commission expire le 31 mai 2003 et, à ce moment-là, la Commission a l'option de renouveler le bail pour deux années supplémentaires et trois mois au cours du marché.

b) Location-acquisition

À la résiliation de l'entente touchant la prestation de services conclue avec le ministère des Finances (note 8 c)), les obligations découlant des contrats de location de matériel informatique signés par le ministère ont été transmises à la Commission et comptabilisées à la valeur actualisée des paiements minimums en date du 1er novembre 1998. Cette valeur actualisée a été combinée à celle des paiements effectués par la Commission dans le cadre de tout nouveau contrat de location conclu ultérieurement par celle-ci. Tous les contrats de location-acquisition viennent à échéance au plus tard le 31 décembre 2001. En date du 31 mars 2000, l'obligation totale découlant des contrats de location-acquisition s'élevait à 203 342 $, dont une tranche de 161 720 $ est due dans un délai d'un an. L'intérêt dû sur les contrats de location-acquisition s'élève à 9 833 $.

8. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu des transactions avec la province de l'Ontario, comme suit :

a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule que sur la demande du ministère des Finances, la Commission doit remettre à la province de l'Ontario tous fonds excédentaires que fixe le ministre. Conformément à cette disposition, le ministre a demandé à la Commission de remettre les recettes de droits qui dépassent ses besoins de fonctionnement. La Commission englobe le financement de ses immobilisations dans ses besoins de fonctionnement

b) La Commission a conclu une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2000

c) Le 1er novembre 1997, la Commission a conclu une entente touchant la prestation de services avec le ministère des Finances en vertu de laquelle celui-ci fournit à la Commission des services de réglementation et le soutien connexe, au prix coûtant. L'entente a pris fin le 31 octobre 1998. Les dépenses suivantes, qui ont été engagées par le ministère des Finances au nom de la Commission, sont comprises dans les dépenses de celle-ci. Nous fournissons ci-dessous les chiffres correspondants pour la période de sept mois terminée le 31 octobre 1998 :

	Pour la période 1er avril 1998 au 31 octobre 1998
Salaires et avantages sociaux	9 246 847 $
Services professionnels	2 581 749
Charges locatives	1 788 980
Administration	873 109
Déplacement	219 283
	14 709 968 $

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Le 1er novembre 1998, la Commission a commencé à offrir un régime de retraite à ses employés à plein temps au moyen de la participation au Régime de retraite des fonctionnaires établi par la province de l'Ontario. La Commission a versé un montant de 1 151 556 $ (1999 - 372 071 $) à titre de cotisation au régime de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2000. Ce montant est compris dans les salaires et avantages sociaux.

La Commission maintient en outre des régimes de retraite supplémentaires sans capitalisation pour certains membres à plein temps de l'organisme. Les prestations acquises jusqu'à maintenant par ces membres ne représentent pas une obligation importante pour la Commission.

10. TRANSACTIONS AVEC LE G-30 CANADIEN

En septembre 1998, la Commission a conclu un accord de partage des coûts avec le comité G-30 canadien (ce groupe représente divers intervenants de l'industrie des valeurs mobilières). La Commission a accepté de diriger un projet relié au passage à l'an 2000, qui visait à concevoir et à mettre en oeuvre des tests de vérification de l'état de préparation à l'an 2000 dans toute l'industrie. Ce projet a été réalisé au cours de l'année. Durant l'exercice 2000, la Commission a dépensé 2 350 865 $ (1 539 797 $ en 1999) pour ce projet, dont 711 241 $ (1999 - 1 112 296 $) ont été financés par le G-30 canadien. Les dépenses nettes de 1 639 624 $ (1999 - 427 501 $) sont incluses dans les services professionnels.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2000

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

Le problème du passage à l'an 2000 provient du fait qu'un grand nombre de systèmes informatiques indiquent l'année à l'aide de deux chiffres au lieu de quatre. Il se peut que les systèmes sensibles aux dates confondent l'année 2000 avec l'année 1900 ou avec une autre date, ce qui donnera lieu à des erreurs dans le traitement de renseignements comportant des dates de l'an 2000. Le même problème pourrait aussi se produire dans les systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le changement de date se soit produit, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir des répercussions sur la Commission, notamment les aspects qui ont trait aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été pleinement résolus..

12. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Au cours du budget du 2 mai 2000, le ministre des Finances a annoncé que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des services financiers de l'Ontario seraient fusionnées en un seul organisme qui fournirait la réglementation des marchés financiers et des secteurs des services financiers.

13. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains de ces chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation actuelle.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario-Divulgation des traitements dans le secteur public

NOM	POSTE	TRAITEMENT	AVANTAGES IMPOSABLES
Absib, Imants	Conseiller juridique	$ 119,156.59	$ 217.80
Brown, David	Président	$ 517,248.84	$ 884.04
Butler, Brian	Chef de service, enquêtes	$ 154,216.88	$ 355.12
Byrnes, Robert	Directeur adjoint, technologie de l'information	$ 129,292.79	$ 668.28
Cercheze, John	Chef comptable	$ 149,410.41	$ 264.42
Carscallen, Morley	Commissaire	$ 165,650.15	$ 0.00
Conacher, Mark	Directeur, relations publiques	$ 147,869.87	$ 351.98
Cowdery, Rebecca	Chef de service, fonds de placement	$ 157,266.89	$ 246.00
De Vertueil, Michael	Juricomptable principal	$ 114,507.50	$ 305.44
Dempsey, Paul	Conseiller juridique	$ 100,656.78	$ 184.56
Dubilis, Julia	Conseillère juridique principale	$ 124,944.77	$ 344.80
Fallone, Joanna	Chef de service, évaluation des cas	$ 162,161.25	$ 255.60
Fergusson, Rosemary	Comptable principale	$ 133,423.51	$ 467.24
Ferreri, Antonietta	Chef de service, conformité	$ 143,505.68	$ 176.99
Franken, Heidi	Chef de service, information continue	$ 101,088.75	$ 251.40
Geller, John	Vice-président	$ 467,222.46	$ 424.80
Hendrickson, Barbara	Conseillère juridique principale	$ 103,272.98	$ 196.32
Kehl, Robert	Conseil juridique principal	$ 129,041.06	$ 235.68
Knor, Elle	Comptable principale	$ 137,862.86	$ 222.95
Liu, Winfield	Conseiller juridique principal	$ 133,353.97	$ 344.80
Ljubic, Gregory	Conseiller en enquêtes principal	$ 115,907.99	$ 471.05
Macfarlane, Charles	Directeur général	$ 355,368.49	$ 579.48
MacLaren, Tana	Chef - bureau des affaires internationales	$ 148,891.68	$ 255.60
Moseley, Timothy	Chef de service, litiges	$ 142,754.28	$ 245.80
Nasser, Jay	Conseiller juridique spécial	$ 140,225.26	$ 246.00
Parc, Maxime	Conseiller juridique principal	$ 108,689.73	$ 319.56
Paul, Margo	Chef de service, financement des sociétés	$ 159,590.80	$ 256.86
Pavalow, Randee	Chef de service, réglementation des marchés	$ 147,938.15	$ 564.72
Pilipovicius, Rimo	Juricomptable principale	$ 117,987.47	$ 196.32
Sedun, Kathryn	Directrice, financement des entreprises	$ 175,353.60	$ 575.70
Spencer, Mary	Directrice, services généraux	$ 172,547.55	$ 285.24
Superina, Johanna	Conseillère principale au contentieux	$ 107,508.58	$ 202.56
Tao, Byron	Chef de service, applications	$ 102,721.62	$ 179.12
Vranic, Iva	Chef de service, financement des sociétés	$ 122,979.87	$ 424.75
Watson, Michael	Directeur, application de la loi	$ 126,971.92	$ 162.24
Wetston, Howard	Vice-président	$ 517,038.90	$ 2,921.85
Whiller, Rick	Comptable principal	$ 134,893.74	$ 217.80
Wolbergh Jacob, Susan	Chef du contentieux	$ 157,652.53	$ 278.94

Préparé en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et le Conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.

L. Robin Cardozo, FCA
Chef de la direction

Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de
La Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de **La Fondation Trillium de l'Ontario** au 31 mars 2000 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets accumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Tel qu'il est requis par la Loi sur les personnes morales (Ontario), nous faisons rapport que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ernst & Young s.r.l.

Toronto, Canada
le 28 avril 2000

Comptables agréés

La Fondation Trillium de l'Ontario

BILANS

Aux 31 mars

	2000 $	1999 $
ACTIF		
Encaisse	864 198	562 260
Intérêts courus et autres	2 413 491	808 297
Placements *[note 3]*	79 839 766	18 291 849
Immobilisations, net *[note 4]*	1 436 053	1 474 507
	84 553 508	21 136 913
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	887 877	692 113
Subventions à payer *[note 6 b)]*	60 600 413	14 920 734
Contributions reportées *[note 6 a)]*	14 227 317	4 475 144
Total du passif	75 715 607	20 087 991
Actifs nets *[note 7]*		
Investis dans les immobilisations	1 436 053	1 474 507
Actifs nets non affectés (déficit)	7 401 848	(425 585)
Actifs nets accumulés	8 837 901	1 048 922
	84 553 508	21 136 913

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

Robert O. Power
Président

Robert N. Speck
Trésorier

La Fondation Trillium de l'Ontario

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercices terminés les 31 mars

	2000 $	1999 $
PRODUITS		
Fonds du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario *[note 5]*	93 747 827	12 988 568
Subventions annulées ou recouvrées	1 175 705	525 797
Intérêts créditeurs	5 095 111	923 524
	100 018 643	14 437 889
CHARGES		
Subventions promises *[note 6]*	84 529 100	10 216 411
Activités courantes	7 601 736	4 308 413
Contributions autres que des subventions à la collectivité *[note 8]*	98 828	162 330
	92 229 664	14 687 154
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	7 788 979	(249 265)
Actifs nets accumulés au début de l'exercice	1 048 922	1 298 187
Actifs nets accumulés à la fin de l'exercice	8 837 901	1 048 922

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Fondation Trillium de l'Ontario

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 mars

	2000 $	1999 $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET ACTIVITÉS RELATIVES AUX SUBVENTIONS		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	7 788 979	(249 265)
Ajouter l'élément hors caisse		
Amortissement des immobilisations	470 578	362 679
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation	54 022 422	1 071 926
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation et aux activités relatives aux subventions	62 281 979	1 185 340
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) nette des placements	(61 547 917)	429 499
Achat d'immobilisations	(432 124)	(1 146 680)
Sorites nettes liées aux activités d'investissement	(61 980 041)	(717 181)
Augmentation nette des liquidités au cours de l'exercice	301 938	468 159
Liquidités au début de l'exercice	562 260	94 101
Liquidités à la fin de l'exercice	864 198	562 260

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2000

1) OBJECTIF

La Fondation Trillium de l'Ontario («Trillium»), un organisme du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario (le «ministère»), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. Trillium a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance du gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de Trillium consiste à collaborer avec des tiers afin d'effectuer des placements stratégiques et de créer des collectivités en bonne santé et viables où l'entraide est de mise.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada appliqués dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après :

Constatation des produits

Trillium suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les contributions non affectées sont constatées comme des produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant devant être reçu peut être évalué et le recouvrement assuré, et ce, de manière raisonnable. Les contributions externes non affectées sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont comptabilisées.

Placements

Les placements à court terme et les certificats de placement garanti sont comptabilisés au coût. Les obligations sont constatées au coût amorti.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice où le conseil d'administration approuve le paiement.

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2000

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire à l'aide des taux annuels suivants :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	1 an
Améliorations locatives	sur la durée du bail

3) PLACEMENTS

a) Les placements consistent en ce qui suit :

	2000		1999	
	Coût $	Valeur marchande $	Coût $	Valeur marchande $
Bons du Trésor	60 259 187	60 259 187	—	—
Acceptations bancaires	15 580 580	15 580 580	14 291 850	14 291 850
Gouvernement du Canada, 7,05 % échéant le 1er mai 2001	3 999 999	3 984 257	3 999 999	4 068 128
	79 839 766	79 824 024	18 291 849	18 359 978

Les bons du Trésor et acceptations bancaires viennent à échéance au cours des douze prochains mois et portent intérêt de 4,90 % à 6,03 %.

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2000

4) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations consistent en ce qui suit :

	2000			1999		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Mobilier et agencements	557 104	196 888	360 216	434 409	97 736	336 673
Matériel informatique	615 894	480 668	135 226	463 182	300 822	162 360
Logiciels	414 745	256 384	158 361	263 096	170 676	92 420
Améliorations locatives	997 899	215 649	782 250	992 831	109 777	883 054
	2 585 642	1 149 589	1 436 053	2 153 518	679 011	1 474 507

5) FINANCEMENT ACCORDÉ PAR LE GOUVERNEMENT

a) En date du 1er avril 1999, Trillium a commencé à recevoir du financement du ministère pour un nouveau mandat qui sera exécuté par le biais de deux programmes : subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000, Trillium a obtenu 100 millions de dollars en financement. De ce montant, 90 millions de dollars doivent être utilisés dans le cadre des deux programmes de subventions et ont été comptabilisés à titre de financement reçu en raison du renouvellement des contributions reportées *(note 6 a)]*. Le solde de 10 millions de dollars est disponible pour couvrir les autres charges et est comptabilisé en tant que produits dans les états des résultats et de l'évolution des actifs nets *(note 5 b)]*. Le financement a été comptabilisé comme suit :

	$
Subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province	
Subventions promises	80 502 000
Subventions annulées ou recouvrées liées aux subventions approuvées après le 31 mars 1999	(152 525)
Produits comptabilisés	80 349 475
Contributions reportées *(note 6 a)]*	9 650 525
	90 000 000
Répartition des autres charges comptabilisées en tant que produits	10 000 000
	100 000 000

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2000

Depuis avril 1996, Trillium a reçu du financement du ministère pour des programmes de partenariat qui comprennent le programme Connexions communautaires, le Fonds Accès et le programme Liaisons communautaires. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, Trillium a obtenu 3 500 000 $ dans le cadre des programmes de partenariat. Ce montant a été comptabilisé à titre de financement reçu en raison du renouvellement des contributions reportées *[note 6 a)]*.

Le financement du gouvernement est assujetti à un protocole d'entente avec le ministère qui établi la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

b) Les produits provenant du ministère sont présentés comme suit dans les états des résultats et de l'évolution des actifs nets :

	2000 $	1999 $
Financement provenant des subventions promises		
Subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province	80 502 000	—
Programmes de partenariat	3 548 400	1 029 596
Subventions annulées ou recouvrées liées aux subventions approuvées après le 31 mars 1999 pour les subventions au niveau communautaire et les subventions à l'échelle de la province	(152 525)	—
Subventions annulées ou recouvrées des programmes de partenariat	(150 048)	—
Répartitions des autres charges	10 000 000	11 958 972
	93 747 827	12 988 568

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2000

6) CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET SUBVENTIONS À PAYER

a) Les contributions reportées représentent le financement accordé par le ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions. Le renouvellement des contributions reportées est comme suit :

	2000			1999
	Subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province $	**Programmes de partenariat $**	**Total $**	**Total $**
Contributions reportées au début de l'exercice	—	4 475 144	4 475 144	1 504 740
Financement reçu *[note 5 a)]*	90 000 000	3 500 000	93 500 000	4 000 000
Subventions promises	(80 502 000)	(3 548 400)	(84 050 400)	(1 029 596)
Subventions annulées ou recouvrées liées aux subventions approuvées après le 31 mars 1999	152 525	—	152 525	—
Subventions annulées ou recouvrées	—	150 048	150 048	—
Contributions reportées à la fin de l'exercice	9 650 525	4 576 792	14 227 317	4 475 144

b) Lorsque Trillium promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer, à la réception des fonds par Trillium et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. Le renouvellement des subventions payables est comme suit :

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2000

	2000 $	1999 $
Subventions promises		
Subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province	80 502 000	—
Programmes de partenariat	3 548 400	1 029 596
Divers	478 700	9 186 815
	84 529 100	10 216 411
Subventions annulées	(1 120 300)	(525 797)
Subventions payées	(37 729 121)	(11 844 900)
Variation nette des subventions à payer	45 679 679	(2 154 286)
Subventions à payer au début de l'exercice	14 920 734	17 075 020
Subventions à payer à la fin de l'exercice	60 600 413	14 920 735

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices terminés les 31 mars :

	$
2001	37 511 413
2002	15 959 600
2003	5 740 300
2004	1 240 400
2005	148 700
	60 600 413

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2000

7) ACTIFS NETS

Les variations des composantes des actifs nets sont comme suit :

	2000			1999
	Actifs nets non affectés $	Investis dans des immobili-sations $	Total $	Total $
Actifs nets au début de l'exercice	**(425 585)**	**1 474 507**	**1 048 922**	1 298 187
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	**8 259 557**	**(470 578)**	**7 788 979**	(249 265)
Achat d'immobilisations	**(432 124)**	**432 124**	**—**	—
Actifs nets à la fin de l'exercice	**7 401 848**	**1 436 053**	**8 837 901**	1 048 922

8) CONTRIBUTIONS AUTRES QUE DES SUBVENTIONS À LA COLLECTIVITÉ

Les contributions autres que des subventions à la collectivité constituent des activités de bienfaisance autres que des subventions, comme des partenariats avec d'autres organismes, des projets mis en œuvre par Trillium et une aide technique aux organismes communautaires. Les coûts présentés à titre de contributions de bienfaisance autres que des subventions représentent les frais des activités courantes.

	2000 $	1999 $
Projets de recherche - Profils de la collectivité	**50 000**	—
Projets de recherche - Évaluations des subventions	**—**	39 700
Production vidéo pour les subventions aux jeunes	**—**	25 800
Production du rapport «Créer des communautés d'entraide»	**—**	4 800
Production du rapport de la série «Livre blanc»	**—**	11 900
Diverses contributions de bienfaisance autres que des subventions	**48 828**	80 130
	98 828	162 330

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2000

9) ENGAGEMENT

a) Trillium a fourni une lettre de crédit de 360 000 $ à son propriétaire à titre de soutien de ses obligations en vertu du contrat de location à ses nouveaux locaux. Aucun montant n'a été prélevé au 31 mars 2000.

b) Les loyers annuels minimum futurs au titre des contrats de location-exploitation des locaux se terminant en 2008, déduction faite des recouvrements de 36 295 $ des sous-locataires, sont comme suit :

	$
2001	152 706
2002	140 003
2003	148 762
2004	245 113
2005 et par la suite	960 026

10) ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés précédemment afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour 1999.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs du Musée royal de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du Musée royal de l'Ontario au 30 juin 1999 et les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 30 juin 1999 ainsi que les résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Toronto, Canada

le 30 juillet 1999

Ernst & Young

Comptables agréés

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

(en milliers de dollars)

	Notes	1999	1998
BILANS aux 30 juin			
Actif à court terme			
Encaisse et placements à court terme	3	731	1 956
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	16	260	
Autres débiteurs		1 120	986
Stocks		984	796
Charges relatives aux expositions reportées et autres éléments d'actif		346	1 074
Total de l'actif à court terme		3 441	4 812
Autres placements	3	1 955	5 085
Autres éléments d'actif		475	475
Charge de retraite comptabilisée d'avance	17	2 538	2 135
Immobilisations	4	57 058	56 684
PASSIF ET DÉFICIT NET			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		3 475	4 918
Produits comptabilisés d'avance	6	4 090	3 879
		7 565	8 797
Apports de capital reportés	7	58 730	61 433
Déficit net			
Déficit de fonctionnement	8	(2 343)	(2 842)
Déficit net investi en immobilisations	9	283	336
Déficit net affecté par le Conseil	10	1 232	1 467
		(828)	(1 039)

Au nom du Conseil

Steve Lowden – Administrateur

Harriet Walker– Administratrice

(Voir les notes ci-jointes)

(Constitué en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario à titre de corporation sans capital social)

ÉTATS DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

	Notes	1999	1998
PRODUITS :			
Subventions	11	22 332	22 408
Prix d'entrée		2 676	2 424
Programmes du Musée		1 441	1 541
Services complémentaires		8 197	6 574
Revenus de placement	12	39	32
Dons en nature		1 296	2 485
Amortissement des apports de capital reportés		3 879	4 182
Divers		1 219	1 001
Total des produits		41 079	40 647
CHARGES :			
Conservation et gestion de collections		9 488	8 679
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs		6 412	6 133
Services complémentaires		6 749	5 404
Charges générales et administratives		3 305	2 915
Programmes éducatifs et grand public		2 239	2 647
Bibliothèque et services d'information		1 851	1 538
Aménagement des expositions et galeries		1 224	1 498
Commercialisation et relations publiques		1 444	1 331
Expositions temporaires		1 482	1 271
Artefacts et spécimens			
- Dons en nature		1 296	2 485
- Acquisitions		1 416	701
Amortissement des immobilisations		3 962	4 270
Total des charges	13	40 868	38 872
Excédent des produits sur les charges		211	1 775
Frais de restructuration		0	(1 810)

(Voir les notes ci-jointes)

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	211	(35)
Ajouter (soustraire) les éléments hors caisse		
Revenu de retraite	(403)	(913)
Amortissement des immobilisations	3 962	4 270
Amortissement des apports de capital reportés	(3 879)	(4 182)
	(109)	(860)
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement liées aux activités de fonctionnement		
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	(260)	948
Autres débiteurs	(134)	206
Stocks	(188)	(191)
Frais d'exposition reportés et autres éléments d'actif	728	(501)
Créditeurs et charges à payer	(1 443)	2,081
Produits comptabilisés d'avance	211	(1 070)
	(1 086)	1 473
Rentrées (sorties) de fonds - activités de fonctionnement	(1 195)	613
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(4 336)	(1 064)
Vente de placements nets	3 130	1 500
Apports pour immobilisations	1 176	515
Rentrées (sorties) de fonds - activités d'investissement et de financement-	(30)	951
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des placements à court terme	(1 225)	1 564
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	1 956	392

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT NET

(en milliers de dollars)

	Notes	1999 Déficit de fonctionnement (note 8)	1999 Déficit net investi en immobilisations (note 9)	1999 Déficit net affecté par le Conseil (note 10)	1999 Total	1998 Total
Solde au début de l'exercice		(2 842)	336	1 467	(1 039)	(1 004)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		211		211	(35)	
Variation nette du déficit net investi en immobilisations	9	53	(53)		0	
Virement du déficit net affecté par le Conseil	10	235		(235)	0	

(Voir les notes ci-jointes)

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—30 JUIN 1999

1. Généralités

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province de l'Ontario constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le musée le plus vaste du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de charité enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôts sur le revenu. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité aux fins de l'impôt sur le revenu. Le Musée doit remplir certains critères prévus dans la Loi pour conserver son statut d'organisme de charité enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après

Constatation des produits Le Musée applique la méthode du report d'impôt pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions de l'État. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour les immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Placements Les placements sont comptabilisés à la valeur marchande. Les revenus de placement consistent en intérêts, dividendes, gains (pertes) matérialisé(e)s et la variation nette des gains et pertes non matérialisés.

Stocks Les stocks, qui se composent principalement d'articles vendus dans les boutiques, de publications et de fournitures, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Charges relatives aux expositions reportées et autres frais Les charges relatives aux expositions sont reportées jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public et elles sont alors passées en charge sur la période des expositions auxquelles elles se rapportent.

Coûts reportés découlant du régime de retraite Le revenu (la charge) de retraite est déterminé(e) de manière actuarielle conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les coûts découlant du régime de retraite relatifs aux services courants sont imputés aux résultats durant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus. Les coûts relatifs aux services passés ainsi que les gains ou pertes actuariels qui n'ont pas encore été inscrits aux résultats sont amortis de manière linéaire sur une période de 16 ans.

Autres obligations à l'égard d'avantages postérieurs à l'emploi Les avantages postérieurs à l'emploi concernant les soins médicaux et dentaires longue durée sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse

Immobilisations Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est prévu selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des éléments d'actif comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galeries	20 ans
Projets d'immobilisations importants	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	4 à 10 ans

Artefacts et spécimens La valeur des artefacts et des spécimens a été exclue du bilan. Les artefacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts-estimateurs indépendants. L'acquisition des artefacts et spécimens reçus en dons et acquis est passée en charge.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. Placements

Les placements comptabilisés à la valeur marchande, qui se rapproche du coût, comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Encaisse et placements à court terme	2 470	5 807
Obligations canadiennes	191	1 201
Actions privilégiées canadiennes	24	26
Intérêts courus	1	7
	2 686	7 041
Moins montants comptabilisés à titre d'autres placements	1 955	5 085

Les montants des éléments d'actif classés comme non à court terme représentent les éléments d'actif détenus pour les apports de capital reportés non dépensés [note 7].

4. Immobilisations

[a] Les immobilisations comprennent ce qui suit:

(en milliers de dollars)

	1999		1998	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Bâtiment	54 912	24 619	54 912	23 242
Galeries	35 336	11 377	31 450	9 628
Projets d'immobilisations importants	9 288	6 765	8 869	6 013
Mobilier et matériel	709	426	687	351
	100 245	43 187	95 918	39 234
Amortissement cumulé	43 187		39 234	

[b] La variation de la valeur comptable nette des immobilisations est due à ce qui suit :

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Solde au début de l'exercice	56 684	59 890
Acquisitions d'immobilisations financées par des apports de capital grevés d'affectations	4 306	854
Acquisitions d'immobilisations financées à l'interne	30	210
Amortissement des immobilisations	(3 962)	(4 270)

5. Artefacts et spécimens

Au 30 juin 1999, la collection consistait en environ 5 950 000 artefacts et spécimens. Au cours de l'exercice, le Musée a ajouté environ 66 000 objets à ses collections par l'acquisition et l'achat d'artefacts.

6. Produits comptabilisés d'avance

Les produits comptabilisés d'avance représentent les subventions provenant de l'État, de sociétés privées et de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») ayant trait surtout aux activités de fonctionnement des prochains exercices.

7. Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports de capital est constaté à titre de produits dans l'état des résultats. Les modifications au solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)

	Note	1999	1998
Solde au début de l'exercice		61 433	65 100
Amortissement des apports de capital reportés		(3 879)	(4 182)
Revenus de placement	12	197	177
Apports affectés reçus pour les acquisitions d'immobilisations		979	338

8. Déficit de fonctionnement

Le déficit de fonctionnement de 2 343 000 $ (2 842 000 $ en 1998) découle de la restructuration interne qui s'est déroulée en 1996 et en 1998. Le Musée a l'intention d'éliminer ce déficit en fonctionnant avec un excédent prévu des produits sur les charges au cours des quatre prochains exercices.

9. Actifs nets investis en immobilisations

[a] Les actifs nets investis en immobilisations se composent comme suit :

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Immobilisations nettes	57 058	56 684
Moins montants financés par les apports de capital reportés	56 775	56 348

[b] La variation nette des actifs nets investis en immobilisations se calcule comme suit :

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Acquisitions d'immobilisations financées à l'interne	(30)	(210)
Amortissement des immobilisations	3 962	4 270
Amortissement des apports de capital reportés	(3 879)	(4 182)

10. Actifs nets affectés par le Conseil

Voici un résumé des actifs nets affectés par le Conseil au 30 juin :

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Réserves affectées du Musée	515	551
Réserves départementales	717	916

Les réserves affectées du Musée représentent les fonds réservés conformément aux directives émises par le Conseil d'administration ou la direction du Musée.

Les réserves départementales représentent les fonds tirés des cours donnés par les conservateurs dans les établissements d'enseignement et d'autres activités du personnel et sont détenues conformément à la politique du Musée en vue d'aider au financement des activités départementales.

11. Subventions

Les subventions se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)

	Note	1999	1998
Province de l'Ontario		18 838	18 743
Gouvernement du Canada		280	232
La Fondation du Musée royal de l'Ontario	16	2 957	1 957
Sociétés		192	315
Divers		65	1 161

12. Revenus de placement

Les revenus de placement gagnés au cours de l'exercice sont comptabilisés comme suit :

(en milliers de dollars)

	Note	1999	1998
Total des revenus de placement		236	209
Comptabilisés dans les apports de capital reportés	7	197	177

13. Charges

Les charges sont présentées dans l'état des résultats par fonctions. Les charges excluant les frais de restructuration par catégories comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Salaires et charges sociales	20 659	17 370
Biens et services acquis	20 209	21 502

14. Bénévolat au Musée

Au cours de l'exercice, les bénévoles du Musée ont fourni un apport de 54 000 heures de soutien au Musée. Leurs activités incluent des visites guidées des galeries et une grande variété de programmes qui enrichissent l'expérience du visiteur au Musée; les programmes pour voyageurs canadiens et touristes étrangers qui visent à promouvoir l'image du Musée en Ontario et dans le monde; et bien d'autres activités de soutien.

En outre, le revenu net généré par les bénévoles du Musée et l'Association des reproductions de ROM, organisme de bénévoles indépendant affilié au Musée, sert au soutien direct des activités du Musée. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 1999, les bénévoles du Musée ont effectué un apport de 100 000 $ (90 000 $ en 1998) à la Fondation pour les projets d'acquisition et de recherche au Musée et pour la galerie La biodiversité interactive. L'Association des reproductions du ROM a fourni un apport de 85 000 $ (80 000 $ en 1998) à la Fondation pour l'achat d'artefacts et de spécimens.

15. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

16. La Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation a été constituée le 1er juillet 1992 pour coordonner toutes les activités de levée de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée, et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de lever des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche et les acquisitions.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Au 30 juin 1999, les soldes des fonds de la Fondation se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Fonds non affectés	210	322
Fonds affectéss		
Disponibles actuellement	4 761	5 350
Disponibles à une date ultérieure	6 571	6 084
Grevés d'affectations d'origine interne	197	515
	11 529	11 949
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations d'origine externe	7 064	6 961
Grevés d'affectations d'origine interne	2 061	1 687
	9 125	8 648

Au cours de l'exercice, la Fondation a versé des subventions au Musée d'un montant de 3 959 000 $ (2 378 000 $ en 1998). Au 30 juin 1999, un montant de 435 000 $ (468 000 $ en 1998) de ces subventions figure dans les produits comptabilisés d'avance et un montant de 1 035 000 $ de ces subventions (337 000 $ en 1998) est inclus dans les apports de capital reportés.

17. Régimes de retraite

Le Musée utilise une méthode actuarielle de répartition des prestations ainsi que les hypothèses les plus probables pour évaluer les obligations découlant des régimes de retraite. L'excédent de l'actif de la caisse de retraite par rapport à la valeur actuelle des prestations de retraite et des redressements attribuables à des prestations au titre des services passés ainsi que les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active du groupe d'employés. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice actuel sont imputés aux charges pendant l'exercice. L'écart entre les cotisations versées et les montants comptabilisés à titre de charges de retraite ou de droits à pension, qui représente un actif de caisse de retraite reporté, est inclus au bilan dans la charge de retraite reportée.

D'après l'évaluation actuarielle du 1er janvier 1998 et les hypothèses les plus probables de la direction, la valeur actuelle des prestations constituées au 30 juin 1999 a totalisé 33 851 000 $ (27 407 000 $ en 1998), et la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif net disponible pour le service de ces prestations a été de 43 285 000 $ (39 764 000 $ en 1998).

Membres du personnel du Musée royal de l'Ontario dont le salaire s'est élevé à plus de 100 000 $ au cours de l'année civile 1998 (non vérifié) :

Nom	Titre	Salaire	Avantages imposables
Lindsay Sharp	Président-directeur général	176 003 $	23,159 $
Michael Shoreman	Premier vice-président	119 953 $	342 $
David Pendergast	Vice-président, Collections et Recherche	115 203 $	328 $

Liste établie en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

Box 200, Station Q
Toronto, Ontario, Canada M4T 2T1
Telephone: 416.484.2600 Fax: 416.484.4234

C.P. 200, Succursale Q
Toronto (Ontario) Canada M4T 2T1
Téléphone : 416.484.2600 Télécopieur : 416.484.4234

TVOntario

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers que voici ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et conformément aux politiques comptables décrites dans la note 2 des états financiers. Là où des prévisions ou des estimations étaient requises, la direction a raisonnablement déterminé les montants conformément aux politiques comptables généralement reconnues.

La direction est responsable du contenu intégral des états financiers et atteste que toute l'information liée aux états financiers a été présentée au vérificateur provincial.

Pour aider la direction à s'acquitter de ses responsabilités, TVOntario a établi des mécanismes de contrôle interne visant à garantir une protection raisonnable de ses biens, à permettre la tenue exclusive de transactions valides et autorisées et à assurer la préparation de données financières exactes, opportunes et complètes.

TVOntario a un service de vérification interne chargé d'examiner les contrôles internes et de faire part de ses observations.

Le conseil d'administration de TVOntario est chargé de voir à ce que la direction honore ses responsabilités. Il a créé un comité de vérification composé de ses propres membres. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, y compris le directeur, Vérification interne, ainsi que le vérificateur provincial afin de discuter de vérification, de contrôle interne, de politiques comptables et de rapports financiers. Les états financiers ont été examinés conjointement par le comité de vérification et le comité des finances avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Le vérificateur provincial effectue une vérification annuelle conformément aux dispositions de la section II de la Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario. Dans son rapport, le vérificateur décrit la portée de son examen et de ses opinions.

Lee Lorraine Robock
Chef des Finances et Directrice,
Finances et administration
Le 2 juin 2000

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et au ministre de la Formation et des Collèges et Universités

J'ai vérifié l'état de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2000 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et de l'avoir, l'état des changements intervenus dans l'avoir et l'état des encaisses pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses encaisses pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Toronto, Ontario
Le 2 juin 2000

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

État de la situation financière au 31mars 2000

Actif	2000 (en milliers de dollars)	1999 (en milliers de dollars)
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	5 613	5 101
Débiteurs (note 4)	5 645	5 192
Stocks	641	588
Frais payés d'avance	747	1 051
Charges de retraite reportées (note 5)	2 802	2 074
	15 448	**14 006**
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 7)	**9 538**	**8 685**
Immobilisations nettes (note 6)	**17 389**	**20 361**
Total de l'actif	**43 052**	**43 052**
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	7 074	6 988
Recettes reportées(note 8)	209	311
Obligations locatives (note 9)	198	192
	7 481	**7 491**
Dette à long terme		
Obligations locatives (note 9)	271	208
Apport reporté (note 10)	22 463	24 279
	22 734	**24 487**
Avoir		
Avoir placé dans des immobilisations	3 995	4 367
Charges de retraite reportées et affectées (note 5)	2 802	2 074
Avoir non affecté	5 363	4 633
	12 160	**11 074**
Total du passif et de l'avoir	**42 375**	**43 052**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Présidente

Directeur

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
État des résultats d'exploitation et de l'avoir pour l'exercice terminé le 31 mars 2 000

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Subventions et aide financière des gouvernements (note 11)	51 313	50 632
Recettes brutes produites par TVOntario (note 12)	16 155	17 509
Amortissement de l'apport reporté (note 10)	2 948	3.920
Recettes et fonds de renouvellement, montants nets	245	702
Charges de retraite reportées (note 5)	728	875
	71 389	73 638
Dépenses		
Activités des réseaux (note 13)	51 394	49 579
Coût de production de recettes (note 12)	6 658	7 780
Services administratifs	6 798	6 961
Recherche et planification	1 042	1 172
Amortissement des immobilisations	4 010	4 799
Frais de location et immobilisations portées aux dépenses	401	444
	70 303	70 735
Excédent des recettes sur les dépenses	1 086	2 903
Avoir, début de l'exercice	11 074	8 171
Avoir, fin de l'exercice	12 160	11 074

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
État des changements intervenus dans l'avoir au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000				1999
	(en milliers de dollars)				
	Placements dans les immobilisations	Avoir non affecté	Charges de retraite reportées et affectées	Total	Total
Solde, début de l'exercice	4 367	4 633	2 074	11 074	8 171
Excédent des recettes sur les dépenses	(1 062)	1 420	728	1 086	2 903
Placements dans les immobilisations	690	(690)	0	0	0
Solde, fin de l'exercice	3 995	5 363	2 802	12 160	11 074

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

État des encaisses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des recettes sur les dépenses	1 086	2 903
Ajouter (déduire) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	4 010	4 799
Amortissement des apports reportés	(2 948)	(3 920)
Charges de retraite reportées	(728)	(875)
Mise hors service/disposition d'immobilisations	108	107
Évolution nette du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	(453)	(353)
Stocks	(53)	(43)
Frais payés d'avance	304	425
Recettes reportées	(102)	(1 926)
Créditeurs et charges à payer	86	483
Encaisse provenant (ou utilisée pour) des activités de fonctionnement	**1 310**	**1 600**
ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT		
Ajout d'immobilisations	(1 146)	(1 476)
Apports reportés de l'exercice actuel	279	334
Obligations locatives	69	26
Encaisse provenant (ou utilisée pour) des activités de placement et de financement	**(798)**	**(1 116)**
Augmentation nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	**512**	**484**
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	**5 101**	**4 617**
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	**5 613**	**5 101**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2000

1. AUTORITÉ ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'Office) est une société de la Couronne provinciale créée en juin 1970 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario. Conformément à cette loi, la mission première de l'Office consiste à créer, acquérir, produire, distribuer, exposer ou s'occuper de toute autre façon des émissions et des documents relevant des domaines de la radiodiffusion et de la télécommunication éducatives.

L'Office est un organisme sans but lucratif enregistré autorisé à émettre des reçus d'impôt pour les dons qui lui sont versés. En qualité de société de la Couronne de la province de l'Ontario et d'organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'Office est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

b) Stocks

Le coût du matériel d'appoint est évalué selon la méthode de la valeur minimale ou la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les fournitures sont évaluées au prix coûtant lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif. Les bandes vidéo et audio sont évaluées selon la méthode de la valeur minimale ou la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'année suivant l'achat :

Immeuble	30 ans
Mobiliers et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel technique sur place	7 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel informatique	5 ans
Véhicules	5 ans

d) Constatation des recettes

1. Les recettes provenant de l'octroi des droits afférents à des émissions sont inscrites dans l'état des résultats au moment de la vente de ces droits.

2. Les recettes provenant de la souscription publique sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. Les subventions et les recettes reçues au cours de l'exercice pour des dépenses spéciales sont reportées jusqu'à ce que ces dépenses aient été engagées.

4. Les recettes provenant d'apports destinés à l'achat d'immobilisations particulières sont reportées et amorties sur la même période que les immobilisations auxquelles elles sont affectées.

e) Charges de retraite

Le coût net des prestations de retraite, pour les régimes à prestations déterminées, repose actuellement sur les estimations de la direction. Il est calculé d'après la méthode de projection des prestations au prorata des années de service.

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

La politique de placement de l'Office limite les placements à court terme aux valeurs émises ou garanties - capital et intérêts - par l'Ontario, les autres provinces canadiennes, le Canada ou le Royaume-Uni, aux valeurs émises par les États-Unis et aux reçus de dépôt, aux billets de dépôt, aux certificats de dépôt, aux effets acceptés et aux autres effets semblables émis ou endossés par les banques à charte régies par la *Loi sur les banques* (Canada).

L'encaisse et les placements à court terme incluent des placements de 4 323 000 $ (4 513 000 $ en 1999) arrivant à échéance dans une période de 60 jours, ayant un taux de rendement moyen de 4,7 % (5 % en 1999) dont la valeur à la cote se rapproche de la valeur comptable.

4. DÉBITEURS

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Financement de projets	3 784	2 490
Clientèle commerciale	1 094	1 890
Autres	767	812
	5 645	5 192

5. RÉGIMES DE RETRAITE

L'Office administre des régimes de retraite à prestations déterminées, non contributifs, qui couvrent la plus grande partie de ses employés. Ces régimes versent des rentes basées sur le nombre d'années de service et la moyenne des derniers salaires.

Des rapports actuariels, fondés sur la rémunération prévue des employés jusqu'à leur retraite, ont été préparés pour les régimes à prestations déterminées. Ils indiquent la valeur actuelle des rentes constituées et l'actif net dont disposent ces régimes pour le service desdites rentes au 31 mars 2000.

L'Office administre également un régime à cotisations déterminées obligatoire pour la plupart de ses employés permanents. Depuis le 21 août 1995, les employés contractuels admissibles peuvent choisir d'adhérer au régime à prestations déterminées.

L'actif du régime à cotisations déterminées et le montant des rentes sont indiqués à leur valeur à la cote au 31 mars 2000.

	Rente constituée	Actif de la caisse de retraite
	(en milliers de dollars)	
Régime à prestations déterminées des employés	43 886	57 600
Régime à cotisations déterminées des employés	9 823	9 823
Régime à prestations déterminées des cadres supérieurs	2 610	3 247

Charges de retraite

L'Office a versé 235 000 $ en espèces dans les régimes (231 000 $ en 1999). Ces cotisations sont comprises dans les dépenses de fonctionnement.

Le report des charges de retraite de 728 000 $ (875 000 $ en 1999) résulte de la méthode de la comptabilité d'exercice utilisée pour le calcul de la charge de retraite et inclut l'amortissement de l'excédent au cours de la durée moyenne du service des employés. Cette somme ne produit aucun fonds utilisé par l'Office.

La charge de retraite différée de 2 802 000 $ (2.074.000 $ en 1999) résulte de la différence cumulative entre les excédents constatés, les montants passés en charge et les cotisations de provisionnement.

6. IMMOBILISATIONS NETTES

Les immobilisations sont les suivantes :

	2000 (en milliers de dollars)			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	236	0	236	236
Immeubles	4 704	2 413	2 291	2 443
Émetteurs	27 186	19 337	7 849	9 277
Matériel de vérification des émetteurs	836	760	76	102
Matériel technique sur place	19 277	16 258	3 019	4 035
Améliorations locatives	2 885	1 924	961	1 382
Matériel informatique	3 597	2 192	1 405	1 218
Mobiliers et agencements	1 956	1 393	563	646
Matériel de bureau	1 050	657	393	479
Véhicules	1 086	490	596	543
	62 813	**45 424**	**17 389**	**20 361**

7. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

	2000 (en milliers de dollars)	1999
Solde, début d'exercice	8 685	7 799
Subventions reçues du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs (note 11)		
-subvention d'immobilisations	500	500
-subvention de base	461	461
Intérêts créditeurs	386	386
Somme prélevée pour l'acquisition d'immobilisations	(524)	(461)
Solde, fin d'exercice	**9 538**	**8 685**

Une partie des fonds provenant du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs est mise de côté depuis l'exercice 1984 afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent l'évolution technologique et que celui-ci dispose des fonds nécessaires à l'entretien et au remplacement des immobilisations techniques. Les fonds disponibles sont placés en dépôts à court terme.

8. RECETTES REPORTÉES

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Aide financière du gouvernement provincial pour projets de programmation (note 11)	70	0
Financement de projets par le secteur privé et autres revenus	139	311
	209	311

Les dépenses liées aux recettes reportées figurant ci-dessus ont été incluses dans le budget de l'exercice 2001.

9. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives représentent les autres engagements prévus par les contrats de location-acquisition. Les changements survenus dans les obligations locatives sont les suivants :

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Obligations locatives, début de l'exercice	400	374
Ajouter : nouvelles locations-acquisitions	265	247
Moins : paiement des locations-acquisitions	(163)	(201)
mise hors service de locations-acquisitions	(33)	(20)
Obligations locatives, fin de l'exercice	**469**	**400**
Obligations locatives existantes	198	192
Obligations locatives à long terme	271	208

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont les sommes reçues en vue de l'achat d'immobilisations, mais qui ne sont pas encore reconnues comme des recettes. Les changements relatifs aux apports reportés sont les suivants :

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Apports reportés, début de l'exercice	24 279	26 979
Ajouter : sommes reçues du fonds de renouvellement des immobilisations et intérêts créditeurs	1 377	1 347
Apports reportés, exercice en cours	279	334
Moins : Retrait du Fonds de renouvellement	(524)	(461)
Amortissement des apports	(2 948)	(3 920)
Apports reportés, fin de l'exercice	**22 463**	**24 279**

11. SUBVENTIONS ET AUTRE AIDE FINANCIÈRE DES GOUVERNEMENTS

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Gouvernement provincial		
Ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs		
-Subvention de base	47 540	47 540
-Subvention d'immobilisations	500	500
	48 040	48 040
Moins : sommes virées aux placements détenus pour le renouvellement des immobilisations (note 7)	(961)	(961)
	47 079	47 079
Subventions et autre aide financière pour projets de programmation :		
Divers ministères et organismes de la province de l'Ontario	686	286
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 8)	(70)	0
	616	286
Total des subventions et de l'aide financière du gouvernement provincial	**47.695**	**47 365**
Gouvernement fédéral		
Subventions et autre aide financière pour projet de programmation		
Secrétariat d'État	3 369	3 150
Autres	249	94
Aide financière reportée de l'exercice précédent	0	23
Total des subventions et de l'aide financière du gouvernement fédéral	**3 618**	**2 693**
Total des subventions et de l'aide financière des gouvernements provincial et fédéral	**51 313**	**50 632**

12. RECETTES BRUTES PRODUITES PAR TVONTARIO ET COÛT DE PRODUCTION DES RECETTES

	2000			1999		
	(en milliers de dollars)					
	Recettes	Coût*	Recettes nettes	Recettes	Coût*	Recettes nettes
Vente d'émissions	3 310	2 313	997	4 510	3 303	1 207
Souscription publique	6 959	3 502	3 457	7 399	3 510	3 889
Financement de projets par le secteur privé**	2 112	600	1 512	1 260	759	501
Autres recettes	3 774	243	3 531	4 340	208	4 132
	16 155	**6 658**	**9 497**	**17 509**	**7 780**	**9 729**

* Comprend les coûts spécifiques et les frais généraux attribués.

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
** Recettes provenant du financement de projets par le secteur privé :		
Recettes accumulées au cours de l'exercice	1 868	1 550
Recettes reportées de l'exercice précédent	295	5
Recettes reportées à l'exercice suivant	(51)	(295)
	2 112	**1 260**

13. ACTIVITÉS DES RÉSEAUX

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Services de la programmation anglaise	28 427	25 175
Services de la programmation française	17 200	17 929
Services communs et soutien		
- Diffusion et soutien de la production	3 372	3 816
- Publicité et promotion	2 395	2 659
	51 394	**49 579**

14. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location s'appliquant aux émetteurs, aux bureaux, aux entrepôts ainsi qu'au matériel. Voici le calendrier des frais de location à couvrir :

Exercice se terminant le 31 mars	(en milliers de dollars)
2001	1 819
2002	1 529
2003	1 471
2004	1 344
	6 163
2005 et après	3 349
Total des paiements locatifs futurs	**9 512**

15. MATÉRIEL ET SERVICES DONNÉS

L'Office a recours aux services de bénévoles surtout pour l'aider dans ses activités de souscription publique. L'Office reçoit également du matériel gratuit qu'il utilise principalement pour ses activités de collecte de fonds. Comme il est difficile de déterminer la valeur réelle du matériel et des services donnés, ceux-ci ne sont pas inclus dans les états financiers.

16. PROBLÉMATIQUE DE L'AN 2000

L'an 2000 pose un problème parce qu'un grand nombre de systèmes informatiques identifient les années par deux chiffres plutôt que quatre. Les systèmes qui n'ont pas la conformité à l'an 2000 identifieront l'an 2000 comme 1900 ou une autre année, ce qui causera des erreurs au moment du traitement de données renfermant une date de l'an 2000. De plus, des problèmes semblables pourraient être causés par certains systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le changement de date ait eu lieu, il est impossible de déterminer si tous les aspects de la problématique de l'an 2000 qui pourraient avoir des conséquences pour l'Office sont complètement résolus, y compris ceux touchant la clientèle, les fournisseurs et d'autres tierces parties.

17. LA FONDATION DE TVONTARIO

L'Office contrôle La Fondation de TVOntario (la Fondation), laquelle a reçu la désignation de fondation publique le 1er avril 1998. Le conseil d'administration de la Fondation est nommé par le conseil d'administration de l'Office. La Fondation est constituée en société en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme charitable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu.* La Fondation a pour objectif de recevoir et de maintenir un fonds ou des fonds et de verser la totalité ou une partie du capital et du revenu à l'Office, tant et aussi longtemps que l'Office aura le statut d'organisme charitable et que son objectif sera de promouvoir la télévision éducative et la programmation pour enfants.

Les comptes de la Fondation ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'Office. Voici donc le sommaire financier de la Fondation :

La Fondation de TVOntario

Situation financière au 31 mars 2000	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	33	33
Total de l'actif	33	33
Solde du fonds	33	33

Résultats des activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2000	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Recettes	0	33
Dons	0	33
Total des recettes		
Total des dépenses*	0	0
Excédent des recettes sur les dépenses	0	33
Solde du fonds, début de l'année	33	0
Solde du fonds, fin de l'année	33	33

* Le conseil d'administration de l'Office a approuvé le financement des dépenses de la Fondation jusqu'à ce qu'elle soit considérée autosuffisante. Le total des dépenses liées à la Fondation inclus dans les états financiers de l'Office s'élève à 139 000 $(107 000 $ en 1999).

EMPLOYÉS DE OECA / OTÉO

QUI ONT TOUCHÉ UN SALAIRE DE 100,000 $ OU PLUS EN 1999

Nom	Poste	Salaire payé ($)	Avantages imposables ($)
Arnold, Clara	Directrice, Ressources humaines	108,625	1,000
Bensimon, Jacques	Directeur en chef, Services de la programmation française	116,650	1,091
Blackburn, Russell (nom professionnel: Pierre Granger)	Responsable de projet II	118,248	740
Cole, Ellen	Directrice, Communications, et par intérim directrice en chef, Marketing et développement	102,363	921
Donio, Jan	Directrice, Programmation et services éducatifs	102,894	960
Duprey, Donald	Directeur en chef, Services de la programmation anglaise	122,662	1,149
Ellingson, Pat	Directrice, Programmation Enfance et émissions de jour	107,989	1,008
Grant, Doug	Directeur, Affaires publiques	118,875	1,099
Paikin, Steve	Responsable de projet II	168,298	2,396
Robock, Lee	Par intérim directrice générale, et chef des finances	132,462	1,032
Todd, Paula	Responsable de projet II	149,046	1,656

Préparé conformément à la *Loie de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*
Le 09 mars 2000

l'Office ontarien de financement
Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 19 juin 2000.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

Le vice-président et directeur général,

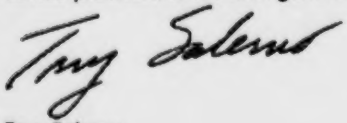

Tony Salerno

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2000 et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur provincial,

Erik Peters, FCA

Toronto (Ontario)
le 19 juin 2000

l'Office ontarien de financement
Bilan

(en milliers de dollars)	OOF	CEO	Total au 31 mars 2000	Total au 31 mars 1999
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	121 $	22 613	22 734	44 992 $
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2i)	314	2 307 122	2 307 436	1 890 744
Débiteurs	3 019	37 615	40 634	40 729
Prêts à recevoir (note 4)	326	—	326	316
Total de l'actif à court terme	3 780 $	2 367 350	2 371 130	1 976 781 $
Actif à long terme				
Immobilisations (note 3)	1 447	575	2 022	2 405
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2ii)	—	532 885	532 885	624 602
Prêts à recevoir (note 4)	79 505	—	79 505	79 832
Total de l'actif	84 732 $	2 900 810	2 985 542	2 683 620 $
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Passif à court terme				
Fournisseurs et charges à payer	4 367 $	33 277	37 644	39 217 $
Fonds en dépôt (note 2i)	—	2 279 288	2 279 288	1 892 681
Somme payable à la province de l'Ontario (note 4)	326	—	326	316
Total du passif à court terme	4 693 $	2 312 565	2 317 258	1 932 214 $
Dette à long terme				
Fonds en dépôt (note 2ii)	—	532 885	532 885	624 602
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (note 4)	79 515	—	79 515	79 841
Total du passif	84 208 $	2 845 450	2 929 658	2 636 657 $
Bénéfices non répartis	524	55 360	55 884	46 963
Total du passif et des bénéfices non répartis	84 732	2 900 810	2 985 542	2 683 620 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Bryne Purchase,
président

Tony Salerno,
vice-président et directeur général

l'Office ontarien de financement
État des résultats nets et des bénéfices non répartis

(en milliers de dollars)	OOF	CEO	Total au 31 mars 2000	Total au 31 mars 1999
RECETTES				
Intérêts	7 716 $	134 899	142 615	126 940 $
Recouvrement des coûts de la province	10 392	—	10 392	10 202
Recettes diverses	—	1 540	1 540	1 334
Total des recettes	18 108	136 439	154 547	138 476 $
DÉPENSES				
Intérêts sur la dette à court terme	—	81 824	81 824	69 004 $
Intérêts sur la dette à long terme	7 711	32 157	39 868	37 764
Traitements, salaires et avantages sociaux	7 589	9 031	16 620	16 355
Frais administratifs et généraux	1 986	4 162	6 148	5 778
Amortissement	818	348	1 166	981
Total des dépenses	18 104	127 522	145 626	129 882 $
Résultats nets de l'exercice	4 $	8 917	8 921	8 594 $
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	520	46 443	46 963	38 369
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	524 $	55 360	55 884	46 963 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

l'Office ontarien de financement
État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)	OOF	CEO	Total au 31 mars 2000	Total au 31 mars 1999
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement				
Résultats nets de la période	4 $	8 917	8 921	8 594 $
Ajustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :				
Amortissement	818	348	1 166	981
Variation nettes des débiteurs, des fournisseurs et des charges à payer	(209)	(1 269)	(1 478)	(103)
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement	613 $	7 996	8 609	9 472 $
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement				
Augmentation des fonds en dépôt	— $	294 890	294 890	272 424 $
Remboursements versés à la province (prêts de la SOAM)	(316)	—	(316)	(316)
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	317	—	317	315
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	1 $	294 890	294 891	272 423 $
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement				
Augmentation (diminution) des prêts de la CEO accordés à la province de l'Ontario	— $	(324 975)	(324 975)	(259 461) $
Achats d'immobilisations	(609)	(174)	(783)	(1 060)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(609) $	(325 149)	(325 758)	(260 521) $
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	5 $	(22 263)	(22 258)	21 374 $
Encaisse au début de l'exercice	116	44 876	44 992	23 618
Encaisse à la fin de l'exercice	121 $	22 613	22 734	44 992 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

l'Office ontarien de financement
Notes afférentes aux états financiers

(Tous les tableaux sont en milliers de dollars.)

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à investir des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en œuvre, d'émettre des valeurs mobilières, de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public.
- d'exploiter, à titre de mandataire du ministre des Finances, les bureaux prévus par la *Loi sur la Caisse d'épargne de l'Ontario*;
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1)*d)* de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Généralités : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous. Aucun amortissement n'est constaté au cours de l'année d'acquisition.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

2. CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO

L'OOF exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) à titre de mandataire du ministre des Finances. La CEO accepte les dépôts du public, du gouvernement et d'autres organismes publics, lesquels font partie du Trésor de la province et constituent des éléments du passif réel de la province. Les frais d'administration de 1 062 670 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 (933 800 $ au 31 mars 1999) concernant la CEO sont payés par le ministère des Finances et ne sont pas compris dans les présents états financiers. Le taux d'intérêt moyen payé aux déposants et celui gagné auprès de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 étaient de 4,28 et 5,04 pour 100, respectivement (4,15 et 4,99 pour 100, respectivement, au 31 mars 1999). Ces dépôts se répartissent comme suit :

Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôt à court terme

	Au 31 mars 2000	Au 31 mars 1999
Dépôts à court terme	147 696 $	190 223 $
Dépôts à vue	1 490 462	1 124 201
CPG arrivant à échéance dans l'année	641 130	578 257
Total des fonds en dépôt à court terme	**2 279 288 $**	**1 892 681 $**

l'Office ontarien de financement
Notes afférentes aux états financiers

Les fonds en dépôt à court terme comprennent les dépôts effectués par la Société des casinos de l'Ontario (SCO), l'Agence ontarienne des eaux (AOE), la Société immobilière de l'Ontario (SIO) et d'autres organismes gouvernementaux, soit environ 555 millions de dollars (117 millions de dollars au 31 mars 1999). Les fonds détenus au nom de la SCO, soit 410 millions de dollars, ont été transférés d'un dépôt à long terme à un compte à vue à court terme portant intérêt à un taux de 4,90 pour 100 (236 millions de dollars, investis dans des CPG à long terme, portant intérêt à un taux variable, de 4,33 à 5,65 pour 100, au 31 mars 1999). Au 31 mars 2000, les fonds détenus au nom de l'AOE et de la SIO, soit au total 114 millions de dollars, portaient intérêt à un taux variable, de 5,31 à 5,52 pour 100, et au taux préférentiel moins 2 pour 100, respectivement (109 millions de dollars portant intérêt à un taux variable, de 4,50 à 5,50 pour 100 pour les deux comptes combinés, au 31 mars 1999).

Le total des « fonds à recevoir de la province » à court terme, soit 2 307 436 $ (1 890 744 $ au 31 mars 1999), comprend les fonds en dépôt à court terme plus le fonds de roulement, principalement celui de la CEO.

(i) Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôts à long terme

Le total des « fonds à recevoir de la province » à long terme représente les dépôts à l'égard desquels la CEO a émis des CPG à long terme. Ces dépôts arrivent à échéance comme suit :

	Au 31 mars 2000		Au 31 mars 1999	
Exercice terminé le 31 mars	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2001	— $		384 899 $	5,02
2002	250 290	5,71	120 839	5,82
2003	135 447	5,56	75 510	5,37
2004	55 984	5,35	43 354	5,22
2005	91 164	5,90	—	
Total	532 885 $		624 602 $	

3. IMMOBILISATIONS

Le solde des immobilisations, net de l'amortissement, se présente comme suit (l'amortissement commence au cours de l'exercice suivant celui de l'acquisition) :

	Coût	Amortissement cumulé	Chiffre net au 31 mars 2000	Chiffre net au 31 mars 1999
Meubles et matériel	1 154 $	(1 020) $	134 $	314 $
Matériel informatique	4 737	(3 049)	1 688	1 846
Améliorations locatives	1 194	(994)	200	245
	7 085 $	(5 063) $	2 022 $	2 405 $

4. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

Conformément à la Loi de 1993 sur le plan d'investissement, la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) a cessé d'exister et son actif et son passif ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2000, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2000-2001 se chiffrait à 326 000 $ (316 000 $ arrivant à échéance en 1999-2000 au 31 mars 1999); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2002 ou après) est constituée de 494 000 $ de

l'Office ontarien de financement
Notes afférentes aux états financiers

dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le Régime de pensions du Canada (820 000 $ et 79 millions de dollars, respectivement, arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2001 ou après, au 31 mars 1999). L'encours de la dette s'établit comme suit:

	Au 31 mars 2000		Au 31 mars 1999	
Exercice terminé le 31 mars	**Principal arrivant à échéance**	**Taux d'intérêt effectif moyen (%)**	**Principal arrivant à échéance**	**Taux d'intérêt effectif moyen (%)**
2000	— $		316 $	13,39
2001	326	13,58	326	13,58
2002	354	13,59	354	13,59
2003	64	11,55	64	11,55
2004	54	11,55	54	11,55
2005	6	11,25	—	
1 - 5 ans	804 $		1,114 $	
6 - 20 ans	79 037	9,61	79,043	9,61
Total	**79 841 $**		**80,157 $**	

5. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

A **Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics :** À titre d'intermédiaire financier de la province, l'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. L'OOF emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en se prévalant d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers.

Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt aux taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un ou à plusieurs organismes publics. Au 31 mars 2000, un montant de 215 millions de dollars (1,71 milliard de dollars au 31 mars 1999), intérêts courus compris, avait été avancé par la province à l'OOF; ce montant doit être remboursé par l'OOF au plus tard le 31 août 2027.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le principal et sur les intérêts capitalisés. Au 31 mars 2000, ces taux d'intérêt variaient entre 4,98 et 5,48 pour 100 (4,75 à 5,65 pour 100 au 31 mars 1999). L'OOF a l'intention de remplacer ces billets par une dette à terme; les conditions de remboursement seront alors finalisées.

Avant le 31 mars 2000, les montants suivants ont été convertis en débentures : 3,9 millions de dollars au taux de 5,64 pour 100 échéant le 1er avril 2008, 12,7 millions de dollars au taux de 6,37 pour 100 échéant au 1er août 2014 et 19 millions de dollars au taux de 5,6 pour 100 échéant le 1er décembre 2014 en ce qui concerne la Commission de transport Ontario Northland.

Les montants suivants représentent les fonds à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts capitalisés compris, nets des coûts de financement. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la ville de Windsor.

l'Office ontarien de financement
Notes afférentes aux états financiers

	31 mars 2000	31 mars 1999
Société d'investissement dans les transports de l'Ontario – Autoroute 407	— $	1 524 642 $
Palais des congrès de la Communauté urbaine de Toronto	156 583	151 360
Corporation de la ville de Windsor	23 450	19 923
Commission de transport Ontario Northland	34 717	17 725
Centre Centennial des sciences et de la technologie	607	600
	215 357 $	**1 714 250 $**

La Société d'investissement dans les transports de l'Ontario (SITO) est un organisme de la Couronne de la province constitué par la Loi de 1993 sur le plan d'investissement. En 1999, la Société a été maintenue à titre de personne morale avec capital-actions aux termes de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario, en propriété exclusive de la province et renommée « Société des concessions ETR-407 Limitée ». Cette société a été vendue à un consortium privé le 5 mai 1999.

Afin de faciliter la vente, le 6 avril 1999, de la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario (SITO) par la province de l'Ontario, l'OOF a cédé et transféré à la province tous ses droits, titres et intérêts relatifs à ses créances auprès de la SITO, qui comprenaient des titres de créance à long terme, des billets et les intérêts courus. La province a convenu d'accepter cette cession en paiement intégral de la dette de l'OOF envers la province. Celle-ci a également confirmé que la dette de l'OOF envers la province, soit 1 524 642 000 $, intérêts courus compris, avait été acquittée.

Le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto est un organisme de la Couronne de la province maintenue par la Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. La majorité des membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la Loi sur les municipalités. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qu'abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale.

La Commission de transport Ontario Northland est un organisme de la Couronne de la province maintenu par la Loi sur la Commission de transport Ontario Northland. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme de la Couronne de la province maintenu par la Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

(ii) **Investissements pour des apparentés :** Dans le cadre de ses activités, l'OOF fournit des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics. Les fonds administrés au nom d'autres organismes publics (qui ne figurent pas dans les présents états financiers) au 31 mars 2000 étaient constitués de 194 millions de dollars détenus au nom du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (199 millions de dollars au 31 mars 1999), 58 millions de dollars détenus au nom de la Fondation Trillium de l'Ontario (néant au 31 mars 1999) et 15 millions de dollars détenus au nom de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (néant au 31 mars 1999). L'OOF gère également des emprunts au nom de la province et a reçu un remboursement de 10,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 au titre de ces activités (10,2 millions de dollars au 31 mars 1999).

(iii) **Caisse d'épargne de l'Ontario :** D'autres apparentés ont déposé des fonds de la manière décrite à la note 2i. Les sommes déposées au 31 mars 2000 totalisaient 555 millions de dollars (389 millions de dollars au 31 mars 1999).

6. RÉGIME DE RETRAITE

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations de retraite de l'OOF pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 s'élevaient à 875 000 $ (817 000 $ au 31 mars 1999).

l'Office ontarien de financement
Notes afférentes aux états financiers

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des fonds à recevoir de la province de l'Ontario, des fournisseurs et des charges à payer ainsi que des fonds en dépôt à court terme équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

8. SALAIRES (en dollars absolus)

L'Assemblée législative exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l'Ontario dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 $. Les montants versés aux personnes dont le nom est suivi d'un astérisque (*) incluent le salaire et la rémunération au rendement.

Nom	Poste	Rémunération versée	Avantages imposables
Charles Allain	Chef, gestion des risques	141,486* $	345 $
Kanak Chopra	Directeur, Division du contrôle des risques	167,288* $	411 $
James Devine	Chef, instruments à taux fixe et bons à moyen terme	132,705* $	326 $
Andrew Hainsworth	Chef, financement	133,600* $	326 $
Douglas Harrington	Chef, opérations de contrôle des risques	125,150* $	307 $
Michael Manning	Directeur, gestion des risques	187,344* $	453 $
Gadi Mayman	Directeur général, Division des marchés financiers	193,409* $	469 $
Christine Moszynski	Directrice, Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie	106,460 $	281 $
David Peters	Chef, opérations de change	132,511* $	326 $
William Ralph	Directeur, Division du financement général	108,186 $	281 $
Tony Salerno	Sous-ministre adjoint, Bureau du Trésor / Vice-président et directeur général, Office ontarien de financement	233,692* $	568 $
Corey Simpson	Conseillère juridique	116,250 $	330 $

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
Tel: (416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Aux membres de la Régie des transports en commun
de la région de Toronto et au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto au 31 mars 2000 et les états des résultats et du déficit pour la période du 7 août 1999 au 31 mars 2000. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Régie au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation pour la période du 7 août 1999 au 31 mars 2000 selon les principes comptables généralement reconnus.

J.R. McCarter, CA
Vérificateur principal adjoint (par intérim)

Toronto, Ontario
Le 15 juin 2000

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Bilan
31 mars 2000

	2000 (milliers $)
ACTIF	
À court terme	
À percevoir de la province de l'Ontario	9 374
Immobilisations affectées en garantie (note 3)	258 037
	267 411
PASSIF ET DÉFICIT	
Passif à court terme	
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 4)	1 204
Intérêt de la dette à long terme	8 968
	10 172
Dette à long terme (note 4)	446 036
Déficit	(188 797
	267 411

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :

Président

Membre du conseil

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

État des résultats et du déficit pour la période du 7 août 1999 au 31 mars 2000

	2000 (milliers $)
Revenu	
Subventions de fonctionnement versées par la Province	24 697
Dépenses	
Amortissement des immobilisations	14 007
Amortissement de la perte reportée sur opérations de change sur la dette à long terme	3 324
Intérêt de la dette à long terme	23 587
	40 918
Excédent des dépenses sur le revenu	(16 221
Valeur nette, début de la période	435 194
Transfert d'actifs nets à la Régie des transports en commun du grand Toronto (note 1)	(607 770
Déficit, fin de la période	(188 797

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2000 (en milliers de dollars)

1. FINANCEMENT ET COMMISSION DES SERVICES DU GRAND TORONTO

Le 18 décembre 1998, la Province a donné la sanction royale à la *Loi de 1998 sur la Commission des services du grand Toronto*. En vertu de cette Loi, le 7 août 1999, la Régie des transports en commun de la région de Toronto (la Régie) a transféré sans compensation son volet transports en commun à la Régie des transports en commun du grand Toronto (Réseau GT). Le transfert incluait tous les actifs (y compris une encaisse de 58 777 $), les passifs et les employés, sauf pour le matériel ferroviaire et la dette afférente couverts par les conventions de vente conditionnelle décrites dans la note 4, que la Régie continue d'administrer.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction en conformité des principes comptables généralement reconnus. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la vie utile estimative des actifs, comme suit :

Locomotives	20 ans
Autre matériel ferroviaire	25 ans
Locomotives remises à neuf	5 ans

(b) Conversion des devises étrangères

La dette à long terme en devises étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période. Les profits ou pertes sur change non réalisés découlant de la conversion sont reportés et amortis sur la période restante de paiement de la dette.

(c) Frais d'administration

Les services administratifs sont assurés par le ministère des Transports sans frais.

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont constituées de locomotives et autre matériel ferroviaire affectés en garantie de la dette à long terme décrite à la note 4.

	Coût $	Amortissement cumulé $	Net $
Autre matériel ferroviaire	363 308	163 422	199 886
Locomotives	110 905	56 479	54 426
Locomotive remises à neuf	7 312	3 587	3 725
	481 525	223 488	258 037

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2000 (en milliers de dollars)

4. DETTE A LONG TERME

À la demande du ministre des Finances de l'Ontario, le 31 mars 1994 la Régie a réalisé une opération financière qui portait sur la vente de 42 locomotives et de 243 voitures à étage pour le montant de 431 530 $ (311 867 $ US) et leur rachat immédiat au même prix en vertu de conventions de vente conditionnelles (CVC) venant à échéance le 1er juillet 2006. Le produit de ces ventes a été remis à la Province de l'Ontario, net des frais de transaction de 4 271 $. L'opération a été inscrite à titre de financement sur garantie. La dette est garantie par les locomotives et les voitures à étage. La Régie conserve le droit d'utilisation des locomotives et des voitures, et elle est responsable de leur entretien et de toutes les obligations afférentes. Le 7 août 1999, la Régie a signé une convention de location de matériel aux termes de laquelle elle louait ces locomotives et voitures à étage à la Régie des transports en commun du grand Toronto pour la somme symbolique d'un dollar par année. En vertu de cette convention, qui vient à échéance le 1er juillet 2006, la Régie des transports en commun du grand Toronto assume l'entretien et les obligations afférentes.

La Régie s'est engagée dans les CVC à rembourser l'obligation et l'intérêt y afférent sur une période de 12 ans. En vertu d'un protocole d'entente passé avec le ministère des Finances en décembre 1993 et confirmé par le sous-ministre des Transports dans une lettre datée du 9 juillet 1997, la Province fournira à la Régie en temps utile les sommes requises pour que celle-ci puisse rembourser la dette et payer les intérêts. Afin de réduire les risques liés à la fluctuation des taux de change, le ministère des Finances a conclu une convention d'échange de devises. À la fin de l'exercice, environ 85 % de la dette a été couverte par cette opération. La Régie n'étant pas partie à cet échange de devises, les effets de cette convention ne figurent pas dans les présents états financiers. Étant donné la nature particulière de la dette à long terme, il n'est pas possible d'établir la juste valeur de l'opération.

Numéro du CVC	Prêt maximal $ US	Taux d'intérêt moyen %	Solde au 31 mars 2000 $ US	Garantie
1	14 48	7,27536	14 388	Cabines et voitures à étage
2	108 92	7,26143	108 682	Cabines et voitures à étage
3	23 79	7,38419	23 284	Locomotives
4	70 31	7,28517	69 941	Cabines et voitures à étage
5	60 70	7,36798	59 690	Voitures à étage
6	41 92	7,39563	41 773	Locomotives
	320 15		317 758	
Converti en dollars canadiens à			1,4494	
$ CAN			460 558	
Perte sur change reportée nette de l'amortissement cumulé de 7 559 $			(13 318	
			447 240	
Moins : tranche échéante			1 204	
			446 036	

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2000 (en milliers de dollars)

4. DETTE A LONG TERME (SUITE)

Les versements annuels que la Régie devra faire en dollars US s'établissement comme suit pour chaque exercice :

Exercice	Capital $ US	Intérêt $ US	Total $ US
2000-2001	831	23 2	24 0
2001-2002	1 492	23 1	24 6
2002-2003	2 334	23 0	25 4
2003-2004	2 753	22 8	25 6
2004-2005	8 069	22 5	30 6
2005-2006	8 911	22 0	30 9
2006-2007	293 368	10 7	304 0
	317 758	147 7	465 5

5. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRECEDENT

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ne sont pas présentés à cause de la modification profonde des activités de la Régie. La présentation des chiffres correspondants pour l'exercice 1999 ne serait pas significative.

6. ETAT DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

Aucun état de l'évolution de la situation financière n'a été préparé étant donné que l'information qui y apparaîtrait est déjà présentée dans les états financiers.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Le 5 novembre 1999
(Sauf pour note 10 a),
le 12 novembre 1999)

Rapport des vérificateurs

À l'attention des membres de la
Régie des transports en commun de la région de Toronto en date du 6 août 1999,
du ministre des Transports et du vérificateur provincial,

Nous avons vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto en date du 6 août 1999 et les états des capitaux propres, des résultats d'exploitation et de l'évolution de la situation financière pour la période allant du 1er avril 1999 au 6 août 1999. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Régie au 6 août 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour la période allant du 1er avril 1999 au 6 août 1999 selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

PricewaterhouseCoopers LLP

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Bilan
Au 6 août 1999 (note 1)

(en milliers de dollars)

	$
Actif	
Actif à court terme	
Liquidités	58 777
Comptes clients	3 459
Dépôt à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	7 021
Montant dû de la province de l'Ontario – intérêts sur la dette à long terme	3 674
Fournitures et pièces de rechange	1 411
Charges payées d'avance	1 295
	75 637
Immobilisations (note 3)	607 770
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire, donnés en garantie – net d'un amortissement de 209 480 $ (note 4)	272 044
	879 814
	955 451
Passif	
Passif à court terme	
Comptes fournisseurs et charges à payer	51 906
Produits comptabilisés d'avance au titre des billets vendus mais non utilisés	2 534
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an (note 4)	445
Intérêts sur la dette à long terme	3 674
Financement anticipé (note 12)	17 523
	76 082
Dette à long terme (note 4)	444 175
Éventualités (notes 1 et 10)	
Capitaux propres	435 194
	955 451

Ont signé, au nom des membres,

membre membre

Régie des transports en commun de la région de Toronto

État des capitaux propres
Pour la période allant du 1er avril 1999 au 6 août 1999

(en milliers de dollars)

	$
Valeur immobilisée – début de la période	447 751
Apport de capitaux de la cité de Toronto et des municipalités régionales de Durham, Halton, Peel, York et Hamilton-Wentworth	20 671
Apport de capitaux – financement excédentaire (note 12)	3 857
Moins	
Amortissement des immobilisations	(23 730)
Valeur comptable des immobilisations cédées	(265)
Valeur immobilisée – fin de la période	448 284
Apport de capitaux de la province de l'Ontario au titre de la dette à long terme	(8 855)
Amortissement cumulatif des pertes sur change relativement à la dette à long terme	(4 235)
Capitaux propres – fin de la période	435 194

Régie des transports en commun de la région de Toronto

État des résultats d'exploitation
Pour la période allant du 1er avril 1999 au 6 août 1999 (note 1)

(en milliers de dollars)

	$
Recettes	
Services aux passagers	44 735
Produits divers (note 6)	3 523
	48 258
Dépenses	
Main-d'œuvre et administration (note 8)	19 527
Services	3 004
Fournitures	378
Entretien des installations	7 690
Entretien de l'équipement	10 598
Exploitation	16 843
Perte sur cession d'immobilisations	258
	58 298
Charges d'exploitation avant :	(10 040)
Amortissement des immobilisations	23 730
Amortissement des pertes sur change reportées relativement à la dette à long terme	1 877
Intérêts sur la dette à long terme	12 479
Pertes avant subventions	(48 126)
Subventions	
Province de l'Ontario	
Intérêts sur la dette à long terme	10 454
Cité de Toronto et municipalités régionales de Durham, Halton, Peel, York et Hamilton-Wentworth	
Exploitation	17 397
Perte pour la période	(20 275)

Régie des transports en commun de la région de Toronto
État de l'évolution de la situation financière
Pour la période allant du 1er avril 1999 au 6 août 1999 (note 1)

(en milliers de dollars)

	$
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux)	
Activités d'exploitation	
Perte pour la période	(20 275)
Éléments sans effet sur la trésorerie	
Amortissement des immobilisations	23 730
Amortissement des pertes sur change reportées	1 877
Perte sur cession d'immobilisations	258
	5 590
Variations nettes des éléments du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie	(39 269)
	(33 679)
Activités d'investissement	
Ajout d'immobilisations	(24 528)
Produits de la cession d'immobilisations	7
	(24 521)
Activités de financement	
Hausse de la dette à long terme	2 025
Cession d'immobilisations	(265)
Province de l'Ontario	
Fonds versés à la Régie des transports en commun du grand Toronto	(106 514)
Cité de Toronto et municipalités régionales de Durham, Halton, Peel, York et Hamilton-Wentworth	
Apport de capitaux	20 671
	(84 083)
Diminution nette des liquidités	(142 283)
Liquidités au début de l'exercice	201 060
Liquidités à la fin de l'exercice	58 777

Régie des transports en commun de la région de Toronto
Notes afférentes aux états financiers
6 août 1999

(en milliers de dollars)

1 Financement et Commission des services du grand Toronto

Avant le 1er janvier 1998, la Régie, assujettie à la *Loi sur la Régie des transports en commun de la région de Toronto*, recevait de la province de l'Ontario (la « province ») des subventions d'exploitation et d'immobilisations. Le 1er janvier 1998, aux termes de l'annexe E de la *Loi de 1997 sur l'amélioration des services* qui modifie la *Loi sur la Régie des transports en commun de la région de Toronto*, la responsabilité du financement de l'exploitation et des immobilisations est passée à la cité de Toronto et aux municipalités régionales de Durham, Halton, Peel, York et Hamilton-Wentworth. Le financement est maintenant versé en fonction de l'année civile. En outre, conformément à un protocole d'entente daté de décembre 1993 et confirmé par le sous-ministre des Transports dans une lettre datée du 9 juillet 1997, la province versera des fonds à la Régie, selon les besoins et au moment opportun, pour lui permettre de rembourser une partie de sa dette à long terme (qui s'établissait au 6 août 1999 à 478 513 $) et les intérêts (qui s'élevaient à 12 479 $ pour la période allant du 1er avril 1999 au 6 août 1999) lorsque les paiements seront exigibles (note 4).

Le 18 décembre 1998, la *Loi visant à créer la Commission des services du grand Toronto et la Régie des transports en commun du grand Toronto et à modifier la Loi sur la Régie des transports en commun de la région de Toronto* (projet de loi 56) recevait la sanction royale. Les activités liées au transport en commun sont passées à la Commission des services du grand Toronto le 7 août 1999 et les états financiers ci-joints ont été dressés pour faciliter cette cession. Essentiellement, toutes les activités et tous les éléments d'actif de la Régie des transports en commun de la région de Toronto (le Réseau GO) ont été cédés à la Régie des transports en commun du grand Toronto (le Réseau GT) pour une contrepartie symbolique, à l'exception des locomotives et d'autre matériel roulant ferroviaire donnés en garantie conformément aux conventions de vente conditionnelle (créance à long terme) et de la dette à long terme décrite à la note 4. Le Réseau GT a conclu une convention de bail relativement à ces actifs. Comme le prévoit le projet de loi 56, la Régie sera reconstituée et continuera d'administrer les conventions de vente conditionnelle, et les membres du Réseau GO au 6 août 1999 deviendront membres du Réseau GT.

Régie des transports en commun de la région de Toronto
Notes afférentes aux états financiers
6 août 1999

(en milliers de dollars)

Le bilan pro forma de la Régie s'établit comme suit :

Bilan pro forma
(non vérifié)
Au 7 août 1999

	$
Actif	
Montant dû de la province de l'Ontario – intérêts sur la dette à long terme	3 674
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire, donnés en garantie, loués à la Régie des transports en commun du grand Toronto	272 044
	275 718
Passif	
Passif à court terme	
Intérêts sur la dette à long terme	3 674
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an	445
	4 119
Dette à long terme	444 175
Insuffisance de l'actif – province de l'Ontario	(172 576)
	275 718

La Régie des transports en commun du grand Toronto doit être financée par la Commission des services du grand Toronto, elle-même financée par la cité de Toronto et les municipalités régionales de Durham, Halton, Peel, York et, aux fins de la Régie des transports en commun du grand Toronto uniquement, Hamilton-Wentworth. La Régie des transports en commun de la région de Toronto sera financée par la province de l'Ontario. Les effets que pourraient avoir ces dispositions sur les états financiers ci-joints ne peuvent être déterminés pour le moment.

Régie des transports en commun de la région de Toronto
Notes afférentes aux états financiers
6 août 1999

(en milliers de dollars)

2 Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers ci-joints sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables sont décrites ci-dessous.

Fournitures et pièces de rechange

Les fournitures et les pièces de rechange sont estimées à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et le coût de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût.

La Régie prévoit l'amortissement linéaire en fonction de taux basés sur la durée d'utilisation prévue des biens, comme suit :

Bâtiments et équipement	
Abribus et billetteries	5 ans
Autres bâtiments	20 ans
Locomotives	20 ans
Autre matériel roulant ferroviaire	25 ans
Autobus	12 ans
Parcs de stationnement	20 ans
Divers	
Mobilier et agencements	12 ans
Autre	3 – 5 ans
Améliorations à l'emprise et au matériel ferroviaire	20 ans
Travaux de voie et installation	20 ans
Améliorations locatives	20 ans

Les études de viabilité commerciale visant les projets d'expansion représentent des charges reportées projet par projet jusqu'à ce que la viabilité de chaque projet soit déterminée. Une fois le projet arrêté, les charges y afférentes sont amorties selon une catégorie d'actif spécifique. Si un projet est abandonné ou si les coûts sont jugés irrécouvrables, les charges reportées sont imputées aux résultats pendant l'exercice où la décision est prise.

Recettes tirées des services aux passagers

Les recettes sont constatées lorsque le service de transport est offert. Les produits comptabilisés d'avance sont inclus dans le passif à court terme du bilan.

Subventions

Les subventions d'exploitation versées par la province de l'Ontario, la cité de Toronto et les municipalités régionales de Durham, Halton, Peel, York et Hamilton-Wentworth sont traitées comme une réduction des pertes d'exploitation. Les gains ou les pertes découlant de la cession d'immobilisations sont crédités ou imputés aux résultats. Les apports de capitaux sont inclus dans les capitaux propres et diminués de la valeur de l'amortissement sur la durée d'utilisation prévue

Régie des transports en commun de la région de Toronto
Notes afférentes aux états financiers
6 août 1999

(en milliers de dollars)

des immobilisations connexes. Les bailleurs de fonds ont autorisé l'utilisation des apports de capitaux pour certains types de frais d'exploitation.

Conversion des devises

Le passif monétaire à long terme est converti en dollars canadiens au cours en vigueur à la fin de la période. Les gains ou les pertes sur change non matérialisés sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de la dette.

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers ainsi que sur les recettes et les dépenses déclarées pendant la période visée. Les estimations importantes touchent notamment le financement, le recouvrement des immobilisations, les produits comptabilisés d'avance, l'amortissement des immobilisations et les éventualités. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

La valeur comptable des liquidités, des comptes clients, dépôts et autres débiteurs, des comptes fournisseurs et des charges à payer du bilan est relativement juste étant donné la durée limitée de ces instruments. À cause de la nature unique de la dette à long terme, il est impossible d'en établir la juste valeur. Les principales caractéristiques de cette transaction sont énoncées à la note 4.

Les justes valeurs sont estimées à la date du bilan, selon les renseignements commerciaux pertinents et les renseignements concernant les instruments financiers en question. Comme ces estimations sont de nature subjective et font intervenir des incertitudes qui touchent des questions de jugement importantes, il est donc impossible de les établir avec précision. Par ailleurs, des changements dans les hypothèses pourraient avoir un effet important sur ces estimations.

Régie des transports en commun de la région de Toronto
Notes afférentes aux états financiers
6 août 1999

(en milliers de dollars)

3 Immobilisations

	Coût $	Amortissement cumulé $	Net $
Terres	112 625	-	112 625
Bâtiments	226 948	91 545	135 403
Améliorations locatives	22 660	8 196	14 464
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	83 843	43 265	40 578
Améliorations à l'emprise et au matériel ferroviaire	394 054	214 627	179 427
Travaux de voie et installation	57 613	30 463	27 150
Construction en cours	19 789	-	19 789
Autobus	64 616	37 637	26 979
Parcs de stationnement	69 177	25 726	43 451
Divers	53 436	45 532	7 904
	1 104 761	496 991	607 770

La Régie capitalise les coûts salariaux d'ingénierie lorsque du temps est consacré à des projets d'immobilisations particuliers. Pour la période allant du 1er avril 1999 au 6 août 1999, un montant de 406 $ a été capitalisé.

4 Dette à long terme

À la demande du ministre des Finances de l'Ontario, la Régie a conclu une transaction financière le 31 mars 1994 en vertu de laquelle 42 locomotives et 243 voitures à deux niveaux ont été vendues pour 431 530 $ (311 867 $US) et immédiatement rachetées de la même contrepartie et au même prix en vertu de conventions de vente conditionnelle venant à échéance le 1er juillet 2006. Les produits des ventes ont été retournés à la province de l'Ontario, moins les coûts de la transaction de 4 271 $. La transaction a été comptabilisée à titre de financement garanti. La dette est garantie par les locomotives et les voitures à deux niveaux. La Régie conserve le droit d'utiliser les locomotives et les voitures à deux niveaux et est responsable de l'entretien et d'autres obligations connexes. Elle ne peut ni louer, ni vendre les locomotives et les voitures à deux niveaux sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la contrepartie. En outre, la Régie est responsable de tous les coûts qui réduisent le rendement du financement pour les autres parties.

Aux termes des conventions, la Régie a convenu de rembourser la dette et les intérêts y afférents sur 12 ans. Les soldes du prêt augmenteront également dans certaines périodes.

Régie des transports en commun de la région de Toronto
Notes afférentes aux états financiers
6 août 1999

(en milliers de dollars)

Numéro de la convention	Maximum du prêt $US	Taux d'intérêt moyen	Solde au 6 août 1999 $US	Garantie
1	14 487	7,27536	14 479	voitures à deux niveaux
2	108 926	7,26143	108 874	voitures à deux niveaux
3	23 794	7,38419	23 388	locomotives
4	70 319	7,28488	70 194	voitures à deux niveaux
5	60 702	7,36798	59 430	voitures à deux niveaux
6	41 926	7,39563	41 901	locomotives
	320 154		318 266	
Convertis en dollars canadiens à			1,5035	
$CAN			478 513	
Perte sur change reportée, net de l'amortissement cumulé de 4 235 $			(33 893)	
			444 620	
Moins : tranche à moins d'un an			445	
			444 175	

La Régie doit rembourser, en dollars US, les montants suivants :

	Remboursement du principal $US	Intérêts $US	Total $US
1999-2000	508	11 639	12 147
2000-2001	831	23 248	24 079
2001-2002	1 492	23 192	24 684
2002-2003	2 334	23 071	25 405
2003-2004	2 753	22 889	25 642
2004-2005	8 069	22 597	30 666
2005-2006	8 911	22 073	30 984
2006-2007 (versement forfaitaire et final)	293 368	10 727	304 095
	318 266	159 436	477 702

Conformément à un protocole d'entente daté de décembre 1993 et confirmé par le sous-ministre des Transports dans une lettre datée du 9 juillet 1997, la province versera des fonds à la Régie, selon les besoins et au moment opportun, pour lui permettre de rembourser sa dette et les intérêts y afférents lorsque les paiements seront exigibles.

Régie des transports en commun de la région de Toronto
Notes afférentes aux états financiers
6 août 1999

(en milliers de dollars)

5 Ententes d'exploitation et d'entretien

De nombreux services offerts par la Régie sont sous-traités à des tiers qui utilisent du matériel roulant appartenant à la Régie. Ces services sont assujettis à des ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, la Compagnie de chemin de fer Saint-Laurent et Hudson Limitée et Bombardier Inc.

6 Recettes diverses

	$
Intérêts	1 344
Location de locaux	900
Recettes publicitaires	214
Commissions – ventes de billets	174
Distribution de Transportation and Rairoad Assurance Company	754
Autres	137
	3 523

7 Engagements

Loyers

Les loyers minimums exigibles pour chacun des cinq prochains exercices se terminant le 31 mars et après s'établissent comme suit :

	$
1999-2000	2 655
2000-2001	3 592
2001-2002	3 339
2002-2003	3 015
2003-2004	2 822
Après	26 338
	41 761

La Régie a également engagé une somme d'environ 35 552 $ pour l'ajout d'immobilisations au cours du prochain exercice.

Régie des transports en commun de la région de Toronto
Notes afférentes aux états financiers
6 août 1999

(en milliers de dollars)

8 Régimes de retraite

La Régie contribue à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au régime de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario établis par la province de l'Ontario, pour presque tous ses employés permanents. Pour la période allant du 1er avril 1999 au 6 août 1999, la Régie a versé 805 $ au titre des prestations de retraite, dont 182 $ en comptes fournisseurs et en charges à payer au 6 août 1999.

9 Rémunération

La rémunération totale des membres du conseil s'est élevée à dix-neuf mille dollars au cours de la période allant du 1er avril 1999 au 6 août 1999.

10 Éventualités

a) Depuis 1968, un différend a cours entre la cité de Toronto (la « cité ») et la Toronto Terminals Railway Company Limited (la « TTR ») concernant le loyer des terres situées sous la gare Union. La Régie paye environ 38 % du loyer, qui est déterminé tous les 21 ans. En 1996, un comité d'arbitrage a rendu une décision concernant le loyer à payer de 1968 à 1989. Un appel à la Cour divisionnaire a été rejeté et la cité a déposé une requête en autorisation d'appel devant la Cour d'appel de l'Ontario. En octobre 1999, le tribunal a débouté la cité de son appel. En outre, la cité et la TTR doivent encore confirmer le loyer pour la période allant de 1989 à 2000.

Le 12 novembre 1999, les membres de la Régie des transports en commun du grand Toronto ont adopté le règlement administratif n° 10 établissant le fonds de réserve TTR/Union Station d'environ 11 600 $ pour l'achat des actifs de la TTR par le Réseau GO. Cette réserve représente l'excédent du montant inscrit au titre des charges éventuelles afférentes à la part du loyer du Réseau GO pour les terres situées sous la gare Union, en sus du maximum négocié de 3 000 $ qui a été déterminé aux termes d'une entente conclue entre la TTR et la cité de Toronto pour l'achat des actifs de la TTR.

Le règlement administratif doit être approuvé par la Commission des services du grand Toronto.

b) La Régie a souscrit de l'assurance pour assumer les indemnités supérieures à 5 000 $ en cas d'accident ferroviaire. L'incident survenu à la gare Union le 19 novembre 1997 fait l'objet de différentes demandes d'indemnités, notamment d'un recours collectif. L'issue de ces réclamations ne peut être déterminée pour le moment, mais la direction croit que le règlement ne dépassera pas de beaucoup le montant prévu dans les états financiers. En juin 1998, l'assurance de la Régie a été révisée afin de couvrir les demandes d'indemnités supérieures à 1 000 $.

c) La Régie a également été nommée dans deux demandes pour blessures corporelles, d'une valeur de 18 800 $, découlant d'un service du Réseau GO. Le montant de la perte, le cas échéant, ne peut être déterminé pour l'instant, mais selon la direction, il devrait être bien inférieur au montant réclamé.

Régie des transports en commun de la région de Toronto
Notes afférentes aux états financiers
6 août 1999

(en milliers de dollars)

d) La dette non provisionnée de la Régie à l'égard de Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail fait l'objet de négociations avec la province de l'Ontario et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. On s'attend à ce que les parties parviennent à s'entendre dans un avenir rapproché et que le financement soit versé.

La Régie des transports en commun de la région de Toronto (le réseau GO), la province et la Régie des transports en commun du grand Toronto (le Réseau GT) examinent ensemble les différents biens du Réseau GO qui seront cédés au Réseau GT en vertu du projet de loi 56 afin de déterminer les problèmes environnementaux majeurs, le cas échéant, et d'élaborer un plan visant à les régler.

Le montant des dépenses et du financement connexe ne peut être déterminé pour le moment.

11 Rajustement des coûts de main-d'œuvre

Le 7 août 1999, conformément à des ententes conclues entre la province de l'Ontario et le Réseau GO, le ministère des Transports a versé un montant forfaitaire de 9 260 $ à la Régie des transports en commun du grand Toronto concernant les obligations à assumer pour la mutation des employés du Réseau GO au Réseau GT.

Un montant de 4 383 $ a été versé aux employés admissibles et le reste sera inclus dans une réserve spéciale du Réseau GT pour le financement des autres engagements à mesure qu'ils sont exigibles.

Aucune somme relative à ces ententes n'a été incluse dans les états financiers de la Régie des transports en commun de la région de Toronto pour la période se terminant le 6 août 1999.

12 Financement excédentaire et financement anticipé

Le financement excédentaire comprend l'excédent des subventions d'exploitation nettes sur les pertes d'exploitation avant l'amortissement des immobilisations, les intérêts sur la dette à long terme et l'amortissement des gains (pertes) sur change reportés. L'excédent pour l'année se terminant le 31 décembre 1998 s'élevait à 42 704 $. Le 14 mai 1999, les membres du conseil ont approuvé une résolution visant à remettre 38 847 $ au ministre des Transports conformément à la *Loi de 1997 sur l'amélioration des services*. Les membres du conseil avaient approuvé des résolutions antérieures visant à acheter des terres d'une valeur de 3 857 $ avec le reste du financement excédentaire de l'année se terminant le 31 décembre 1998.

L'élimination du financement excédentaire est établie conformément à la *Loi de 1997 sur l'amélioration des services* qui modifie la *Loi sur la Régie des transports en commun de la région de Toronto*.

Le financement est versé mensuellement, en fonction d'un budget annuel. Les fonds reçus avant que les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation ne soient faites sont traités comme des avances jusqu'à ce qu'un surplus ou un déficit soit établi, ce qui se fait en fonction de

Régie des transports en commun de la région de Toronto
Notes afférentes aux états financiers
6 août 1999

(en milliers de dollars)

l'année civile. Le financement anticipé des projets d'immobilisations s'élevait à 4 004 $ au 6 août 1999.

13 Incertitude concernant le problème de l'an 2000

Le passage à l'an 2000 risque de créer des problèmes parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour établir l'année. Les systèmes sensibles aux données pourraient confondre l'an 2000 avec l'an 1900 ou d'autres années, donnant lieu à des erreurs lorsque des renseignements utilisant des dates de l'an 2000 sont traités. En outre, des problèmes semblables pourraient se produire dans certains systèmes qui utilisent certaines dates de 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les problèmes de l'an 2000 pourront se manifester avant ou après le 1er janvier 2000 et, faute d'être traités, avoir sur les opérations et la déclaration financière des conséquences allant d'erreurs mineures aux pannes majeures de systèmes qui pourraient entraver le fonctionnement de la Régie. Il est impossible de déterminer avec exactitude si tous les aspects du problème de l'an 2000 touchant la Régie, notamment ceux qui procèdent des efforts des fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement réglés.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en ce qui concerne l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers et des données afférentes présentées dans le rapport annuel. La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Au besoin, ces états comprennent les estimations jugées les meilleures par la direction.

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario fonctionne selon les normes d'intégrité les plus rigoureuses. Afin de sauvegarder les actifs de la Société et d'assurer l'exactitude des données financières, la Société souscrit à des pratiques de gestion solides, maintient les systèmes d'information qui conviennent et exerce un contrôle financier interne. Des vérifications internes évaluent les systèmes et les pratiques de gestion.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les membres du conseil se réunissent à intervalles réguliers pour examiner les activités de la Société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière telle qu'expliquée dans les états financiers mensuels préparés par un vérificateur.

Le vérificateur provincial a examiné les états financiers de la fin de l'exercice. Il lui incombe d'exprimer son opinion sur la fidélité de la représentation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique la portée de son examen et de son opinion.

Le directeur général,

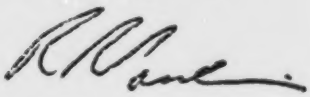

Royal Poulin

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario et
au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai vérifié le bilan de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2000, les états des recettes et dépenses, de l'investissement net de la province et des mouvements de caisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me basant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 2 des états financiers.

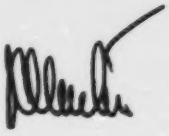

Toronto (Ontario)
Le 7 juin 2000

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint (par intérim)

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Bilan au 31 mars 2000

	2000 (milliers$)	1999 (milliers$)
Actifs		
Encaisses et dépôts à court terme (note 3)	191 896	205 791
Intérêts courus	4 627	5 065
Prêts remboursables (note 4)	22 150	19 882
	218 673	230 738
Passif		
Provision pour pertes garanties	550	142
Engagements et réserves pour éventualités (note 7)		
Investissements de la province de l'Ontario		
Investissements nets de la province de l'Ontario	218 123	230 596
	218 673	230 738

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Président

Directeur

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des recettes et dépenses et de l'investissement net de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000

	2000 (milliers$)	1999 (milliers$)
Recettes		
Subvention de la province de l'Ontario		
- exploitation	30 000	30 000
- administration	556	449
Intérêts	11 070	10 845
Intérêts sur les prêts en cours	1 607	1 358
Autres	—	834
	43 233	43 486
Dépenses		
Subventions	42 090	13 415
Prêts-subventions	10 583	11 106
Créances irrécouvrables et pertes sur placement (nettes des recouvrements - note 5)	2 347	3 721
Intérêts sur les subventions	—	5
Administration (note 6)	686	911
	55 706	29 158
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(12 473)	14 328
Investissement net de la province de l'Ontario, début de l'exercice	230 596	219 213
Redressement pour l'actualisation des prêts dans les exercices précédents [Note 2 (c)]	—	(2 945)
Investissement net de la province de l'Ontario, fin de l'exercice	218 123	230 596

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2000

	2000 (milliers$)	1999 (milliers$)
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Prêts consentis	(8 214)	(4 306)
Prêts remboursés et recouvrés	2 601	5 581
Subventions et prêts-subventions	(50 425)	(23 087)
Garanties de prêts honorées et intérêts sur les subventions	–	(5)
Intérêts recouvrés des emprunteurs	554	755
Autres	–	(89)
	(55 484)	(21 151)
Activités de financement		
Apport de capital de la province pour :		
Prêts et aide financière	30 000	30 000
Administration	556	449
	30 556	30 449
Activités d'exploitation		
Intérêts provenant des dépôts à court terme	11 719	8 759
Frais administratifs	(686)	(911)
	11 033	7 848
Encaissements (décaissements) et dépôts à court terme	(13 895)	17 146
Encaissements et dépôts à court terme au début de l'exercice	205 791	188 645
Encaissements et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	191 896	205 791

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2000

1. HISTORIQUE

La Société a été créée, sans capital-actions, le 1er juin 1988, en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. L'objectif de la Société est de favoriser la croissance et la diversification de l'économie du Nord de l'Ontario en octroyant des subventions, en consentant des prêts ou en garantissant des emprunts provenant d'autres sources.

Tel qu'annoné dans le *Budget de l'Ontario de 1996*, la Société a réorienté ses activités, à compter de l'exercice de 1997, pour financer les projets d'amélioration de l'infrastructure et de développement économique dans le Nord de l'Ontario. Elle atteindrait cette fin au moyen de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement, de prêts d'encouragement à terme et de garanties d'emprunt.

Dans le budget de mai 2000, le ministre des Finances a annoncé un renouvellement du mandat de la Société dont l'allocation budgétaire sera doublée à 60 millions de dollars.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé ces états financiers. Les principales conventions comptables utilisées sont expliquées ci-après.

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(b) Opérations conclues avec la province

La province alloue des fonds pour financer les activités de prêt et d'aide fianancière et rembourse la Société de certains frais administratifs. L'investissement de la province est réduit par les frais d'exploitation nets.

(c) Prêts remboursables

Les prêts remboursables sont présentés à leur valeur de réalisation nette approximative. Depuis le 1er avril 1998, les prêts sans intérêts sont actualisés selon le taux moyen provincial d'intérêt créditeur pour déterminer la valeur actuelle du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle constitue, en effet, une subvention et par conséquent, est reconnue comme dépense de subvention dans l'exercice que le prêt a été accordé. Le montant d'escompte du prêt est amorti comme gain d'intérêt sur la durée du prêt.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2000

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(d) Provision pour garanties et créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables proviennent des prêts remboursables et des garanties accordées par la Société à d'autres prêteurs. Outre certaines sommes radiées et réduites, on conserve une provision pour créances irrécouvrables d'un montant jugé suffisant pour absorber les éventuelles créances irrécouvrables. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions pour certains prêts et une provision générale, et est déduite des prêts remboursables. La provision générale pour pertes garanties est incluse dans le passif. Les provisions générales tiennent compte, en partie, des ratios sinistres-primes enregistrés habituellement par la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, desquels on a déduit les sommes radiées ou réduites.

Les sommes radiées et réduites au cours de l'exercice, nettes des sommes radiées et réduites recouvrées et réalisées au cours des exercices précédents, ainsi que les modifications apportées aux provisions, sont comptabilisées au poste des créances irrécouvrables dans l'état des recettes et dépenses.

(e) Constatation des produits

Les intérêts des prêts sont comptabilisés de manière cumulative.

(f) Prêts-subventions

En général, les prêts sont considérés comme des subventions non remboursables si l'emprunteur continue de satisfaire à certaines conditions après l'octroi du prêt. La Société passe en charges les prêts-subventions accordés.

(g) Garanties

Les pertes garanties figurant dans l'état des recettes et dépenses comprennent les provisions et sont nettes des recouvrements de garanties honorées par le passé.

(h) But des estimations comptables

Pour préparer des états financiers selon les conventions comptables généralement reconnues, les cadres doivent faire des estimations comptables et des suppositions qui, pour la période de déclaration, agissent sur les montants indiqués des actifs et des passifs, des recettes et des dépenses. Les résultats actuels peuvent varier de ces estimations.

3. ENCAISSEMENTS ET DÉPÔTS À COURT TERME

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux sûretés émises ou garanties par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement, les banques canadiennes des annexes I et II et autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Société, en vertu d'une entente de gestion des investissements conclue avec l'Office ontarien de financement, investit ses fonds excédentaires dans des sûretés garanties selon les limites imposées par la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2000

L'encaisse et les placements à court terme comprennent :

	2000 (milliers$)	1999 (milliers$)
Encaissement (chèques émis excédant les fonds déposés)	(1 966)	6 668
Bons du Trésor dont l'échéance est de 90 jours ou moins	61 800	7 239
Bons du Trésor dont l'échéance est plus de 90 jours mais moins de 365 jours	132 062	191 884
	191 896	205 791

Les bons du Trésor ont affiché un rendement moyen de 3,9 % (5 % en 1999) et ont une valeur marchande équivalant de près à leur valeur comptable.

4. PRÊTS REMBOURSABLES

Depuis avril 1998, la Société a engagé une entreprise de gestion des actifs du secteur privé pour gérer ses portefeuilles de prêts et de garanties.

En général, les prêts portent des taux d'intérêt fixes variant de 0 % à 12,5 %. Ils sont consentis à long terme et peuvent être exempts d'intérêt pour une période maximum de cinq ans. Les remboursements du principal peuvent aussi être différés jusqu'à cinq ans. Tous les prêts sont entièrement remboursables dans les 20 ans suivant la date à laquelle ils ont été déboursés. En voici le décompte :

	2000 (milliers$)	1999 (milliers$)
Courants	4 828	1 895
À long terme	28 690	25 788
Provision pour créances irrécouvrables	(6 976)	(4 817)
Escompte sur les prêts	(4 392)	(2 984)
	22 150	19 882

Voici les changements dans les soldes des prêts escomptés :

	2000 (milliers$)	1999 (milliers$)
Solde au début de l'exercice	2 984	1 931
Ajouter : Montant de l'escompte inscrit comme dépense de subvention	2 249	1 497
Soustraire : Montant amorti comme gain d'intérêt	(841)	(444)
Solde à la fin de l'exercice	4 392	2 984

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2000

5. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET PERTES SUR PLACEMENTS

Voici l'état des créances irrécouvrables et des pertes sur placements, nettes des recouvrements, figurant dans l'état des résultats d'exploitation :

	Prêts (milliers$)	Garanties (milliers$)	Total 2000 (millier$)
Sommes réduites/garanties honorées	117	—	117
Moins les recouvrements	(337)	—	(337)
Augmentation de la provision générale	2 159	408	2 567
Dépenses nettes - 2000	1 939	408	2 347
Dépenses et recouvrements nets - 1999	4 579	(858)	3 721

6. ADMINISTRATION

Certains frais administratifs, tels les salaires et les avantages sociaux des employés permanents, leurs frais de déplacement et les autres éléments normalement fournis par le gouvernement, sont assumés par la province, par l'intermédiaire du ministère du Développement du Nord et des Mines. Tous les autres frais sont assumés par la Société. En voici le décompte :

	2000 (milliers$)	1999 (millliers$)
Salaires et avantages sociaux	480	376
Transports et communications	136	214
Services	57	314
Fournitures et équipement	13	7
	686	911
Moins les dépenses assumées par la province	556	449
Dépenses assumées par la Société	130	462

La Société accorde des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la caissse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, établies par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à la Caisse de retraite a été, pendant l'exercice, de 23 329 $ (17 069 $ en 1999) et est incluse au poste des salaires et des avantages sociaux.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2000

7. ENGAGEMENTS ET RÉSERVES POUR ÉVENTUALITÉS

(a) La Société garantit le remboursement de certains emprunts contractés par des entreprises ontariennes admissibles auprès d'institutions financières du secteur privé. Au 31 mars 2000, le passif éventuel de la Société résultant de garanties s'élevait à 550 000 $ (146 624 $ en 1999). Les engagements de garantir des prêts qui n'avaient pas encore été avancés s'élevaient à ZÉRO (853 376 $ en 1999). La comptabilisation des pertes garanties figure à la note 2(g).

(b) Au 31 mars 2000, les fonds que la Société s'était engagée à verser mais qui ne l'avaient pas été s'établissaient comme suit :

	2000 (milliers$)	1998 (milliers$)
Subventions	99 962	13 244
Prêts-subventions	10 405	50 174
Prêts remboursables	22 227	26 837
Total des engagements	132 594	90 255

8. Chiffres correspondants des exercices antérieurs

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassifiés en conformité avec le mode de présentation adopté pour l'exercice courant.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

RESPONSIBILITÉ DES RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers de la Société de logement de l'Ontario ci-joints ont été préparés en accord avec les principes comptables décrits à la note 1 des états financiers et sont la responsabilité de la gestion. La préparation des états financiers impose nécessairement l'utilisation d'estimations basées sur le jugement de la direction et de la gestion, particulièrement lorsque les transactions influençant la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant un certain délai. Les états financiers ont été préparés correctement dans les limites raisonnables de l'importance relative des erreurs possibles et à la lumière des informations disponibles au 14 avril 2000.

La gestion entretient un système de contrôles internes conçus pour s'assurer raisonnablement que les actifs sont bien protégés et que des informations financières fiables sont disponibles régulièrement. Le système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation appropriée des pouvoirs et une séparation pertinente des responsabilités. Une fonction de vérification interne évalue indépendamment l'efficacité de ces contrôles internes de façon régulière et rapporte ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, est responsable de s'assurer que la gestion assume ses responsabilités relatives aux rapports financiers et aux contrôles internes. Le comité de vérification se réunit périodiquement avec la gestion, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour aborder les questions soulevées par ces derniers et pour examiner les états financiers avant de recommander l'approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial est d'exprimer une opinion favorable ou non sur la fidélité de la présentation des états financiers par rapport aux principes comptables décrits dans la note 1 des états financiers. Le rapport du vérificateur, lequel apparaît sur la page suivante, décrit la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Pour la direction :

Lynn M. MacDonald
Chef de la direction

David Peters
Directeur général

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Destinataires: Société de logement de l'Ontario
Ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai vérifié le bilan de la Société de logement de l'Ontario au 31 décembre 1999 et l'état des résultats d'exploitation de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 1999, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables décrits à la note 1 des états financiers.

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint (par intérim)

Toronto (Ontario)
Le 14 avril 2000

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Bilan
Au 31 décembre 1999

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Placements immobiliers (note 3)	1 118 485	1 144 891
Hypothèques et prêts (note 4)	22 242	27 128
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario (note 5)	130 025	107 085
Comptes débiteurs	12 669	8 351
	1 283 421	1 287 455
Fonds pour le logement à but non lucratif (note 6)	1 359 963	1 359 712
	2 643 384	**2 647 167**
PASSIF		
Dette à long terme (note 7)	969 581	995 310
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	125 770	101 757
Dette bancaire	3 884	537
	1 099 235	1 097 604
Fonds pour le logement à but non lucratif (note 6)	1 359 963	1 359 712
FONDS PROPRES		
Surplus d'apport (note 9)	184 186	189 851
	2 643 384	**2 647 167**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Président

Chef de la direction

Directeur général

Trésorier

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
État des résultats d'exploitation
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Logements subventionnés (note 10)		
Revenus locatifs	328 850	314 984
Dépenses		
Frais de fonctionnement des propriétés	312 214	302 184
Réparations et améliorations des immobilisations	93 365	117 590
Subventions tenant lieu d'impôts municipaux	121 130	123 641
Amortissement (capital et intérêts)	101 885	104 782
Total des dépenses	628 594	648 197
Coût de fonctionnement net des logements subventionnés	299 744	333 213
Suppléments au loyer (note 11)	104 091	111 522
Contributions au logement municipal (note 12)	22 582	18 879
Logements pour les ruraux et les Autochtones (note 13)	7 822	7 698
Frais de préparation à l'an 2000 (note 14b)	21 983	2 718
Total des frais de fonctionnement	**456 222**	**474 030**
Subventions		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	140 290	223 301
Province de l'Ontario (amortissement des prêts)	19 412	19 797
Ministère des Affaires municipales et du Logement	296 520	230 932
Total des subventions	**456 222**	**474 030**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1999

NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de logement de l'Ontario est un organisme du ministère des Affaires municipales et du Logement établi par la *Loi sur la Société de logement de l'Ontario*, L.R.O. 1990, chap. 0.21. La société et ses mandataires (les 54 commissions locales de logement) gèrent l'important parc de logements publics de la province. Les logements sont fournis aux ménages à faible revenu selon leurs besoins. Les locataires admissibles paient un loyer établi selon leur revenu plutôt que selon la taille ou la nature du logement fourni.

La société est le plus important locateur de l'Ontario, car elle possède environ 84 000 logements publics. Elle verse des suppléments au loyer à l'égard d'environ 19 500 logements locatifs compris dans des ensembles d'habitation privés, à but non lucratif ou coopératifs. De plus, elle verse des subventions liées à environ 15 500 logements de la Toronto Housing Company Inc. et à environ 3 100 logements dans le cadre du Programme de logements pour les ruraux et les Autochtones.

Jusqu'au 30 septembre 1999, la société était financée par les loyers des locataires et les subventions de la province et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Le 1er octobre 1999, la province et la SCHL ont signé une nouvelle Entente sur le logement social (ELS) entrant en vigueur immédiatement et remplaçant toutes les ententes antérieures qui existaient entre la SCHL et la société. Dans le cadre de cette entente, la province reçoit maintenant les fonds du gouvernement fédéral et rembourse intégralement à la société les pertes de fonctionnement qu'elle subit. Ce remboursement comprend la partie des pertes de fonctionnement antérieurement financée par la SCHL.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers se résument comme suit :

i) La société utilise la méthode de la comptabilité d'exercice.

ii) Les fonds fournis par la province de l'Ontario aux fins des placements immobiliers ne sont pas remboursables et sont donc inscrits au surplus d'apport. Toutefois, afin de rendre compte de l'ensemble des frais de fonctionnement des propriétés, les frais d'amortissement pertinents (remboursement du capital et des intérêts) sont affectés au coût de fonctionnement net des logements subventionnés. Cet amortissement est compensé par la subvention du gouvernement provincial figurant dans l'état des résultats d'exploitation.

iii) Les placements en propriétés provinciales et fédérales-provinciales (terrains et bâtiments) sont amortis proportionnellement à la réduction de la dette à long terme correspondante. La part provinciale de l'amortissement est compensée par une réduction du surplus d'apport.

iv) Les réparations et les améliorations des immobilisations, ainsi que les achats de mobilier et d'équipement, sont passés en charges dans l'exercice où ils ont été effectués.

v) En raison du fait que la société n'entretient pas de soldes en liquidités ni d'équivalents et qu'elle ne s'engage pas dans des activités significatives d'investissement et de financement, une déclaration des liquidités n'apparaît pas dans ces états financiers.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1999

2. AUTO-ASSURANCE

La société a adopté comme ligne de conduite d'assurer elle-même les propriétés provinciales et fédérales-provinciales contre les dommages matériels causés notamment par les incendies, l'eau et le vandalisme. Les coûts de réparation sont considérés comme des dépenses de fonctionnement des propriétés. La responsabilité financière de tous les autres risques est assumée par la province.

3. PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les placements immobiliers de la société sont les suivants :

		1999	1998
		(en milliers de dollars)	
a)	Logements provinciaux	1 028 837	1 053 114
b)	Logements fédéraux-provinciaux	11 148	11 689
c)	Logements pour les ruraux et les Autochtones	27 894	28 058
d)	Logements pour étudiants sur des terrains loués	47 895	49 345
e)	Autres	2 711	2 685
		1 118 485	1 144 891

a) Logements provinciaux

Ces placements représentent les coûts des terrains et bâtiments dont la province est le propriétaire exclusif. Ces coûts sont amortis sur une période maximale de 50 ans.

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Coût	1 317 683	1 317 683
Moins : montant cumulé des amortissements	288 846	264 569
Valeur comptable nette	1 028 837	1 053 114

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1999

b) Logements fédéraux-provinciaux

Cet investissement représente la part des coûts des terrains et des bâtiments assumée par la Société de logement de l'Ontario et amortie sur une période maximale de 50 ans.

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Coût	20 753	20 753
Moins : Montant cumulé des amortissements	9 605	9 064
Valeur comptable nette	11 148	11 689

Jusqu'ici, ces logements appartenaient à la société en partenariat avec la SCHL. Selon l'Entente sur le logement social, la part de capital de la SCHL et ses responsabilités financières afférentes ont été transférées à la province à compter du 1er octobre 1999. La gestion de ces logements est toujours assurée par les commissions locales de logement de la société.

c) Logements pour les ruraux et les Autochtones

Cet investissement représente la part des coûts des terrains et des bâtiments assumée par la Société de logement de l'Ontario et amortie sur une période maximale de 35 ans. Aux termes de l'Entente sur le logement social, le ministère assumera d'ici au 31 décembre 2000 la responsabilité administrative de ce parc de logements faisant l'objet du partenariat et qui sont actuellement administrés par la SCHL.

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Propriétés locatives	26 465	26 136
Location à bail avec option d'achat	1 429	1 922
Valeur comptable nette	27 894	28 058

d) Logements pour étudiants sur des terrains loués

Cet investissement représente les coûts des bâtiments situés sur des terrains loués auprès de 10 collèges et universités et qui servent à loger des étudiants. Les établissements d'enseignement versent à la société des remboursements semestriels échelonnés sur une période de 50 ans. Une fois les coûts totalement remboursés, les titres de propriété seront cédés aux établissements visés; ceux-ci encaissent les revenus locatifs et assument les frais de fonctionnement. Par conséquent, les contributions cumulatives des universités et collèges représentent leur avoir dans ces propriétés.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1999

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Coût	62 129	62 682
Moins : Part des établissements d'enseignement	14 234	13 337
Valeur comptable nette	47 895	49 345

e) Autres

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Terrains loués (prix coûtant)	2 308	2 308
Réserves foncières (le moindre du prix coûtant ou de la valeur estimative du marché)	265	265
Autres	138	112
	2 711	2 685

4. HYPOTHÈQUES ET PRÊTS

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Programme de logements pour les ruraux et les Autochtones	22 242	24 293
Autres	0	2 835
	22 242	27 128

Les hypothèques du Programme de logements pour les ruraux et les Autochtones représentent la part de la société des investissements qui sont amortis sur une période maximale de 35 ans. Aux termes de l'Entente sur le logement social, le ministère assumera d'ici le 31 décembre 2000 la responsabilité administrative de l'ensemble du parc de logements actuellement administré par la SCHL.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1999

5. SOMMES À RECEVOIR DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Les sommes à recevoir de la province de l'Ontario incluent 6,4 millions de dollars de subventions d'immobilisations non dépensées. L'utilisation de ces fonds est réservée à la réparation et à l'amélioration des immobilisations.

6. FONDS POUR LE LOGEMENT À BUT NON LUCRATIF

La province de l'Ontario a autorisé la société à contracter des emprunts sous forme d'obligations non garanties auprès du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC). Les fonds empruntés sont prêtés sous forme d'hypothèques à des sociétés de logement à but non lucratif et à des universités et collèges pour qu'ils puissent construire, acquérir ou louer des logements dans le cadre du programme Maisons pour de bon et des programmes de création de résidences pour étudiants.

À une exception près, les hypothèques accordées aux sociétés de logement à but non lucratif font l'objet d'une mainlevée et sont refinancées par des prêteurs privés. Les fonds provenant des hypothèques ayant fait l'objet d'une mainlevée sont prêtés à la province de l'Ontario.

Au 31 décembre 1999, le Fonds comprenait ce qui suit :

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Espèces	1 581	1 330
Prêts à la province de l'Ontario	1 157 212	1 157 212
Hypothèques		
Sociétés de logement à but lucratif	1 760	1 760
Universités et collèges	166 128	166 128
Intérêts créditeurs	33 282	33 282
	1 359 963	1 359 712
Passif et solde		
Obligations non garanties du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC)	1 323 340	1 323 340
Intérêts débiteurs	33 282	33 282
Solde	3 341	3 090
	1 359 963	1 359 712

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1999

Les emprunts auprès du Régime de pensions du Canada ont été contractés entre 1989 et 1992 et sont remboursables 20 ans après la date d'émission des obligations non garanties. Les intérêts sont payables tous les six mois à des taux qui varient selon les obligations non garanties, la moyenne pondérée se situant à 10,3 %.

Les prêts accordés à la province et les hypothèques consenties aux sociétés de logement à but non lucratif et aux universités et collèges sont remboursables sur une période maximale de 20 ans. Les intérêts sont calculés sur une base semestrielle à des taux qui varient selon les prêts et les hypothèques, la moyenne pondérée se situant à 9 % (9 % en 1998). Lorsque les intérêts versés par la province sont inférieurs aux intérêts débiteurs des emprunts contractés auprès du RPC, la société reçoit un rajustement d'intérêts du ministère des Affaires municipales et du Logement pour couvrir la différence.

Les opérations relatives au solde du Fonds s'établissent comme suit :

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	3 090	2 842
Intérêts créditeurs	136 228	136 225
Intérêts débiteurs	(135 977)	(135 977)
Solde en fin d'exercice	3 341	3 090

Les intérêts créditeurs comprennent 102,2 millions de dollars (102,2 millions en 1998) pour les prêts consentis à la province de l'Ontario, 17,1 millions de dollars (17,1 millions en 1998) provenant des hypothèques à long terme des universités et collèges, et 16,9 millions de dollars (16,9 millions en 1998) provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement et représentant un rajustement d'intérêts pour la différence entre les taux d'intérêts des emprunts contractés auprès du RPC et des prêts accordés à la province.

7. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	952 716	977 911
Autres	16 865	17 399
	969 581	995 310

La société contracte des emprunts auprès de la SCHL et du secteur privé pour financer des placements immobiliers. Les modalités de remboursement varient selon les ententes, et les versements s'échelonnent sur 50 ans au maximum. Les taux d'intérêt varient selon les ententes, la moyenne pondérée se situant à 6,8 % (6,9 % en 1998).

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1999

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme s'établit comme suit :

	(en milliers de dollars)
2000	24 373
2001	26 026
2002	27 792
2003	29 677
2004	31 684
Après 2004	830 029
	969 581

8. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	54 794	24 064
Autres	70 976	77 693
	125 770	101 757

9. SURPLUS D'APPORT

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	189 851	194 927
Portion provinciale de l'amortissement	(5 665)	(5 076)
Solde en fin d'exercice	184 186	189 851

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1999

10. LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

Dans le cadre du programme de logements subventionnés, la société possède des immeubles locatifs et fournit des logements à loyer indexé sur le revenu à des ménages dans le besoin. La gestion de ces immeubles est confiée à un réseau de commissions locales de logement qui agissent comme mandataires de la société.

11. SUPPLÉMENTS AU LOYER

Dans le cadre des programmes de supplément au loyer, l'utilisation de logements locatifs est réservée auprès du secteur privé et de certains groupes de logement à but non lucratif et coopératifs, puis des subventions de loyer indexé sur le revenu sont versées aux ménages dans le besoin. Les subventions représentent la différence entre le loyer garanti au locateur et le loyer payé par le locataire.

12. CONTRIBUTIONS AUX LOGEMENTS MUNICIPAUX

La société accorde à la Toronto Housing Company Inc. des fonds applicables aux frais de fonctionnement des logements subventionnés.

13. LOGEMENTS POUR LES RURAUX ET LES AUTOCHTONES

Ce programme, actuellement administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, permet aux familles en région rurale d'acheter une maison ou de louer un logement avec ou sans option d'achat grâce à des subventions. Les remboursements hypothécaires et les loyers sont indexés sur le revenu des propriétaires et des locataires.

14. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

a) Régime de retraite

La société accorde des prestations de retraite à presque tous les employés permanents de la Couronne par le biais de deux régimes de retraite établis par la province de l'Ontario visant le personnel de plusieurs employeurs, la Caisse de retraite des fonctionnaires et le Régime de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario.

Pendant l'exercice, la contribution nette de la société à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario a été de 4,5 millions de dollars (5 millions en 1998). Ce

montant est compris dans les postes « Logements subventionnés — Frais de fonctionnement des propriétés » et « Supplément au loyer » de l'état des résultats d'exploitation.

b) Services de soutien administratif

Le ministère des Affaires municipales et du Logement fournit des services de soutien administratif à la société. Les frais liés à ces services sont fondés sur une estimation du temps consacré par le personnel du ministère aux activités de la société. Les frais de services de soutien administratif compris dans les postes « Logements subventionnés — Frais de fonctionnement des propriétés » et « Supplément au loyer » se sont chiffrés à 12,3 millions de dollars (13 millions en 1998). Le ministère a par ailleurs réclamé à la société 22 millions de dollars (2,7 millions en 1998) au titre des dépenses engagées pour la préparation à l'an 2000, c'est-à-dire la mise à niveau et la mise à l'essai des systèmes informatiques fonctionnant avec une date comportant deux chiffres au lieu de quatre pour désigner l'année.

15. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs estimées des instruments financiers sont fondées sur les prix du marché et les renseignements pertinents disponibles au 31 décembre 1999. Les estimations des justes valeurs ne sont pas nécessairement représentatives des montants que la société pourrait recevoir ou dépenser au cours de transactions réelles. Ces estimations sont de nature subjective et dépendent en partie de facteurs imprécis et de jugements. Par conséquent, elles ne peuvent être totalement précises. La modification de certaines suppositions pourrait faire varier considérablement les estimations.

Puisque les placements immobiliers ne répondent pas à la définition d'instrument financier, les estimations des justes valeurs mentionnées ci-dessous ne reflètent pas la juste valeur de la société dans son ensemble.

Les justes valeurs des hypothèques et des prêts liés au Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones sont difficiles à déterminer à cause des conditions de ces contrats, y compris les subventions qui y sont associées.

Les justes valeurs des montants à recevoir de la province, des comptes créditeurs, des comptes débiteurs, des charges à payer et de la dette bancaire correspondent approximativement à leur valeur comptable à cause de la courte période de maturité de ces instruments.

Les justes valeurs des instruments d'emprunt à long terme de la société sont fondées sur les flux de trésorerie futurs de ces instruments, moins une estimation fondée sur des instruments d'emprunt ayant des caractéristiques semblables. Au 31 décembre 1999, la juste valeur cumulée de ces instruments avait subi une dépréciation de 9 millions de dollars

par rapport à leur valeur comptable cumulée (en 1998, leur juste valeur cumulée dépassait de 41,4 millions de dollars leur valeur comptable cumulée).

En raison de la nature des éléments d'actif et de passif constituant le Fonds pour le logement à but non lucratif et des conditions qui y sont associées, la société ne s'expose à aucun risque important lié aux taux d'intérêt puisqu'elle se fait rembourser les pertes découlant des variations des taux d'intérêt.

16. ACTIVITÉS À VENIR

Dans le cadre de son initiative de remaniement des services locaux, le gouvernement a annoncé que le financement et l'administration du logement social seraient délégués aux municipalités. Il découlait de cette décision que le rôle de la société serait éliminé ou considérablement réduit au cours des années à venir. On s'attend à ce que des dispositions législatives concernant les mécanismes de délégation soient déposées à l'Assemblée législative d'ici la fin 2000. Le futur rôle de la société sera précisé à ce moment-là, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée.

17. CHIFFRES DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE

Certains chiffres correspondants de la période précédente ont été retraités afin de les adapter au mode de présentation des états financiers de l'exercice en cours.

Ontario place

Rapport sur la responsabilité financière

La direction de la société de la Place Ontario, est responsable de l'intégrité et de la présentation équitable de l'état financier accompagné de ce rapport. L'état financier a été preparé en accord avec les principes généraux de la comptabilité canadienne.

La société maintient le contrôle des systèmes internes de comptabilité conçus pour fournir une asssurance raisonable que l'information est sûre et précise ainsi que les atouts et engagements sont adéquatement comptabilisés pour sécuriser nos valeurs.

L'état financier a été revisé par le comité des vérifications et a été approuvé par le conseil d'administration. En addition, il a été vérifié par l'expert comptable de la province, qui a pour responsabilité de formuler un opinion selon lequel l'état financier présenté est en accord équitable avec les principes de la comptabilité. Son rapport apparaît comme une partie dans l'ensemble de notre situation financière, illustrant les régulations fiables selon l'opinion de l'expert comptable.

Leslie Hutcheson,
Directrice Générale

Doug Miller,
Directeur des Services Financiers

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société d'exploitation de la Place Ontario
et au Ministre du Tourisme

J'ai vérifié le bilan de la Société d'exploitation de la Place Ontario au 31 décembre 1999, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des capitaux propres, ainsi que l'évolution de la situation financière et des capitaux propres au cours de l'exercice ayant pris fin à la date indiquée. La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur mes vérifications.

Mes vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Elle comprend aussi l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

À mon avis, les présents états financiers représentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1999, y compris les résultats de ses opérations et les changements qui sont survenus dans sa situation financière durant l'exercice ayant pris fin à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Toronto, Ontario
Le 7 avril 2000

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Bilan
au 31 décembre 1999

	1999 (en milliers $)	1998 (en milliers $)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme [Note 3]	287	2,473
Débiteurs, nets	838	485
Fonds dus par la province de l'Ontario [Note 4]	68	-
Stocks	182	208
Charges payées d'avance	163	127
	1,538	3,293
Immobilisations [Note 5]	114,220	114,399
	115,758	117,692
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1,275	805
Fonds dus à la province de l'Ontario	-	361
Crédit reporté	28	44
	1,303	1,210
Contributions pour dépenses en immobilisations reportées [Note 6]	10,406	11,975
Capitaux propres		
Investis dans des immobilisations	103,814	102,424
Surplus	235	2,083
	104,049	104,507
	115,758	117,692

Éventualités et engagements [Note 8]

Se reporter aux annexes et aux notes complémentaires

Au nom de la Société

Administrateur

Administrateur

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

État des résultats et des capitaux propres
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999 (en milliers $)	1998 (en milliers $)
Revenu d'exploitation (Annexe 1)	12,025	13,812
Dépenses d'administration et de fonctionnement (Annexe 2)	15,831	17,702
Déficit d'exploitation avant les éléments suivants	(3,806)	(3,890)
Subvention d'exploitation de la province de l'Ontario	3,600	4,033
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations	1,569	1,686
Amortissement des immobilisations	(2,322)	(2,106)
Remboursement des impôts fonciers d'années précédentes [Note 9]	501	3,285
	3,348	6,898
Revenu net de l'exercice	(458)	3,008
Capitaux propres, au début de l'exercice	104,507	101,499
Capitaux propres, à la fin de l'exercice	104,049	104,507

Se reporter aux annexes et aux notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

État de l'évolution des capitaux propres
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999 (en milliers $)			1998 (en milliers $)
	Investissement en immobili-satons	Surplus excluant l'amortissement des contributions pour dépenses en capital et immobilisations reportées	Total	Total
Solde, au début de l'exercice	102,424	2,083	104,507	101,499
Revenu net	(753)	295	(458)	3,008
Investissement en immobilisations	2,143	(2,143)	-	-
Solde, fin de l'exercice	103,814	235	104,049	104,507

Se reporter aux annexes et notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

État de l'évolution de la situation
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999 (en milliers $)	1998 (en milliers $)
Activités de fonctionnement		
Revenu (perte) net(te) de l'exercice	(458)	3,008
Redressement du revenu net n'exigeant pas de décaissement		
-amortissement des dépenses en capital	2,322	2,106
-amortissement des contributions reportées pour immobilisations	(1,569)	(1,686)
-gains découlant de la cession d'immobilisations	-	(66)
Évolution des éléments hors caisse du fonds de roulement, nette	(338)	(1,033)
Fonds de roulement issu des activités de fonctionnement	(43)	2,329
Activités d'investissement		
Cession d'immobilisations	-	183
Acquisitions d'immobilisations	(2,143)	(1,301)
Encaisse utilisée aux fins des activités d'investissement	(2,143)	(1,118)
Diminution (augmentation) de l'encaisse durant la période	(2,186)	1,211
Encaisse et placements à court terme, au début de la période	2,473	1,262
Encaisse et placements à court terme, à la fin de la période	287	2,473

Se reporter aux annexes et aux notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Annexes de l'état de revenu d'exploitation et des dépenses de fonctionnement et frais d'administration pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

Annexe 1
Revenu d'exploitation

	1999 (en milliers $)	1998 (en milliers $)
Admissions	5,747	6,114
Stationnement	1,561	1,667
Location de sites et événements spéciaux	1,298	1,257
Concessions	994	1,270
Marina	672	572
Revenu de Cinesphere	662	1,356
Revenu de commandites [Note 10]	611	1,003
Attractions	408	462
Intérêts créditeurs	72	111
	12,025	13,812

Annexe 2
Dépenses de fonctionnement et frais d'administration

	1999 (en milliers $)	1998 (en milliers $)
Traitements et salaires	5,818	5,996
Avantages sociaux [Note7]	1,040	958
Publicité	1,912	2,087
Programmation et divertissements	1,805	2,319
Entretien du site	1,893	1,996
Frais généraux et administratifs	1,433	1,717
Fournitures	528	638
Services publics	822	837
Impôts fonciers [Note 9]	411	494
Créances douteuses	106	575
Autres	63	85
	15,831	17,702

Se reporter aux notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes aux états financiers
Le 31 décembre 1999

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société d'exploitation de la Place Ontario (la « Société » ou la « Place Ontario »), une société d'État provinciale, exploite un parc récréatif de 96 acres sur trois îles créées à l'aide de terre à remblai, le long du secteur riverain de Toronto. Le parc comprend une vaste gamme d'installations et un large éventail de programmes et d'attractions de qualité, traduisant le caractère de l'Ontario et convenant à tous les âges. Le site a été conçu dans le but d'offrir aux visiteurs un aperçu des ressources et des réalisations ontariennes.

Les frais comptés à l'admission et pour les diverses attractions au sein du parc sont soumis à l'approbation du gouvernement de l'Ontario (la « province »). Par ailleurs, la province accorde une subvention au parc qui l'aide à défrayer une partie du coût des activités, des programmes et de la modernisation du parc.

En plus des diverses attractions et activités exploitées directement par la Place Ontario, la Société Ontario avait conclu, avec différentes sociétés du secteur privé, pour la saison de 1999, 17 licences, baux fonciers et ententes relatives à la tenue d'événements spéciaux. Au cours de l'exercice, la Société a conclu une nouvelle entente avec un concessionnaire en vertu de laquelle celui-ci gérera la majorité des restaurants sur les lieux pendant les dix prochaines années. L'ensemble des activités qui se déroulent sur le site génère des revenus estimés à environ 50 millions de dollars par an.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Principes comptables

Les états financiers représentent les déclarations de la direction et ils sont dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, appliqués uniformément.

(b) Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant. Les stocks de revente sont évalués à la valeur minimale ou à la valeur de réalisation nette.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation probable des immobilisations tel qu'indiqué ci-après :

Immeubles	25 ans
Attractions	10 ans
Équipement, agencements	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Véhicules	3 ans

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes aux états financiers
Le 31 décembre 1999

(d) Revenus

Aux termes de la Politique d'admission toute la journée (Play All Day) au parc, la plupart des revenus y afférents sont comptabilisés comme revenus d'admission, à l'exception des revenus générés par Sea Trek et d'autres attractions mineures.

3. ENCAISSE ET DÉPÔTS À COURT TERME

En vertu de la politique de placement de la Société, les dépôts à court terme sont limités à des instruments du marché monétaire de tout premier ordre, très liquides, comme les bons du Trésor fédéral ou provincial, les acceptations bancaires et les dépôts à terme. Les dépôts à court terme étaient nuls au 31 décembre 1999 (1998 - 2 millions de dollars).

4. MONTANT DÛ PAR LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Le montant indiqué est la valeur nette que l'on obtient lorsqu'on soustrait le montant dû à la province s'élevant à 960 200 $du montant dû par la province, qui est de 1 028 174 $.

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se présentent comme suit :

	1999			1998
	Coût (en milliers $)	Amortissement cumulé (en milliers $)	Valeur comptable nette (en milliers $)	Valeur comptable nette (en milliers $)
Terrains, lots de grève	101 660	0	101 660	101 660
Immeubles	4 824	1 300	3 524	3 401
Attractions	9 503	5 115	4 388	5 299
Équipement, agencements	11 426	6 851	4 575	4 021
Équipement informatique	158	140	18	13
Véhicules	149	94	55	5
	127 720	13 500	114 220	114 399

6. CONTRIBUTIONS REPORTÉES POUR IMMOBILISATIONS

Les contributions reportées pour immobilisations représentent le montant de subventions limitées reçu aux cours des exercices antérieurs et consacré à l'achat d'immobilisations. Celles-ci ont été comptabilisées et les subventions ont été reportées et seront amortis à titre de revenu durant la vie utile des immobilisations. Les changements qui sont survenus dans les contributions reportées pour immobilisations se présentent comme suit

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes aux états financiers
Le 31 décembre 1999

	1999 (en milliers $)	1998 (en milliers $)
Solde, au début de l'exercice	11 975	13 661
Montant amorti par rapport au revenu	(1 569)	(1 569)
Montant non amorti des cessions d'immobilisations	(0)	(117)
Solde, à la fin de l'exercice	10 406	11 975

7. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre un régime de retraite à tout son personnel permanent, ainsi qu'aux membres du personnel non permanent qui veulent y participer, par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEEFPO) établi par la province de l'Ontario.

La cotisation de la Société au titre de la CRF et de la Caisse de retraite du SEEFPO s'élevait à 313 958 $ pour l'année (1998 - 303 771 $) et elle est comprise dans les avantages sociaux des employés à l'annexe des dépenses de fonctionnement et frais d'administration.

8. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

(a) Concessionnaires

La Société est défenderesse dans le cadre d'une poursuite intentée par un concessionnaire en juin 1995. Les dommages-intérêts demandés s'élèvent à 1,5 million de dollars auxquels s'ajoutent les intérêts et les frais juridiques. La Société est également codéfenderesse dans des poursuites intentées par trois autres concessionnaires en novembre 1995. Les dommages-intérêts demandés dans chaque cas totalisent 1,5 million de dollars auxquels s'ajoutent les intérêts et les frais juridiques. Il y a créance réciproque dans le cadre des dommages intérêts demandés au titre de chaque poursuite par les codéfendeurs contre la Société et une créance réciproque dans le cadre de chaque poursuite de la part de la Société contre ses codéfendeurs.

Il est impossible de déterminer actuellement si la Société subira une perte et d'établir le montant de cette dernière dans chaque cas.

(b) Location

Les paiements minimums de location d'équipement et les frais de licences pour 2000 s'élèvent à 489 000 $.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes aux états financiers
Le 31 décembre 1999

9. IMPÔTS FONCIERS

Durant l'exercice, la Société a touché au total 501 369 $ en remboursement d'impôts fonciers pour les années d'imposition allant de 1995 à 1998 de la ville de Toronto.

Les impôts fonciers exigés pour l'année 1999 font l'objet d'un appel. Tout remboursement sera comptabilisé durant l'exercice où l'appel sera réglé.

La Société est d'avis, et a reçu un avis juridique à cet effet, qu'elle n'a aucune obligation légale de payer des concessions au lieu d'impôts fonciers relativement à la Place Ontario. Par conséquent, durant l'exercice 1996-1997, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution selon laquelle, dès l'année d'imposition 1996, la Société n'effectuerait aucun paiement ou n'inscrirait aucune charge au titre d'impôts fonciers ou de concessions au lieu d'impôts fonciers relativement aux portions de terrain de la Place Ontario qui ne sont pas occupées par des locataires. La Société a informé le ministère du Développement économique, du Commerce et du Tourisme de l'époque, ainsi que le ministère des Affaires municipales et du Logement de la décision du conseil.

Durant l'exercice, le Société a payé des impôts fonciers s'élevant à 839 755 (1998 - 977 326 $), montant qui comprenait les impôts pour les portions réservées à des concessions. De son côté, la Société a compté 428 755 $ (1998 - 483 402 $) à ces concessions.

10. REVENUS DE COMMANDITES

Des ententes de commandite confèrent le droit d'utilisation exclusive de produits ou services durant la saison d'exploitation et comprennent la promotion et la production de panneaux indicateurs sur le site, lorsque cela s'applique.

Les revenus de commandites ne comprennent pas les contributions en espèces, dont 5 millions de dollars environ sont contribués aux coûts de programmation de la Symphony of Fire payés directement par un grand commanditaire. Sans les contributions faites au chapitre de ces programmes, Place Ontario aurait à engager des dépenses considérables pour de tels spectacles en vue de maintenir l'affluence et les revenus sur le site.

11. AN 2000

Le problème de l'an 2000 est dû au fait que de nombreux systèmes informatisés utilisent deux chiffres plutôt que quatre chiffres pour désigner les années. Les systèmes sensibles aux dates risquent d'interpréter l'an 2000 comme l'année 1900 ou une autre année, ce qui pourrait produire des erreurs ou des défaillances des systèmes au moment du traitement d'information comportant des dates de l'an 2000. De plus, des problèmes semblables peuvent se présenter dans certains systèmes, qui utilisent des dates de 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le changement dans les dates soit survenu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème de l'an 2000 qui risquent de causer des difficultés pour la Société, et liées notamment aux clients, aux fournisseurs et à de tierces parties, aient été réglés une fois pour toutes.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes aux états financiers
Le 31 décembre 1999

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent, au 31 décembre 1998, ont été reclassés lorsque nécessaire afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société immobilière de l'Ontario,
au président du Conseil de gestion du gouvernement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière de l'Ontario au 31 mars 2000, ainsi que les état des résultats d'exploitation et bénéfices non répartis et d'etat des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flex de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Erik Peters

Toronto (Ontario)
le 9 juin 2000

Erik Peters, FCA
Le vérificateur provincial

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

BILAN

Au 31 mars (en milliers $)	2000	1999
ACTIFS		
ACTIFS À COURT TERME		
Encaisse	8 672	9 960
Charges payées d'avance	89	0
Comptes débiteurs	504	0
Recouvrements futurs du Secrétariat du Conseil de gestion (commentaire 6)	18 167	25 700
	27 432	35 660
Immobilisations (commentaire 3)	325	650
	27 757	36 310
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer	6 139	9 665
Provision pour indemnités de licenciement (commentaire 6)	18 167	25 700
	24 306	35 365
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	3 451	945
	27 757	36 310

Voir les commentaires sur les états financiers

Au nom du Conseil :

Administrateur

Administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice clos le 31 mars (en milliers $)	2000	1999
RECETTE		
Frais de gestion	10 868	16 678
Remboursement des dépenses (tenant lieu de frais)	24 425	27 536
Coûts directs récupérables	13 926	19 927
Intérêts bancaires	368	574
	49 587	64 715
DÉPENSES		
Salaires et avantages	28 716	43 621
Charges d'exploitation directes	11 117	12 880
Charges administratives (commentaire 2)	6 923	6 944
Amortissement	325	325
	47 081	63 770
EXCÉDENTS DE REVENUS D'EXPLOITATION NETS AVANT INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT	2 506	945
Provision pour indemnités de licenciement (commentaire 6)	(6 155)	(25 700)
Recouvrements futurs du Secrétariat du Conseil de gestion (commentaire 6)	6 155	25 700
EXCÉDENTS DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION NETS	2 506	945
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS EN DÉBUT D'EXERCICE	945	0
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS EN FIN D'EXERCICE	3 451	945

Voir les commentaires sur les états financiers

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 mars (en milliers $)	2000 (commentaire 8)
RENTRÉES NETTES LIÉES À L'EXPLOITATION	
Excédents de résultats d'exploitation nets	2 506
Rajustements pour :	
Amortissement	325
Provision pour indemnités de licenciement	6 155
Recouvrements futurs du Secrétariat du Conseil de gestion (commentaire 6)	(6 155)
	2 831
Changements du fonds de roulement autre que l'encaisse	
Comptes clients	(504)
Charges payées d'avance	(89)
Comptes créditeurs et charges à payer	(3 526)
	(4 119)
RENTRÉES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(1 288)
RENTRÉES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Indemnités de licenciement versées durant l'exercice	(13 688)
Recouvrements sur licenciement par le Conseil de gestion durant l'exercice (commentaire 6)	13 688
	0
Diminution nette de l'encaisse durant l'exercice	(1 288)
Encaisse en début d'exercice	9 960
Encaisse en fin d'exercice	8 672

Voir les commentaires sur les états financiers

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

COMMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

31 Mars 2000 (Montants en milliers $)

NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société immobilière de l'Ontario (la Société) a été constituée en tant que société de la Couronne de la province d'Ontario (la province) en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*.

Le 3 mars 1998, le Conseil de gestion du gouvernement a autorisé la structure suivante pour la SIO;

- La propriété de tous les biens de la Société a été rétrocédée, le 31 mars 1998, au Secrétariat du Conseil de gestion (SCG). À la cession des biens, la valeur comptable de la Société étant revenue à zéro, sa dette a été annulée et l'apport en capitaux de la province a été réduit de la différence.

- La Société a conservé pleins pouvoirs dans la gestion des biens qui sont du domaine du ministre et président du Conseil de gestion du gouvernement, notamment : conseils et planification stratégiques, gestion des locaux et des biens, utilisation de l'espace, acquisitions, projets d'investissement et vente des biens excédentaires, sous réserve d'approbation du plan annuel de la Société.

- La Société deviendra entièrement autosuffisante en facturant des frais de gestion appropriés pour ses services, conformément aux taux du marché et aux normes et pratiques de l'industrie; ces frais devront être négociés et approuvés chaque année dans le cadre du plan de la Société.

La Société offre la gestion de projet et des services de gestion d'immobiliers et de biens aux ministères et aux organismes du gouvernement de l'Ontario qui possèdent des biens ou qui ont besoin des services professionnels immobiliers de la Société. Des 51,7 millions de pieds carrés rentables qu'elle gère, 44,0 millions appartiennent à la province et 7,7 millions sont loués au secteur privé dans toute la province.

En tant que société de la Couronne et organisme de service de la province, la SIO est exemptée d'impôts sur le revenu.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Général

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus et établis par l'Institut canadien des comptables agréés.

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus demande que la direction fasse des estimations et des hypothèses quant aux revenus et aux dépenses qui influent sur les totaux d'actif et de passif déclarés et sur les informations annexes à la date des états financiers. Les totaux réels peuvent différer de ces estimations.

(b) Immobilisations

Les immobilisations qui excèdent un millier de dollars et dont la durée de vie utile va au-delà de l'exercice courant, sont immobilisées. Les immobilisations comprennent les ordinateurs et les logiciels et sont amorties de façon linéaire sur une durée de trois ans.

2. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus de l'encaisse qui apparaît sur le bilan, la Société détient quatre autres comptes bancaires pour son exploitation et un compte bancaire de réserve de capital. Les fonds de ses comptes en fiducie sont administrés au nom du SCG, et directement reliés aux opérations du SCG relativement aux locaux dont il est propriétaire ou qu'il loue ou aux services fournis aux autres ministères ou organismes du gouvernement de l'Ontario. Au 31 mars 2000, les soldes des quatre comptes d'exploitation cumulés et de celui du compte de réserve de capital s'élevaient respectivement à 23 814 $ (1999 - 24 344 $) et à 19 128 $ (1999 – 27 556 $).

Les comptes débiteurs comprennent 457 $ du SCG (1999 - 6 000 $ dus au SCG, compris dans les comptes créditeurs).

Les frais administratifs comprennent : comptabilité, ressources humaines, vérification, information et traitement des données, services juridiques et de communication achetés par le SCG.

La Société est financièrement indépendante de la province et tous les revenus qu'elle reçoit de la province pour sa prestation de services sont contrôlés par le ministre et président du Conseil de gestion du gouvernement.

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont les suivantes :

31 mars	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ordinateurs et logiciels	975	650	325	650

Les états financiers ne tiennent pas compte des immobilisations qui sont fournies sans frais à la Société par le SCG.

4. CONTRATS DE LOCATION

La Société a signé un certain nombre de contrats de location d'espaces qui appartiennent au gouvernement. De plus, elle loue du matériel informatique et des véhicules pour l'exercice de ses activités. Les prochains paiements des locations sont comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 mars	
2001	1 145 $
2002	1 059 $
2003	1 013 $
Total:	3 217 $

5. DETTES

La Société agit comme agent du gouvernement de l'Ontario. À ce titre, elle est autorisée à se faire indemniser pour toutes les dettes subies au cours de l'exercice de son pouvoir exprès au nom du gouvernement de l'Ontario.

6. INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT

Les provisions pour indemnités de licenciement permettent de couvrir les coûts associés au départ du personnel en raison de la restructuration de la Société et de l'exonération contractuelle de ses locaux et de ses services de gestion des terrains. Les changements aux provisions pour indemnités de licenciement sont les suivants :

31 mars	2000
Provisions pour indemnités de licenciement, en début d'exercice	25 700
Provisions additionnelles	6 155
Indemnités de licenciement versées	(13 688)
Provisions pour indemnités de licenciement, en fin d'exercice	18 167

7. RÉGIME DE PENSION

La Société offre une pension à tous ses employés à temps plein en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (Caisse du SEFPO) mis en place par la province.

La contribution au régime de retraite de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2000 s'élevait à 1 695 $ (1999 – 2 190 $) et a été imputée aux salaires et avantages du Résultat d'exploitation et bénéfices non répartis.

8. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En raison de l'importance des changements survenus dans les opérations de la Société, l'État de l'évolution de la situation financière ne donne pas de données comparatives. Une comparaison avec l'exercice financier de 1999 n'aurait pas fourni de renseignements additionnels utiles.

Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

ÉTATS FINANCIERS 1999

RAPPORT DE LA DIRECTION

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction assume la responsabilité des états financiers ci-joints de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité, qui ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers sous la rubrique « Résumé des principales conventions comptables ». Pour dresser des états financiers, il est nécessaire d'utiliser des estimations reposant sur le jugement de la direction, surtout lorsque des opérations qui touchent la période comptable ne peuvent être finalisées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été dressés en fonction de limites raisonnables en matière d'importance relative et à partir de l'information disponible au 24 mars 2000.

La direction maintient un système de contrôles internes visant à assurer, dans une mesure raisonnable, la protection des éléments d'actif et la disponibilité d'une information fiable en temps opportun. Ce système comprend des principes et méthodes bien établis ainsi qu'une structure organisationnelle selon laquelle la délégation de pouvoir et le partage des responsabilités sont prévus.

Ces états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs externes nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion quant à la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport qui suit décrit l'étendue de leur vérification et fait état de l'opinion des vérificateurs.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE DE GESTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction par intérim,
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité
Le 24 mars 2000

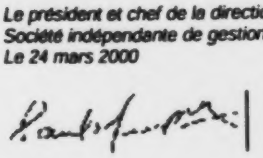

Paul Murphy

Le chef des finances,
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité
Le 24 mars 2000

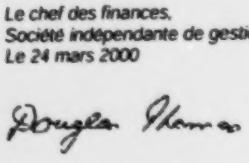

Douglas J. Thomas

Toronto, Canada
Le 24 mars 2000

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ)

Nous avons vérifié les bilans de la SIGMÉ au 31 décembre 1999 et au 1er avril 1999 ainsi que les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 1999. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SIGMÉ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SIGMÉ au 31 décembre 1999 et au 1er avril 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 1999 selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Pricewaterhousecoopers s.r.l.

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 24 mars 2000

RÉSULTATS ET DÉFICIT

(en milliers de dollars canadiens)	PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1999
	$
PRODUITS *(note 3 b))*	
Produits liés aux réseaux	56 910
Services auxiliaires, aide financière pour les régions rurales et subventions pour les régions éloignées	181 243
TOTAL DES PRODUITS	**238 153**
CHARGES	
Coûts des services auxiliaires, aide financière pour les régions rurales et subventions pour les régions éloignées	181 243
Main-d'œuvre	22 374
Frais de transition	7 689
Télécommunications	6 839
Autres frais	9 499
Amortissement	8 246
TOTAL DES CHARGES	**235 890**
Bénéfice avant les intérêts	**2 263**
Intérêts créditeurs	(685)
Intérêts débiteurs	4 556
PERTE POUR LA PÉRIODE	**(1 608)**
Déficit cumulé au début de la période	–
Déficit cumulé à la fin de la période	(1 608)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Bilans

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 1999	Au 1er avril 1999
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	20 992	7 937
Placements temporaires	34 172	–
Sommes à payer en vertu de la convention de répartition des produits	26 919	26 322
Charges payées d'avance	2 111	346
	84 194	**34 605**
Immobilisations *(note 4)*		
Immobilisations en service	65 423	70 998
Travaux en cours	71 011	3 955
	136 434	**74 953**
Autres éléments d'actif		
Charges d'exploitation payées d'avance	3 222	–
Charges de retraite payées d'avance *(note 8)*	15 778	16 791
TOTAL DE L'ACTIF	**239 628**	**126 349**
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer *(note 5)*	59 566	31 298
Intérêts courus	2 149	–
	61 715	31 298
Dette à long terme *(note 6)*	161 534	78 200
Obligation au titre des avantages complémentaires de retraite futurs *(note 8)*	17 987	16 851
TOTAL DU PASSIF	**241 236**	**126 349**
DÉFICIT CUMULÉ	**(1 608)**	**–**
TOTAL DU PASSIF ET DU DÉFICIT	**239 628**	**126 349**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil

James C. Baillie Barry E. Chuddy

FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)	PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1999
	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Perte pour la période	(1 608)
Ajustements au titre des éléments hors caisse	
Amortissement	8 246
Diminution des charges de retraite payées d'avance	1 013
Augmentation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite futurs	1 136
	8 787
Variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation	
Augmentation des éléments de passif à court terme	8 546
Augmentation des charges payées d'avance	(4 987)
Augmentation des sommes à payer en vertu de la convention de répartition des produits	(597)
	2 962
Liquidités provenant des activités d'exploitation	**11 749**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition de placements temporaires, montant net	(34 172)
Coûts des travaux en cours	(45 185)
Nouvelles immobilisations en service	(2 671)
Liquidités affectées aux activités d'investissement	**(82 028)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Émission de titres de dette à long terme	83 334
Liquidités provenant des activités de financement	**83 334**
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	**13 055**
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	**7 837**
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE LA PÉRIODE	**20 892**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario

Le secteur des services publics d'électricité en Amérique du Nord a entamé un processus visant à remplacer le cadre monopolistique par un marché concurrentiel favorisant la diversité des options offertes aux clients. Le 30 octobre 1998, le gouvernement de l'Ontario a promulgué la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* dans le but de restructurer les activités exercées par Ontario Hydro et d'ouvrir la voie à la concurrence en l'an 2000.

Avant la restructuration, Ontario Hydro était une société de services publics à intégration verticale et à tarifs réglementés. Le 1er avril 1999, Ontario Hydro, qui a fait l'objet d'une restructuration, a été remplacée par les entités suivantes :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), société de production d'énergie;
- Ontario Hydro Services Company Inc. (OHSC), entreprise de transport et de distribution d'électricité à tarifs réglementés qui exploite des entreprises de services énergétiques dans un secteur non réglementé;
- Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), organisme sans but lucratif, coordonnateur indépendant des réseaux;
- Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), organisme sans but lucratif qui vérifie les circuits électriques, tâche auparavant accomplie par Ontario Hydro;
- Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO), entité remplaçante de Hydro Ontario dont les objectifs consistent à gérer la dette, les éléments d'actif et de passif ainsi que les droits et obligations qui n'ont pas été transmis à une entité remplaçante et à agir à titre d'administrateur du régime de retraite de SFIÉO jusqu'à ce que les éléments d'actif et de passif aient été transférés aux nouveaux régimes de retraite des entités remplaçantes.

2. Début de l'exploitation

La Société indépendante de gestion du marché de l'électricité a été créée aux termes de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément à la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIGMÉ exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario. La SIGMÉ a reçu d'Ontario Hydro certains éléments d'actif et de passif, notamment ceux de l'ancienne unité fonctionnelle de la gestion centrale du marché d'Ontario Hydro. Les éléments d'actif net acquis d'Ontario Hydro se chiffrent à 78,2 M$, acquisition qui a été financée par l'émission d'une dette, décrite à la note 6.

La SIGMÉ est un organisme sans but lucratif et sans capital-actions dont les objectifs, qui sont décrits à la partie II, paragraphe 5(1) de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et fonctions attribués à la SIGMÉ en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, des règles du marché et son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords lui donnant le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par la SIGMÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 1998 sur l'électricité*;
- créer et faire fonctionner les marchés administrés par la SIGMÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 1998 sur l'électricité*;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et futurs en électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre, et fournir ces renseignements au public;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités de la SIGMÉ avec les leurs.

Comme le stipule la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIGMÉ appliquera les surplus à la réalisation de ses objectifs. La SIGMÉ s'attend de recouvrer tout déficit au moyen des produits futurs liés aux réseaux, sous réserve de l'approbation de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

3. Résumé des principales conventions comptables

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le bilan ainsi que les états des résultats et des flux de trésorerie tiennent compte des soldes d'ouverture des éléments d'actif et de passif, au coût historique, transférés d'Ontario Hydro le 1er avril 1999 ainsi que des activités ultérieures pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 1999.

b) Constatation des produits

Conformément à un projet de convention (la convention de transition pour la répartition des produits) conclu entre la SIGMÉ et les autres entités remplaçantes d'Ontario Hydro, la SIGMÉ touche des produits liés aux réseaux et des produits liés aux services auxiliaires, ainsi qu'une aide financière pour les régions rurales et des subventions pour les régions éloignées.

La convention de transition pour la répartition des produits, qui portera sur l'exercice 1999 et la période de transition précédant l'ouverture du marché, n'a pas encore été finalisée. Par conséquent, les produits figurant dans les présents états financiers, dont la quasi-totalité a été reçue en espèces, sont fondés sur les projets de convention qui pourraient être modifiés. À la connaissance de la SIGMÉ, rien n'indique que des modifications seront apportées à la répartition de ses produits.

c) Frais de transition et travaux en cours

La SIGMÉ joue un rôle déterminant, conjointement avec de futurs participants du marché et d'autres parties intéressées, dans la mise sur pied d'un marché concurrentiel de la vente en gros de l'électricité en Ontario. À ce titre, la SIGMÉ est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des systèmes, y compris le matériel informatique et les logiciels, ainsi que des processus et méthodes nécessaire au fonctionnement d'un marché concurrentiel. L'élaboration de ces systèmes, processus et méthodes s'effectuera sur plusieurs années. L'ouverture du marché concurrentiel est actuellement prévue pour la fin de l'an 2000.

Les coûts liés à ce projet sont soit capitalisés, d'après les avantages futurs existants après l'ouverture du marché, ou imputés aux résultats de l'exercice. Les coûts capitalisés sont inclus dans les travaux en cours, tandis que les coûts imputés aux résultats de l'exercice sont compris dans les frais de transition. Les coûts capitalisés ont habituellement trait aux coûts liés aux installations fixes, au matériel informatique et aux logiciels nécessaires à l'exploitation du marché qui comprennent les sommes payées aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants, une partie applicable des frais généraux ainsi qu'une partie des intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer le projet. Les frais de transition, qui sont imputés aux résultats de l'exercice, se rapportent généralement à l'établissement des règles du marché, aux processus et méthodes utilisés à l'interne et sur le marché ainsi qu'à la conception organisationnelle et ils incluent les sommes payées à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants ainsi qu'une partie applicable des frais généraux.

d) Immobilisations

Les immobilisations détenues au 1er avril 1999 ont été inscrites à la valeur comptable nette transférée d'Ontario Hydro. Les immobilisations acquises après cette date ont été capitalisées au coût, qui comprend les coûts des matières, de la main-d'œuvre et des travaux d'ingénierie, les frais généraux et les intérêts applicables aux activités de construction d'immobilisations.

e) Amortissement

Le coût des immobilisations en service est amorti essentiellement selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue.

La durée d'utilisation prévue moyenne des principaux éléments d'actif de la SIGMÉ s'établit comme suit :

Catégorie	Durée d'utilisation prévue moyenne
Bâtiments administratifs	50
Systèmes informatiques d'acquisition de données	2

Les gains et pertes à la vente d'immobilisations et les pertes découlant des mises hors services anticipées sont portés aux résultats à titre d'ajustements de la dotation à l'amortissement. Les frais d'enlèvement sont imputés à la charge d'amortissement à mesure qu'ils sont engagés.

La durée d'utilisation prévue des immobilisations et les principales hypothèses qui sous-tendent les estimations des frais d'enlèvement d'immobilisations font l'objet d'une révision. L'incidence de la variation de la durée d'utilisation prévue des immobilisations est amortie sur une base prospective.

f) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance à l'acquisition est de moins de 90 jours.

g) Placements temporaires

Les placements à court terme en titres du marché monétaire dont l'échéance à l'acquisition est de 90 jours ou plus sont classés à titre de placements temporaires et évalués au coût non amorti. Les primes et escomptes sont amortis selon la méthode du rendement constant sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

h) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les programmes d'avantages complémentaires de retraite de la SIGMÉ comprennent des prestations de retraite, une assurance vie collective, une assurance maladie, une assurance invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail.

La SIGMÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite ainsi que les frais y afférents, déduction faite de l'actif des régimes. L'actif de la caisse de retraite est évalué à la valeur marchande actuelle. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite selon la méthode de répartition des prestations et les meilleures estimations de la direction.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite se composent du coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, des intérêts et ajustements résultant des modifications apportées aux régimes et aux hypothèses ainsi que des gains et pertes actuariels, qui sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts. Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont inscrites dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services en cause.

i) Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs comptables figurant au bilan au titre des instruments financiers, qui se composent des éléments d'actif à court terme, des éléments de passif à court terme et de la dette à long terme, se rapprochent de la juste valeur de ces éléments.

j) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises figurant dans les bilans sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des bilans. Les gains et pertes de change découlant des opérations réglées en devises sont portés à l'état des résultats et du déficit à la date des opérations.

k) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants des produits et des charges et de l'actif et du passif ainsi que la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

4. Immobilisations

Les immobilisations en service se composent essentiellement du bâtiment administratif Clarkson System Control Centre, des systèmes informatiques d'acquisition de données, des ordinateurs et du mobilier.

	Au 31 décembre 1999			*Au 1er avril 1999*
(en milliers de dollars canadiens)	Valeur comptable	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Immobilisations en service				
Bâtiments administratifs	48 407	1 761	46 646	48 262
Systèmes informatiques d'acquisition de données	19 764	5 465	14 299	19 764
Ordinateurs et mobilier	5 498	1 020	4 478	2 972
	73 669	8 246	65 423	70 998
Travaux en cours	71 011	–	71 011	3 955
	144 680	**8 246**	**136 434**	**74 953**

Les intérêts capitalisés sur les travaux en cours durant la période se sont établis à 723 337 $.

5. Comptes créditeurs et charges à payer

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 1999	Au 1er avril 1999
	$	$
Convention de répartition des produits	20 133	19 979
Immobilisations	25 793	3 922
Exploitation	13 640	7 397
	59 566	**31 298**

6. Dette à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 1999	Au 1er avril 1999
	$	$
Effets à payer à :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO)	78 200	78 200
Province d'Ontario	83 334	–
	161 534	**78 200**

Effet à payer à la SFIÉO

L'effet à long terme à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) n'est pas garanti, porte intérêt au taux annuel de 7,9 % et est remboursable intégralement le 1er mai 2009. L'intérêt court tous les jours et est remboursable à terme échu en deux versements semestriels égaux le 1er mai et le 1er novembre de chaque année à compter du 1er mai 1999.

Effet à payer à la province d'Ontario

La SIGMÉ a négocié un emprunt non garanti de deux ans, d'un montant de 125 M$, auprès de la province d'Ontario. Deux tranches de l'emprunt ont été prélevées comme suit :

a) une avance de 41,667 M$ le 3 mai 1999;
b) une avance de 41,667 M$ le 1er octobre 1999.

Une autre avance, cette fois de 41,666 M$, devrait être prélevée le 1er mars 2000.

Les avances portent intérêt au taux annuel de 5,385 %, 5,455 % et 5,575 %, respectivement. L'intérêt court tous les jours et est payable à terme échu en deux versements semestriels égaux le 1er mai et le 1er novembre de chaque année à compter du 1er mai 2001.

Facilité de crédit

La SIGMÉ a conclu, avec une banque canadienne, une convention de crédit renouvelable. En vertu de cette convention, la banque consent à la SIGMÉ une facilité de crédit renouvelable reconductible de 364 jours d'un montant de 20 M$ à des fins générales. La convention n'est pas garantie. Les avances aux termes de cette facilité sont offertes en dollars canadiens sous forme de prêts à taux préférentiel, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit, ces dernières étant plafonnées à 2 M$. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission d'engagement de 8,5 points de base.

7. An 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du passage à l'an 2000 qui pourraient toucher la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité, y compris ceux qui concernent les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, ont été entièrement réglés.

8. Régimes d'avantages sociaux

La SIGMÉ offre à ses employés actuels et employés à la retraite des prestations de retraite et d'autres prestations futures, y compris une assurance vie collective, une assurance invalidité de longue durée et une assurance soins médicaux et soins dentaires collective.

Régimes de retraite

Du 1er avril 1999 au 31 décembre 1999, la SIGMÉ a cotisé au régime de retraite de la SFIÉO, régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées auparavant connu sous le nom « Régime de retraite et d'assurance d'Ontario Hydro ». Le 1er avril 1999, dans le cadre de la restructuration de l'industrie ontarienne de l'électricité, l'actif, le passif et une partie du surplus de la caisse de retraite de la SFIÉO ont été répartis théoriquement entre les entités remplaçantes d'Ontario Hydro.

Le régime de retraite de la SIGMÉ (le « régime ») est entré en vigueur le 31 décembre 1999 et, le 1er janvier 2000, il a pris en charge la part revenant à la SIGMÉ du passif découlant du régime de retraite de la SFIÉO. Le régime devrait recevoir l'actif du régime de retraite de la SFIÉO pendant l'exercice 2000.

En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, la SIGMÉ verse des prestations de retraite déterminées non agréées en vertu d'un régime non agréé sans capitalisation.

Autres prestations futures

L'assurance vie collective, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance soins médicaux et soins dentaires collective sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés sans capitalisation.

Condensé de l'actif du régime et des obligations au titre des prestations constituées

AU 31 DÉCEMBRE 1999

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite	Autres prestations
	$	$
Obligations au titre des prestations constituées	164 688	14 645
Juste valeur de l'actif du régime	228 025	–
Capitalisation du régime	63 337	(14 645)
Coût des prestations (constituées) payées d'avance constaté dans les bilans	15 778	(17 987)

Condensé des principales hypothèses utilisées dans le calcul du coût des prestations et des obligations

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite	Autres prestations
Taux d'actualisation	7,25 %	7,0 % à 7,5 %
Rendement prévu de l'actif du régime	7,25 %	–
Taux d'augmentation salariale	3,5 %	3,5 %
Taux d'augmentation des prestations	2,5 %	–
Durée moyenne du reste de la carrière active des employés	10,75 ans	10,75 ans

Il est présumé que les frais hospitaliers et le coût des médicaments augmenteront de 7,2 % en 2000 et de 4,5 % après trois ans, et que les autres frais médicaux et dentaires grimperont à un taux compris entre 3,5 % et 4,5 % par année.

Condensé du coût des prestations et des cotisations au régime

PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1999

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite	Autres prestations
	$	$
Coût des prestations	1 013	1 417
Cotisations de l'employeur	–	–
Cotisations des participants au régime	–	–
Prestations versées	4 500	2 186

9. Information sectorielle

La SIGMÉ est une société unique engagée dans l'exploitation du réseau ontarien de production et de transport de l'électricité.

10. Engagements

Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

Les obligations de la SIGMÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)

	$
2000	1 659
2001	1 504
2002	1 029
2003	625
2004	558

Engagements de capital

La SIGMÉ s'est engagée à mener à terme un projet visant à fournir l'infrastructure nécessaire à l'établissement d'un marché concurrentiel de l'électricité en Ontario tel qu'il est décrit à la note 3 c). Des fonds de 125 M$ accordés par la province d'Ontario ont été garantis à cette fin tel qu'il est indiqué à la note 6, bien qu'il soit prévu que les coûts réels dépasseront ce montant. Du 1er avril 1999 au 31 décembre 1999, les coûts se sont élevés à 75 M$, dont une tranche capitalisée de 67 M$. Le coût final du projet est incertain. La capacité de la SIGMÉ à terminer le projet dépend de la disponibilité du financement dans l'avenir.

ID	Cal Year	Sector	Employer	Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
				Please refer to the PSSD Guide before filling out this form				
417235	1999	Authorities	IMO	Anderson	David	Manager - Programming	$116,839.65	$763.43
504623	1999	Authorities	IMO	Baksi	Jim	Settlement Production Manager	$108,335.95	$735.64
51823	1999	Authorities	IMO	Bolden	John	Director - Info. Tech. & Services	$156,417.68	$1,125.38
528192	1999	Authorities	IMO	Brindley	Stuart	Manager, Emergency Preparedness	$123,132.89	$783.67
71981	1999	Authorities	IMO	Bucciarelli	Frank	Section Head - EIE	$101,650.76	$493.12
265090	1999	Authorities	IMO	Carson	Bill	Section Head - EIE	$133,800.92	$593.37
328601	1999	Authorities	IMO	Chiu	Wang	Sen. Engineer/Officer - Bus. Info.	$105,919.21	$523.35
608405	1999	Authorities	IMO	Chung	Simon	Sen. Engineer/Officer - Database	$123,205.64	$516.30
692503	1999	Authorities	IMO	Cooper	Steve	Sen. Exchange Engineer/Officer	$105,432.67	$621.38
416101	1999	Authorities	IMO	Cowbourne	Derek	Chief Operating Officer	$209,877.01	$1,224.29
207004	1999	Authorities	IMO	Fairchild	John	Exchange Coord.-Scheduling/RS	$112,334.61	$568.17
207550	1999	Authorities	IMO	Findlay	J. Al	Customer Relations Manager	$134,264.41	$884.19
391370	1999	Authorities	IMO	Fok	Silvester	Eng./Tech. Officer - Operations	$121,664.21	$567.69
309890	1999	Authorities	IMO	Fryer	Kathryn	HR Consultant	$101,247.23	$348.43
542640	1999	Authorities	IMO	Gibbons	Robert	Program Manager- Central Market	$103,506.37	$743.49
495250	1999	Authorities	IMO	Gike	Russell	Engineer/Officer - Shift Control	$116,051.45	$577.25
415135	1999	Authorities	IMO	Goulding	David	President & CEO	$383,457.84	$1,995.20
508284	1999	Authorities	IMO	Graham	Charlie	Manager - Market Operator Devt.	$133,140.21	$802.94
988596	1999	Authorities	IMO	Graham	Janice	Market Design Manager	$120,431.45	$511.61
936166	1999	Authorities	IMO	Harper	Harold	Quality Assurance Leader	$106,418.08	$532.38
693686	1999	Authorities	IMO	Hay	Lawrence	Shift Superintendent	$118,895.50	$653.12
444934	1999	Authorities	IMO	Henderson	Pete	Section Head - EF	$100,902.72	$605.95
692531	1999	Authorities	IMO	Hess	Tom	Shift Superintendent	$105,250.98	$615.29
120183	1999	Authorities	IMO	Indewey	Rick	Exchange Coord.-Scheduling/RS	$103,617.48	$565.11
742952	1999	Authorities	IMO	Jutras	James	Engineer/Officer - Systems	$109,124.08	$516.30
436114	1999	Authorities	IMO	Kalinovich	Mike	Engineer/Officer - Shift Control	$110,313.99	$558.81
225911	1999	Authorities	IMO	Kim	Jong	Market Operator Devt. Program Off.	$138,094.24	$328.69
566811	1999	Authorities	IMO	Klahsen	Peter	Engineer/Officer - Shift Control	$108,250.91	$555.50
297262	1999	Authorities	IMO	Kot	John	Sen. Engineer/Officer - Systems	$144,755.05	$537.24
497560	1999	Authorities	IMO	Kozlik	Ken	Settlement Devt. & Information	$127,526.83	$790.78
38390	1999	Authorities	IMO	Laidlaw	George	Director - Legal & Corporate Affairs	$136,634.47	$333.96
542696	1999	Authorities	IMO	Lee	Don	Chief Information Officer	$146,459.57	$903.20
931203	1999	Authorities	IMO	Lee	Frank	Sen. Engineer/Officer - Database	$106,984.91	$520.13
554974	1999	Authorities	IMO	Leonard	Ted	Finance Support & Systems Manager	$102,952.80	$706.21
225813	1999	Authorities	IMO	Li	Ben	Manager - Systems Capability	$147,933.87	$848.03
177821	1999	Authorities	IMO	Lyn	Tyrone	Sen. Engineer/Officer - Systems	$110,566.48	$517.60
352093	1999	Authorities	IMO	Maguire	Danny	Exchange Coord.-Scheduling/RS	$103,072.66	$560.90
74116	1999	Authorities	IMO	Malik	Yasin	Manager Enterprise Infrastructure	$140,956.91	$608.68
608132	1999	Authorities	IMO	Malo	Adrian	Sen. Exchange Engineer/Officer	$103,535.30	$637.45

ID	Cal Year	Sector	Employer	Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
				Please refer to the PSSD Guide before filling out this form				
78575	1999	Authorities	IMO	Maria	Gamal	Acting Manager - Info. Technical	$114,882.57	$781.82
540211	1999	Authorities	IMO	Marx	Michael	Exchange Coord.-Scheduling/RS	$100,559.64	$527.29
269500	1999	Authorities	IMO	McLellan	Gary	Shift Superintendent	$108,362.69	$570.95
618282	1999	Authorities	IMO	McVeety	Michael	Exchange Coord.-Scheduling/RS	$106,372.08	$558.81
96383	1999	Authorities	IMO	Meyer	Garry	Exchange Coord.-Scheduling/RS	$106,046.50	$568.17
384104	1999	Authorities	IMO	Miller	Allan	Sen. Exchange Engineer/Officer	$100,327.10	$619.44
380065	1999	Authorities	IMO	Murphy	Paul	Vice President, Market Eff. & Evolution	$217,901.46	$1,144.85
497693	1999	Authorities	IMO	Noble	Kerry	Section Head - EIE	$103,554.54	$563.69
531195	1999	Authorities	IMO	Pettitt	Bill	Sen. Technical Officer - Operations	$105,056.57	$549.23
454762	1999	Authorities	IMO	Phillips	Drew	Senior Training Supervisor	$100,694.00	$599.68
438172	1999	Authorities	IMO	Porteous	Scott	Sen. Exchange Engineer/Officer	$104,406.21	$615.08
325682	1999	Authorities	IMO	Sardana	Pankaj	Treasury Manager	$104,174.04	$502.04
612556	1999	Authorities	IMO	Schmidt	Daniel	Manager - Systems Operations	$118,281.77	$633.33
517181	1999	Authorities	IMO	Sergejewich	Peter	Market Design Manager	$134,102.73	$815.43
266903	1999	Authorities	IMO	Stanbury	Al	Supv. Eng. - Wholesale Stmt. Mt.	$103,731.99	$561.18
722841	1999	Authorities	IMO	Stevens	Chris	Director Settlements	$149,910.50	$882.96
37933	1999	Authorities	IMO	Stubbert	Dave	Shift Superintendent	$104,696.26	$631.16
179823	1999	Authorities	IMO	Tench	Don	Acting Manager - Systems Capability	$115,183.50	$763.43
38392	1999	Authorities	IMO	Thomas	Douglas	Chief Financial Officer	$140,964.39	$948.18
37302	1999	Authorities	IMO	Thomas	Norman	Director, Human Resources	$134,101.36	$923.40
213990	1999	Authorities	IMO	Vert	James	Exchange Coord.-Scheduling/RS	$106,672.10	$553.26
608104	1999	Authorities	IMO	Williams	Ralph	Shift Superintendent	$114,650.73	$643.76
49343	1999	Authorities	IMO	Wilson	Donald	Shift Superintendent	$119,983.13	$601.52
262745	1999	Authorities	IMO	Wilson	Mark	Shift Superintendent	$111,331.36	$578.33
285551	1999	Authorities	IMO	Ziegler	Barry	Shift Superintendent	$120,340.17	$671.58

Fiducies et autres états financiers

Rapport du vérificateur

À la Commission de retraite des juges provinciaux
et au ministère des Finances

J'ai vérifié l'état de l'évolution du solde du fonds de la Caisse de retraite des juges provinciaux pour l'exercice clos le 31 mars 2000. Cet état financier relève de la responsabilité de la gestion de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en fonction de ma vérification.

J'ai effectué cette vérification selon les normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que je planifie et exécute une vérification propre à obtenir une assurance raisonnable que l'état financier est libre de toute inexactitude importante. Une vérification comprend l'examen par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des divulgations contenus dans l'état financier. Une vérification comprend aussi l'évaluation des principes comptables utilisés et les principales estimations faites par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation générale de l'état financier.

À mon opinion, cet état financier présente de façon fidèle, à tous égards importants, la situation financière de la Caisse au 31 mars 2000 et les résultats de ses activités pour l'exercice clôturée selon conventions comptables décrites dans la note 2 de l'état financier.

Toronto, Ontario
Le 5 mai 2000

J.R. McCarter, C.A.
Vérificateur provincial adjoint (Intérimaire)

Caisse de retraite des juges provinciaux

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2000 (en milliers de $)	1999 (en milliers de $)
Dépôts		
Cotisations		
Participants	2 864	1 959
Province de l'Ontario (Note 4)	14 702	9 449
Intérêt créditeur	21 611	20 255
	39 177	31 663
Paiements		
Prestations de retraite et prestations aux survivants	14 181	9 469
Remboursements	463	79
	14 644	9 548
Augmentation nette de la Caisse	24 533	22 115
Solde du dépôt du ministère des finances		
- en début d'année	231 239	209 124
- en fin d'année	255 772	231 239

Dette éventuelle (Note 5)

Se reporter aux notes jointes aux états financiers.

Approuvé au nom du Conseil :

Président

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes aux états financiers
Le 31 mars 2000

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE

La Caisse de retraite des juges provinciaux (la Caisse) est administrée par la Commission de retraite des juges provinciaux désignée par le règlement ontarien 67/92, modifié, de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. La brève description de la Caisse qui suit ne donne que des renseignements généraux. Pour des renseignements plus complets, reportez vous au règlement.

(a) Description générale

Le but de la Caisse est de verser des prestations de retraite aux juges provinciaux et aux protonotaires qui participent au régime ou des prestations de survivants aux dépendants de ces juges et protonotaires.

(b) Politique de provisionnement

Les participants doivent cotiser 7 p. cent de leur salaire jusqu'à ce qu'ils répondent aux exigences de service ou qu'ils atteignent l'âge de 70 ans, suivant le premier cas qui se présente.

La cotisation annuelle exigée de la province est calculée annuellement par évaluation actuarielle.

(c) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont fonction de l'âge et du nombre d'années de service à temps plein au crédit du participant au moment où il cesse d'occuper son poste, et du salaire à temps plein d'un juge au plus haut rang judiciaire détenu par le participant alors qu'il était en poste. Le participant est admissible à ces prestations sa vie durant.

(d) Pension d'invalidité

Une retraite complète peut être versée à l'âge de 65 ans aux participants qui après au moins cinq années de service à plein temps sont dans l'impossibilité d'occuper leur poste en raison de blessures ou d'une maladie chronique.

(e) Prestations au survivant

Une prestation de 60 p. cent de la retraite est versée au conjoint sa vie durant ou aux enfants qui répondent aux critères d'âge, de garde, de scolarisation ou d'invalidité tels que définis par l'article 22 du règlement.

(f) Remboursements en cas de décès

En cas de décès, un remboursement est payable au représentant successoral du participant lorsqu'il n'y a aucune personne admissible à une prestation de survivant. Le montant du remboursement est égal aux contributions versées à la Caisse par le participant, plus les intérêts, moins les prestations déjà versées.

(g) Remboursement pour sortie

Lorsqu'ils cessent d'occuper un poste pour des raisons autres que le décès, les participants n'ayant pas droit aux versements de retraite ont le droit d'être remboursés des cotisations versées à la Caisse et d'en recevoir les intérêts.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes aux états financiers
Le 31 mars 2000

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE (SUITE)

(h) Gain d'intérêt

Tout argent frais, soit l'excédent des dépôts sur les paiments de chaque exercice financier, produit un intérêt à un taux fixe pendant 25 ans. Ce taux ne peut être inférieur aux taux moyen pondéré applicable aux titres à long terme émis ou garantis par la province d'Ontario au cours de l'exercice financier. Durant l'exercice 2000, le taux appliqué à l'argent frais mensuellement était 6,6 p. cent (1999 – 6,07 p. cent) et a été crédité à la fin de chaque mois jusqu'à la fin de l'exercice financier. Le taux d'intérêt moyen pondéré appliqué au solde de la Caisse au début de l'exercice financier était de 9,31 p. cent (1999 – 9, 65 p. cent).

(i) Statut de la Caisse

La Caisse n'est pas soumise à l'exigence de déclaration en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* et des règlements. Toutefois, elle a le statut de régime de retraite enregistré aux fins de déclaration d'impôts.

(j) Indexation d'admissibilité

L'admissibilité est rajustée chaque année en fonction des changements du Canadian Aggregate Industrial Wage publié par Statistique Canada, sous réserve d'un maximum de 7 p. cent pour une année donnée.

(k) Prochains changements à la Caisse

Les modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* limitent les prestations de pension payables par la Caisse pour service après 1991. Le Conseil des ministres a approuvé le fait que les prestations dépassant la limite fixée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* soient fournies par un compte additionnel distinct au sein du Trésor.

Les modalités de la Caisse sont actuellement en révision pour raison de conformité avec les exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et il faudra un décret pour ouvrir le compte supplémentaire.

Revenu Canada a été informé du statut du compte supplémentaire.

À ce jour, la Caisse a versé environ 5 548 676 $ qui auraient du être versé par le compte supplémentaire. Dès que ce compte sera ouvert, un rapprochement sera effectué entre le compte et la Caisse, qui sont tous deux détenus par le Trésor.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'état financier a été préparé selon la méthode de comptabilité de caisse.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais administratifs sont payés par la province de l'Ontario.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes aux états financiers
Le 31 mars 2000

4. ENGAGEMENT POUR LES PRESTATIONS FUTURES

Les évaluations actuarielles les plus récentes de la Caisse ont montré qu'au 31 mars 1999, la valeur actuelle des cotisations futures du gouvernement pour les prestations de retraite et les prestations aux survivants était de 161 543 000 $ (1998 – 100 649 000 $). Les cotisations de la province contribuant à ce total ont été faites suivant les recommandations de l'évaluation actuarielle. Pour chacune des années dont il est fait état, les cotisations ont été versées en fonction de l'évaluation de l'année précédente, la plus récente ayant été faite au moment des paiements des cotisations.

5. PASSIF ÉVENTUEL

Environ 118 juges des tribunaux provinciaux nommés avant 1984 ont lancé une poursuite contre Sa majesté la Reine au droit de la province de l'Ontario, alléguant que le transfert de leurs cotisations de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) à la Caisse de retraite des juges provinciaux n'était pas légal. Ils réclament le remboursement de leurs cotisations ou des dommages-intérêts d'un maximum de 200 000 $ chacun.

En Décembre 1995 un juge provincial en retraite a fait une demande alléguant que le transfert de ses cotisations de la Caisse de retraite des fonctionnaires à la Caisse de retraite des juges provinciaux n'était pas légal. Deux des 118 juges de la première demande de paiement sont intervenus dans cette requête. Le tribunal a jugé que le transfert était légal.

Devant cette décision défavorable, il est peu vraisemblable que les 118 juges provinciaux continuent leur poursuite. Les juges n'ont pas présenté leurs réclamations depuis mars 1998. Le procureur de la couronne a consulté l'avocat des juges dans l'intention d'arriver à une entente de retrait des demandes ou de pousser à un désistement officiel. Il semble que cette affaire sera résolue pendant la présente année civile.

6. PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier une année. Les systèmes qui sont chronosensibles pourraient voir l'année 2000 comme étant l'année 1900 ou une autre date ce qui entraînerait des erreurs lors du traitement des renseignements utilisant les dates se terminant par 2000. De plus, des problèmes semblables pourraient survenir dans certains systèmes qui utilisent des dates de 1999 pour représenter autre chose qu'une date.

Bien que le changement de date ait été fait, on ne peut pas conclure que tous les aspects du passage à l'an 2000 qui pourraient affecter la Caisse de retraite des juges provinciaux, notamment ceux reliés aux tierces parties, aient été entièrement réglés.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et appliqués d'une manière uniforme. Ces états financiers incluent certains montants basés sur les estimations et les jugements les plus probables de la direction. Toute information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux états financiers.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et a mis en place des systèmes de contrôle interne pour atteindre un degré raisonnable de certitude que l'actif est adéquatement comptabilisé et protégé contre les risques de perte. Le conseil d'administration a constitué un comité de vérification pour veiller à ce que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités comme il se doit en ce qui a trait à la présentation des états financiers, aux éléments d'information à fournir, à la divulgation des états financiers et aux recommandations sur le contrôle interne.

La Direction de la vérification interne vérifie si les contrôles, pratiques et méthodes internes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) sont appropriés et uniformes.

Les vérificateurs externes, KPMG s.r.l., sous la direction du vérificateur provincial, ont effectué une vérification indépendante des états financiers de la CSPAAT conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le rapport des vérificateurs décrit la portée de cette vérification indépendante, de même que leur opinion sur les états financiers de la CSPAAT.

Eckler Partners Ltd., cabinet d'actuaires-conseils indépendant auprès de la CSPAAT, exprime une opinion sur le contenu et la pertinence de l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future de la CSPAAT.

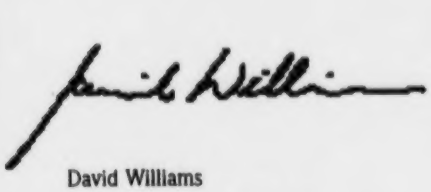

David Williams
Président-directeur général

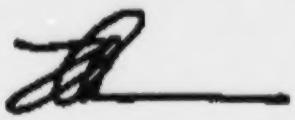

Thomas Chan
Vice-président,
Finances et services généraux,
et directeur financier

Le 3 mars 2000

• PRÉVENTION • SERVICE À LA CLIENTÈLE • RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE •

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

KPMG

À la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail,
au ministre du Travail
et au vérificateur provincial

Conformément à la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui prescrit que les comptes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) soient vérifiés par le vérificateur provincial ou sous sa direction par un vérificateur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil à cette fin, nous avons vérifié le bilan de la CSPAAT au 31 décembre 1999, l'état des résultats de fonctionnement et de la dette non provisionnée ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CSPAAT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CSPAAT au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

KPMG LLP

Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 3 mars 2000

BILAN

Le 31 décembre 1999 (en millions de dollars)	1999	1998
ACTIF		
Encaisse et quasi-espèces	– $	61 $
Sommes à recevoir	320	143
Placements (note 3)	9 552	8 607
Caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	332	273
Immobilisations et autres éléments d'actif (note 5)	275	254
	10 479 $	9 338 $
PASSIF		
Sommes à payer	516 $	489 $
Emprunt hypothécaire (note 6)	74	74
Caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	332	273
Dette au titre des avantages sociaux futurs (note 11)	224	–
Dette au titre de l'indemnisation future (note 7)	15 735	15 600
	16 881	16 436
DETTE NON PROVISIONNÉE	(6 402)	(7 098)
	10 479 $	9 338 $

Au nom du conseil d'administration,

Glen Wright, président du conseil
Administrateur

Eileen Mercier,
Administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

• PRÉVENTION • SERVICE À LA CLIENTÈLE • RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE •

ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 (en millions de dollars)	1999	1998
OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT COURANT		
REVENUS		
Primes provenant de l'exercice considéré	1 707 $	1 722 $
Placements (note 3)	1 065	997
	2 772	2 719
DÉPENSES		
Dépenses d'indemnisation (note 7)	2 338	2 177
Augmentation nette de la caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	59	52
Frais administratifs et autres (note 9)	387	335
Obligations et engagements sanctionnés par la loi (note 10)	145	126
	2 929	2 690
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DU FONCTIONNEMENT COURANT	(157)	29
Primes pour dette non provisionnée	1 061	930
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES APPLIQUÉ À LA RÉDUCTION DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE	904	959
Dette non provisionnée, au début de l'exercice	7 098	8 057
Modification des conventions comptables (note 11)	208	–
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice	6 402 $	7 098 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 (en millions de dollars)	1999	1998
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE PLACEMENT		
Revenu de placements	411 $	445 $
Vente de placements	4 253	2 851
Achat de placements	(4 543)	(2 872)
Rentrées de fonds nettes liées aux opérations de placement	121 $	424 $
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT		
Opérations de fonctionnement courant		
Provenance de l'encaisse :		
Primes courantes	1 618 $	1 640 $
Affectation de l'encaisse :		
Requérants, survivants et fournisseurs de soins	(2 203)	(2 262)
Caisse de retraite des travailleurs blessés	(63)	(52)
Employés et fournisseurs de biens et de services administratifs	(396)	(363)
Autres en vertu des obligations et engagements sanctionnés par la loi	(143)	(124)
	(2 805)	(2 801)
Sorties de fonds nettes liées aux opérations de fonctionnement courant	(1 187)	(1 161)
Encaisse provenant des primes pour dette non provisionnée	1 005	885
ENCAISSE REQUISE POUR LES OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT	(182)	(276)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	(61)	148
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	61	(87)
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	– $	61 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

• PRÉVENTION • SERVICE À LA CLIENTÈLE • RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE •

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 décembre 1999

1. NATURE DU FONCTIONNEMENT

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914. La CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la *Loi*). La CSPAAT préconise la prévention des lésions et des maladies professionnelles dans les lieux de travail de l'Ontario et verse des prestations aux travailleurs qui ont subi une lésion survenue du fait et au cours de leur emploi ou qui ont contracté une maladie professionnelle.

La CSPAAT veille à l'application de la *Loi* pour deux groupes d'employeurs, soit les employeurs de l'annexe 1 et les employeurs de l'annexe 2. L'annexe 1 se rapporte aux services et aux industries pour lesquels les employeurs sont assurés en vertu du principe de la «responsabilité collective» et sont tenus de contribuer à la caisse d'assurance de la CSPAAT. L'annexe 2 se rapporte aux employeurs qui sont «autoassurés», en ce sens qu'ils sont personnellement responsables des coûts. Le gouvernement fédéral, qui est couvert en vertu d'une entente distincte conclue avec Développement des ressources humaines Canada, est également considéré comme un employeur de l'annexe 2.

La CSPAAT règle le coût réel des demandes d'indemnisation des travailleurs de l'annexe 2 pour le compte des employeurs autoassurés, et ceux-ci la remboursent des prestations qu'elle a versées ainsi que des coûts reliés aux activités de prévention et à l'administration des demandes d'indemnisation.

Elle tire également des revenus de placements d'un portefeuille diversifié qu'elle maintient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes d'indemnisation en cours.

La CSPAAT n'est aucunement financée par le gouvernement et ne reçoit aucun appui financier. Elle perçoit des fonds par l'application de taux de prime sur les masses salariales des employeurs de l'annexe 1 assurés en vertu de la *Loi*. Ce provisionnement vise à fournir une indemnisation aux travailleurs qui subissent une lésion au cours de leur emploi ou qui contractent une maladie professionnelle, ou à leurs survivants.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction effectue des estimations et émette des hypothèses qui ont des effets sur l'actif et le passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et les dépenses déclarés au cours de l'exercice. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous :

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont des fonds de fonctionnement qui consistent en espèces et en instruments du marché monétaire venant initialement à échéance dans une période allant jusqu'à trois mois.

Placements

a) Obligations, coupons et hypothèques

Les obligations, les coupons et les hypothèques sont comptabilisés à la fraction non amortie du coût. Dans le cas des hypothèques, la fraction non amortie du coût est rajustée en fonction des remboursements du capital. Les gains et pertes provenant de la vente d'obligations, de coupons et d'hypothèques sont reportés et amortis sur une période de 20 ans ou jusqu'à ce que le titre vendu arrive à échéance, selon la première de ces éventualités.

b) Titres de participation et biens immobiliers

Les titres de participation et les biens immobiliers sont comptabilisés au coût d'acquisition rajusté à leur juste valeur, selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes fondée sur une période de cinq ans. Les gains et pertes sont reportés et amortis sur une période de quatre ans.

c) Valeurs mobilières à court terme

Les valeurs mobilières à court terme consistent en des instruments du marché monétaire venant à échéance au bout de trois à douze mois et sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les gains et pertes à la vente sont intégrés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

d) Conversion des devises étrangères

Les opérations de placement en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération. L'encaisse et les quasi-espèces sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Juste valeur des placements

La juste valeur des placements est établie comme suit :

Les obligations et les titres de participation sont évalués selon leur valeur à la cote établie à la fin de l'exercice. Lorsque la valeur à la cote n'est pas disponible, une juste valeur est établie en fonction du rendement et des valeurs de titres négociables comparables.

Les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués au coût d'acquisition qui, combiné au revenu tiré des intérêts courus, correspond approximativement à la juste valeur, compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments.

Les biens immobiliers sont évalués selon leur valeur d'expertise, qui est établie à intervalles périodiques.

Les placements du fonds commun sont évalués au prix unitaire fourni par le gestionnaire du fonds commun, ce qui représente la valeur proportionnelle de l'actif net sous-jacent de la CSPAAT à sa juste valeur établie en fonction de la valeur marchande à la clôture.

Juste valeur d'autres éléments d'actif et de passif financiers

La juste valeur des autres éléments d'actif et de passif financiers, qu'il s'agisse de l'encaisse, des sommes à recevoir, de la dette bancaire ou des éléments de passif à payer, correspond approximativement à la valeur comptable, étant donné qu'ils sont des instruments à court terme.

Caisse de retraite des travailleurs blessés

Les placements détenus dans la caisse de retraite des travailleurs blessés sont comptabilisés à leur juste valeur. Les fluctuations de la juste valeur sont exprimées dans les résultats de la caisse de retraite des travailleurs blessés durant l'exercice au cours duquel ces fluctuations se produisent.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés de sorte à passer en charges le coût des immobilisations en fonction de leur durée d'utilisation prévue qui, dans le cas des bâtiments et de l'équipement, représente une durée respective de 20 ans et 5 ans. Les bâtiments sont comptabilisés au coût d'acquisition et incluent les frais de conception, de financement et autres coûts capitalisés avant qu'ils ne deviennent complètement opérationnels, auquel moment l'amortissement commence.

Revenu provenant des primes

Aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la *Loi*), la CSPAAT établit le total des primes que tous les employeurs de l'annexe 1 doivent payer chaque année afin de maintenir la caisse d'assurance prévue par cette loi.

Le revenu provenant des primes est calculé en fonction des masses salariales estimatives et réelles des employeurs figurant à l'annexe 1 de la *Loi* et est rajusté au besoin en fonction des résultats en matière d'indemnisation.

Les employeurs de l'annexe 2 sont personnellement responsables du paiement des demandes d'indemnisation de leurs employés aux termes de la *Loi*. Les remboursements des prestations versées et des frais administratifs liés aux demandes d'indemnisation sont compris dans les primes de la CSPAAT.

Primes pour dette non provisionnée

La CSPAAT informe les employeurs de l'annexe 1 des méthodes de calcul du taux de ces primes, du montant des primes à verser et de l'échéancier des paiements avant le début de l'exercice. Les taux de prime comprennent une composante qui est affectée à la réduction de la dette non provisionnée.

Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est déterminée annuellement au moyen d'une évaluation actuarielle et représente une provision pour les versements futurs liés aux accidents subis le 31 décembre ou avant cette date. La provision a été obtenue en estimant les versements d'indemnisation futurs conformément aux pratiques d'indemnisation en vigueur au 31 décembre 1999 et est fondée sur les mesures législatives en vigueur au 1er janvier 1998. Pour la première fois, la dette au titre de l'indemnisation future comprend une provision pour les frais administratifs futurs liés aux demandes d'indemnisation en cours; cette provision est estimée à 5,5 % du montant global de la dette au titre de l'indemnisation future.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour le paiement des demandes d'indemnisation se rapportant à l'annexe 2, étant donné que le paiement de ces demandes constitue une obligation des employeurs de l'annexe 2.

De plus, la dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour les demandes d'indemnisation futures reliées aux lésions et aux maladies qui ne sont pas actuellement considérées comme étant reliées au travail.

3. PLACEMENTS ET REVENU DE PLACEMENTS

La valeur comptable des placements est constituée de placements dont le coût d'acquisition est de 10 230 millions de dollars (1998 : 9 597 millions de dollars), y compris le revenu de placements à recevoir, plus les rajustements à la juste valeur de l'ordre de 574 millions de dollars (1998 : 447 millions de dollars), moins les gains nets non amortis de 1 252 millions de dollars (1998 : 1 437 millions de dollars). Les placements sont répartis par catégorie comme suit :

(en millions de dollars)	1999		1998	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Valeurs mobilières à revenu fixe				
Obligations	3 524 $	3 879 $	3 181 $	3 847 $
Hypothèques	2	2	6	6
	3 526	3 881	3 187	3 853
Titres de participation				
Canadiens	2 964	3 778	2 638	3 032
Étrangers - États-Unis	562	1 049	367	919
- Mondiaux	2 185	2 961	2 085	2 606
	5 711	7 788	5 090	6 557
Biens immobiliers	235	273	255	271
Valeurs mobilières à court terme				
Instruments du marché monétaire	7	7	1	1
Revenu de placements à recevoir	73	73	74	74
	9 552 $	12 022 $	8 607 $	10 756 $

La CSPAAT participe à un programme de prêts de valeurs mobilières où celles-ci sont prêtées à des emprunteurs, approuvés par la CSPAAT et par l'administrateur du fonds de placement, moyennant certains frais, contre des garanties de haute qualité. Au 31 décembre 1999, la juste valeur des valeurs mobilières prêtées s'élevait à 1 816 millions de dollars (1998 : 2 505 millions de dollars).

Les placements à l'étranger sont exposés au risque de change. Les instruments dérivés sont utilisés dans le seul but de couvrir les opérations en devises étrangères afin de mieux gérer et réduire le risque de change. Ces instruments sont évalués à leur valeur marchande à la fin de l'exercice. Le montant nominal de référence des contrats en devises étrangères servant à couvrir les placements en devises étrangères s'élevait à 73 millions de dollars au 31 décembre 1999 (1998 : 321 millions de dollars). Leur valeur de remplacement à la fin de l'exercice était de 71 millions de dollars (1998 : 323 millions de dollars). Les contrats viennent à échéance au cours des trois premiers mois de 2000.

Obligations, selon l'échéance, au 31 décembre :

(en millions de dollars)	Échéance				1999	1998
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Obligations d'État						
Valeur comptable	4 $	1 512 $	836 $	836 $	3 188 $	3 080 $
Juste valeur	4 $	1 491 $	815 $	808 $	3 118 $	3 227 $
Rendement (%)	5,7	6,1	6,4	6,5	6,3	5,0
Obligations de sociétés						
Valeur comptable	4 $	331 $	218 $	233 $	786 $	600 $
Juste valeur	5 $	323 $	211 $	222 $	761 $	620
Rendement (%)	5,6	6,6	6,7	6,8	6,7	5,5
Moins : gains non amortis					450	499
Total						
Valeur comptable					3 524 $	3 181 $
Juste valeur					3 879 $	3 847 $
Rendement (%)					6,4	5,1

Le rendement moyen reflète le rendement à l'échéance et correspond au taux d'actualisation qui rend la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs de chaque obligation égale à sa juste valeur au 31 décembre.

Le revenu selon la catégorie de placements se répartit comme suit:

(en millions de dollars)	1999	1998
Obligations	262 $	275 $
Titres de participation	797	725
Valeurs mobilières à court terme	4	2
	1 063	1 002
Caisse de retraite des travailleurs blessés	23	15
Dépenses de placements	(21)	(20)
Revenu de placements	1 065 $	997 $

En 1999, des gains nets réalisés et non réalisés de 706 millions de dollars (1998 : 612 millions de dollars) ont été amortis par imputation au revenu de placements.

4. CAISSE DE RETRAITE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS

Aux termes de l'article 44 de la *Loi sur les accidents du travail* et des règlements de l'Ontario, L.R.O. 1990, qui continue de s'appliquer dans le cas des lésions et des maladies survenues avant le 1er janvier 1998, la CSPAAT met en réserve des fonds correspondant à 10 % de chaque versement fait aux travailleurs blessés en vertu de l'article 43 de cette loi. Conformément aux dispositions de cette loi, ces fonds sont distincts de la caisse d'assurance de la CSPAAT et sont investis dans le but de fournir des prestations de revenu de retraite aux travailleurs blessés.

En vertu de l'article 45 de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la *Loi*), entrée en vigueur le 1er janvier 1998, la CSPAAT met en réserve un montant correspondant à 5 % (plutôt que 10 %) des prestations pour perte de gains des travailleurs. Le travailleur blessé peut choisir de cotiser un montant additionnel correspondant à 5 % de chaque versement qu'il reçoit pour sa perte de gains. Le montant ne commence à être mis en réserve qu'après que le travailleur a reçu des versements pour perte de gains pendant 12 mois consécutifs. Comme la *Loi* est entrée en vigueur le 1er janvier 1998, la CSPAAT n'a commencé à mettre en réserve le pourcentage de 5 % que le 1er janvier 1999.

La juste valeur de la caisse au 31 décembre était la suivante :

(en millions de dollars)	1999	1998
Encaisse	4 $	4 $
Obligations	117	114
Titres de participation		
- canadiens	120	91
- étrangers mondiaux	61	51
Instruments du marché monétaire	28	11
Revenu de placements à recevoir	2	2
	332 $	273 $

En 1999, la caisse de retraite des travailleurs blessés a enregistré une augmentation nette de 59 millions de dollars (1998 : 52 millions de dollars). Cette augmentation nette est le résultat de la somme du montant (fonds) de 44 millions de dollars (1998 : 44 millions de dollars) mis en réserve conformément à l'article 44 de la *Loi sur les accidents du travail* et du montant de 23 millions de dollars (1998 : 15 millions de dollars) réalisé sur les placements dans lesquels ces fonds ont été investis, soustraction faite du montant de 8 millions de dollars (1998 : 7 millions de dollars) versé à titre de pension de retraite.

Obligations, selon l'échéance

(en millions de dollars)	Échéance					
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	1999	1998
Obligations d'État						
Juste valeur		28 $	20 $	23 $	71 $	77 $
Rendement (%)		6,1	6,5	6,5	6,3	5,1
Obligations de sociétés						
Juste valeur	3 $	23 $	6 $	14 $	46 $	37 $
Rendement (%)	5,9	6,6	7,0	7,3	6,7	7,4
Total						
Juste valeur					117 $	114 $
Rendement (%)					6,5	6,4

5. IMMOBILISATIONS ET AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

(en millions de dollars)	1999		1998
	Prix	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiment et améliorations locatives	211 $	163 $	165 $
Équipement	174	55	32
	385	218	197
Autres éléments d'actif	57	57	57
	442 $	275 $	254 $

L'amortissement a été de 27 millions de dollars en 1999 (1998 : 20 millions de dollars).

6. EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

La CSPAAT participe à 75 % au contrat de copropriété pour l'immeuble de son bureau central. En 1993, la CSPAAT a contracté un emprunt hypothécaire à long terme afin de financer partiellement la conception et la construction de cet immeuble. L'immeuble sert de garantie à cet emprunt, qui arrivera à échéance en 2015. Le taux d'intérêt a été fixé à 10,25 % par année, à un taux composé deux fois l'an.

7. DETTE AU TITRE DE L'INDEMNISATION FUTURE ET DÉPENSES D'INDEMNISATION

La dette au titre de l'indemnisation future représente une provision, déterminée selon des calculs actuariels, pour des versements d'indemnisation futurs liés à des demandes d'indemnisation acceptées; ces versements ont été actualisés selon les rendements nets présumés des placements, comme il est indiqué ci-dessous. Les estimations des versements d'indemnisation futurs se rapportent aux demandes d'indemnisation reliées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles déclarés et non déclarés survenus le 31 décembre 1999 ou avant cette date. Ces estimations sont établies en fonction du montant et de la nature de l'indemnisation, tel qu'il est prescrit par les mesures législatives en vigueur le 1er janvier 1998, et selon les pratiques en matière d'indemnisation en vigueur le 31 décembre 1999.

La dette au titre de l'indemnisation future a été déterminée en utilisant les méthodes actuarielles reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires.

La valeur actuarielle des paiements d'indemnisation futurs reflète les estimations à long terme relativement aux hypothèses et méthodes économiques et actuarielles, ces estimations ayant été basées sur les résultats des années précédentes et modifiées pour tenir compte des tendances actuelles. Comme ces hypothèses peuvent changer au fil des ans pour refléter des circonstances sous-jacentes, il est possible que de tels changements modifient considérablement la valeur actuarielle des versements d'indemnisation futurs. L'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future s'appuie sur les principales hypothèses économiques à long terme présentées ci-après.

L'estimation du taux de mortalité est basée sur les résultats obtenus par la CSPAAT de 1991 à 1995 en ce qui a trait à la mortalité chez les travailleurs blessés, ainsi que sur les données des tables de mortalité de l'Ontario rajustées en fonction des projections de la CSPAAT en matière de mortalité chez les survivants des travailleurs décédés. Une provision globale a été créée pour couvrir les augmentations futures du plafond des gains assurables et l'indexation des prestations.

La direction considère que le montant alloué aux paiements d'indemnisation futurs relatifs aux demandes d'indemnisation acceptées est satisfaisant. Les hypothèses et méthodes économiques et actuarielles à long terme sont examinées au 31 décembre de chaque année, lorsque des évaluations actuarielles sont effectuées par des firmes indépendantes. Les coûts actuariels rattachés aux demandes d'indemnisation pour des accidents du travail déclarés et non déclarés survenus durant l'exercice, ainsi que, le cas échéant, les rajustements résultant des réexamens continus de l'admissibilité, des résultats des exercices précédents ou des modifications législatives ou de celles apportées aux hypothèses ou aux méthodes sont comptabilisés sous le poste des dépenses d'indemnisation. Les frais administratifs futurs liés aux demandes d'indemnisation en cours, dont la provision représente 5,5 % de la valeur actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future, sont de 820 millions de dollars (1998 : zéro).

	1999	1998
Taux d'inflation	3 %	4 %
Taux d'indexation des prestations		
- Totalement indexées	3 %	4 %
- Partiellement indexées	0,5 %	1 %
Rendement net des placements		
- Totalement indexés	4 %	3 %
- Partiellement indexés	6,5 %	6 %
Taux d'indexation des salaires et des coûts liés aux soins de santé	4 %	5 %

La provision relative à la dette au titre de l'indemnisation future et les dépenses d'indemnisation payées en 1999 s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars)	1999								1998
	Invalidité de longue durée	Réintégration au marché du travail – Soutien du revenu	Réintégration au marché du travail – Fournisseurs externes	Invalidité de courte durée	Soins de santé	Prestations de survivant	Frais adm. - demandes d'indemnisation	Total	Total
Dette au titre de l'indemnisation future, au début de l'exercice	11 440 $	790 $	205 $	488 $	1 271 $	1 406 $	–	15 600 $	15 685 $
Dépenses d'indemnisation	912	(38)	64	318	238	24	820	2 338	2 177
Dépenses d'indemnisation payées, au cours de l'exercice									
- Annexe 1	(1 197)	(123)	(43)	(286)	(229)	(103)	–	(1 986)	(2 045)
- Annexe 2	(110)	(10)	(2)	(47)	(26)	(14)	–	(209)	(210)
- Caisse de retraite des travailleurs blessés	(8)	–	–	–	–	–	–	(8)	(7)
	(1 315)	(133)	(45)	(333)	(255)	(122)	–	(2 203)	(2 262 $)
Dette au titre de l'indemnisation future, à la fin de l'exercice	11 037 $	619 $	224 $	473 $	1 254 $	1 308 $	820 $	15 735 $	15 600 $

Les dépenses d'indemnisation payées comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)	Annexe 1		Annexe 2	
	1999	1998	1999	1998
Invalidité de longue durée				
- Pensions des travailleurs	572 $	578 $	63 $	63 $
- Suppléments	245	251	19	18
- Perte économique future	300	290	19	19
- Perte non financière	80	79	9	9
	1 197	1 198	110	109
Réintégration au marché du travail				
- Soutien du revenu	123	185	10	13
- Fournisseurs externes	43	42	2	3
	166	227	12	16
Invalidité de courte durée	286	241	47	41
Soins de santé				
- Soins de santé	211	188	24	21
- Rapports médicaux	18	18	2	2
	229	206	26	23
Prestations de survivant	108	173	14	21
	1 986 $	2 045 $	209 $	210 $

8. RAPPROCHEMENT ACTUARIEL DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE

Le rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée s'établit comme suit :

(en millions de dollars)		1999		1998
Dette non provisionnée, au début de l'exercice		7 098 $		8 057 $
Ajouter/(Retrancher) :				
Revenu de placements non réalisés en raison de la moins-value des éléments d'actif investis		499		569
Primes affectées à la réduction de la dette non provisionnée		(1,061)		(930)
Pertes (gains) actuariels résultant de ce qui suit :				
Indexation des prestations moins élevée que prévue		(69)		(231)
Taux d'intérêt plus élevés que prévu		(408)		(400)
Résultats en matière d'indemnisation pour les exercices précédents et l'exercice courant, et autres facteurs		(16)		(93)
Autres augmentations/(diminutions)				
Changements dans les hypothèses				
Rendement net des placements	(775) $		- $	
Autres changements	106	(669)	126	126
Frais administratifs futurs liés aux demandes d'indemnisation en cours		820		-
Modification des conventions comptables (note 11)		208		-
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice		6 402 $		7 098 $

9. FRAIS ADMINISTRATIFS ET AUTRES

Les frais administratifs et autres comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)	1999	1998
Salaires et avantages sociaux	259 $	227 $
Amortissement et entretien de l'équipement	30	22
Occupation	31	29
Communications	12	11
Fournitures et services	13	16
Divers	10	11
Déplacements et entretien des véhicules	6	5
Projet de l'an 2000	26	8
	387	329
Restructuration	0	6
	387 $	335 $

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Obligations et engagements sanctionnés par la loi

Aux termes de la *Loi de 1997 sur la santé et la sécurité au travail*, et tel que décrété par le lieutenant-gouverneur en conseil, la CSPAAT est tenue de rembourser le gouvernement de l'Ontario des frais engagés pour l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. La CSPAAT est aussi tenue de prendre en charge les frais liés au fonctionnement du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, du Bureau des conseillers des travailleurs, du Bureau des conseillers du patronat et des postes de sauvetage dans les mines. Les sommes prévues pour les remboursements et le financement sont déterminées et approuvées par le ministre du Travail. La CSPAAT finance également l'Institut de recherche sur le travail et la santé et les associations pour la sécurité au travail. Le montant total du financement fourni dans le cadre de ces obligations et engagements sanctionnés par la loi s'est élevé à 145 millions de dollars en 1999 (1998 : 126 millions de dollars).

Placements

Sont comprises dans les placements les valeurs mobilières à revenu fixe négociables émises par le gouvernement de l'Ontario et par les sociétés qui y sont reliées; ces valeurs se sont élevées à 362 millions de dollars en 1999 (1998 : 298 millions de dollars).

Autre

En plus des obligations sanctionnées par la loi et des dépenses relatives à la prévention des accidents, les états financiers comprennent des sommes provenant d'opérations de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario avec lesquels la CSPAAT pourrait être considérée comme étant apparentée. De telles opérations sont effectuées selon des modalités semblables à celles qui prévalent au cours d'opérations avec des parties non apparentées. Les soldes résultant de ces opérations ne sont pas importants.

11. DETTE AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Par le passé, les coûts associés à ces prestations postérieures à la retraite étaient imputés aux résultats à titre de dépenses au fur et à mesure qu'ils étaient engagés. En 1999, la CSPAAT a modifié ses conventions comptables en ce qui a trait à la dette au titre des avantages sociaux futurs (à l'exception des pensions) en se fondant sur la nouvelle norme comptable de l'ICCA relative aux «avantages sociaux futurs», qu'il faut appliquer pour les exercices financiers débutant le 1er janvier 2000. Aux termes de cette nouvelle convention comptable, les coûts associés aux avantages sociaux futurs, à l'exception des pensions, doivent être comptabilisés au cours des exercices durant lesquels les employés ont fourni des services en contrepartie de ces prestations. Cette modification a été appliquée rétroactivement au 1er janvier 1999.

Par conséquent, les dépenses de l'exercice considéré qui ont été engagées pour les avantages sociaux futurs (à l'exception des pensions) ont augmenté de 16 millions de dollars. L'effet cumulatif de la modification des conventions comptables entrant en vigueur le 1er janvier 1999 se traduit par une augmentation de 208 millions de dollars de la dette au titre des avantages sociaux futurs, ainsi que par une augmentation du même ordre de la dette non provisionnée. Comme l'effet de cette modification ne pouvait être déterminé raisonnablement, les états comparatifs n'ont pas été mis à jour pour en tenir compte.

À la fin de 1999, la dette au titre des avantages sociaux futurs, à l'exception des pensions, s'établissait comme suit :

Obligation au titre des prestations constituées	224 millions de dollars

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées par la CSPAAT pour calculer la dette au titre des avantages sociaux futurs, à l'exception des pensions, étaient les suivantes :

Taux d'actualisation	6 %
Taux tendanciel des coûts des soins de santé	
- Frais médicaux	5 %
- Frais dentaires	4 %

12. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Contrats de location

Au 31 décembre 1999, la CSPAAT avait conclu des contrats de location non résiliables dont les paiements minimums futurs sont d'environ 17 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années et d'un total de 37 millions de dollars après cette période.

Poursuites

La CSPAAT est partie à plusieurs réclamations et poursuites faisant l'objet de contestations. De l'avis de la direction, le dénouement de ces réclamations et poursuites n'aura pas d'effet important sur la CSPAAT.

Ligne de crédit bancaire

La CSPAAT détient une ligne de crédit non garantie de 150 millions de dollars auprès d'une banque commerciale. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée en 1999.

Problème de l'an 2000

Le problème de l'an 2000 est provoqué par une particularité des systèmes informatiques et des puces qui

utilisent deux chiffres au lieu de quatre pour indiquer l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraînerait des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le changement de date ait eu lieu, il n'est pas possible de savoir si tous les problèmes liés à l'an 2000 qui pourraient avoir une incidence sur la CSPAAT, y compris sur les activités de ses clients, de ses fournisseurs et d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

13. *RÉGIMES DE RETRAITE*

La CSPAAT maintient deux régimes de retraite pour ses employés et le personnel des associations pour la sécurité au travail : le régime de retraite des employés de la CSPAAT et le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT.

Le régime de retraite des employés de la CSPAAT est un régime contributif à prestations déterminées partiellement indexées, calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire de l'employé à l'approche de la retraite. Les opérations de placement ainsi que les tâches administratives et comptables liées à ce régime de retraite sont administrées par la CSPAAT.

Une évaluation actuarielle indépendante effectuée au 31 décembre 1999 a établi que le régime de retraite affichait un surplus. Les obligations au titre des prestations constituées du régime de retraite contributif à prestations déterminées reflètent les estimations de la direction en ce qui a trait à l'indexation des salaires, au taux de rendement sur les placements, à la mortalité chez les membres, aux départs et à l'âge auquel les membres prendront leur retraite.

Au 31 décembre 1999, la capitalisation du régime s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	1999	1998
Actif du régime de retraite	1 042 $	962 $
Obligations au titre des prestations constituées	831 $	701 $

Le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Il a été créé pour s'assurer que les employés de la CSPAAT dont les gains dépassent le seuil des gains établis pour les prestations de retraite déterminées maximales prévu par la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada) reçoivent des prestations de retraite fondées sur leurs gains totaux. Les opérations de placement ainsi que les tâches administratives et comptables liées à ce régime de retraite complémentaire sont administrées par la CSPAAT.

Au 31 décembre 1999, la capitalisation du régime complémentaire s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	1999	1998
Actif du régime de retraite	0,5 $	0,2 $
Obligations au titre des prestations constituées	7,8 $	5,0 $

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Les conventions comptables suivies dans la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. De nombreux montants des états financiers sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction, et ce, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles internes et des procédés de soutien pour fournir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une aliénation non autorisée et que des registres adéquats sont tenus. Ce système comprend l'embauche et la formation attentive du personnel, la création d'une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives concernant la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le «Conseil») est l'ultime responsable des états financiers consolidés de la Commission. Le comité de vérification de la Commission participe à l'examen en détails des états financiers consolidés avec la direction et les vérificateurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des vérifications, de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer que leurs responsabilités et celles de la direction ont été acquittées adéquatement.

Leonard Lu
Président

Robert J. Sycamore, CA
Directeur, Finances

Le 7 février 2000

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») au 31 décembre 1999 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière, de ses prestations constituées et de son excédent pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Ernst & Young

Toronto, Canada
le 7 février 2000

Comptables agréés

Opinion des actuaires

Aux administrateurs de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Nous avons préparé l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires selon une méthode de capitalisation au 31 décembre 1998, comme décrit à la note 9 a) afférente aux états financiers consolidés ci-joints.

Nous certifions par la présente qu'à notre avis :

- les données qui nous ont été fournies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario sont suffisantes et fiables pour les besoins de notre évaluation du 31 décembre 1998;

- les hypothèses actuarielles utilisées sont appropriées pour les besoins de l'évaluation du Régime de retraite des fonctionnaires aux fins de la capitalisation;

- les méthodes employées sont conformes aux principes actuariels rationnels établis par voie de précédent ou par la pratique consacrée, sont appropriées pour les besoins de l'évaluation et sont conformes aux prescriptions de la *Loi sur les régimes de retraite*, de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);

- l'évaluation a été préparée et notre opinion est donnée conformément aux normes actuarielles généralement reconnues.

À l'aide des données fournies par la Commission aux fins de l'évaluation de la capitalisation, nous avons également préparé une estimation des actifs et des passifs, selon une méthode actuarielle, en suivant la méthode comptable exigée au chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, comme présenté à la note 9 b). Ces montants sont indiqués dans l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent. L'évaluation aux fins comptables a été préparée conformément aux normes actuarielles reconnues et se fonde sur des hypothèses établies à la note 9 b) qui, à notre avis, constituent des hypothèses raisonnables.

Michael D. Banks, FIA, FICA

Paul Nock, FIA, FICA

WILLIAM M. MERCER LIMITÉE
le 7 février 2000

État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	1999	1998
Actif		
Placements (note 5)	**11 184 908 $**	10 969 384 $
Cotisations à recevoir (note 8)	**24 984**	22 777
Immobilisations (note 6)	**678**	986
Autres éléments d'actif	**78**	192
Total de l'actif	**11 210 648**	10 993 339
Passif		
Impôt sur le revenu retenu sur le service de la rente	**8 308**	8 150
Créditeurs et charges à payer	**6 008**	3845
Cotisations à payer	**351**	7489
Total du passif	**14 667**	19 484
Actif net disponible pour le service des prestations	**11 195 981**	10 973 855
Redressement de la valeur actuarielle de l'actif (note 9 b))	**808 746**	731 760
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les placements	**12 004 727 $**	11 705 615 $
Prestations constituées et excédent		
Prestations constituées	**10 994 073 $**	10 903 192 $
Excédent (note 9(b))	**1 010 654**	802 423
Total des prestations et de l'excédent	**12 004 727 $**	11 705 615 $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

William H. Somerville
Administrateur

William J. Corcoran
Administrateur

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	1999	1998
Augmentation de l'actif net		
Revenus de placement nets (note 7)	**569 051 $**	1 309 861 $
Cotisations (note 8)	**360 154**	322 577
Augmentation de l'actif net	**929 205**	1 632 438
Diminution de l'actif net		
Rentes versées	**648 923**	630 241
Remboursements en cas de sortie et transferts	**46 939**	55 262
Frais d'exploitation (note 12)	**11 217**	10 377
Diminution de l'actif net	**707 079**	695 880
Augmentation nette de l'actif net de l'exercice	**222 126**	936 558
Actif net au début de l'exercice	**10 973 855**	10 037 297
Actif net à la fin de l'exercice	**11 195 981 $**	10 973 855 $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution des prestations constituées

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	1999	1998
Prestations constituées au début de l'exercice	**10 903 192 $**	10 676 664 $
Augmentation des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	**735 233**	686 372
Prestations constituées	**206 891**	195 101
Augmentation totale	**942 124**	881 473
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées	**695 862**	685 503
Gains actuariels (pertes actuarielles)	**155 381**	(30 558)
Diminution totale	**851 243**	654 945
Augmentation nette des prestations constituées	**90 881**	226 528
Prestations constituées à la fin de l'exercice	**10 994 073**	10 903 192 $

État consolidé de l'évolution de l'excédent

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	1999	1998
Excédent au début de l'exercice	**802 423 $**	24 914 $
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	**222 126**	936 558
Variation du redressement de la valeur actuarielle de l'actif	**76 986**	67 479
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	**299 112**	1 004 037
Augmentation nette des prestations constituées	**90 881**	226 528
Excédent à la fin de l'exercice	**1 010 654 $**	802 423 $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 1999

1) Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires

En date du 1er janvier 1990, la province de l'Ontario (la «Province») a adopté la *Loi de 1990 régissant le régime de retraite des fonctionnaires provinciaux* (la «*Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*») par laquelle le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes est maintenu. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires sont stipulées à l'annexe 1 de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») est l'administrateur du Régime de retraite des fonctionnaires.

2) Description du Régime de retraite des fonctionnaires

Le Régime de retraite des fonctionnaires est brièvement décrit ci-après. Pour une information plus complète, on se référera à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*.

a) Généralités

Le Régime de retraite des fonctionnaires est un régime de retraite contributif à prestations déterminées et est obligatoire pour la plupart des employés qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les participants et les employeurs. Le régime est enregistré conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, sous le numéro 0208777.

b) Cotisations

Le Régime de retraite des fonctionnaires est coordonné au Régime de pensions du Canada («RPC»). Les cotisations des participants s'élèvent à 6,2 % de leur salaire assujetti aux cotisations au RPC plus 8 % du solde de leur salaire. Les employeurs versent des cotisations à part égale.

Les membres de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser au Régime de retraite des fonctionnaires 2 % de plus de leur salaire, et l'employeur verse une cotisation à part égale.

c) Rentes

Les rentes sont payables à l'âge de 65 ans (ou à 60 ans pour les participants ayant des années de service décomptées antérieures à 1966), selon le nombre d'années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires, 2 % du salaire moyen au cours des 60 mois consécutifs où celui-ci a été le plus élevé, moins une déduction des montants reçus en vertu du RPC. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 (le «Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées. La Province a modifié le Régime de retraite des fonctionnaires afin de prévoir la possibilité d'une retraite anticipée améliorée pour certains participants au régime (le «Facteur 80»). Cette modification accorde des prestations intégrales aux participants dont

l'âge et les années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires totalisent 80 ans. Les participants sont admissibles à ce programme s'ils ont atteint le Facteur 80 avant le 1er avril 2000 et choisissent, dans un certain délai, de prendre leur retraite.

Les membres de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) **Prestations de décès**
Le conjoint survivant admissible ou les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou la succession du participant ou du retraité peuvent recevoir des prestations lors du décès d'un participant ou d'un retraité.

e) **Prestations d'invalidité**
À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) **Remboursements en cas de sortie**
Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur de rachat de la rente à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou d'acheter une rente viagère.

g) **Accroissement des prestations**
Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour une année donnée. Toute tranche excédant le plafond de 8 % pour une année donnée est appliquée aux prestations de retraite des années subséquentes où le taux d'inflation est inférieur à 8 %.

3) Régime de retraite du SEFPO

En avril 1994, la Province et le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (le «SEFPO») ont conclu une entente (l'«entente de promotion») par laquelle ils ont convenu de créer un régime de retraite distinct du Régime de retraite des fonctionnaires à l'intention des membres du SEFPO, de l'Amalgamated Transit Union, de l'Ontario Liquor Control Board Employees' Union et de certains membres du Syndicat canadien de la fonction publique, et d'en être le promoteur. La *Loi sur le Régime de retraite du SEFPO* a été adoptée par la Province en juin 1994 pour mettre en vigueur l'entente de promotion ainsi que pour créer le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (le «Régime de retraite du SEFPO»).

Les prestations de tous les retraités et titulaires d'une rente différée qui sont sortis avant le 1er janvier 1993 ainsi que de tous les autres participants au Régime de retraite des fonctionnaires continuent d'être couvertes au titre du Régime de retraite des fonctionnaires.

En vertu de l'entente de promotion, le transfert net des participants entre le Régime de retraite des fonctionnaires et le Régime du SEFPO a été établi au 31 décembre 1994. En décembre 1998, la

Province a adopté un décret établissant les règles de calcul des transferts entre le Régime de retraite du SEFPO et le Régime de retraite des fonctionnaires. Au cours de 1999, des progrès considérables ont été faits relativement aux transferts des participants après le 31 décembre 1994. Nous prévoyons terminer les transferts vers le milieu de l'année 2000.

4) Résumé des principales conventions comptables

a) **Mode de présentation**

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus et présentent la situation du Régime de retraite des fonctionnaires en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au régime.

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle établisse des prévisions et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif présentés et sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient être différents des résultats prévus.

b) **Consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales en propriété exclusive.

c) **Placements**

Les placements négociés sont inscrits à la juste valeur fondée sur les prix du marché à la fin de l'exercice. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti qui se rapproche de leur juste valeur globale. Les débentures spéciales de la province de l'Ontario, qui sont des placements non négociables, sont comptabilisées à la valeur nominale (voir la note 5). Les gains et pertes matérialisés à l'aliénation de placements sont portés aux revenus de placement. Les remboursements de retenues fiscales des juridictions étrangères sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les opérations de placement sont présentées à la date de transaction.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'expertise établie par des évaluateurs indépendants au moins tous les trois ans. Les modifications de la valeur d'expertise à la suite d'une expertise sont inscrites dans les gains non matérialisés. La dernière évaluation a eu lieu en 1997.

d) **Cotisations**

Les cotisations des participants et des employeurs exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime de retraite des fonctionnaires sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts et achats de services passés sont constatés après réception des fonds et traitement du cas.

e) **Rentes**

Le versement de prestations de retraite, les remboursements et les transferts sont inscrits pendant l'exercice au cours duquel ils sont effectués.

f) **Immobilisations**
Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

g) **Conversion des devises**
Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

La juste valeur des placements et les soldes de l'encaisse libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

5) Placements

	1999		1998	
Au 31 décembre (en milliers de dollars)	**Juste valeur**	**Coût**	Juste valeur	Coût
Débentures spéciales de la province de l'Ontario	3 553 865 $	3 553 865 $	3 620 077 $	3 620 077 $
Encaisse et placements à court terme				
Canadiens	724 748	727 608	520 162	521 054
Étrangers	96 934	84 362	67 283	68 745
	821 682	811 970	587 445	589 799
Obligations				
Canadiennes	1 820 035	1 902 572	1 863 409	1 772 778
Étrangères	321 899	362 295	387 207	344 656
	2 141 934	2 264 867	2 250 616	2 117 434
Actions				
Canadiennes	1 303 824	942 980	1 085 719	889 501
Étrangères	2 244 484	1 461 683	2 314 176	1 269 860
	3 548 308	2 404 663	3 399 895	2 159 361
Biens immobiliers	837 509	814 030	827 609	804 130
Placements	10 903 298	9 849 395	10 685 642	9 290 801
Produits à recevoir	281 610	281 610	283 742	283 742
Total	11 184 908 $	10 131 005 $	10 969 384 $	9 574 543 $

Les débentures spéciales de la province de l'Ontario, qui sont non négociables, sont comptabilisées à la valeur nominale globale de 3,554 milliards de dollars. En déterminant les

rentrées nettes actualisées selon les rendements du marché à la fin de l'exercice pour des obligations comparables, on obtient une valeur de 4,949 milliards de dollars.

On compte actuellement 22 débentures spéciales de la province de l'Ontario venant à échéance au cours des 15 prochaines années, dont le taux moyen pondéré d'intérêt est de 11,69 %.

À titre d'administrateur de la caisse de retraite, la Commission a adopté un énoncé des politiques et objectifs de placement. Cet énoncé présente les objectifs de placement, les rendements prévus et les lignes directrices pour la gestion de la caisse de retraite. Afin de réduire le risque et d'améliorer le rendement, les placements sous forme d'actions et de valeurs à revenu fixe peuvent être répartis entre différentes catégories d'actif. La proportion affectée à tout moment est déterminée d'après une analyse de la conjoncture et des conditions du marché des capitaux. Afin d'être en mesure de s'adapter aux changements fondamentaux, la composition de l'actif de la caisse de retraite se situe dans les fourchettes suivantes :

Actions	30 % à 70 %
Valeurs à revenu fixe	30 % à 70 %

La politique relative à la composition à long terme de l'actif de la caisse de retraite se présente comme suit :

Actions	60 %
Valeurs à revenu fixe	40 %

Cette politique a été adoptée après évaluation des caractéristiques du risque des politiques de rechange, compte tenu des besoins en liquidités de la caisse de retraite et des hypothèses économiques employées pour l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires.

La Commission investit dans des obligations et des actions ordinaires à cote élevée. La juste valeur des placements étrangers fluctue selon le taux de change.

Par l'entremise de OPB Realty (Management) Inc., sa filiale en propriété exclusive, la Commission détient les centres commerciaux régionaux suivants en propriété exclusive :

Brentwood Mall, Burnaby (C.-B.)	Halifax Shopping Centre, Halifax (N.-É.)
Carlingwood Mall, Ottawa (Ont.)	Pen Centre, St. Catharines (Ont.)
Lougheed Mall, Burnaby (C.-B.)	Pickering Town Centre, Pickering (Ont.)
Malborough Mall, Calgary (Alb.)	St. Vital Mall, Winnipeg (Man.)

Chaque propriété est détenue à titre de filiale en propriété exclusive distincte.

Voir le tableau des valeurs à revenu fixe échues et le tableau des placements importants pour de plus amples renseignements.

6) Immobilisations

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	1999 Coût	1999 Amortissement cumulé	1999 Valeur comptable nette	1998 Valeur comptable nette
Équipement informatique	1 363 $	1 048 $	315 $	473 $
Améliorations locatives	1 062	843	219	347
Mobilier et agencements	555	411	144	166
Total des immobilisations	**2 980 $**	**2 302 $**	**678 $**	**986 $**

7) Revenus de placement nets

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	1999	1998
Revenus d'intérêts		
Débentures spéciales de la province de l'Ontario	418 594 $	425 117 $
Encaisse et placements à court terme :		
Canadiens	30 680	23 129
Étrangers	3 813	3 040
Obligations :		
Canadiennes	136 966	101 131
Étrangères	18 314	19 875
Total des revenus d'intérêts	608 367	572 292
Revenus de dividendes		
Canadiens	19 893	17 690
Étrangers	38 772	34 966
Total des revenus de dividendes	58 665	52 656
Revenus tirés des biens immobiliers	70 625	60 893
Gain matérialisé	182 430	412 869
Gain (perte) non matérialisé	(340 939)	220 972
Total des revenus de placement	579 148	1 319 682
Frais de gestion de placements et droits de garde	10 097	9 821
Revenus de placement nets	569 051 $	1 309 861 $

8) Cotisations

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	1999	1998
Participants		
Services courants	96 397 $	91 961 $
Services passés	3 524	4 171
	99 921	96 132
Employeurs		
Services courants	99 401	99 851
Services passés	1 483	3 419
Paiements reçus à l'égard du passif non capitalisé	121 263	114 724
	222 147	217 994
Transferts provenant d'autres régimes	38 086	8 451
Total des cotisations	360 154 $	322 577 $

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées par la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et résumées à la note 2.

Les cotisations à recevoir représentent les cotisations des participants exigibles et les créances estimatives sur les participants touchant des prestations en vertu du Régime de protection du revenu à long terme et sur les rachats.

9) Prestations constituées

a) Mode de capitalisation

La capitalisation du Régime de retraite des fonctionnaires se fonde sur une méthode d'évaluation exigée en vertu de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. Les actuaires de la Commission, William M. Mercer Limitée («Mercer»), ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires, fondée sur un mode de capitalisation, au 31 décembre 1998. Cette évaluation indique l'existence d'un passif non capitalisé de 220 millions de dollars, d'après un passif actuariel de 11,499 milliards de dollars et un actif actuariel de 11,279 milliards de dollars à la fin de 1998.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation doivent avoir lieu au moins une fois tous les trois ans.

b) Mode de comptabilisation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif en fonction des hypothèses les plus probables selon les normes de présentation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Les normes de l'ICCA exigent que les obligations en matière de prestations constituées soient calculées au moyen des hypothèses les plus probables et de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. Les principales hypothèses utilisées pour cette estimation se rapportent aux prévisions à long terme et sont redressées annuellement d'après la conjoncture économique. En 1999 et 1998, les principales hypothèses utilisées étaient comme suit :

	1999	1998
Intérêt	7,0 %	6,5 %
Inflation	3,0 %	2,5 %
Taux réel de rendement	4,0 %	4,0 %
Salaires	4,0 % + échelle ascendante	3,5 % + échelle ascendante

Les hypothèses les plus probables pour la valeur actuarielle de l'actif incluent la valeur actualisée des débentures spéciales de la province de l'Ontario. De plus, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les valeurs négociables sont amortis sur quatre ans.

10) Information exigée par la loi

L'information exigée en vertu de la *Loi de 1995 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* relativement aux employés dont le salaire annuel est égal ou supérieur à 100 000 $ consiste en ce qui suit :

	Salaire	Avantages sociaux
W.H. Somerville, président du conseil	124 204 $	—
L. Lu, président	164 092 $	405 $
M. Fuller, premier vice-président, chef du contentieux et secrétaire	145 635 $	266 $
R. Kay, premier vice-président, Placements	137 925 $	349 $
A. Evagelou, vice-présidente, Administration du régime	109 336 $	287 $

11) Prestations de retraite anticipée de la Police provinciale de l'Ontario

En vertu du Régime de retraite des fonctionnaires, la Commission est tenue de présenter annuellement un rapport sur les prestations de retraite anticipée prévues par le régime pour les participants qui sont au service de la PPO. Ces prestations de retraite anticipée sont offertes aux membres de la PPO qui sont âgés de 50 ans et qui ont 30 années de service décomptées dans le régime. Les membres de la PPO versent 2 % de leur salaire au régime en plus de la cotisation régulière. Leur employeur verse une cotisation à part égale.

L'obligation relative aux participants de la PPO qui sont admissibles et choisissent de prendre leur retraite en vertu des dispositions du Facteur 80 n'est pas incluse dans les prestations de retraite anticipée. À l'expiration du programme de la Province, l'obligation visant tous les participants de la PPO qui atteignent 50 ans et qui ont 30 années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires sera portée dans les prestations de retraite anticipée de la PPO.

Il est tenu compte, dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 1998, des prestations de retraite anticipée de la PPO. La valeur des cotisations et des prestations futures anticipées dans l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 1998 a été mise à jour pour refléter les cotisations réelles reçues et les versements de prestations effectués au cours de la période allant jusqu'au 31 décembre 1999. Selon les actuaires de la Commission, cette méthode offre une estimation raisonnable de la situation financière de ces prestations.

L'obligation additionnelle et l'actif relatif aux prestations de retraite anticipée de la PPO au 31 décembre 1999 se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	
Actif affecté au paiement des prestations de retraite anticipée de la PPO	69 396 $
Valeur actuarielle des cotisations additionnelles futures à recevoir des participants de la PPO et de leur employeur	75 434
	144 830
Valeur actuarielle des prestations futures de retraite anticipée de la PPO	129 735
Excédent de l'actif et de la valeur actuarielle des cotisations additionnelles futures disponibles sur la valeur actuarielle des prestations futures de retraite anticipée de la PPO	15 095 $

12) Frais d'exploitation

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	1999	1998
Salaires et avantages sociaux	4 818 $	4 839 $
Services d'agence	382	976
Bureaux et exploitation	1 569	1 587
Services informatiques et professionnels	3 389	1 482
Amortissement	427	879
Communications	335	371
Vérification	140	97
Déplacements	64	47
Publications et frais d'enregistrement et de dépôt	93	99
Total des frais d'exploitation	11 217 $	10 377 $

13) Engagements

La Commission est liée en vertu d'un contrat de location de locaux pour bureaux au One Financial Place, à Toronto. Le loyer annuel net s'élève à approximativement 470 000 $ jusqu'en 2002.

14) Passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 posait un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. Bien que le changement de date a eu lieu, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects liés au problème du passage à l'an 2000 pouvant avoir une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, soient entièrement résolus.

Valeurs à revenu fixe échues

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	1999 Juste valeur	1999 Rendement réel %	1998 Juste valeur	1998 Rendement réel %
Débentures spéciales de la province de l'Ontario				
0 à 1 an	56 726 $	10,04 - 11,53	47 303 $	8,39 - 10,07
1 an à 5 ans	525 295	9,50 - 16,95	440 499	9,50 - 16,95
5 à 10 ans	1 400 519	11,05 - 15,38	1 004 286	9,82 - 15,38
Plus de 10 ans	1 571 325	10,38 - 11,55	2 127 989	10,38 - 13,33
	3 553 865		3 620 077	
Encaisse et placements à court terme				
Canadiens				
0 à 1 an	724 748 $	4,63 - 5,16	520 162 $	4,41 - 6,50
Étrangers :				
0 à 1 an	96 934	5,30 - 5,51	67 283	3,70 - 4,50
	821 682		587 445 $	
Obligations				
Canadiennes :				
0 à 1 an	6 839 $	5,55 - 9,66	1 333 $	4,49
1 an à 5 ans	287 522	5,96 - 7,35	351 729	4,74 - 7,88
5 à 10 ans	1 238 159	5,76 - 9,62	986 500	4,79 - 6,82
Plus de 10 ans	287 515	6,24 - 7,65	523 847	1,92 - 5,95
	1 820 035		1 863 409 $	
Étrangères :				
0 à 1 an	18 060 $	4,78	—	—
1 an à 5 ans	114 660	4,58 - 7,28	88 841 $	3,26 - 5,56
5 à 10 ans	178 047	5,12 - 8,87	226 268	3,71 - 6,12
Plus de 10 ans	11 132	4,60	72 098	4,31
	321 899 $		387 207 $	
	2 141 934 $		2 250 616 $	

Placements importants*

Au 31 décembre 1999 (en milliers de dollars)	Juste valeur	Coût
Débentures spéciales de la province de l'Ontario	3 553 865 $	3 553 865 $
Encaisse et placements à court terme		
Canadiens		
Bons du Trésor		
Gouvernement du Canada	290 357 $	291 445 $
Obligations		
Canadiennes		
Gouvernement du Canada	792 742 $	835 044 $
Province de l'Ontario	233 374	241 831
Étrangères		
République fédérale d'Allemagne	195 892 $	226 558 $
Actions		
canadiennes		
BCE Inc.	147 085 $	45 577 $
Biens immobiliers	837 509 $	814 030 $

*Placements dont la juste valeur ou le coût dépasse 1 % de la juste valeur ou du coût du total des placements du régime.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
(Établi en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2000

ACTIF

	2000 $	1999 $
Fonds en dépôt auprès du ministre des Finances	6 098 586	8 660 855
	6 098 586	**8 660 855**

PASSIF ET SOLDE DU FONDS

Solde net du Fonds	6 098 586	8 660 855
	6 098 586	**8 660 855**

Voir les notes complémentaires ci-jointes.

Approuvé par :

Dina Palozzi
Directrice générale et
Surintendante des services financiers

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(Institué en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2000

	2000 $	1999 $
RECETTES		
Délivrance et renouvellement des permis de conduire	8 366 323	6 927 289
Remboursement des créances	2 567 995	2 509 500
Remboursements de l'exercice précédent	483 493	423 017
RECETTES TOTALES	**11 417 811**	**9 859 806**
DÉBOURS		
Paiements à des fins particulières		
Demandes de tiers		
Jugements, comprenant les frais	4 712 439	2 669 699
Règlement des demandes hors cour	94 031	163 843
Délits de fuite, comprenant les frais	603 318	403 201
	5 409 788	**3 236 743**
Indemnités d'accident		
Indemnités d'accident légales	5 264 804	5 910 722
Sous-totale	**10 674 592**	**9 147 465**
Frais d'administration		
Salaires et traitements	762 330	834 718
Avantages sociaux	148 302	222 056
Transports et communications	104 117	33 393
Services		
Demandes (honoraires des avocats, etc.)	987 910	1 166 157
Frais reliés aux demandes d'indemnités d'accidents	615 132	797 738
Autres	655 722	811 704
Fournitures et Matériel	31 975	56 039
Sous-totale	**3 305 488**	**3 921 805**
DÉBOURS TOTAUX	**13 980 080**	**13 069 270**
Augmentation (diminution) du solde du Fonds durant l'exercice	(2 562 269)	(3 209 464)
Solde du Fonds don't le ministre des Finances était dépositaire au début de l'exercice	8 660 855	11 870 319
Solde du Fonds don't le ministre des Finances était dépositaire à la fin de l'exercice	**6 098 586**	**8 660 855**

Voir les notes complémentaires ci-jointes.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Autorité réglementaire

Le fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds ») fonctionne sous l'autorité réglementaire de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles* (la « Loi »), L.R.O., Chapitre M.41 modifié.

2. Exploitation du fonds

Le fonds a été créé pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles causés en Ontario par des conducteurs non assurés ou en délit de fuite. Les conducteurs non assurés étaient tenus de verser des frais annuels au fonds. Toutefois, depuis le 1er mars 1980, après l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*, tous les conducteurs doivent obligatoirement être protégés par une assurance de responsabilité civile, y compris la garantie non-assurance des tiers.

Le fonds continue à payer les demandes d'indemnités datant d'après le 1er mars 1980 et jusqu'au 22 juin 1990 et impliquant :

- des piétons qui sont blessés par un conducteur de véhicule non assuré ou en délit de fuite, et qui ne sont pas autrement couverts par une police d'assurance automobile ;

- des blessures aux passagers non assurés se trouvant dans un véhicule non assuré dont le conducteur est en faute ;

- des parties innocentes d'un accident entre deux véhicules automobiles non assurés ;

- des dommages infligés à des biens qui ne sont pas assurés contre les accidents de véhicules (p. ex. pylônes électriques et poteaux téléphoniques, barrières de sécurité d'autoroutes, etc.) à condition de pouvoir identifier tant le propriétaire que le conducteur du véhicule non assuré.

Le 22 juin 1990, la Insurance Statute Law Amendment Act a modifié la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles* et exige dorénavant que le Fonds verse aussi des prestations de première partie, sans égard à la responsabilité, conformément à l'Annexe sur les indemnités d'accidents légales, à toutes les parties, lorsqu'il est impossible d'obtenir une

assurance-automobile. Le droit de subrogation, qui, avant le 22 juin 1990, s'appliquait à toutes les demandes d'indemnités, existe maintenant seulement pour les réclamations en responsabilité civile qui nécessitent que soit dépassé un certain seuil de préjudice corporel.

À l'instar des cas datant d'avant juin 1990, le fonds continue à indemniser les dommages matériels, à condition de pouvoir identifier tant le propriétaire que le conducteur du véhicule non assuré, sauf dans les cas impliquant deux véhicules non assurés, où il n'y a pas indemnisation des dommages matériels.

Le projet de loi 164, visant à modifier la *Loi sur les assurances*, est entré en vigueur le 1er janvier 1994. Le fonds était tenu de verser un montant plus élevé d'indemnités d'accidents tel que le prévoit l'Annexe sur les indemnités d'accidents légales. Cette modification n'a pas touché de manière significative le volume des indemnisations mais plutôt la configuration des indemnisations et le montant des plafonds.

La *Loi de 1996 sur la stabilité des taux d'assurance-automobile* est entrée en vigueur le 1er novembre 1996. Cette loi a encore modifié la configuration des indemnités et le montant des plafonds puisqu'elle a réduit les limites des demandes d'indemnités d'accidents et élargi les droits relatifs à la responsabilité délictuelle, tout en établissant des mesures non incitatives pour les conducteurs de véhicules non assurés.

À la suite de ces modifications de la loi depuis 1990, le fonds verse des indemnités en vertu de quatre systèmes différents d'assurance-automobile.

3. Déclaration du fonds

Méthode de comptabilité

Le fonds utilise la méthode de la comptabilité de caisse qui a été modifiée pour incorporer une période supplémentaire de 30 jours en vue de payer les biens et services engagés durant la fin de l'exercice qui vient de s'achever. À cet égard, certains paiements engagés à la fin de l'exercice seront reportés au premier mois de la nouvelle période financière.

Recettes

Les droits correspondent à 1 $ par année que chaque ancien ou nouveau conducteur de la province de l'Ontario verse en payant son permis de conduire. Les sommes recueillies à titre de montants en souffrance sont comptabilisées comme des recettes dans le courant de l'exercice où elles ont été recueillies (voir plus loin sous Comptes clients).

Versements à but spécial

Les indemnités payées par le fonds aux victimes d'accidents automobiles, lorsqu'il n'y a pas d'assurance pour répondre à la demande d'indemnité, sont comptabilisées comme des dépenses et sont réparties par type d'indemnisation conformément à la *Loi*. Ces versements sont légalement recouvrables après des conducteurs non assurés et en faute, et ce, pour toutes les réclamations en responsabilité civile via-à-vis des tiers.

Frais administratifs

Les frais administratifs (Salaires, Avantages sociaux, Transport & communications, Services et fournitures & Équipement) sont payées au cours de l'exercice par le Trésor public. À la fin de chaque exercice financier, le lieutenant-gouverneur en conseil autorise le paiement par le Fonds des montants nécessaires au remboursement du Trésor public pour les dépenses engagées en rapport avec l'administration du Fonds.

4. État de la situation financière

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Au 31 mars 2000, le Fonds déclarait que les déboursements dépassaient les recettes de 2,6 millions de dollars, réduisant ainsi le solde du fonds en fin d'exercice à 6,1 millions de dollars. Détenu dans un compte à but spécial du Trésor public, ce montant est comptabilisé en tant que dette sur l'État de la situation financière de la Province de l'Ontario.

Comptes clients

Le Fonds est doté d'un portefeuille de comptes clients, compilé au cours des années à la suite d'indemnités de responsabilité civile versées aux victimes non assurées. Conformément à la *Loi*, ces règlements qui deviennent des sommes à recevoir, sont recouvrables auprès des conducteurs non assurés. À compter du 31 mars 1999, on a révisé la méthode utilisée pour estimer la provision pour créances douteuses. Le processus a recours à une méthode de classement chronologique des comptes qui a été adaptée pour les besoins du fonds en matière de règlements. Au 31 mars 2000, les sommes à recevoir s'élevaient au total à 54,5 millions de dollars. La provision pour créances douteuses correspond, selon les calculs, à 31,3 millions de dollars, laissant une valeur de réalisation nette de 23,2 millions de dollars.

Gains éventuels

Certaines indemnités payées par le fonds s'effectuent sous forme d'indemnités d'accidents par versements périodiques. Ces indemnités ont des périodes de garantie allant de 10 à 25 ans et, pendant cette période, l'intérêt réversif reviendra à Sa Majesté la Reine aux droits de l'Ontario telle que représentée par le ministre des Finances au cas le demandeur venait à mourir.

Même s'il est peu probable que le demandeur décède pendant la période de garantie, le Fonds a néanmoins calculé le montant approximatif de l'intérêt réversif au 31 mars 2000 aux fins d'information.

Au 31 mars 2000, le montant payé par le fonds pour les demandes d'indemnités d'accidents sous forme de versements périodiques s'élevait à environ 3,2 millions de dollars avec un intérêt réversif d'approximativement 2,4 millions de dollars.

Immobilisations

Le coût des immobilisations, constituées principalement de mobilier et matériel et de travaux aux installations, est imputé à l'exploitation pour la période durant laquelle ces frais ont été engagés.

Dette non provisionnée

Au 31 mars 2000, le fonds avait une dette non provisionnée pour les demandes d'indemnités en cours, soit des demandes qui ont eu lieu mais dont on il n'a pas encore été tenu compte, et les dépenses nécessaires à leur règlement. Selon une évaluation actuarielle, les paiements estimatifs à verser à l'avenir, pour régler toutes les demandes d'indemnités en cours, et la dette du coût du règlement des demandes d'indemnités s'élèvent à 100,2 millions de dollars. Ce montant inclut une provision de 4,3 millions de dollars en cas d'écart négatif. Une fois déduite du solde du fonds de 6,1 millions de dollars et des comptes client nets de 23,2 millions de dollars, (voir Comptes clients ci-dessus), la dette non provisionnée s'élève à 70,9 millions de dollars.

La partie de la somme totale de 100,2 millions de dollars que l'on prévoit débourser au cours de l'exercice financier 2000 - 2001 est estimée à environ 12,2 millions de dollars.

Responsabilité de la direction

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée et la protection efficace de ses actifs et passifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-après.

Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction

James Maxwell
Chef de l'administration et des finances

Toronto, Canada
Le 24 janvier 2000

Rapport des vérificateurs

KPMG s.r.l.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 1999, ainsi que les états des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 24 janvier 2000

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État de la situation financière, Au 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998 (*en milliers de dollars*)

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse	338 $	- $
Placements (note 4)	4 181	-
Débiteurs et intérêts à recevoir	152	148
Avances d'assurance-dépôts recouvrables	5 639	4 418
Prêts à recevoir	-	71
Biens immobiliers destinés à la revente	-	1 000
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 2 681 $ (2 452 $ en 1998))	359	495
	10 669 $	6 132 $
PASSIF		
Emprunts (note 5)	- $	16 747 $
Créditeurs et frais courus	1 829	1 367
Rabais de prime payable (note 6)	1 979	1 219
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts (note 7)	14 541	18 037
Total du passif	18 349	37 370
Insuffisance du fonds d'assurance-dépôts	7 680	31 238
	10 669 $	6 132 $

Éventualités (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

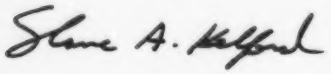

_____, administrateur

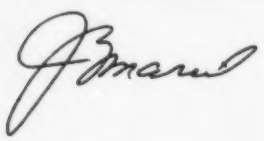

_____, administrateur

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts, Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998 (*en milliers de dollars*)

	1999	1998
REVENUS		
Revenu de primes	25 959 $	25 604 $
Moins : Rabais de prime (note 6)	(1 979)	(1 219)
Divers	537	564
	24 517	24 949
DÉPENSES		
Recouvrement de pertes (note 7)	(5 535)	(1 285)
Salaires et charges sociales	4 118	3 975
Dépense pour les futures prestations de retraite autres que la pension (note 11)	69	-
Frais d'intérêt	83	612
Frais d'exploitation	3 008	3 609
Recouvrement de frais d'exploitation	(1 253)	(952)
	490	5 959
Excédent des revenus sur les dépenses	24 027	18 990
Insuffisance du fonds d'assurance-dépôts au début de l'exercice		
Solde déjà établi	31 238	50 228
Modification des conventions comptables pour les futures prestations de retraite autres que la pension (note 3)	469	
Solde retraité	31 707	50 228
Insuffisance du fonds d'assurance-dépôts à la fin de l'exercice	7 680 $	31 238 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État des flux de trésorerie, Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998 *(en milliers de dollars)*

	1999	1998
Rentrées de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Excédents des revenus sur les dépenses	**24 027 $**	18 990 $
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Recouvrement de pertes	**(5 535)**	(1 285)
(Gains)pertes sur la cession d'immobilisations	**(5)**	1
Amortissement	**243**	306
Dévaluation des biens immobiliers destinés à la revente	**-**	200
Gains sur la vente de biens immobiliers destinés à la revente	**(107)**	-
	18 623	18 012
Évolution des éléments suivants :		
Débiteurs et intérêts à recevoir	**(4)**	(30)
Prêts à recevoir	**71**	50
Créditeurs et charges à payer	**753**	1 126
	820	1 146
Montants nets d'assurance-dépôts recouvrés (indemnisations) (note 7)	**818**	(11 369)
	20 261	7 989
Placements :		
Produits de la vente de biens immobiliers destinés à la revente	**1 107**	-
Acquisition d'immobilisations	**(108)**	(307)
Produits de la vente d'immobilisations	**6**	2
	1 005	(305)
Augmentation de l'encaisse	**21 266**	7 684
Liquidités au début de l'exercice	**(16 747)**	(24 431)
Liquidités à la fin de l'exercice	**4 519 $**	(16 747) $
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts payés pendant l'exercice	**72 $**	579 $

Les liquidités se définissent comme comprenant l'encaisse et les placements à court terme, moins les emprunts.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers, Exercice terminé le 31 décembre 1999

Généralités

La Société ontarienne d'assurance-dépôts, société d'État provinciale de l'annexe III, poursuit ses activités à titre de société sans capital social établie en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*.

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- offrir un régime d'assurance-dépôts aux sociétaires des établissements membres
- agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et credit unions
- promouvoir des normes de saines pratiques commerciales
- effectuer la collecte et la publication de statistiques
- fournir de l'aide financière aux établissements membres
- agir à titre d'administrateur des établissements membres
- réduire le plus possible le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnisations

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de cotisations lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année les montants des primes. Elle présente au gouvernement de l'Ontario ses recommandations concernant les primes à percevoir, en vue de leur examen et de leur intégration dans les règlements en apportant à ces derniers les modifications nécessaires.

1. Convention de la permanence de l'entreprise

Ces états financiers sont dressés selon la convention de la permanence de l'entreprise, qui est fondée sur l'hypothèse que les éléments d'actif seront réalisés et que les obligations et les autres éléments de passif seront acquittés dans le cours normal des activités. Cette convention n'est valide que si la Société peut obtenir les crédits supplémentaires nécessaires pour payer ses dettes. Les emprunts de la Société font l'objet d'une garantie de la part du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario. La garantie porte sur un montant maximal de 75 millions $ et arrive à échéance le 31 décembre 2001. La province de l'Ontario exige une commission de garantie à raison d'un demi pour cent du solde moyen en fin de journée de tout titre de créance bénéficiant de la garantie du ministre.

2. Résumé des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ils ne tiennent pas compte de l'actif, du passif ni des activités des caisses populaires/credit unions auprès desquelles la Société a été désignée comme liquidateur.

a) Revenu de primes :
Les primes sont établies en fonction des dépôts assurés détenus par les établissements membres. Le revenu provenant des primes est comptabilisé au moment de la facturation.

b) Provision pour pertes :
La provision pour pertes comprend les avances à titre d'assurance-dépôts et une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'avait été versée à la date de l'état de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements membres sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes.

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées au moment où il est confirmé que l'établissement membre est devenu insolvable, *ou* dans d'autres situations ayant toutes les chances d'entraîner des pertes pour la Société.

La provision générale pour pertes est fixée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent au mouvement des caisses populaires/credit unions. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience historique en matière de pertes. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture, et les pertes réelles peuvent varier parfois sensiblement par rapport aux estimations de la direction.

c) Prestations de pension :
La Société a un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous ses employés. Elle impute à ses revenus le coût des prestations de pension des employés pendant que ceux-ci sont à son service. Les dépenses de pension représentent un pourcentage fixe des revenus des employés, plus la contribution de contrepartie des employés jusqu'à un maximum de 4 pour cent. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

d) Futures prestations de retraite autres que la pension :
Les futures prestations de retraite autres que la pension sont des prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. Depuis 1999 (note 3), la Société contracte des obligations en vertu de ces régimes à mesure que les employés lui rendent les services nécessaires à l'acquisition de leurs droits à ces prestations. Les coûts de ces futures prestations de retraite autres que la pension auxquelles les employés peuvent prétendre sont déterminés sur une base actuarielle. Les charges à payer pour couvrir ces coûts représentent les futures dépenses actualisées pour les retraités actuels ainsi que celles pour la période d'activité des employés actuels jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

e) Placements :
Les placements comprennent les investissements à revenu fixe à court terme et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement du coût. L'escompte est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des investissements.

f) Immobilisations :
Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, à un taux annuel de 20 pour cent. Les ordinateurs et les logiciels et l'équipement connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

Notes afférentes aux états financiers, Exercice terminé le 31 décembre 1999

g) Contrats de location :
Les contrats de location sont considérés soit comme des contrats de location-acquisition soit comme des contrats de location-exploitation. Un contrat qui transfère pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien est comptabilisé comme s'il s'agissait de l'acquisition d'un bien et de la prise en charge d'une obligation au moment de l'entrée en vigueur du contrat. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation, en vertu desquels les loyers sont imputés aux résultats au moment où ils sont versés.

3. Modification des conventions comptables

Le 1er janvier 1999, la Société a adopté les normes de comptabilité recommandées par l'Institut canadien des comptables agréés au chapitre 3461, *Avantages sociaux futurs* de son *Manuel*.

Dans les exercices précédents, la Société comptabilisait les coûts des futures prestations de retraite autres que la pension selon la méthode de financement par répartition. En vertu du chapitre 3461, ces coûts doivent maintenant être inscrits pendant que les employés rendent des services en échange des prestations. L'effet cumulatif de ce changement dans les conventions comptables depuis le 1er janvier 1999 se traduit par un accroissement des charges à payer de 469 000 $ et un accroissement de l'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts du même montant.

La modification des conventions comptables, telle qu'elle est exposée ci-dessus, a été indiquée séparément dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts en tant que retraitement du solde d'ouverture de l'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.

4. Placements

Le placement en acceptations de banque, qui vient à échéance le 24 janvier 2000 a une valeur comptable de 4 181 000 $ et une valeur à l'échéance de 4 200 000 $.

5. Emprunts

La Société a obtenu des facilités de crédit renouvelables, approuvées par l'Office ontarien de financement, organisme qui gère la garantie du ministre. En voici le détail : le 1er janvier 1999, la Société a adopté les normes de comptabilité recommandées par l'ICCA au chapitre 3461, *Avantages sociaux futurs* de son *Manuel*.

	Crédit maximum disponible	En cours au 31 déc. 1999
	(en vigueur le 21 déc. 1999)	
	(en milliers de dollars)	
Banque à charte canadienne	20 000 $ (expirant le 19 déc. 2000)	Néant
(aux taux des acceptations de banque plus 14 points de base)		
(aux taux des acceptations de banque plus 28 points de base)	30 000 $ (expirant le 30 avril 2000)	Néant
Credit Union Central of Ontario		
(au taux des acceptations de banque plus 14 points de base)	10 000 $ (expirant le 19 déc. 2000)	Néant

Les emprunts sont garantis en vertu de la garantie du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario.

6. Rabais de prime payable

Le conseil de la Société a approuvé un rabais de prime de 1 979 000 $ en raison de pertes moindres que prévues en 1999 (1 219 000 $ en 1998). Le rabais est payable au 1er trimestre de l'exercice 2000.

7. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements membres et une provision générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, qui n'a pas encore exigé de paiement de la part de la Société, figure au passif de l'état de la situation financière comme charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts.

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au début de l'exercice	18 037 $	27 177 $
Modifications à l'égard d'établissements membres où une perte a été constatée au cours de l'exercice :		
- Augmentation de la charge à payer pour pertes d'assurance	1 500	600
Modifications à l'égard d'établissements membres où une perte a été constatée au cours des exercices précédents :		
- Augmentation des avances d'assurance-dépôts recouvrables	1 221	3 514
- Diminution de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts	(6 535)	(1 885)
Modification de la provision générale pour pertes	(500)	-
	13 723	29 406
Montants nets d'assurance-dépôts recouvrés (indemnisations)	818	(11 369)
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts à la fin de l'exercice	14 541 $	18 037 $

La provision générale pour pertes comprise dans la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts s'élevait à 3 500 000 $ (4 000 000 $ en 1998).

La Société a offert des contrats d'assurance du déficit à deux credit unions pour faciliter la fusion de l'une et la vente des éléments d'actif de l'autre. Ces contrats fournissent une protection aux credit unions acheteuses dans l'éventualité où une partie du capital et du bénéfice sur certains prêts commerciaux et de détail serait exposée au risque. Le montant est entièrement pris en compte dans la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts. La couverture est en vigueur selon le principe de l'amortissement dégressif pour une période de quatre ans à compter de la date du contrat. Des frais annuels de un pour cent sur le solde dégressif sont payables par ces deux credit unions pour couvrir les coûts de gestion de ces contrats.

Notes afférentes aux états financiers, Exercice terminé le 31 décembre 1999

8. Engagements en vertu de contrats de location

Le contrat de location-exploitation des locaux de la Société est en vigueur depuis le 1er janvier 1998 et il prendra fin le 5 août 2007. Le loyer minimum futur annuel est de 123 000 $ pour les cinq premières années, et de 140 000 $ pour les cinq dernières. De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes.

9. Impôts sur le revenu

La Société est imposable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses pertes cumulées aux fins fiscales s'élèvent à 48 676 000 $. Elles viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant *(en milliers de dollars)*
1993	2000	7 178 $
1994	2001	6 619
1995	2002	6 987
1996	2003	7 566
1997	2004	7 449
1998	2005	6 885
1999	2006	5 992
		48 676 $

Les avantages fiscaux éventuels résultant de ces pertes d'entreprise n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

10. Régime de retraite

En janvier 1999, la Société a réduit considérablement son régime de pension à prestations déterminées et elle a transféré les valeurs actuarielles pour services passés atteintes au 31 décembre 1998 dans un régime à cotisations déterminées, comme l'ont voulu ses employés d'alors. Elle a tenu compte de tous les coûts des prestations au titre des services passés dans la révision du régime. Les dépenses de pension imputées aux revenus de 1999 se sont élevées à 321 000 $. Les dépenses de 1998 au titre du précédent régime de pension ont été de 179 000 $.

11. Prestations futures de retraite autres que la pension

Conformément aux normes recommandées par l'ICCA au chapitre 3461, *Avantages sociaux futurs* de son *Manuel*, la Société a reconnu immédiatement la valeur actuelle des futures prestations de retraite autres que la pension (voir la note 3). La provision actuarielle constituée au 31 décembre 1999 s'élève à 538 000 $. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, y compris les intérêts, étaient de 69 000 $ et ceux au titre des services futurs, intérêts compris, devraient normalement atteindre environ 69 000 $ par an. Ces coûts peuvent faire l'objet d'une réévaluation actuarielle au cas où d'autres gains et pertes se produiraient.

Les hypothèses de départ de l'évaluation actuarielle des futures prestations ont été les suivantes : un taux d'intérêt de 7,25 pour cent, une augmentation des salaires de 4,5 pour cent, un taux annuel d'accroissement des frais dentaires de 4,5 pour cent et un taux annuel d'accroissement des frais médicaux de 8 pour cent baissant à 4,5 pour cent par an sur cinq ans.

12. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 93 000 $ (96 000 $ en 1998). Le total des frais des administrateurs était de 69 000 $ (51 000 $ en 1998).

13. Éventualités

La Société fait l'objet de plusieurs actions en justice qui lui ont été intentées dans le cours normal de ses activités, mais, de l'avis de la direction, elle obtiendra gain de cause. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

14. Divulgation de la juste valeur

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, qui comprennent l'encaisse, les placements, les débiteurs et intérêts à recevoir, les prêts à recevoir, les emprunts, les créditeurs et les frais courus, ainsi que le rabais de prime à payer, atteint approximativement la valeur comptable.

La juste valeur des avances d'assurance-dépôts recouvrables et de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, vu qu'il n'est pas possible de la déterminer de façon suffisamment fiable.

15. Rémunération

Les données ci-dessous ont été fournies en application de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.*

Employé	Titre	Traitements	Avantages imposables
Brydges, Barry	Vice-président Services de la stabilisation	121 100$	8 605 $
Charbonneau, Robert	Vice-président Assurance	113 223 $	8 112 $
Foster, C. William D.	Vice-président Gestion de l'actif et recouvrements	130 785 $	9 061 $
Kingston, Tom	Chef de direction Administration	113 131 $	6 844 $
Maxwell, James	Chef de l'administration et des finances Ressources générales	112 161 $	9 510 $
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	172 812 $	15 994 $

16. Le problème de l'an 2000

Le problème de l'an 2000 est dû au fait que de nombreux systèmes informatisés utilisent deux chiffres au lieu de quatre pour désigner les années. Les systèmes tributaires des dates pourraient donc interpréter l'an 2000 comme étant 1900 ou une autre année, ce qui entraînerait des erreurs dans le traitement des données utilisant des dates situées en l'an 2000. Certains systèmes qui utilisent des dates situées en 1999 pour représenter autre chose qu'une date pourraient également être touchés par des problèmes semblables. Bien que le changement de date ait eu lieu, il est impossible de savoir avec certitude si tous les aspects du problème de l'an 2000 qui touchent la Société, y compris ceux liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

17. Chiffres correspondants

Les chiffres correspondants de l'exercice de 1998 ont été ajustés conformément au mode de présentation des états financiers adopté pour 1999.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Au Tuteur et curateur public de l'Ontario
et au Procureur Général

J'ai vérifié le bilan du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2000, les états des soldes du fonds, l'état des recettes et des dépenses – Fonds d'administration, et l'état de l'évolution de l'encaisse – Fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tuteur et curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de ses activités – Fonds d'opérations et de son encaisse – Fonds d'administration pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables expliqués dans le résumé des principales politiques comptables.

Toronto (Ontario)
Le 7 juin 2000

J. R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint (par intérim)

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Bilan
(en milliers de dollars)

Le 31 mars 2000

	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	2000	1999	2000	1999
Actif				
Espèces	- $	- $	117 $	37 $
Oblig. et autres émiss. oblig.	19682	16171	-	-
Placements (annexe A)	868202	865748	58562	56456
Comptes débiteurs	5628	7879	2113	230
Autres élém. d'actif (annexe B)	88240	84172	-	-
	981752 $	973970 $	60792 $	56723 $
Passif et soldes des fonds				
Dettes bancaires	1624 $	5202 $	- $	- $
Comptes créditeurs	1911	1964	5969	8257
Intérêts courus (Note 5)	-	-	3300	-
	3535 $	7166 $	9269 $	8257 $
Soldes des fonds	978217	966804	51523	48466
	981752 $	973970 $	60792 $	56723 $

Au nom du Tuteur et curateur public de l'Ontario

Tutrice et curatrice publique

Tutrice et curatrice publique adjointe

Le résumé des principales politiques comptables et les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des soldes du Fonds des successions et fiducies
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2000	1999
Patrimoines de clients	331593 $	344728 $
Patrimoines de la Couronne	83396	80101
Biens probablement en déshérence (Note 1)	2969	335
Successions - charge d'exécuteur testamentaire	11758	14354
Fonds en fiducie pour cimetières	16333	15664
Fonds en fiducie de sociétés	3034	3053
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	3922	3766
Procès et instances	515450	495599
Titres de biens-fonds	3111	2972
Soldes non réclamés	1554	1550
Successions non administrées	5370	4682
	978490 $	966804 $

Le résumé des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des soldes du Fonds d'administration
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2000

	Caisse d'assurance	Caisse de réserve dans les cas de litige	Caisse de provision pour créances douteuses	Caisse de rémunér. des médecins-conseils	Fonds non affectés	Total 2000	Total 1999
Solde, comme il a été déclaré précédemment	200 $	2000 $	100 $	100 $	52785 $	55185 $	52227 $
Ajustement à la finalisation de la fusion (Note 7)	-	-	-	-	(6719)	(6719)	(6719)
Après redressement	200	2000	100	100	46066	48466	45508
Excédent des recettes sur les dépenses	-	-	-	-	3800	3800	3447
Dem. de règl. durant l'exercice	(551)	(177)	-	(15)	-	(743)	(489)
Transferts							
Rembours. des demandes de règl.	551	177	-	15	(743)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	200 $	2000	100	100 $	49123 $	51523 $	48466 $

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des recettes et des dépenses - Fonds d'administration
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2000	1999
Recettes		
Droits perçus		
Patrimoines de clients	8815 $	10642 $
Patrimoines de la Couronne	1207	1308
Biens probablement en déshérence	4	62
Successions - charge d'exécuteur testamentaire	120	272
Biens appartenant à des sociétés de bienfaisance	150	265
Fonds en fiducie pour cimetières	47	59
Fonds en fiducie de sociétés	1	17
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	33	27
	10377	12652
Intérêts bancaires, déduction faite des frais	(562)	(139)
Recettes nettes de placements (annexe C)	10285	8974
	20100	21487
Dépenses		
Traitements et salaires	14949	14316
Avantages sociaux (Note 3)	2846	2993
Services	3959	2596
Fournitures et matériel	453	370
Transports et communications	1508	1317
	23715	21592
Moins montant reçu du ministère du Procureur général	(7415)	(3552)
	16300	18040
Excédent des revenus par rapport aux dépenses pour l'exercice	**3800 $**	**3447 $**

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État de l'évolution de l'encaisse - Fonds d'administration
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2000	1999
Encaisse fournie par (utilisée dans)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	3800 $	3447 $
Ajustements pour rapprocher l'excédent des recettes sur les dépenses en vue de déduire l'encaisse fournie par les activités de fonctionnement		
Perte (gain) dans les recettes des placements	5442	(29)
Demandes de règlement durant l'exercice	(743)	(489)
Comptes débiteurs	(1883)	(225)
Comptes créditeurs	(2288)	(61)
Intérêts courus	3300	(7207)
	7628	(4564)
Activités de placement		
Produit (acquisition) de placement, net	(7548)	4599
Augmentation de l'encaisse durant l'exercice	80	35
Encaisse, au début de l'exercice	37	2
Encaisse, à la fin de l'exercice	117 $	37 $

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2000

Nature des opérations

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario est investi, en vertu d'un certain nombre de lois, de plusieurs fonctions qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- la gestion des biens des incapables;
- l'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- le regroupement des biens au nom de la Couronne conformément à la *Loi sur les biens en déshérence*, lorsque le propriétaire de ces biens est inconnu ou lorsque le propriétaire est une société qui n'existe plus;
- la gestion des fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés ou déposés auprès du comptable de la Cour supérieur de justice au nom de mineurs, de justiciables et les autres;
- un rôle de surveillance générale de l'activité des sociétés de bienfaisance et des biens leur appartenant.

Méthode de comptabilité

Le Bureau du Tuteur et curateur public applique la méthode de la comptabilité d'exercice au Fonds d'administration et aux placements. Les éléments d'actif détenus au nom de clients, autres que les placements, sont comptabilisés à la valeur marchande comme il est expliqué dans les principales politiques relatives à ces articles.

Successions et fiducies

Les successions et fiducies représentent les comptes pour lesquels le Tuteur et curateur public de l'Ontario agit comme fiduciaire en vertu des règlements pris en application de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*. Les successions et fiducies gagnent des intérêts sur les fonds à des taux établis ainsi que des droits en contrepartie des services de fiducie fournis conformément aux règlements pris en application de la Loi.

Fonds d'administration non affecté

Le Fonds d'administration est le compte de fonctionnement du Tuteur et curateur public. On y dépose les droits perçus en contrepartie des services rendus pour chaque succession et fiducie, conformément aux règlements pris en application de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*.

Les soldes de trésorerie du Fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et fiducies. Les intérêts créditeurs nets de ces placements sont virés au compte du Fonds d'administration, après déduction des intérêts versés sur les fonds des successions et fonds en fiducie, conformément aux règlements pris en application de la *Loi*.

Le 31 mars 2000

Le Fonds d'administration sert également au règlement de tous les frais de fonctionnement engagés par le Bureau du Tuteur et curateur public.

Fonds d'administration affecté

Caisse d'assurance
Les règlements pris en application de la Loi disposent que le Bureau du Tuteur et curateur public est tenu de constituer une caisse d'assurance en vue de se protéger contre certaines pertes dont il pourrait avoir à assumer la responsabilité. Par conséquent, la somme de 200 000 $, prélevée sur le Fonds d'administration, a été virée à cette caisse.

Au cours de l'exercice, la caisse d'assurance a reçu un remboursement de 550 804 $ (75 358 $ en 1999) du fonds non affecté.

Caisse de réserve dans les cas de litige
L'objectif de cette caisse est de couvrir les frais juridiques de la partie adverse lorsque le Bureau du Tuteur et curateur public doit les payer et de défrayer ces coûts.

Au cours de l'exercice, la caisse a reçu des remboursements de 176 960 $ (395 228 $ en 1999) du fonds non affecté au titre de frais de justice engagés au nom de clients.

Caisse de provision pour créances douteuses
L'objectif de cette caisse est de couvrir tous les comptes-clients dont le Tuteur et curateur public a payé les dépenses au nom d'un client, alors que le Tuteur et curateur public ne croit pas pouvoir recouvrer le montant de la part de ce client.

Caisse de rémunération des médecins-conseils
La caisse a été créée pour acquitter les honoraires des médecins-conseils qui accordent le consentement au traitement afin de permettre au Tuteur et curateur public de prendre les décisions au nom des incapables, aux termes des règlements pris en application de la *Loi sur les hôpitaux publics*.

Durant l'exercice, la caisse a reçu un remboursement de 14 619 $ (18 754 $ en 1999) du fonds non affecté.

Espèces et quasi-espèces

La rubrique portant sur les espèces, telle qu'elle est présentée dans l'état de l'évolution de l'encaisse, comprend les soldes des espèces et des quasi-espèces détenus dans des comptes spécialement affectés au fonds d'administration et ne comprend pas les espèces ni les quasi-espèces détenues conjointement avec les fonds des successions et fiducies placés. Les espèces et les quasi-espèces comprennent les fonds en caisse et les avoirs en comptes bancaires, de même que les dépôts à court terme avec échéance de moins de 90 jours, le cas échéant.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2000

Placements

Les fonds sont placés dans des effets de haute qualité à revenu fixe régis par les lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires* en matière de placements et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Ces titres sont présentés au prix rajusté, compte tenu de l'amortissement des primes ou des escomptes d'émission de la date d'achat jusqu'à l'échéance.

Actions et obligations des successions et des fonds en fiducie

Les actions et obligations des successions et des fonds en fiducie sont inscrites à leur valeur marchande au moment de la prise en charge des successions et des fonds en fiducie. Un rajustement annuel, pour faire correspondre la valeur de ces titres à leur valeur marchande, au moins, est fait le 31 décembre de chaque année. Des réévaluations occasionnelles sont également faites au cours de l'année.

Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la constitution du fonds en fiducie et font l'objet de réévaluations périodiques.

Assurance-vie

L'assurance-vie est inscrite à sa valeur de rachat nette au moment de la constitution du fonds en fiducie et est réévaluée tous les deux ans.

Conversion de devises

Les devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la manière suivante :

À la date de transaction, chaque actif, passif, recette ou dépense est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. À la fin de l'année, l'actif et le passif monétaires sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date et les gains et pertes résultant de l'opération de change sont inclus dans les recettes de la période actuelle.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à titre d'exploitation au moment de leur acquisition.

Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux politiques comptables indiquées ci-dessus exige que la direction fasse des prévisions et hypothèses qui concernent les montants déclarés d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période déclarée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent plus tard disponibles.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2000

1. Fonds dévolus à la Couronne

La *Loi sur les biens en déshérence* autorise le Tuteur curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à la Couronne, conformément aux dispositions de la *Loi portant réforme du droit des successions*, de la *Loi sur les sociétés par actions*, ou en vertu de la common law. Les biens ainsi reçus par le Tuteur et curateur public et qui ne sont pas réclamés au bout de 10 ans sont affectés au Trésor de la province.

Au cours de l'exercice, la somme de 265 602 $ (1 256 800 $ en 1999) a été transférée à la province.

2. Transferts au Trésor

Conformément au paragraphe 9(5) de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner le versement du solde créditeur du Fonds d'administration au Trésor de la province.

Aucun transfert au Trésor de la province n'a eu lieu durant l'exercice 1999-2000.

3. Régime de retraite

Le Tuteur et curateur public assure des prestations de retraite à ses employés en contribuant à la caisse de retraite des fonctionnaires et la caisse de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario, établies par la province de l'Ontario. Au cours de l'exercice, la contribution du TCP à ces caisses était de 913 414 $ (905 148 $ en 1999) et est incluse dans le poste des avantages sociaux à l'état des recettes et des dépenses – Fonds d'administration.

4. Hypothèques et valeurs mobilières en fiducie

En outre, le Tuteur et curateur public agit comme dépositaire d'hypothèques d'un montant de 382 051 $ (396 209 $ en 1999) et de diverses valeurs mobilières et documents d'une valeur nominale de 3 813 523 $ (9 209 469 $). Ces montants ne sont pas exprimés dans les états financiers car le Tuteur et curateur public n'agit pas comme fiduciaire mais simplement comme dépositaire au nom du client.

5. Intérêts courus sur les successions et les fiducies

Les fonds communs ont gagné des intérêts à un taux différent du taux prescrit qui est payé sur les successions et fiducies. Au cours de l'exercice, un excédent cumulatif d'environ 3 300 000 $ (néant en 1999) a été réalisé et sera versé durant l'exercice subséquent à titre de majoration du taux prescrit.

6. Éventualités

Le Tuteur et curateur public prend part à diverses poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes et on ne peut prévoir à l'heure actuelle la façon dont ces poursuites seront réglées

7. Ajustement sur la finalisation de la fusion

Au cours de l'exercice, le Tuteur et curateur public a finalisé la comptabilité de la fusion des activités du comptable de la Cour supérieure de justice pour l'exercice se terminant le 31 mars 1998. À la suite de cette mesure, l'organisme a constaté la nécessité d'un ajustement aux recettes des placements de 3 719 000 $ et des intérêts permis de 3 000 000 $. Cet ajustement a été appliqué rétroactivement. Le Fonds d'administration – Comptes créditeurs – a été majoré de 3 719 000 $, le Fonds d'administration – Placements - a été réduit de 3 000 000 $ et le Fonds d'administration non affecté a été réduit de 6 719 000 $. En outre, le poste des successions et fiducies – Espèces – a été réduit de 6 719 000 $, le poste des successions et fiducies – Placements – a été réduit de 3 000 000 $ et le poste des successions et fiducies – Comptes débiteurs – a été majoré de 3 719 000 $.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Annexe A - Placements
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2000	1999
Espèces (Dette Bancaire)	1575 $	(4946) $
Intérêts courus	13349	12199
Placements à court terme	169415	163186
	184339	**170439**
Placements à long terme		
Obligations de sociétés (i)	81168	55589
Obligations du gouvernement du Canada (ii)	292765	357376
Obligations d'Ontario Hydro (iii)	48133	52261
Obligations du gouvernement provincial et de municipalités (iv)	151177	142912
Obligations d'établissements financiers (v)	169182	143627
	742425	**751765**
	926765 $	**922204 $**
Répartis comme suit :		
Successions et fonds en fiducie	868202 $	865748 $
Fonds d'administration	58562	56456
	926764 $	**922204 $**

Placements à long terme	**Taux d'intérêt**		**Valeur marchande**
(i) Obligations de sociétés			
1 - 5 ans	5.40 - 8.70%	54969 $	54241 $
5 ans +	5.65 - 6.55%	26199	25341
		81168	**79581**
(ii) Gouvernement fédéral			
1 - 5 ans	5.00 - 9.75%	236302	230721
5 ans +	6.00 - 7.25%	56463	54935
		292765	**285657**
(iii) Ontario Hydro			
1 - 5 ans	5.38 - 10.00%	48133	45653
		48133	**45653**
(iv) Gouvernement provincial			
1 - 5 ans	4.88 - 9.75%	120334	118134
5 ans +	5.10 - 9.00%	30843	30502
		151177	**148635**
(v) Établissements financiers			
1 - 5 ans	5.40 - 11.00%	126054	122367
5 ans +	5.55 - 8.15%	43129	41781
		169182	**164148**
		742425 $	**723674 $**

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Annexe B - Autres éléments d'actif
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2000	1999
Biens immobiliers	44210 $	44819 $
Actions et autres titres	33770	29226
Créances hypothécaires et prêts à rembourser	991	1356
Assurance-vie	2826	2726
Autres	8818	8477
	90615	**86604**
Moins les hypothèques et les prêts à rembourser	(2375)	(2432)
	88240 $	**84172 $**

Annexe C - Recettes de placements
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2	2
Recettes de placements	48139 $	62593 $
Intérêts bancaires	272	310
	48411	**62903**
Moins les intérêts versés	(38126)	(53929)
	10285 $	**8974 $**

PERTES RADIÉES DES COMPTES

(En vertu de la *Loi sur l'administration financière*)
pour l'exercice clos le 31 mars 2000

Ministère	$
Finances	108 848 665,76 $
Éducation et Formation	37 046 606,87 $
Services sociaux et communautaires	14 609 093,41 $
Affaires civiques, Culture et Loisirs	4 681 260,50 $
Affaires municipales et Logement	2 561 129,88 $
Procureur général	1 660 888,69 $
Consommation et Commerce	986 228,27 $
Santé	903 710,51 $
Transports	646 190,57 $
Développement économique, Commerce et Tourisme	117 099,19 $
Richesses naturelles	112 670,04 $
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	72 246,96 $
Solliciteur général et Services correctionnels	8 239,99 $
Travail	7 876,58 $
TOTAL DES MINISTÈRES	**172 261 907,22 $**
Sociétés de développement de l'Ontario	1 616 646,00 $
RADIATIONS TOTALS	**173 878 553,22 $**

REMISES DE RECETTES

(en vertu de la *Loi sur le ministère du Revenu*)
accordées pour l'exercice clos le 31 mars 2000

Ministère des Finances

Remises générales

Une remise de la taxe de vente au détail dont la valeur estimative se situe entre 15 et 20 millions de dollars par année a été accordée sur les droits d'entrée de certains théâtres, incluant les restaurants-théâtres, d'au plus 3 200 places, pour la période allant du 21 mars 2000 au 31 mars 2005.